DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON & GEORGES VICAIRE

On y a joint des renseignements sur quelques Bibliophiles, sur des Doreurs sur cuir, Enluminieurs, Imprimeurs, Fondeurs de caractères, Papetiers, Parcheminiers Relieurs de cette même époque, et une Table alphabétique des noms principaux et des lieux cités dans l'ouvrage.

PARIS

LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU, S^es)

219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger.

—

MDCCCXCV

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/documentspourser00pich

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES LIBRAIRES DE PARIS

1486-1600

PUBLIÉS PAR

LE BARON JÉROME PICHON & GEORGES VICAIRE

On y a joint des renseignements sur quelques Bibliophiles, sur des Doreurs sur cuir, Enlumineurs, Imprimeurs, Fondeurs de caractères, Papetiers, Parcheminiers Relieurs de cette même époque, et une Table alphabétique des noms principaux et des lieux cités dans l'ouvrage.

PARIS

LIBRAIRIE TECHENER

(H. LECLERC ET P. CORNUAU, S^es)

219, rue Saint-Honoré, au coin de la rue d'Alger.

—

MDCCCXCV

THE GETTY CENTER
LIBRARY

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT

Les documents que nous publions ont été puisés à différentes sources. Les archives de la Cour des Monnaies, quelques registres du Parlement et du Châtelet, les archives des notaires Cothereau, Brûlé, Contesse, Turpin, La Barde, Louvencour nous les ont fournis.

Nous ne prétendons pas, en mettant au jour ces documents, écrire une histoire de la librairie au XVIe siècle, mais nous supposons que les nombreuses pièces que nous avons recueillies sur les libraires de Paris, ajouteront à ce qui a déjà été publié sur eux bien des éléments nouveaux.

Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés nous permettent, par exemple, de faire con-

naître des libraires ou des imprimeurs ignorés de La Caille et de Lottin, de même que, pour certains autres, nous pouvons sûrement avancer ou reculer la date de leur exercice.

Ce que nous apprenons surtout par ces actes, ce sont les adresses des libraires, leurs degrés de parenté, leurs alliances, leur position. Ils nous donnent également d'autres précieux renseignements, tels que des traités passés entre auteurs, imprimeurs et libraires, ou des inventaires intéressants comme ceux du miroitier Jehan Chauffart et de l'enlumineur Jehan Leclerc.

Il nous paraît superflu de nous étendre longuement ici sur le contenu de notre publication, mais il est indispensable de fournir quelques explications sur le plan que nous nous sommes tracé.

Les pièces relatives aux libraires, aux imprimeurs, aux fondeurs et tailleurs de caractères font l'objet de la première partie de notre étude; viennent ensuite celles relatives aux doreurs sur cuir, relieurs, enlumineurs, papetiers et parcheminiers, sur lesquels nous donnons des documents bien curieux. Nous y avons joint également quelques notes, toujours puisées aux mêmes sources, concernant des bibliophiles sinon tous de marque, du moins intéressants par les livres qui composaient leurs bibliothèques.

On trouve, en effet, souvent des livres anciens portant la signature de leurs possesseurs au XVIe siècle. Ces noms sont habituellement inconnus, et

nous serions heureux si notre travail donnait à ceux qui possèdent de tels livres la possibilité d'avoir quelques détails sur leurs anciens propriétaires.

Peut-être devons-nous nous excuser d'avoir çà et là franchi les limites de notre cadre ; mais, quand on est bibliophile, il est bien rare que l'on n'éprouve pas quelque faiblesse pour les autres branches de la curiosité. Nous pensons, en écrivant ces lignes, à l'inventaire, fait en 1569, de ce Ponce Jacqueau, sculpteur et architecte du Roi, évidemment homme de talent, mais qui n'était pas, à proprement parler, un bibliophile. Nous comptons sur l'indulgence du lecteur, qui peut-être bien aurait eu les mêmes tentations que celles auxquelles nous avons succombé. Car c'est avec un vif regret que nous nous sommes vus forcés de laisser de côté, pour l'instant, tant d'autres pièces intéressantes, sur les peintres, les graveurs, les sculpteurs et les orfèvres du XVIe siècle, pièces qui sont consignées à leur date dans le grand travail dont nous avons extrait nos documents relatifs aux libraires, relieurs, etc., et qui feront, de notre part, l'objet d'une publication ultérieure.

Les actes ne sont pas donnés *in extenso*, mais les extraits que nous en avons faits ont été pris, sur les originaux, avec tout le soin possible, et nous ne croyons pas avoir omis rien d'utile. Ils sont placés par ordre chronologique ; toutefois, nous avons groupé toutes les notes se rapportant à un même personnage à la suite de la première en date.

Tous nos documents sont inédits, sauf cependant le premier qui concerne Antoine Vérard et sa famille, et au sujet duquel nous nous expliquons en tête de la notice qui lui est consacrée.

Nous avons fait suivre notre travail d'une table alphabétique pour laquelle nous devons au lecteur quelques explications.

Nous aurions pu nous borner à mentionner uniquement les noms des libraires, doreurs sur cuir, relieurs, enlumineurs, etc.; un très grand nombre de noms de personnes figurent, à divers titres, dans les actes que nous publions, mais beaucoup d'entre eux ne présentent qu'un intérêt des plus médiocres. Nous avons donc pensé qu'il était nécessaire de faire une sélection et de ne citer à la table, en dehors des noms des libraires, relieurs, etc., de ceux de leurs femmes et de leurs enfants, qui s'y trouvent naturellement tous, que les noms les plus importants.

Sous la rubrique *Enseignes*, le lecteur trouvera groupées, par ordre alphabétique, toutes les enseignes citées dans l'ouvrage ; de même, nous avons ouvert une autre rubrique pour les *Inventaires*, où, également dans l'ordre alphabétique, le lecteur pourra trouver les noms des propriétaires des livres et objets inventoriés.

Les noms de lieux, de rues, comme ceux des églises, sont aussi relevés dans notre table.

Nous n'avons pas eu, nous le répétons, l'intention d'écrire l'histoire de la librairie parisienne au XVIe siècle; nous avons simplement fourni notre

contribution à cette histoire, comme, tout récemment, M. Coyecque, archiviste aux Archives de la Seine, a apporté la sienne dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*.

Mais nous pouvons du moins espérer que les documents que nous publions aujourd'hui serviront, quelque jour, à ceux de nos confrères qui entreprendront la lourde tâche d'écrire une histoire générale des imprimeurs et des libraires de Paris, depuis la fin du xve siècle jusqu'à nos jours.

LIBRAIRES, IMPRIMEURS

TAILLEURS ET FONDEURS DE CARACTÈRES

ANTOINE VÉRARD ET SA FAMILLE

La note que nous donnons sur ce libraire a déjà été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1889, pp. 81-85, par M. le baron Jérôme Pichon; mais nous croyons devoir, en raison de l'importance d'Antoine Vérard et de l'intérêt que présentent ses belles publications, la réimprimer en tête des documents que nous avons recueillis sur les libraires parisiens de la fin du XVe et du XVIe siècle.

Dans le cours de mes travaux, j'ai trouvé sur notre grand libraire Antoine Vérard, ou plutôt sur sa famille, quelques renseignements intéressants par eux-mêmes et aussi parce qu'ils peuvent servir à compléter et à contrôler ceux qu'on pourra découvrir encore, je pourrais même dire qu'on a découverts depuis moi, mais qui n'ont pas encore vu le jour [1].

(1) Ces renseignements ont été publiés par M. Ernest Petit, de Vauce, dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, Paris, Bourloton, 1889-1890, in-8, t. I., pp. 392-394.

Il s'agit de lettres de naturalisation octroyées, en 1497, par Charles VIII (Arch. nat., JJ 227, fol. 241) à Jean Pierre de Vérad qui était venu à Paris

Nous voyons Antoine Vérard qualifié de *feu* dans le privilège des Chroniques de Saint-Denis donné en 1514. J'avais cru qu'il était mort en 1511 ou 1512, d'après la mention suivante consignée sur des exemplaires d'un certain nombre de ses publications [1].

« Antoine Vérard, libraire de Paris, a donné ce pré-
« sent livre au monastère de Clervaulx le xxe jour de
« mars mil cinq cens onze (1512 n. st.) Priez Dieu
« pour lui. » Cette dernière formule semblait indiquer que Vérard était mort vers ce temps et que le don avait été fait par testament, mais Brunet cite des *Heures* de Vérard avec almanach de 1513, ce qui reculerait sa mort à 1513 ou fin de 1512.

Quelle raison avait eue Vérard pour donner ainsi une sorte de collection de ses publications au monastère de Clairvaux ? La voici. M. Émile Picot m'a fait remarquer que La Croix du Maine (éd. de 1772, t. I., p. 154) avait mentionné *Claude Vérard,* religieux de Clairvaux de

« pour y apprendre l'art et l'industrye de libraire », et l'on peut supposer avec vraisemblance que ce Jean Pierre de Vérad, libraire, n'est autre que le père du célèbre Antoine Vérard ou tout au moins quelque membre de sa famille. La différence d'orthographe des deux noms qui pourrait donner quelque doute, n'a, dans la circonstance, rien de contraire à la supposition de M. Ernest Petit, car on rencontre assez fréquemment dans des livres édités par Vérard son nom écrit *Verad.* M. Claudin croit qu'Antoine Vérard était flamand. Citons encore un intéressant article de l'*Intermédiaire de l'Ouest,* livr. du 1er février 1893, dont l'auteur, M. Charles Grandmaison, nous apprend qu'Antoine Vérard, demeurant *à présent* à Paris, (ces mots pourraient donner à penser que Vérard aurait, à une certaine époque, demeuré à Tours ou ailleurs), avait acheté, en 1505, une maison à Tours, et mis en dépôt chez Jehan Sasin, libraire de cette ville, en 1509, des exemplaires de la *Coutume de Touraine,* impression de Paris.

Les grands libraires du xvie siècle ne bornaient pas leur commerce à la ville qu'ils habitaient. Nous verrons plus loin, à l'article Langelier, en date du 17 juillet 1561, Jehan de Tournes, libraire lyonnais, en relations avec les libraires de Paris par l'intermédiaire d'un facteur, Loys Tachet.

(1) Catalogue du duc de la Vallière, 1783, *passim,* et Catalogue de ma bibliothèque de 1869. n° 862 (*Compendium hystorial* de 1509).

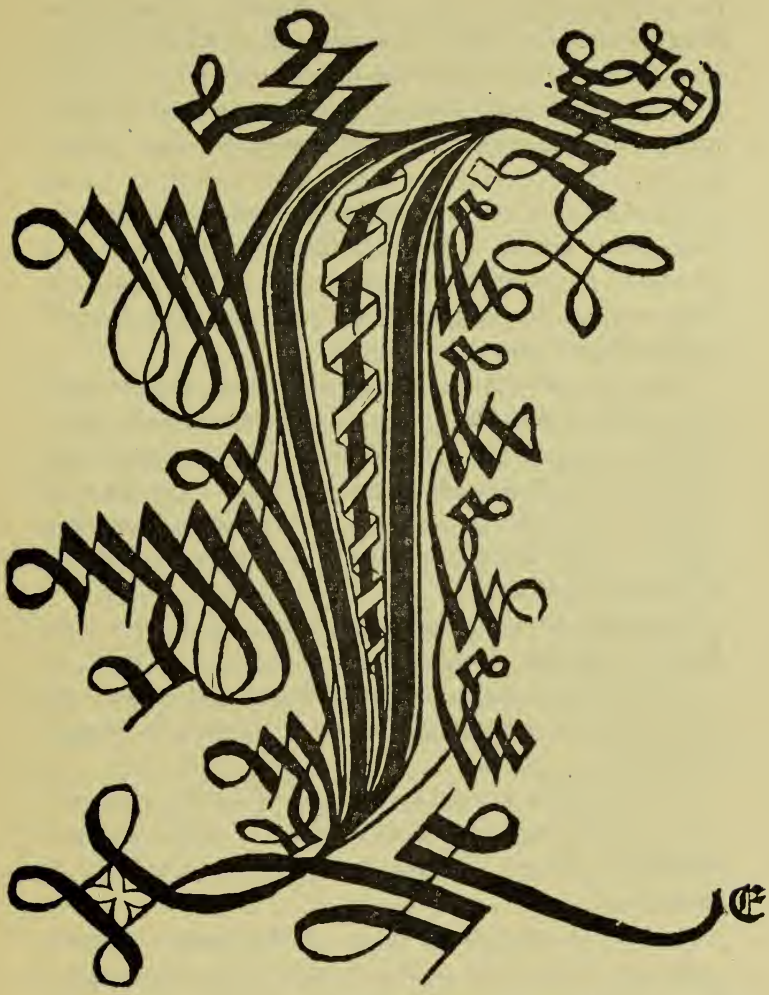

repos de consolacion.

Paris, Anthoine Vérard, 19 décembre 1505, in-4° goth. de 48 ff. n. ch., sign. A-H par 6, 14 fig. sur bois.
(Biblioth. de M. le Baron J. Pichon.)

l'ordre de Saint-Bernard, etc. *(sic)* comme ayant traduit un traité de saint Bernard : *De la manière d'aimer Dieu,* imprimé, à Paris, chez Nicolas Barbou, *pour Jehan André,* l'an 1542. Il est clair que ce Claude Vérard était parent et probablement fils d'Antoine Vérard, qui, en faveur de la profession de son fils ou parent à Clairvaux, donna à cette abbaye plusieurs volumes publiés par lui.

Il faut noter aussi que Claude Vérard fit publier son livre (qui n'est ni à la Bibliothèque Nationale, ni à l'Arsenal, ni au British Museum) par *Jehan André* que nous verrons plus loin avoir été l'époux de Marie Vérard, probablement fille d'Antoine II.

Après la mort d'Antoine I Vérard, mort, comme nous l'avons dit, avant 1514, nous voyons reparaître un autre Antoine Vérard en 1518. Il était mort en avril 1527 (1528), car nous possédons un livre, *Les Mots dorés de Sénèque,* imprimé par Simon du Bois pour Germaine Guyart, veuve d'Antoine Vérard, qui porte la date du 20 avril 1527 (1528).

Le 20 mai de cette année 1528, Germaine Guyart comparut au Châtelet de Paris par procureur[1] :

1° Avec Pierre Roux (ou plutôt Raoul, qui est son vrai nom, mais on prononçait Roux) et Marguerite Vérard, sa femme ;

2° Avec Jehan Lancelin et Jeanne Vérard, sa femme ;

3° Avec les religieux de Saint-Denis, à cause de frère Guillaume Vérard, religieux profès dans l'abbaye de Saint-Denis.

Lesdits Marguerite, Jeanne et Guillaume Vérard, enfants et héritiers de défunt Antoine Vérard, leur père. Contre l'usage, leur mère n'est pas nommée, mais il me

(1) Archives nationales, Reg. d'audience du Châtelet, Y 5233, à la date.

paraît évident que, si Germaine Guyart eût été leur mère, l'acte l'eût mentionné.

Comparut aussi par un procureur différent, Catherine Laillier (et non Luillier), *veuve de feu Barthélemy Vérard, qui fut aussi fils et héritier du dit défunt Antoine Vérard.*

Tous demandaient que partage fût fait entre eux (après toutefois que le compte de l'exécution testamentaire d'Antoine Vérard serait terminé) de quatorze quartiers de vigne assis à Clamart, Cachan et l'Hay ayant appartenu à leur auteur et aussi des autres héritages et biens meubles restés de sa succession.

Malheureusement, je n'ai pas trouvé trace des pièces qui ont dû suivre celle-ci, et elle n'établit pas nettement l'état de la famille Vérard.

En effet, nous sommes forcés d'admettre l'existence de deux Antoine Vérard, l'un qui a commencé à imprimer en 1485 et est mort vers 1512, c'est le grand libraire si connu ; l'autre, qui paraît en 1518 et meurt vers 1527 ; Barthélemy Vérard, se place entre les deux Antoine. Il publie, en 1514, les *Triomphes de Pétrarque.* Or, d'après l'acte de comparution du registre du Châtelet du 20 mai 1528, Barthélemy Vérard, alors décédé, était fils d'Antoine Vérard II, qui fut libraire en 1518 et 1519 et mourut vers 1527. Il aurait donc été libraire avant son père et aurait succédé à son grand-père dont il occupait le domicile (Brunet, *Triomphes de Pétrarque).*

Il paraît bien probable que ce ne fut seulement après son décès qu'Antoine II Vérard prit en mains la librairie qu'avait tenue si brillamment son père, Antoine I.

Nous ne connaissions de Barthélemy Vérard que les *Triomphes de Pétrarque,* publiés en 1514 ; nous avons eu le plaisir de découvrir, depuis la publication de cet article dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris,* un autre livre portant le nom, la marque et l'adresse du fils d'Antoine II Vérard, une *Bible en françois* (Bible de

Comestor), en deux volumes in-folio que possède la Bibliothèque de l'Arsenal (Théol., 225) et dont voici la description bibliographique :

Le premier volume || de la bible en françoiz. — *Sans date,* [entre 1512 et 1518 ?] — (A la fin :) ℂ *A la louenge de dieu le createur et de sa tressacree* || *mere finyst le premier volume de la grant Bible en* || *francois hystoriee et corrigee nouuellement auecques* || *le psaultier Imprime a paris.* In-fol., caract. goth., de 10 ff. limin. n. chiffr. (sauf le f. VI qui est chiffré) et 256 ff. chiffr., impr. à 2 col., 92 fig. s. bois.

Au titre, rouge et noir, orné d'un encadrement sur bois, marque de Barthélemy Vérard dont nous ci-contre le *fac-simile*.

Les flammes dont sont entourées les salamandres ainsi que le cœur qui les surmonte sont imprimés en rouge.

Les ff. limin. contiennent le titre, le prologue, la table et le « repertoire des signatures des quayers » ; le dernier de ces ff. est blanc. Le texte de la Bible commence au r° du f. 1 au-dessous d'une figure sur bois occupant les trois quarts de la page ; il finit au r° du f. 256 après la 13e ligne de la première colonne par la souscription donnée plus haut : « A la louenge de dieu... » Le v° est blanc.

Le second volume || de la bible en françoiz. — *Sans date.* (A la fin) : ℭ *A lhonneur et louenge de la benoiste trinite de pa || radis a este imprimee ceste bible en francois hystoriee || pour Barthelemy verard marchant libraire demou || rant a Paris deuant la rue neufue nostre dame a len || seigne sainct iehan leuangeliste Ou au palais au pre || mier pillier deuant la chappelle ou len chante la mes || se de messeigneurs les presidens.* In-fol., caract. goth., de 10 ff. limin. n. chiffr., 134 et 102 ff. chiffr., impr. à 2 col., 89 fig. s. bois.

Au titre, rouge et noir, même marque que sur celui du premier volume.

Les ff. limin. comprennent le titre (v° blanc), la table et le prologue (r° blanc). Le texte du second volume de la Bible commence au f. 1, au-dessous d'une figure occupant les trois quarts de la page et finit au v° du f. 134. Puis vient une nouvelle pagination. Au r° du f. 1, commence le nouveau Testament, au-dessous d'une figure occupant les trois quarts de la page ; il finit au r° et en tête du f. 102 (dont le v° est blanc) par la souscription donnée plus haut : « A lhonneur et louenge de la benoiste trinite..... »

Cette Bible est une nouvelle édition de celle donnée par Antoine I Vérard, tout à fait dans les premières années du XVIe siècle. Barthélemy Vérard a utilisé les bois employés par son grand-père, bois qui avaient été, pour beaucoup, gravés d'après les miniatures ornant une autre Bible de Comestor (Le Mangeur), également publiée par Antoine I Vérard au XVe siècle.

La note suivante est inscrite sur un feuillet de garde de l'exemplaire de l'Arsenal : « Cette Bible est de la dernière rareté ; on ne connoît qu'un seul exemplaire à Paris, chez les PP. Capucens *[sic]* rue d'Orléans. »

L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, si nous en croyons cette inscription : « Bibl. Lovan. » provient de la bibliothèque de Louvain. La Bibliothèque Nationale possède aussi un exemplaire de la Bible publiée par Barthélemy Vérard, relié en parchemin vert, aux armes de Condé, mais rien n'indique qu'il ait jamais appartenu aux PP. Capucins.

La marque si intéressante de Barthélemy Vérard n'avait jusqu'ici été citée nulle part. La phrase imprimée qui l'entoure nous paraît digne de remarque : « Trop ten deplaist mais honneur te aydera et a tousjoursmais ce te vauldra. » Ne dirait-on pas que Barthélemy Vérard aurait pris à regret la librairie de son grand-père et aurait consigné ce regret dans sa marque ? [1]

L'acte de comparution du registre du Châtelet dont nous parlons plus haut présente encore une difficulté plus grande.

Il mentionne deux filles d'Antoine II Vérard :

1° Marguerite, mariée à Pierre Raoul, marchand drapier ;

2° Jeanne, femme de Jehan Lancelin, dont la profession n'est pas indiquée.

Marguerite Vérard et son mari se retrouvent ailleurs.

Dans les épitaphes de Saint-Jacques de la Boucherie on voit que Pierre Raoul, qui fut marguillier de cette paroisse, avait fondé, le 25 mars 1538 (1539), un salut dans cette église, et qu'après sa mort, arrivée le 28 juillet 1540, il y fut inhumé, ainsi que sa femme, qui mourut, elle, le sixième jour de février de l'année 1560 (1561, n. st.) [2] Sur Jehanne Vérard, au contraire, femme de Jean Lan-

(1) Ces lignes, relatives à la *Bible en françois,* imprimée pour Barthélemy Vérard, n'ont pas paru dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris.*

(2) Ce passage ne se trouve pas tel qu'il est ici dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris.* Voir p. 13 les motifs de cette modification.

celin, l'une des comparantes à l'acte du 20 mai 1528, je n'ai rien rencontré.

Cela ne serait pas étonnant, si je n'avais trouvé plusieurs pièces relatives à la succession de Marguerite Vérard, pièces dans lesquelles il n'est pas question de Jehanne, tandis qu'elles mentionnent comme héritières, pour les trois quarts, de Marguerite Vérard, les filles d'une Marie Vérard qui paraît avoir été sœur et, dans tous les cas, proche parente de Marguerite, quoique le degré précis de cette parenté ne soit nulle part déterminé. Nous savons seulement que cette Marie Vérard, qu'on s'étonne de ne pas voir citée dans l'acte du 20 mai 1528, avait été femme de Jehan André, libraire fort connu, qui a été accusé d'avoir dénoncé ceux de ses confrères qui recevaient ou imprimaient et vendaient des livres protestants[1]. Elle en avait eu trois filles. L'une, l'aînée sans doute, nommée Marie, était à la date du 9 avril 1561 (1562) femme du libraire Jehan Corrozet (qui fut père ou frère de Gilles, car ce dernier hérita de lui). Elle était mineure, alors, ainsi que ses deux sœurs Nicole et Marguerite, ces deux dernières étant sous la tutelle de Pierre de la Court, marchand et bourgeois de Paris. Toutes trois sont dites filles de Jehan André et de Marie Vérard et orphelines de père et de mère.

A cette date, elles reçurent du sire Robert des Prez et de Mathurin Pigneron, marchands et bourgeois de Paris, exécuteurs du testament de Marguerite Vérard, diverses sommes et six boutons d'or, comme étant héritières, chacune pour une quarte partie, de Marguerite Vérard,

(1) Jehan André était un des quatre *grands libraires* de l'Université de Paris et, en cette qualité, il était *tenu* de visiter les vingt-quatre *petits libraires* et de rendre compte au prévôt de Paris des livres prohibés qui se trouvaient chez eux. Voir, dans Chevillier, p. 358, le refus fait par François Estienne de laisser visiter ses livres par Jehan André et Jacques Nyverd en 1532 et l'arrêt du Parlement rendu à cette occasion, en octobre, contre François Estienne.

Le dernier quart de sa succession appartenait à Jehanne Landras, veuve, en dernières noces, de Célestin Perrin, marchand tapissier. (Archives de Brulé, notaire, au 9 avril 1561 (1562). Je me suis demandé si cette Jehanne Landras n'aurait pas été fille de Jeanne Vérard, fille d'Antoine Vérard, et comparante à l'acte du 20 mai 1528, alors femme de Jehan Lancelin, qui, après la mort de celui-ci, se serait remariée à un Landras, et si Marguerite Vérard aurait partagé également sa succession entre ses quatre nièces sans avoir égard à la représentation, car, d'après ce principe, Jeanne Landras aurait eu droit à la moitié de la succession de Marguerite et les trois filles de Marie Vérard [1] à l'autre moitié et non aux trois quarts. Mais la lumière nous manque sur ce point, comme sur bien d'autres. Toujours est-il que le testament de Marguerite Vérard contenait de nombreuses dispositions, car on voit une fondation de 500 francs faite par elle à Saint-Jacques-la-Boucherie qui était l'objet de l'article *cinquante-deuxième* du compte des dépenses de l'exécution testamentaire.

Marguerite Vérard avait toujours conservé la boutique ou banc de ses pères au Palais *joignant* la Chapelle de MM. les Présidents. Le 13 juillet 1557, elle en avait fait bail pour neuf ans à Remond Sac, parfumeur à Paris, moyennant 26 francs. Celui-ci obligé d'aller recueillir

(1) Jehan André, après la mort de Marie Vérard, se remaria à Anne Picard. Celle-ci, devenue veuve de Jehan André, se remaria à son tour à Claude Avelot, tailleur d'habits. Le dimanche 18 janvier 1568 (Archives de Cothereau, notaire, à cette date) ils marièrent Marguerite André leur *belle-fille et fille*, avec Guillaume Bouzonnet, tailleur. En présence d'une énonciation aussi formelle, il ne me paraît pas possible de croire que la Marguerite André, mariée le 18 janvier 1568, soit la même que la fille de Marie Vérard, et nous devons croire que Jehan André aura donné le nom de Marguerite à deux de ses filles, l'une qu'il avait eue de Marie Vérard et l'autre, fille d'Anne Picard, sa seconde femme. J'ai vu plusieurs exemples de deux frères ou sœurs portant le même nom.

une succession en Italie, avait voulu céder son bail à Innocent Bigot, marchand gantier, au commencement de l'année 1561 ou à la fin de 1560. Marie Vérard venait de mourir et Jehan Corrozet, libraire, se disant héritier de Marie Vérard à cause de sa femme, s'opposa au transport du bail, mais une sentence du bailli du palais mit à néant l'opposition de Corrozet et le bail fut transféré à Bigot le 3 avril 1560. (Arch. de Cothereau, notaire à Paris).

Dix-neuf ans plus tard, nous retrouvons encore le banc de Vérard en possession de la famille Corrozet; Catherine Cramoisi, veuve de Gilles Corrozet, en louait la moitié, le 11 juillet 1579, à Etienne Enorant (Enjorant?) marchand mercier au Palais, pour en jouir le reste du temps qu'elle avait encore à le tenir. Enjorant devait payer au roi une redevance de 1 écu 2/3 ou 50 sols [1]. (Arch. de Cothereau, à la date).

ÉPITAPHE DE MARGUERITE VÉRARD, DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE

Cy gist honorable homme feu sire Pierre Raoul, en son vivant marchand drapier et bourgeois de Paris, au jour de son trépas marguillier de l'église de céans, qui trespassa le 28e [2] *jour de juillet 1540.*

Et aussy gist honorable femme Marguerite Verard, veuve du dit Raoul, laquelle trespassa le 6e jour de [3]..... *l'an 1560.* (1561, n. st.) *Priez Dieu pour leurs âmes.*

(1) En 1579, l'écu valait 60 sols ; un écu et 2/3 auraient donc représenté 80 sols et non 50. C'est seulement en 1473 que je vois l'écu à 30 sols ; cela indiquerait que ces concessions et redevances avaient été établies en 1473.

(2) Un épitaphier ms. donne la date du 26 au lieu de celle du 28.

(3) Le même épitaphier donne le mois de février.

Pierre Raoul et Marguerite Vérard avaient donné, le 25 mars 1538, 325 l. t. à la fabrique de Saint-Jacques pour la fondation d'un salut.

(Hist. de Saint-Jacques-de-la-Boucherie par l'abbé Villain, exemplaire avec annotations et augmentations manuscrites de la main de l'auteur (300 pp. environ), Biblioth. de M. le baron J. Pichon).

GUY MARCHAND

Le 7 septembre 1486, Guy Marchant (Guido mercatoris), étant imprimeur et demeurant au champ Gaillard, se constitua avec Jehan Le Cousturier, enlumineur, place Maubert, à l'*Image Saint-Estienne,* pleige et caution des biens meubles trouvés en l'ostel de Me Jehan des Granges, et messire Emar de Margant, prestre, prisonniers en la Conciergerie, et prirent ces biens en leur garde. (Archives de la Cour des monnoies, liasse Z 3159).

Nous trouvons dans les Jugés du Parlement XIA 126, fol. 112, en date du 3 avril 1492 (1493) Guy Marchand plaidant contre Philippe de Hocberg, chevalier, maréchal de Bourgogne, qui lui devait des sommes importantes résultant de dépenses faites par Marchand, notamment dans plusieurs voyages pour le défendeur ; mais comme la qualité de libraire ne lui est pas donnée, nous ignorons s'il s'agit ici du libraire ou d'un de ses homonymes.

PIERRE LE CARON

1486 [1487], 1er février. — Entre Jean Le Caron, demandeur, et Pierre Le Caron, défendeur, tous deux frères, fils de feu Hugues Le Caron. — Jean Le Caron l'aîné,

aussi frère, écolier étudiant en l'Université de Paris, s'étoit joint au procès pour des héritages sis au village de Fransiès. Jehan le jeune paiera préalablement à ses frères 50 l. (Parlem. *Jugés* X^{1a}, 122).

Nous ferons ici la même observation que pour la pièce précédente relative à Guy Marchand ; on connaît la marque de Pierre le Caron qui porte dans le bas : *Franboys* ; n'y aurait-il pas quelque liaison entre ce mot et le nom du village de *Fransiès* où étaient situés les héritages, objet du litige ?

Nous donnons ci-contre le *fac-simile* du titre d'un livre dont le seul exemplaire connu a été légué par M. le comte de Lignerolles à M. le baron J. Pichon, qui en a publié une réimpression chez Auguste Aubry, en 1858.

1561, lundi 11 août. — Arrangement de Raoul Spifame, bourgeois de Paris, et Guillemette Mestayer, sa femme, pour des travaux, cave, montée, chausse *(sic* pour fosse) à privez qu'il avoient fait faire dans une maison rue Quincampoix joignant celle où pend pour enseigne la *Croix blanche* (celle de Pierre Le Caron, autrefois), qu'ils louoient à Nicolas de Chausmes, tailleur d'habits. (Arch. de Cothereau, not.)

Pierre Le Caron a successivement habité la Grant rue du Temple joignant à Sainte-Avoye, faisant le coin de la rue Geoffroy-Langevin (1489), la rue de la Juyfrie, à l'enseigne de la *Rose* (1492), la rue Quincampoix, à l'enseigne de la *Croix blanche* (1493), et enfin la rue Neuve Saint-Merry, après l'enseigne des *Rats* (1495).

JEHAN BONHOMME

1506 [1507], 27 mars. — Permission à Jehan de Benigne, orfèvre, de faire un bassin d'argent pesant 3 marcs seulement pour Jehan Bonhomme, libraire de Paris, pour servir à l'église. (Arch. de la Cour des Mon. Z 3156).

le liure

De la chasse du grant seneschal de Normendie. Et les ditz du bon chien soulliart: qui fut au roy loys de ffrance, xi, de ce nom.

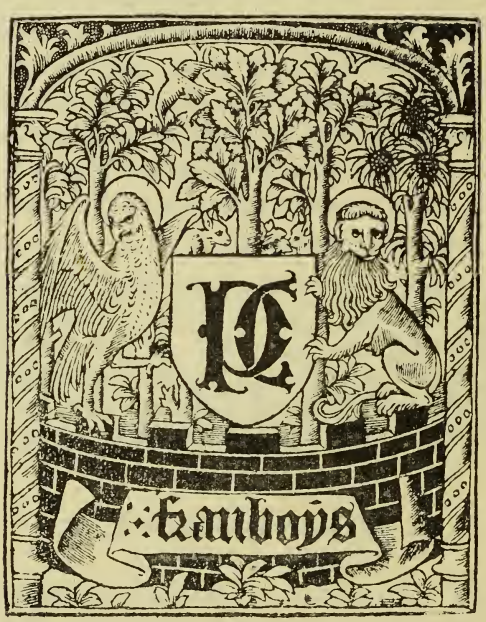

SIMON VOSTRE

1507. — Dans un compte de la dépense de Jehan de la Saunerie, procureur et receveur de l'hostel Dieu de Paris, daté de 1507, il est dit qu'il a été payé à Simon Vostre, marchand libraire, demeurant à Paris, xxx sols par. pour vingt-huit peaux de parchemin, pour faire imprimer des *perpetuons*. (Arch. de l'assistance publique de la Seine, tome II, p. 181, n° 6577.)

1521. — Compte 10e de Me Claude de Savignac. — Les exécuteurs du testament de la veuve de Simon Vostre, en son vivant marchand libraire à Paris, remettent à Me Claude de Savignac 80 livres par. (Mêmes archives, t. II, p. 185, n° 6590.)

Communiqué par M. Bernard Prost. — Voyez Henri Pacquot à la date du 26 juillet 1557. Henri Pacquot avait été jadis apprenti chez Simon Vostre.

LES PETIT

Jehan I Petit

1511 [1512], 19 mars. — Dans un compte de remboursement de prêts faits par les habitants de Paris au Roi en 1496, en 1500 et en 1503, on voit Jehan Petit, recevant, le 19 mars 1511 (1512, n. st.), avec Marguerite Guymier, sa femme, fille et seule héritière de Jehan Guymier, cartier :

1° Dix écus à la couronne, prêtés par le défunt le 5 mai 1496.

La Vie de ma dame
saincte katherine de
Seine.

2° Deux écus prêtés par Jehan Petit, le même jour.

3° Dix livres dix sols prêtés par Guymier, le 7 mai 1500.

4° Douze écus à la couronne prêtés par le même, le 7 août 1503.

(Biblioth. Nation., fonds franç., 11687.)

Il résulte des pièces que nous venons d'analyser que la femme de Jehan Petit [1] était riche. La Caille dit que ce grand libraire eut pour femme Guillemette de la Vigne ; il est à présumer que cette dernière a été la seconde femme de Jehan Petit et que Marguerite Guymier fut la première, à moins toutefois que La Caille n'ait commis une erreur en donnant Guillemette de la Vigne comme femme de Jehan Petit.

L'indication de ces pièces nous a été aimablement fournie par M. Bernard Prost.

Estienne Petit

1561 [1562], 23 janvier. — Inventaire des livres de Roland Poussemye, conseiller au Chastelet, par Estienne Petit, libraire juré à Paris.

Beaucoup de droit.	
Bible de Benedicti [2] prisée	100 s.
Les ordonnances de la ville de Paris	15 s.
Une bible en françois, impression de Paris, prisée	20 s.
Grant coustumier	25 s.
Annales de France	5 s.

(Arch. de Brulé, not. à Paris.)

(1) Voir ci-contre le *fac-simile* du titre de la *Vie de sainte Catherine de Sienne.* On lit à la fin de cette édition : « Cy finit la vie madame saïcte Katherine de seine de lordre de saïct || dominique. Laquelle a este Imprimee en beauregard, derriere le || colliege de Bõcourt. Lan mil cinq cens et trois [1504]. Le troisieme iour || de auril. Pour Jehan Petit. Libraire demourãt a la Rue sainct || Iaques A lenseigne Du Lyon dargent au pres des maturins. »

On remarquera que l'adresse de l'imprimeur est celle de Guy Marchand à cette époque. Le seul exemplaire que nous connaissions de ce beau volume était relié avec un exemplaire de la seconde édition de l'*Histoire et cronicque de Clotaire ;* il porte sur une des gardes de la fin la note suivante qui peut se passer de commentaires *(habent sua fata libelli) :*

« *Ce livre vient de la bibliothèque du Chapitre de Notre-Dame de Paris qui, après un choix, fit vendre à la livre une voiture de vieux livres à un épicier de la rue des Marmousets, nommé Neveu, qui me l'a vendu aussi à la livre. 1811.* »

Ces deux volumes font aujourd'hui partie de la biblioth. de M. le Baron J. Pichon.

(2) René Benoist, curé de Saint-Eustache ?

1564 [1565], janvier. — Estienne Petit, marchand libraire, demeurant à Paris, au Mont-Saint-Hilaire, et Jaquette Le Bouc, sa femme, à cause d'elle et comme ayant droit du maistre principal et des boursiers du collège de Fortet, reçoivent de Me Pierre Pignart, maistre des requestes, et de Françoise du Tillet, sa femme, 8xx l. 3 s. 3 d., pour rentes sur une maison, court et jardin, assise ès fauxbourg de Paris, sur les fossez et porte Saint-Victor et la rivière de Seine tenant à la rivière de Bièvre. (Arch. de Bardin, not. à Paris.)

Arch. nation., ZZ[1] 303, fol. 285. — Même pièce plus détaillée, *ibidem,* fol. 286 vo et 287. — Communiqué par M. Bernard-Prost.

Jehan II et les Oudin Petit

1568, samedi 15 mai. — Honorable homme Jehan Petit, libraire, confesse devoir 1058 l. t. à Robert Mauroy, bourgeois de Paris.

(Arch. de Cothereau, not.)

Jehan Petit était le beau-frère de Robert Mauroy qui avait épousé, comme on le verra par la pièce suivante, sa sœur Gabrielle. Il était fils d'Oudin Petit. Jehan Petit est vraisemblablement le Jehan II que Lottin nous donne comme exerçant encore en 1621. Si ce n'était pas celui-là, le Jehan II Petit indiqué par Lottin serait alors un Jehan III Petit.

1570, lundi 21 août. — Inventaire de Robert Mauroy, marchand, bourgeois de Paris ; Gabrielle Petit, sa veuve, mère de Catherine, Claude (garçon), Gabrielle et Anne, âgés de 7, 5, 4 ans et Anne de 7 mois, rue Mauconseil, paroisse Saint-Jacques de l'Hospital.

Table de noyer à marqueterie tirant par les deux bouts, assise sur son tréteau à compartiments 12 l. 10 s.

Buffet de noier taillé à marquetterie taillé (*sic*) à compartiments à un guischet 25 l.

Six escabeaux carrés de noyer à piliers tournés à marqueterie 8 l.

Une couche de bois de noyer à piliers ..... [1] taillés ..... à feuillage à marquetterie et panneaux à gauderons enlevés, le dossier à compartiments — Tapisserie au point à bastons lassez ou cassés (rompus), franges de plusieurs couleurs, trois custodes [2], une bonne grâce de camelot rouge, jaune et blanc, trois verges de fer, trois paulmes (pommes) de bois doré, façon de vaze, garnis de leurs panaches 70 l.

Espèces

87 escus d'or sol., 4 1/2 dont un à la royne ..... 8 ducats potentiers [3].

Peu d'orfèvrerie.

Dans l'inventaire de Robert Mauroy figure l'analyse des pièces suivantes trouvées en les papiers du défunt :

1° Sentence arbitrale entre Jehan Petit, marchand libraire en l'Université de Paris, et le dit défunt Mauroy à cause de Gabrielle Petit, sa veuve, d'une part, et Oudin Petit, libraire juré en l'Université de Paris, défendeur d'autre, du 1er avril 1567, signée de François de Lalouette et Jehan Frère, avocats, ordonnant que pour le contenu en l'inventaire mentionné en la dite sentence tant en meubles, cédules, etc., que marchandise de livres, lesdits Mauroy et sa femme, et Jehan Petit auroient maintenu et affirmé monter la totalité d'iceluy à la somme de 32.700 l. et la marchandise de 22 à 23.000 l., le dit Oudin Petit avoir esté condamné à payer la moitié

(1) Nous avons remplacé par des points les mots qu'il nous a été impossible de lire dans les actes originaux.

(2) Rideaux.

(3) Pièces de Portugal qui portent la croix potencée.

de 32.300 l. *[sic]* dans la forme prescrite par la dite sentence.

2° *Item,* un long cayer de papier, contenant huit feuillets, signé en fin d'iceluy Cothereau et Herbin, qui est le testament de feu Oudin Petit, marchand libraire, bourgeois de Paris, fils de Sire Oudin Petit, aussi marchand libraire et bourgeois de Paris, par lequel appert le dit défunt avoir donné et légué à Jehan Petit, Gabrielle Petit, Guillaume Petit, Léon (ou plutôt Léone Petit qui nous est indiquée par la pièce n° 3), et Charles Petit, ses frères et sœurs du premier lit, enfans dudit Oudin Petit et de la dite défunte Leonne Le Goust son dit testament accompli le reste de tous ses biens [1].

3° Brevet, signé Chappelain et Chappelain, du mardi 27 juin 1570 par lequel Leone Petit, âgée de 27 ans et plus, jouissant de ses droits, fille de Oudin Petit, marchand, bourgeois de Paris et de feue Leone Le Goust, sa femme, doit à la dite veuve Mauroy 7xx 16 l. t.

4° *15 may, 1569.* Oudin Petit doit 38 l. au défunt Mauroy.

5° *Mardy 25 août, 1562.* — Contrat, signé Benard et Crucé, du mariage du défunt Mauroy avec Gabrielle Petit, douée de 50 l. de rente. Trois reçus annexés, l'un

(1) Cette pièce n'est pas datée; il en résulte néanmoins qu'à la date de l'inventaire de Mauroy, Oudin Petit, deuxième du nom, fils d'un autre Oudin Petit, aussi libraire, n'existait plus. Ce ne serait donc pas lui qui aurait été victime de la Saint-Barthélemy et dont a parlé Crispin dans son *Martyrologe.* La Caille et Lottin ne citent qu'un seul Oudin Petit; nos pièces et Crispin nous en donnent trois. Les clercs de notaire se trompaient quelquefois dans les prénoms des clients de l'étude. Y a-t-il dans la pièce quelque erreur de ce genre, c'est ce que nous ne pouvons dire. Dans l'état, il est impossible d'identifier l'Oudin Petit qui fut tué à la Saint-Barthélemy. Autre difficulté : nous voyons, en 1573, Claude du Vivier, veuve d'Oudin Petit, et tutrice de ses enfants mineurs; si cet Oudin est le même que celui de la pièce n° 2, on se demande comment il pouvait, ayant plusieurs enfants, faire à ses frères et sœurs une pareille donation. Était-ce une restitution ?

de 1300 l. payé par Oudin Petit, père de Gabrielle, du dimanche 8 novembre 1562, promis pour le dit mariage, l'autre de 600 l., et un de 400 promis par Jehanne de la Ruelle, mère dudit Mauroy, signé ..... et Benard. (Arch. de Brulé, not.)

19 août 1571. — Gabrielle Petit [1], fiancée à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, lui apporte en dot, un transport de Leone Petite de 25 l. de rente assurez sur certains héritages à elle appartenant, à Montlhéry, pour 300 l. qu'elle avoit receus lesquels héritages on pouvoit vendre 300 l.

Roussel reconnoit avoir reçu 8000 l. savoir : en deniers 1700 l., en marchandise de vins, 1712 l. 10 s., en meubles 1200 l., en une rente de 25 l., 300 l., en héritage à Montlhéry, 213 l. et le surplus en dettes (actives).

Roussel déclare avoir goûté les vins qui, au nombre de 137 muids à 12 l. 10 s. pièce, sont ès caves de la maison où demeure la future, rue de Mauconseil, derrière l'église Saint-Jacques de l'Hospital, et dans une cave de la maison de l'Estoile, rue Saint-Martin. (Arch. de Brulé, not.)

15 octobre 1573. — Claude du Vivier, veuve de feu Oudin Petit, tutrice de leurs enfants mineurs, suivant quatre sentences prononcées contre elle, paye 500 l. dues par elle à Claude Roussel, marchand, bourgeois de Paris, à cause de Gabrielle Petit, sa femme, suivant le contenu d'une cédule d'Oudin Petit, et 1600 l. qu'Oudin devoit par obligation à Charles Petit, son fils, dont Roussel a eu le droit par cession. (Arch. de Brulé, not.)

(2) Cette Gabrielle Petit paraît bien être la veuve Mauroy, mais nous nous étonnons que cette qualité ne lui soit pas donnée dans l'acte.

LES GALLIOT ET PIERRE DU PRÉ

Galliot I du Pré

1523, 25 décembre. — Noble homme et sage Me Adam Aymery, licentié ès loix, seigneur de Chaville et chastelain de Ferriéres en Brie, vend et donne à bail de rente à honorable homme Galliot du Pré, libraire juré de l'Université et bourgeois de Paris, une maison assise en la cité de Paris, rue de la Licorne, à laquelle pend pour enseigne la *Boulle,* 6 l. de rente, rachetable 72 l., et, en outre, 200 l. t. chargés de 10 l. 6 s. envers le dit Aymery.

Galliot du Pré déclare que la dite acquisition est faite par lui au profit de Jacques de Vaulx, procureur en Parlement [1].

Jacques de Vaulx avoit du bien à Villedavray.

(Arch. de Brulé, not. à l'année 1548.)

1544, vendredi 13 juin. — Inventaire de Jehan de Badonvilliers, sieur d'Aunoy, de la Rivière, et maître des comptes [2].

Ensuit la librairie trouvée au dit hostel, prisée par Gallyot du Pré, libraire et imprimeur juré de l'Université de Paris.

(1) Jacques de Vaulx paraît être le père de Michel de Vaux, grand bibliophile, dont nous parlerons plus loin.

(2) Nous extrayons de cet inventaire très important la partie relative aux livres qui composaient la « librairie » de Jehan de Badonvilliers. La date du 13 juin 1544 est celle où a eu lieu la prisée des livres. Jehan de Badonvilliers avait plusieurs nièces mariées aux meilleures familles de la haute bourgeoisie de Paris, tels que les Chouart, les Huault de Montmagny, les Charmolue, les Montmirail, etc. Pour cet inventaire, comme pour les suivants, nous n'avons pas rectifié les titres de livres. Cette rectification et les explications qui en seraient résultées auraient donné à notre travail des proportions qu'il ne comporte pas.

Premièrement ensuivent les livres de théologie et sainctes lettres :

Le texte de la Bible, première impression de Paris, relié en ung volume	8 s.
Hugo Cardinalis, sur le psaultier	10 s.
Le moral de S. Grégoire, de première impression	6 s.
Vita Christi, de première impression	6 s.
Cato moralizatus	6 s.
Une autre Bible, telle quelle, reliée en un moyen volume	5 s.
Nicolaus de Gurra (Lyra ?) sur les epistres S. Paul, impression d'Allemagne	12 s.
Homeliarius doctorum	7 s. 6 d.
Les œuvres de Jehan Crisostome, première impression de Venise, reliée en 2 vol.	25 s.
L'Augustinus de Civitate Dei, aussi de première impression	10 s.
De optima policia tam ecclesiastica quam civile [1].	
Ung vol. des epistres de S. Jherosme, première impression	12 d.
Dyonisius Cartusianus sur les évangiles	6 s.
Cathena aurea in psalmos	6 s.
Legenda sanctorum — Historia scolastica — Sopholorium (*sic* pour Sophologium) sapientie, reliez en trois moyens volumes, tels quels	10 s.
Les œuvres de S. Ambroise, reliez en trois petiz volumes, d'impression d'Allemaigne	25 s.
Une autre paire des Euvres de S. Ambroyse, relicz en moyen volume	10 s.
Deux Homeliarum S^ti^ Gregorii	6 s.
Sermones Barclete — Hostila (Postilla ?) Evangeliorum — Mantuanus de Virgine Mariâ — Orationes Beroaldi — De vulneratione sanctorum — Conciones Cartusii, 6 petiz volumes	15 s.
Item, de officio misse — Anchiridium (Enchy-	

(1) Le prix d'estimation a été omis dans l'inventaire.

ridion) militis christiani — Apologia Bedæ [1] — Alchuinus — Opuscula Pelargi — Guillelmus parisienses (*sic*), rel. en 6 p. vol. 8 s.

¶ La cōfessiō & raison
de la foy de Maistre Noel Beda/
Docteur en theologie & Sindique
de la sacree Vniuersite a Paris:
enuoyee au treschrestiē Roy
de France/ Francoys
premier de ce
Nom.

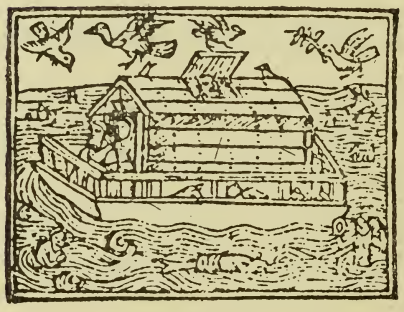

Eccles. 1.a.

La fontaine de Sapience, est
la parolle de Dieu.

(1) Beda, syndic de l'Université, avait été chargé d'interroger et d'instruire Louis de Berquin arrêté comme luthérien. Les protestants répandirent le bruit que Berquin l'avait converti au luthéranisme et firent paraître, sous son nom, une pièce intitulée *La Confession*, etc., et adressée à François Ier, invitant ce prince à favoriser les opinions nouvelles. Le Roi, ayant envoyé cette pièce au Parlement, Beda fut condamné à l'amende honorable et à la

Item, Bernardus ad Engelium (?) — Epistole sancti Pauli — De valore missario — Epistola exortativa — Confessionale Antonii — De imitatione Christi — Breviloquium Bonaventure — Speculum vite humane. — Augustinus de spiritu et littera — Erasmus de contentu (contemptu) mundi, rel. en 11 pet. vol. 12 s. 6 d.

Ung bréviaire à l'usage de Paris relié en grand volume 15 s.

Ung demy temps, usage de Paris, tel quel 3 s.

Ung pseautier, unes heures au dit usaige 2 s.

Unes heures en papier, usage de Romme, reliées et dorées 6 s.

Autres livres tant en grammaire, poésies, humanité, comme histoires.

Plinius de naturali historia, relié en grand volume, impression d'Italye 20 s.

Plutarque des faiz des hommes illustres, relié en 2 volumes, de première impression 20 s.

Officina Textoris, relié en un grant volume, etc., prisé 15 s.

Macrobius et Trogus Pompeius, reliez et dorez en ung volume 12 s. 6 d.

Les œuvres de Jo. Picus Mirandula, impression de Paris 8 s.

Les œuvres de Franciscus Petrarca, impression de Venise 15 s.

Item, Petrus Montius — Eticorum Aristotelis — Horatius de viris illustribus — Deux Cronica sive historia Gaguyny — Liber amorum Conradi —

prison qu'il subit. M. le Baron J. Pichon possède un exemplaire, qui est le seul que nous connaissions, de cette *Confession* dont le titre est donné ici en fac-simile. Or, le pauvre Beda était innocent. Hilarion de Coste, si parfaitement informé des choses du XVIe siècle, le déclare formellement dans son *Parfait ecclésiastique ou Vie de François le Picard*, et M. Read, si compétent en la matière, croit la *Confession* de Marcourt. Voir aussi, sur cette affaire, le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, par Lalanne. L'apologie citée ici est peut-être de Beda, mais peut-être aussi du même Marcourt.

Faciculus temporum — Boetius cum commento — Epistole Horatii cum commento — Cicero ad Aticum — Gresismus cum commento, lesdits livres reliez en 11 moyens volumes, tels quels 30 s.

Item, Opera Cenecæ (Senecæ), secunde impression — Adagia Erasmi, rel. en deux volumes 12 s. 6 d.

Epitome [in] libros eticorum Aristotelis 5 s.

Vegetius de re militari 12 s.

Petrus crinitus 7 s. 6 d.

J. Bapt. Fulgorius — Cosmographia Pii papæ, rel. en deux moyens volumes 8 s.

Apothemata Erasmi — Colloquiorum Erasmi — Platina de honesta voluptate, rel. en trois petiz volumes 12 s.

Commentaria Cesaris, impression de Hallus (?), couvert de velours gris 12 s. 6 d.

Vitruvius de architectura, relié en un pet. vol. 10 s.

Moria Erasmi — Petrus Corbelinus — Enchiridium precum — Comes Carporum in Erasmum — Otonnius (Ausonius?) Institutio principis Erasmi — Bucolica Virgilii — Pomponius Letus — Stephanus Frisius (?) — Ode Orati — Somale Petri Hispani — Parabole Erasmi, lesdits livres reliés en 12 petits volumes 17 s. 6 d

Thopica (*sic*) Ciceronis — Cronica regum Hispanie — Guillermus Capella — Epithome Patricii — Lingua Erasmi — Salva Jehan Autin (?) — Juvenalis, Percius — Dialogorum Luciani — Legatio Judorum — Mensa philosophica, lesdits livres reliés en 10 pet. volumes. 12 s. 6 d.

Cinq petits livres dont trois couvers de parchemin, les autres non reliez 4 s.

Septem linguarum latine elucidarius, relié et doré, prisé 3 s.

Un autre dictionnaire latin françois et allemand, relié en parchemin, prisé 6 d. t.

Autres livres en médecine, mathématique et cyrurgie.

Jo. Ruelius de natura stropñi, blanc non relié 30 s.

Cirurgia de Corigilata 7 s. 6 d.

Medicina Tacuyni 12 s.

Cœlum Philosophorum, avec figures 5 s.
Pratica Philonii, relié en un pet. vol. 6 s.
Pratica de Vigo 4 s.
Regimen sanitatis — Enchiridium Ancelini — Passionarius Galeni — Practica Varanane (?) — Practica Gathmarie — Marcius Fichinus, deux de re orteri (hortaria ?), rel. en 8 petiz volumes 12 s. 6 d.
Herbarum ymagines 5 s.
Ruelius de re veterinaria, blanc, non relié 6 s.
Une mappemonde par feuilles non collées 10 s.
Arismetica (*sic*) Martini, blanc [1], non relié 3 s.
Ung Cornelius Celsus, prisé 6 s.

Autres livres en françois.

Les Coustumes générales, reliées en un petit vol. 10 s.
Le Guydon des Barbiers 8 s.
Les Croniques d'Anguerrant de Monstrelet, reliées en trois volumes, prisés 25 s.
Les Illustrations de Gaulle, prisé 7 s. 6 d.
(*En marge :* C'est à M. de Champigny) [2].
Le bon mesnagier (Pierre de Crescens) — Les nouvelles de Boccace — Les triomphes de la noble dame — Les ordonnances royaulx — La Salade — La Prinse de Rhodes — La Chronique d'Argenton [3], les dits livres reliés en moyens volumes 20 s.
Ung livre d'architecture avec les figures 5 s.
La Passion par personnages, relié en un petit volume 4 s.
Le Trésor de Noblesse — Institution (Instruction ?) à porter patiemment les adversitez de ce monde, reliés en deux volumes 10 s.
Les ordonnances royaulx — Le Romant de la Roze — Le Prothocolle de chancellerie — Le doctrinal de court — Modus et Ratio — La Monarchie de France — Le bois de Gaiacum — Le testament de Villon — Les coustumes de Paris

(1) En blanc, c.-à-d. non broché, en feuilles.
(2) L'un des héritiers de Jehan de Badonvilliers.
(3) C'est Commines.

— La formation de l'homme — Les politiques de Plutarque — Les œuvres de Cretin — Les emblêmes de Alciat — Les ordonnances royaulx — La Célestine — L'histoire des empereurs de Turquie — Deffense pour les françoys contre les ennemys, tous les dits livres reliés en 17 petits volumes 25 s.

L'histoire ecclésiastique, en blanc, non relié 6 s.

Les Ruzes de la Guerre — La manière d'escripre par réponce — Le quart (livre ?) de la Méthode — La manière de semer — Mars aux dames de la court — Les droitz de Coquillart — La décoration de nature humaine, les dits livres reliés en 7 petits volumes, couverts de parchemin 5 s.

Plusieurs caiers d'ordonnances, en blanc, non reliez 6 d.

Deux livres de Champfleury, en blanc, non reliés 8 s.

La science de pourtraicture 3 s.

Ung nouveau monde — Le double des lettres, reliés en deux petits livres de parchemin 2 s.

Autres livres en droit, tant canon que civil

Et premièrement :

Ung code avec les gloses 5 s.

Budœus de asse 5 s.

Breviarium Fabri — Practica Jacobi — Casus Decretalium, rel. en trois moyens vol. 5 s.

Viatorium Juris — Pracmatica sanxion — Instituta cum casibus, rel. en trois petits volumes 5 s.

Summa angelica, rel. en un petit vol. 4 s.

Regula cancellarie — Sentencie Pilati — D... de regulis juris,reliés en trois petits volumes 2 s.

Livres en Italian et Espagnol.

Les œuvres de Dentes avec les commentaires 12 s.

Libro de Cortegiano, impression de Venise, relié et doré en ung grant volume 15 s.

Epistole et Evangelii 3 s.

Les sermons en Italian 3 s.

Les miracles de la Vierge Marie en Espagnol 12 d.

Livres de musique et chants.

Quinze messes, reliées en 4 parties, en moyen vol. 25 s.
Trente quatre chansons musicales, reliées en 4 petits volumes 20 s.
Vingt huit chansons nouvelles en musique, reliées en 4 petits volumes 20 s.
Ung Enchiridion musices 2 s.
De arte cantandi 2 s.
Editio motetorum Claudii de Sermin en quatre parties, blanc, non relié 12 s.
Motetti Johannis Lupi, aussi en blanc, en quatre parties, blanc, non relié 8 s.
Plusieurs livres de motets et chansons, blancs, non reliés 5 s.
Quatre paires d'heures à usage de Paris, grosses lettres de forme, blanches, non reliées 8 s.
Une paire d'heures à usage de Paris, longues, en lettre bastarde, historiées et non reliées 18 d.
Six paires d'heures à usage de Paris, de grosse lettre carrée, blanches, non reliées 4 s.
Ung livre intitulé *Chantepleure* aussi blanc, non relié 5 s.
Ung livre de perspective, blanc, non relié 4 s.
Plusieurs pourtraicts, figures et (*illisible*) en livres estans en une layette 5 s.

Livres en parchemin tant escriptz à la main que imprimez.

Premièrement :
Trois grands volumes de texte de droit civil, tels quels 15 s. t.
Le livre de la celeste gerarchie en françois, enrichis de plusieurs hystoires, dorées 20 s.
Ung missel aussi en parchemin à l'usage de Paris 25 s.
Deux Rommant, aussi en parchemin, escript à la main, tels quels 10 s.
Sept autres volumes en parchemin, escripts à la main, de diverses sciences, telz quelz 7 s.
Unes heures, en lettres de forme, escript à la main, enrichy de plusieurs histoires et lettres d'or 20 s. t.
Le dialogue du Crucifix, aussi en parchemin, escript à la main 7 s. 6 d.

Plusieurs (autres livres) escripts à la main en papier, tels quelz, le tout ensemble 6 s.

(Arch. de Brulé, notaire à Paris).

1548 (1549), mardi 29 janvier. — Inventaire de Jehan Hennequin, conseiller au Parlement, sieur de la Chapelle-feu-Payen, etc.

Livres prisés par Galliot du Pré.

Théologie, droit.

Autres livres tant grammaire, histoire, que philosophie.

Le registre des Grandes Chroniques avec les fig., impression d'Allemagne, en un grand volume [1] 60 s.
Vincent de Beauvais, impression d'Allemagne 25 s.

Autres livres en françois :

Les grandes cronicques de France, reliées en trois volumes 25 s.
Les coustumes générales, première impression 8 s.
Le grant herbier 4 s.

Livres escripts à la main :

La Nouvelle de Jehan André [2], parchemin 10 s.
(Arch. de Brulé, not.)

1553, 27 août. — Inventaire, après décès, de noble homme Françoys Sedille, conseiller au Parlement.

Livres prisés par Galliot du Pré.

Croniques de Gaguyn — Ordonnances royaux — Huon et Budeus, — Marcolain (Marc Aurèle ?) — Ordonnances de l'an 1539, les dits livres reliés en 5 moyens volumes 7 s. 6 d.

(1) C'est la chronique de Nuremberg.

(2) Ce titre paraît indiquer un livre curieux, mais nous n'avons aucun renseignement sur lui.

Recueil de diverses histoires, relié et doré 5 s.
Coustumes du Mayne, d'Orléans, de Paris, — la Monarchie de France, — les Pseaumes de David, — l'Ystoire des e... de Troyes, reliés en 7 petits volumes 10 s.
Oraison aux états d'Allemagne, les croniques.... exposition des évangiles 3 s.
(Arch. de Contesse, notaire à Paris.)

1557, 13 juillet. — Jehan Frolo, avocat en Parlement, seigneur de Champrosé [1], confesse que, à sa prière et requeste, honorable homme Galyot du Pré, libraire juré de l'Université, s'est constitué pleige et caution pour Estienne Hamelin, marchand, demeurant à Tournan en Brie, pour 3 muids de grain dus (?) à la Sainte Chapelle du Vivier en Brie. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir Robert le Mangnier, à la date du 13 novembre 1557.

1558, 12 août. — Inventaire et prisée des livres de feu Michel de Vaux, advocat en Parlement, faict par Galliot du Pré, libraire juré en l'Université de Paris, à la requeste d'Ysabelle Sanguin, sa femme.

Théologie.

Bible, impression de Paris, 5 gros volumes, etc.
Livres, impression d'Alde, de Colinet, Gryphius.
(Nouveau testament, doré, impression de Collinet) [2].

Autres livres en droit canon.

Neuf articles.

Droit civil.

Quinze articles (Coustumes).

(1) C'est un autre Champrosé que celui de Draveil ; celui-ci est du département de Seine-et-Marne. Cette pièce est très mal écrite.

(2) Simon de Colines. Il est désigné de la même manière dans les *Contes d'Eutrapel* (1586), in-12.

Aultres livres tant histoires, humanitez, que autres.

Soixante-six articles dont quelques-uns multiples.

Les œuvres de Pierre Lambin, impression de F. (Froben ?), reliées et dorées en un grand volume, enrichies sur le ply (*sic*) 101 s.

Tite-live, doré

Paulus Emilius, *idem*

Selyus Calcaginus, relié et doré, en volume couvert d'or et de couleur 60 s.

Vita alcorani (*sic*), relié, doré, couvert en parchemin, fermé de soye 25 s.

Epistolæ familiares, impression d'Alde, reliées et dorées sur le cuir

Virgile, Horace, Catulle, Juvenale, Persius, tout d'Alde

Apuleius, Commentaires de Beroalde, vieille impression

Autres livres en françoys

Premièrement :

Les Cronicques et annales de France, première impression, prisée 8 s.

Discours de la Religion des Romains, relié et couvert en parchemin 30 s.

Les Ori..... reliées en un grand volume 20 s.

La Bibe (*sic*), en un moyen volume 20 s.

Le songe du Vergier 4 s.

Observations de Belon 6 s.

La Marguerite des Marguerites 8 s. 6 d.

Epithome de l'antiquité des Gaulois — Le Siège de Metz — Commentaires de Langey — Les Regrets du Belloy — La Théologie naturelle, relié en parchemin, en 5 volumes 16 s.

Coustumes de Lodunoys — Défense de la langue françoise — Art poétique — Le lis (ris) de Democrite — La guerre entre le roy more et le roy blanc — Ordonnance de l'admirauté — L'Iphigénie d'Ereupide — Cantiques du comte d'Alcinoy (Nicolas Denisot) — Que les Princes doibvent savoir les lettres — Le procès d'Ajax — Le Mirouer du

temps — La Claire de la Prudence — Les amours d'Anthoine Bayf — Les tragédyes Euripide — Cronique abrégée des Roys — Amoureux repos — Epithome de la vraye astrologie — Les trois premiers livres de Artemydore — Les 32 pseaumes de David — Coustumier de Paris — Les dits — Les dits de Pelletier — (.... Titre illisible pour déchirures et jaunissures) — Histoire de l'expédition de P... — Les epistres des (*sic* et) heroïdes, lesdits livres reliés en 26 petits volumes de parchemyn 15 s.

Coustumes de Normandie, petit volume 8 s.

Le Prince de Machevelle (*sic*) — Les Instructions de Valence — Paraphrase de l'Astrolabre — La philosophie de Loys Caron — L'opuscule St Augustin — Les Azolains de Bembo — Contre la nouvelle erreur des prédestinez — Le livre du monde — Les œuvres de Hugues Salel — Les Georgiques de Virgile, les dits livres reliés en 10 petits volumes, tant cuir que parchemin 20 s.

Le 1er livre de la destruction du f. (déchiré), parchemin, gr. vol. 10 s.

Epistres S. Père (St Pierre) en françoys, reliées en ung petit volume 4 s.

Amours de Ronsard, relié et doré, couvert en parchemin 4 s.

De la grand ire (?) de Dieu — Dyalogue de Prymaléon [1] — Les jugements d'astrologye — Paradoxe de playder contre les calompnies des impériaulx — L'Evangille des dymenches.

Aultres livres en vulgaire Italyen.

Le livre du courtizan 7 s. 6 d.

Œuvres de Dante, reliez et dorez 7 s. 6 d.

La rytme d'Arioste 5 s.

Sannazaro

(1) Voir le *fac-simile* à la page suivante.

Petit diſcours

D'VN CHAPITRE DV *liure de* Primaleon, *autrefois enuoyé par le ſeigneur des* Eſſars N. *de* Herberay, Commiſſaire ordinaire *de l'artillerie du* Roy, *à une damoiſelle* Eſpagnolle, *belle, & de meilleure grace.*

ACVERDO OLVIDO.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

A PARIS

Pour Vincent Sertenas *libraire tenant ſa boutique au* Palais, *en la galerie par ou lon ua à la chancellerie, & au mont* S. Hilaire *à l'hoſtel d'Albret.* 1549.

Merlinus Cocaius

Tractatus de astrologia — Regole grammaticali — Angustie militari, parch. 4 s.

Les Coustumes de Normandie — Le 4e livre de Pantagruel, prisés ensemble 2 s.

Poliphile vulgaire (en françois) avec les figures, relié et doré, en un grand volume 35 s.

(Arch. de Brulé, not.)

1559 [1560], jeudi 8 février. — Honorable femme Geneviève Le Blanc, femme de honorable homme sire Galliot du Pré, marchand libraire, bourgeois de Paris, au nom et comme ayant charge expresse du dit Dupré, son mari, par qui elle s'engage à faire ratifier, convient avec André Le Large, laboureur, demeurant à Plaly, paroisse de Ste Hode, près la Ferté au Coul en Brie que, pour s'acquitter de 251 l. 11 s. t. due par Lelarge par obligation du 30 octobre 1558, plus 11 l. t. pour vente de deux poinssons et une caque de vin que Lelarge a acheté et reçu de Dupré, plus pour 100 s. pour 400 fagots, 30 s. pour 1500 eschalatz, 22 s. 6 d. pour 150 perches, 8 l. t. pour la tonture des laines de sept années, 60 s. pour certaines dépenses. — Lelarge paiera 106 l. 4 s. 6 d. dont il s'est trouvé redevable par le compte fait aujourd'hui entre eux, et quitte Galliot du Pré de toutes sommes payées pour luy et des chariages qu'il a faits, des thuilles, plâtre, bois, clouds, etc. sans préjudice toutefois des labours et semences que Lelarge prétend avoir fait en la ferme du Boys des Escoliers appartenant au dit Dupré, depuis son bail fourny, et au dit Dupré des clauses et conditions contenues audit bail qui est demeuré ès mains du dit Dupré.

Il est, en outre, accordé que les deux couches garnies de leurs lits et traversins, une table, deux treteaulx, un banc, une forme, un buffet, deux chenêts et une chaize qui sont en la possession du dit Lelarge et appartiennent à G. Dupré, demeureront à Lelarge pour ses peines et sallaires d'avoir vaqué aux affaires du dit Dupré, sans préjudice des autres meubles étant en la ferme du bois des Escoliers qui restent à G. Dupré.

(Arch. de Cothereau, not.)

1561 [1562], 28 février. — Josse de Mery, escuyer, sieur en partie de Mery, et Jacques Chevalier, aussi escuyer,

sieur de Marchays, vendent à honorable femme Geneviefve Le Blanc, veuve de feu Galyot du Pré, en son vivant marchant libraire, bourgeois de Paris, 25 l. de rente sur les terres de Mery et de May en Mulcien. Prix 300 l. t.

Geneviève Le Blanc confesse que la dite acquisition est faite pour Me Despretz, procureur au Châtelet, et de ses deniers [1]. (Arch. de Cothereau, not.)

GALLIOT II DU PRÉ

1567, 18 juin. — Gyrard Tannerye, marchand libraire, met son frère Pierre apprenti avec honorable homme Galyot du Pré [2], aussi marchand libraire juré en l'Université de Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, mardi 3 février. — Edmond de Sathenat, escuier, sire du Pont en Berry, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Savigny d'une part, et honorable homme Gallyot du Pré, marchand libraire, bourgeois de Paris, pour lui et Geneviève Le Blanc, sa mère, mis en procès par Sathenat devant les connetable et mareschaux de France, afin d'être réintégré dans la maison où il avoit été placé par fourrier et qu'on lui restituat des armes et des meubles qu'il disoit estre en la maison de Pierre du Pré en laquelle il avoit esté logé par fourrier comme dit est.

La veuve disoit Sathenat mal fondé, car la maison appartenoit à la veuve Jehan de Louvain, Pierre du Pré

(1) Galliot I du Pré mourut en avril 1560 ainsi que le constate un fragment de pierre votive actuellement conservé au Musée de Cluny (n° 8057 du catalogue) et dont M. Paul Delalain donne un fac-simille dans son intéressante *Notice sur Galliot du Pré.* Paris, 1890, in-8. Mais on ne sait pas dans quelle église était déposée cette pierre qui fut trouvée dans la cave d'une maison de la rue de Seine et malheureusement brisée par la pioche du démolisseur.

(2) Galliot II du Pré, frère de Pierre que nous verrons plus loin, était le deuxième fils de Galliot du Pré.

y demeuroit seulement et n'en avoit pas expulsé Sathenat, ny osté les meubles, lits, couches, paillasses et autres ustencilles et n'en sauroit rien prouver le dit Sathenat. Lui et ses gens avoient transporté plusieurs meubles estans en la dite maison. Ils s'estoient constitués demandeurs pour éviter la demande de du Pré et de Geneviève Le Blanc. Ceux-ci avoient été déboutés malgré leur bon droit par les mareschaux d'ailleurs incompétents et avoient appellé.

Transaction. Les deux parties se désistent. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, samedi 15 mai. — Fleury Prevost, maître imprimeur à Paris, confesse que honorable homme Galiot du Pré, marchand libraire à Paris, luy a payé 525 l. pour l'impression de cent feuilles des *Histoires de Palmerin d'Olive* et de *Primaléon de Grèce* par ledit Prevost imprimés ou fait imprimer suivant le marché fait entre les dits Fleury Prevost, Galiot du Pré et Pierre Trepperel, marchand d'Orléans, dès le 28 juillet 1571, et oultre confesse que le dit du Pré luy a entièrement fourny le papier qu'il a convenu pour la dite impression d'iceulx livres, et, en ce faisant, Prevost a rendu ès mains dudit sieur du Pré le dit marché comme nul et satisfait, affirmant par iceluy Prevost n'avoir aucune chose receue sur iceluy dudict Trepperel. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, vendredi 6 août. — Jehane d'Argent, femme de Jacques Morin, marchand, bourgeois de Paris, déclare à Galliot du Pré qu'elle se porte comme héritière de Pierre Trepperel, son cousin-germain, libraire à Orléans; le 11 aoust, elle donne procuration. (Arch. de Cothereau, not.)

1579, vendredi 10 avril. — Honorable homme Gallyot du Pré, marchand libraire, rue Saint-Jacques, nomme un

procureur pour plaider avec Anthoyne Maria Spinelli, marchand, demeurant à Paris, qui avoit appellé en Parlement d'une sentence du Chastelet du 29 janvier dernier rendue contre luy, fixer les dommages et intérêts à réclamer, transiger, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, lundi 5 juin. — Jehan Le Bouteillier, escuier, sieur de Moussy le vieil et de Moussy le neuf, demeurant à Moussy le vieil, près Dammartin, confesse que, dès le 18 juillet 1577, Geneviefve Le Blanc, veuve de feu Me Galliot du Pré, libraire juré, bourgeois de Paris, lui avoit délaissé à titre de rente tout ce qu'elle pouvoit avoir de droit indivis avec le dit sieur de Moussy en la maison du Chesne Chaumontel, au terroir de Moussy le neuf et ès Cruvrain, près Dammartin, selon que ces droits étoient tenus par Nicolas Clairin, laboureur, demeurant à Moussy le neuf, fermier du dit Chesne, moyennant 50 l. t. ou 16 escus 2/3 par an (contrat passé devant Loys Le Gendre et Jacques Landry, notaires à Paris,) et depuis la dite Le Blanc seroit décédée laissant Pierre du Pré le jeune, fils mineur de défunt Pierre du Pré l'aisné et de Françoise de Louvain, jadis sa femme, et de présent femme d'Abel Langelier, marchand libraire au Palais, tuteur et curateur du dit Pierre du Pré le jeune à ce présent. Cette rente échue à Pierre du Pré le jeune. — Jehan Le Bouteillier se reconnoit débiteur de cette rente envers Pierre du Pré le jeune [1], mineur. (Arch. de la Barde, not. à Paris.)

Une note de La Barde (successeur de Cothereau), écrite en marge, constate que cette rente a été rachetée, le 7 juillet 1601, par Mess. Charles Le Bouteillier, chambellan du Roy, sieur de Moussy, de Pierre du Pré, marchand, bourgeois de Paris.

(1) Pierre du Pré, dont il est ici question, était le fils de Pierre du Pré I et le petit-fils de Galliot I du Pré.

Pierre I du Pré

1579, mercredi 14 juillet. — Honorable femme Geneviève Montault, veuve de feu Jehan de Louvain, joaillier, confesse avoir reçu d'Abel Langelier, marchand libraire, tuteur de Pierre du Pré, enfant mineur d'ans de feu Pierre du Pré et de Françoise de Louvain, jadis sa femme, 79 escus 1/3 dus à ladite Montault par le défunt Pierre du Pré, par deux cedules, l'une de 200 l. du 8 juin 1568, et l'autre du 12 du dit mois, et se montant à 38 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1564, 29 avril. — Compte rendu par Jehan du Pré, frère de Jacqueline et Marie du Pré, par le commandement de leur grand père Jehan Gentil, tuteur de Jacqueline et Marie du Pré.

Robes pour le mariage de Jacqueline.

Le 14 octobre 1563, donné par Anthoine Lucas, mari de Jacqueline, 50 l. t.

Diverses dépenses dont Jacqueline et Marie doivent le tiers.

A esté payé à un libraire pour avoir collationné les livres de la succession de feu Gallyot du Pré, la somme de 72 s. qui est, pour un tiers, à payer à chascune des dites mineures (*sic*) 24 s. (cela ferait 48 s.) 24 s.

A esté payé à un autre libraire qui a esté employez deux jours et demi a escripre sur les paquets des dits livres et pour sa nourriture dudit temps, la somme de 25 s. qui est, pour un tiers, à payer à chacune des dites mineures, 8 s. 4 d. 8 s. 4 d.

Jehan Gentilz l'aîné, marchand, bourgeois de Paris, tuteur de Jacqueline et Marie du Pré, enfans mineures d'ans de feu Jehan du Pré l'aîné et de Nicole Gentilz, confesse que Jehan du Pré, marchand mercier à Paris,

frère de Jacqueline et Marie, lui a remis onze quittances pour le compte ci-dessus. (Arch. de Cothereau, not.)

C'étaient sans doute les petits enfants de Galiot du Pré, enfants de son fils Jean.

On trouvera à l'article *Relieurs* un Jehan du Pré, relieur en papier, qui, en 1544, a fait l'inventaire des livres de Jehanne Charpentier, femme de Pierre Boucher, clerc au greffe des généraux de la justice des aides, et à la même date, celui des papiers qui faisaient partie de la succession de Jehan Leclerc, enlumineur.

JEHAN DE LUPIERRE

1528, mardi 21 avril. — Richarde Gressier, veuve de feu Jehan de Lupierre, en son vivant libraire, a affirmé avoir montré tous les biens meubles et immeubles, lettres, dettes du dit défunt, et inventaire en avoir été fait par deux notaires au Chastelet. (En marge : Sollempnité). (Registres d'audience du Châtelet Y, 5233).

Ce libraire n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin. [1]

GUILLAUME EUSTACE

1528, samedi 20 juin. — Julien, procureur de la veuve Jehan Eustace, d'une part et...., procureur [2] de Guil-

(1) La Caille, Histoire de l'imprimerie et de la librairie où l'on voit son origine et son progrès jusqu'en 1689.... *Paris, Jean de la Caille,* 1689, in-4. — Lottin. Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470.... jusqu'à présent. *Paris, Lottin de Saint-Germain,* 1789, in-8.

(2) Le nom a été laissé en blanc dans l'original.

laume Eustace, tant en son nom que comme soi-disant ayant la garde de Jehan Eustace l'aîné et aussi procureur d'icelui Jehan Eustace l'aîné d'autre part. — Julien avoit fait appeler Guillaume Eustace, et demandoit que défenses fussent faites à lui et à tous autres..... pour raison des biens et successions de feue Guillemette Duché, jadis femme de Guillaume Eustace et mère desdits Jehan Eustace l'aîné et le jeune, attendu qu'il y avait procès entre la dite veuve Jehan Eustace, pour elle et comme garand des locatifs d'une maison à N. D. des Champs et Guillaume Eustace en son nom et comme ayant soi-disant la garde dudit défunt Jehan Eustace l'aîné. Guillaume Eustace se disoit procureur de son dit fils ; le prévôt défend à Guillaume de poursuir la veuve Jehan Eustace le jeune pour la maison de N. D. des Champs et, pour raison de la succession Guillemette Duché, défend de plaider devant le maire de N. D. des Champs et leur ordonne de venir par devant lui. (Registre d'audience du Châtelet Y, 5233.)

1561, 23 juillet. — Diverses personnes dont demoiselle Jehanne Marteau, veuve d'Ant. Petremol, auditeur des comptes, et auparavant de feu Pierre Hoteman, comme tutrice des enfans Hoteman, Jehan de Cancy, maître joueur d'instruments, à cause d'Isabeau Eustache, sa femme. — Estienne Maheu, fils mineur de Jehan Maheu, en son vivant imprimeur à Paris, et d'Isabeau Eustache, jadis sa femme, Claude Eustache, veuve de feu Pierre Lefevre, baillent à Jehan Bocaige, maître chapelier à Paris, une maison rue de la Juifrie où pend pour enseigne le *Sagittaire* (c'est sans aucun doute la maison du grand libraire Guillaume Eustace) contenant cave, cellier, ouvrouer, court, chambres haultes, avec les bouges et greniers. Prix : 120 l. t. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir Jehan Maheu, à la date du 23 juillet 1561.

JEHAN LOYS

1538 [1539], 21 mars. — Jehan Loys [Tiletan ou le Tiletain, c.-à-d. de Tielt en Gueldre, d'après Lottin], marchand libraire et imprimeur, avance pour un nommé Perrault 27 l. t. pour loyer d'une maison rue des Sept-Voies. (Arch. de Turpin, notaire à Paris).

PONCET LE PREUX

1539, 29 novembre. — Honorable homme sire Poncet Le Preux, l'un des quatre grands libraires jurez de l'Université, bourgeois de Paris, consent que..... *[sic]* Mignart, laboureur, demeurant aux Bordes, près La Celle, baille à Laurens Potier, laboureur, demeurant à la petite Ligue, toutes les vaches et veaux au dit Le Preux appartenant et qui par luy dès longtemps a, et durant le vivant de feue Germaine Pygouchet [1], jadis sa première femme, avoient été baillées au dit Mignart ou que, pour et au lieu des dites vaches et veaux, il paye au dit Potier 12 l. t. à laquelle somme Le Preux acquitte au dit Mignart les dites vaches et veaux. Il donne puissance à Potier de recevoir l'un ou l'autre. Il acquitte et garantit Mignart envers les héritiers de la défunte Pigouchet. (Arch. de Yves Bourgeois, notaire à Paris).

PIERRE THYART

1539 (1540), vendredi 23 janvier. — Pierre Thyart, marchand libraire et relieur de livres à Paris, reçoit à loyer à prix d'argent (9 l.) la tierce partie par indivis

(1) Probablement une fille du célèbre libraire Philippe Pigouchet.

d'une maison rue des Noyers, à l'*Image S. Jehan,* de Phil. Voisin, tanneur, demeurant au boulevard de la porte S. Marcel. (Arch. de Yves Bourgeois, not.)

Pierre Thyart n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin, non plus que par M. Thoinan [1].

GRACIEN PINSON

1540, 19 juillet. — Noble dame Jehanne de la Haye, veuve de feu Me Guillaume Luillier, maistre des requestes, sieur d'Oursines [2], loue à Gracien Pinson, marchand libraire, demeurant à Paris, une maison rue S. Jacques, tenant à celle qui a pour enseigne la *Roze blanche* [3] appartenant à la dite dame, 32 l. t. et 20 s. de rente dus sur icelle au collège de Fortet. (Arch. de Louvencourt, notaire à Paris.)

LES TREPPEREL

Jehan II et Pierre Trepperel

Bien que la première pièce concernant les Trepperel soit datée du 26 juillet 1550, nous avons cru devoir placer tous

(1) Les relieurs français (1500-1800), biographie critique et anecdotique.... par Ernest Thoinan. *Paris, Em. Paul, L. Huard et Guillemin,* 1893, in-8°.

(2) Orsines ou bien *Ursines* était une paroisse près de Chaville et de Vélizy (Seine-et-Oise) qui disparut au XVIIIe siècle, étant alors réduite à un très petit nombre d'habitations. M. Le Tellier fit démolir l'église après en avoir rebâti une à Vélizy, et la remplaça par un étang. La tradition était restée dans le pays que M. Le Tellier mourut la même année ainsi que le curé de Meudon qui avait transporté le Saint-Ciboire à Vélizy. Cet étang était presque entièrement desséché en 1739, année où l'abbé Le Beuf le visita. V. Le Beuf, t. VIII, p. 356.

(3) Probablement la maison de Philippe Le Noir ; cependant l'enseigne de ce libraire était la Rose blanche *couronnée.*

les documents que nous avons recueillis sur cette famille, à la date de 1541, en raison de certaines lettres de cette date qui y sont annexées.

1550, 26 juillet. — Pierre Trepperel, marchand libraire à Orléans, reçoit de Guillaume Duchemin, examinateur au Chastelet, commis à la garde et distribution de prix de l'adjudication faite à Arnoul de Hacquemye de deux maisons assises à Paris, rue Grenier S. Ladre qui furent à Jehan Trepperel, son père, diverses lettres. (Ce sont les suivantes :) [1]

1541, 22 avril (après Pâques). — Vente par Jehan Trepperel à Arnoul de Hacquemye, fondeur en cuivre, de 100 s. t. de rente pour 60 l.

1543, 23 janvier. — Vente de 10 l. de rente au même pour 120 l.

1544, 23 septembre. — Jehan Trepperel constitue à Hardouyn Corcivault, maître maçon, 8 l. 10 s. de rente pour 102 l.

1544, 12 décembre. — Jehan Trepperel loue ses deux maisons à l'*Image S. Laurent,* rue Grenier S. Ladre, 50 l. t. à Hacquemye. Pierre reçoit 19 l. 5 s.

1544 (1545). — Jehan Trepperel constitue à Richard Roux, compagnon imprimeur, 10 l. t. de rente pour 120 l.

1545, 27 août. — A Orléans, autre vente de 20 l. de rente à Simon Le Roy pour 210 l.

1546. — Jehan accepte le transport de la rente constituée à Hardouyn Corcivault, le 23 septembre 1544.

(1) Ces deux maisons de la rue du Grenier S. Ladre où pendait pour enseigne l'*Image S. Laurent*, la même que celle Jehan I Trepperel sur le Pont Notre Dame, avaient été adjugées à Arnoul de Hacquemye le 29 mai 1549. Hacquemye, avant de les acheter, avait été locataire de ces maisons dès le 12 décembre 1544.

1547, 15 juin. — Sentence contre Jehan pour payer les arrérages de la rente constituée à Richard Roux.

1547, 20 novembre. — Vente par Jehan Trepperel à Arnoul de Hacquemye de 100 s. t. de rente pour 60 l.

(Arch. de Brulé, not.)

Pierre Trepperel, petit-fils de Jehan Trepperel premier du nom, était, nous l'avons déjà vu à l'article Galliot II du Pré (Acte du 15 mai 1574, p. 39), en relation avec les libraires et les imprimeurs parisiens. Pierre Trepperel figure, en effet, dans un marché passé entre Fleury Prevost, maître imprimeur à Paris, Galliot du Pré et lui, le 28 juillet 1571, pour l'impression de cent feuilles des *Histoires de Palmerin d'Olive* et de *Primaléon de Grèce.* (Voir Brunet, *Manuel*, tome IV, col. 875, et Silvestre, *Marques typographiques*, nº 756. Voir aussi à l'article Galliot II du Pré l'acte du 6 août 1574, p. 39). Pierre Trepperel, libraire à Orléans, ne paraît pas l'avoir été jamais à Paris ; mais nous n'avons pas hésité à donner ici tout ce que nous avons trouvé sur le dernier rejeton de cette famille célèbre d'imprimeurs parisiens.

1573, mardi 30 juin. — Guillaume Poiret, marchand teinturier en toile, laine, fil et soye, demeurant à Paris, donne procuration à Jacques Morin, marchand mercier au Palais, son cousin, pour prendre et appréhender la succession de feu Pierre Trepperel, en son vivant marchand libraire, demeurant à Orléans, faire partage, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1573, jeudi 16 juillet. — Guillaume Poyret, teincturier en toiles, layne et soye, demeurant à Paris, et Jehanne Dargent, femme autorisée par justice au refus de Jacques Morin, son mari, font et constituent leur procureur Me Jehan Pelet, procureur au Chastelet, pour plaider et opposer et, par especial, pour et au nom des dits constituants, eux déclarer par devant M. le Prevost de Paris et partout ailleurs

où il appartiendra, heritiers simples pour une tierce partie de deffunt Pierre Trepperel, leur cousin germain, en son vivant libraire, demeurant à Orléans, et se joindre à ceste fin en ladite qualité par le dit Poyret en cause avec la dite Jehanne d'Argent (effacé : *f^e Jacques Morin héritière pour une autre moitié* [*tierce partie* substitué à *moitié* dans la phrase raturée]) du dit defunt, à l'encontre de (effacé : *la veuve du dit deffunt*) Denise Jodelle, femme de Amy Reversé [1], héritière pour un autre tiers, pour le remboursement des frais, mises, despens et intérêts qu'ils ont faits, eus et soufferts pour la confection de l'inventaire des biens du dit deffunct estant de la dite succession et où le dit Pelet auroit jà faict la dite déclaration a advoué et advoue tout ce qui par luy a esté faict et généralement. Les présentes faites et passées l'an 1573, le jeudi 16e jour de juillet. (Arch. de Cothereau, not.)

Macée Trepperel

1569, 12 mai. — Denis Picot, sieur d'Amboile[2], auditeur des comptes, D^lle Jehanne de Meaulx, veuve de Michel Picot, escuier, sieur de Santeny en Brie, Louis Picot, son fils, escuier, sieur de Santeny, et les frères et sœurs de celui-ci, mineurs, reconnoissent que, sur la s^ie d'Amboile, celle de Santeny et sur la maison, rue de la Verrerie, ou demeure Denis Picot, Jehan Jannot, Martin, Simon et Nicolas Jannot, marchands bourgeois de Paris, et les

(1) Amy Reversé était orfèvre, il demeurait sur le Pont au Change à la *Crémaillère*. Il semble résulter de ce passage que Denise Jodelle avait été femme de Pierre Trepperel après le décès duquel elle s'était remariée à Amy Reversé. On aurait effacé les mots « *veuve* du dit deffunt » parce qu'elle était remariée.

(2) Aujourd'hui Ormesson, près La Queue en Brie.

enfans mineurs de feu Simon Jannot (Jehan leur tuteur), tous héritiers de défunt Simon Jannot, leur père, qui fut fils et héritier de défunte Macée Trepperel, sa mère, jadis femme et depuis veuve de Jehan Jannot, son père, ont droit de prendre 25 l. par an de rente, constitués le 2 octobre 1537 par lesdits sieur d'Amboile, le défunt sieur de Santeny et Dlle Jehanne de Meaulx à Me Gilles d'Averly, procureur au parlement, qui avoit transféré cette rente à Macée Trepperel. La dette étoit propre au sieur de Santeny, frère de Denis Picot. (Arch. de Brulé, not.)

Il résulte de cette pièce fort intéressante pour l'histoire des libraires que Jehan Janot, associé de la veuve de Jehan I Trepperel, avait épousé Macée Trepperel, sa fille, et était ainsi beau-frère de Jehan II Trepperel dont Macée était la sœur. Ils eurent un fils nommé Simon de qui provinrent cinq fils dont deux portaient aussi le nom de Simon (il y a d'assez fréquents exemples d'un même nom donné à deux frères.)

L'excellent imprimeur Denis Janot était aussi fils de Jehan Janot et de Macée Trepperel et oncle de tous les Janot cités dans cette pièce. Voir sur les Janot l'intéressant article de la *Revue critique d'histoire et de littérature*, du 18 juillet 1887, no 29, par M. Emile Picot à qui M. Pichon a communiqué les renseignements donnés ici.

JEHAN AMAZIEUX

1544, mercredi 7 juin. — Jehan Bailleur, relieur de livres, et Antoinette Canetier, sa femme, composent avec Jehan Amazieux, imprimeur, stipulant pour Jehan Le Blanc, tavernier, son gendre. Bailleur remet à Le Blanc les excès et navreures faits depuis huit jours à sa femme Antoinette Canetier par Le Blanc pour 10 l. t. (Arch. de Turpin, not.)

La Caille et Lottin citent un libraire-imprimeur nommé Jean Amazeur ; d'après Lottin il n'aurait exercé qu'à partir de 1550. Il est bien probable que Jean Amazieux est le même que Jean Amazeur et que le clerc qui a rédigé l'acte a défiguré son nom, ce qui arrivait assez fréquemment. Si Jean Amazieux n'est pas le même libraire que Jean Amazeur, aucun des deux auteurs cités plus haut ne l'a connu. Si c'est le même, cet acte nous le montre, en tout cas, comme ayant exercé six ans plus tôt que ne l'indiquent La Caille et Lottin.

LES KERVER

Thielman II et Jacques

1544, 16 novembre. — Antoine Jacquet, compagnon imprimeur, demeurant, à Paris, en l'hostel de Thielman Kerver, maître juré libraire en l'Université de Paris, nomme des procureurs pour vendre les biens sis à Tarare, près Lyon, à lui laissés par Antoine Jacquet, mercier, son père. (Arch. de Turpin, not.).

1573, jeudi 27 août. — Noble personne Jacques Kerver, bourgeois de Paris, libraire juré en l'Université, et dame Madeleine Kerver, veuve de Me Thomas de Bragelogne, sieur de Mesnil les ports (?), lieutenant criminel de la prévôté de Paris, et Jehan Palluau, tuteurs des enfans mineurs de feu Thielman Kerver et Marie Palluau, jadis sa femme, héritiers chacun pour un tiers de feu Me Michel Kerver, chanoine d'Auxerre, donne procuration à Me Léon de Brageloigne, avocat au Parlement, pour recevoir la succession de Michel en la ville et bailliage d'Auxerre. (Arch. de Cothereau, not.)

Jacques, Thielman, Madeleine et Michel Kerver, étaient fils et fille de Thielman I Kerver, décédé en novembre 1522. Lottin, cite un premier fils de Thielman I, Jean Kerver, aussi libraire, qu'il indique comme étant déjà mort en 1584. Il est certain que Jean est décédé au moins dix ans avant la date à laquelle Lottin le donne comme défunt, sinon nous le verrions partager avec ses frères et sœur la succession de Michel.

Il y a eu deux Jacques Kerver, tous deux libraires : l'un était le frère de Thielman II, l'autre son fils ; c'est du premier qu'il s'agit dans les diverses pièces que nous publions sur cette intéressante famille, ainsi que cela résulte de l'acte du 4 juin 1581 où Jacques Kerver est dit « oncle paternel » de Marie Kerver, fille mineure de Thielman II.

Thielman I Kerver a successivement habité : 1° sur le pont Saint-Michel, à la *Licorne ;* 2° rue des Mathurins vis-à-vis Cluni ; 3° rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Gril,* et 4° même rue, à la *Licorne.*

1574, 3 avril. — Procuration de Madeleine Kerver et et de son frère Jacques pour recueillir la succession de Michel Kerver, chanoine d'Auxerre, leur frère. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, dimanche 4 juin. — Mariage de Me Nicolas Bridon, avocat au Parlement, avec Marie Kerver, fille mineure d'ans de feu sire Thielman Kerver, en son vivant bourgeois de Paris [1], et de dame Marie Palluau, sa femme.

Jehan Palluau, bourgeois de Paris, son oncle et tuteur, noble homme sire Jacques Kerver, bourgeois de Paris (libraire), oncle paternel et subrogé tuteur. — Noble

(1) Quoique Thielman ne soit pas dit ici libraire, c'est bien de lui qu'il est question ; la mention de son frère Jacques, comme oncle paternel de Marie Kerver, dans cette pièce ne laisse aucun doute à cet égard.

dame Madeleine Kerver, veuve de feu M. Thomas de Brageloigne, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, tante paternelle. Me Loys Kerver, son frère. Jérôme de Montholon, sieur de Parouzeau, Claude de Bragelogne, sieur de Charmoy, Léon de Bragelogne, seigneur du Mesnil-les-Paris, tous conseillers au Parlement, Jacques Chasteau de Lutteau, maître des comptes, Guillaume Grellé, lieutenant criminel, cousins-germains de Marie.

Pour le mari : Oudin Crucé, procureur au Châtelet, beau-frère. Dot 1500 écus. (Arch. de Cothereau, not.)

1582, 31 décembre. — Les enfans de Thielman Kerver, marchand, bourgeois de Paris, Mme Bridon, Loys Kerver, secrétaire de M. le comte de Châteauroux, et Marguerite Kerver, mineure, donnent à loyer quelques terres à Chaillot. (Arch. de Cothereau, not.)

Aucun des trois enfants de Thielman II Kerver, dont le nom figure dans cet acte, n'a embrassé la profession de libraire dans laquelle s'étaient distingués leurs ancêtres. Nous avons vu Marie Kerver épousant un avocat au Parlement, Nicolas Bridon ; il n'est pas probable que Marguerite Kerver, — nous n'avons trouvé aucune pièce la concernant postérieure à celle-ci et Lottin ne fait pas mention d'elle — se soit alliée à un libraire. Quant à Louis Kerver, plusieurs documents des archives de Cothereau nous le montrent dans une condition toute différente de celle de ses parents : le 16 février 1582, il est « clerc suivant les finances » ; le 30 janvier 1586, il est appelé « noble homme» et « escuier » ; sieur de la Fontaine, il demeure à Fontenay près Bagneux et vend à noble homme Loys (?) Hubert, chirurgien du Roy, 33 écus 1/2 de rente moyennant 400 écus ; le 9 mars 1587, nous le voyons gentilhomme ordinaire de Mgr le duc de Montpensier et homme d'armes de sa compagnie ; il vend à Madeleine Kerver, veuve de Thomas de Bragelogne, sa tante paternelle, 75 écus de rente ; le 24 novembre de la même année, il est commissaire ordinaire

des guerres, il demeure rue des Mathurins, paroisse Saint-Benoît et vend quelques terres à Châtillon.

Enfin, mentionnons encore une pièce relative à Madeleine Kerver, datée du 12 août 1587, et de laquelle il résulte que la veuve du lieutenant criminel Thomas de Bragelogne avait acheté de messire Anthoine de Brichanteau, chevalier des ordres du Roy, conseiller d'état et privé, seigneur de Beauvais-Nangis, et d'Antoinette de La Rochefoucault, sa femme, et de Jehan de la Porte, tailleur, une rente de 50 écus d'or.

PIERRE GRASSETEAU

1544, 17 novembre. — Me Jehan Le Cirier, conseiller au Parlement, loue à Pierre Grasseteau, libraire, demeurant en l'Université de Paris, pour six ans, une maison rue Saint-Jehan de Beauvais, en laquelle souloit pendre pour enseigne le *Soufflet,* 50 l. par an, et chaque année à Noël, à la femme du bailleur une *paire de heures bonnes et honnestes.* (Arch. de Turpin, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

FRANÇOYS ESTIENNE

1546, 8 août. — Françoys Estienne, marchand libraire, demeurant à Paris, retient pour son apprenti, le recevant des administrateurs de l'hospital du S. Esprit, Jehan Becquet, orfelin du dit hospital, âgé de 14 ans, auquel il promet montrer son mestier de libraire ; il l'entretiendra, après qu'on lui aura baillé du dit hospital une jacquette, trois chemises, une paire de chausses et un bonnet, ainsi qu'on a accoutumé faire aux autres enfans du dit hospital. (Arch. de Brûlé, not.)

Françoys Estienne était le premier fils de Henri I Estienne, et le frère de Charles Estienne.

BONADVENTURE GUILLOTOIS

1547 [1548], 14 mars, — Bonadventure Guillotois, marchand libraire, bourgeois de Paris, reçoit comme apprenti Henry Le Bé, fils de feu Pierre Le Bé, marchand et bourgeois de Paris, mis chez lui par Jehan Carnaux, frippier, et Anth. de Martignac, maître menuisier, ce dernier tuteur.

Non cité par La Caille ni par Lottin. C'est par erreur que M. Thoinan le fait figurer dans sa *Biographie* des relieurs sous le nom de Bonaventure *Guillotin.*

LES LE BÉ

Voir ci-dessus Bonaventure Guillotois, 14 mars 1547 (1548).

1556, 5 juin. — Inventaire, après décès, de Marguerite la Porte, femme de Sire Gaudefroy Roussel, apothicaire, bourgeois de Paris. [1]

Libraires qui étoient ses débiteurs lors du décès de sa femme en 1556 :

Guillaume Le Bé	118 s. 6 d.
Martin Le Jeune, libraire	59 s.
Chesneau	21 s. 2 d.

(1) Nous avons placé ici cette pièce curieuse parce que Guillaume Le Bé est le premier libraire cité.

Guillaume Cavelat	4 l.	12 s.
Jehan Ruelle		75 s.
Jacques Blanchet, relieur		10 s.
Jehan, imprimeur à *l'Image S. Christofe*		36 s. 4 d.
Michel Fezandart *(sic)*	67 l.	14 s. 4 d.
Sire Gomart, relieur (ou Grivart)		100 s.
Madame la Barbée (veuve de Jehan Barbé)	9 l.	3 s.
Me Robert Estienne, gendre de la Barbée	9 l.	9 s.
Jehan Roigny	15 l.	12 s. 6 d.

(Arch. de Contesse, not.)

1558, mardi 12 octobre. — Jehan Le Bé, marchand hostelier, place Maubert, à *l'Image S. Loys,* et Henri Le Bé, libraire, demeurant rue des Sept-Voyes près S. Hilaire, enseigne du *Griffon blanc* — frères : le dit Henry se disant âgé de 24 ans ou environ, enfans et héritiers de feuz Pierre Le Bé, libraire, et Marcelle [1] Preudhomme, sa seconde femme, confessent que honorable homme Henry Pacquot, marchand libraire, demeurant paroisse Sainte-Geneviève-des-Ardents, naguères leur tuteur et curateur, leur a baillé trois pièces en parchemin relatives à la maison de *l'Image S. Loys.* — Jeanne Le Bé, femme de Jacques de Brethon, transaction avec Pierre Le Bé en 1539.

(Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin Le Vasseur (Robert), 18 septembre 1559.

1560, samedi 30 novembre. — Jehan Carnaux, maître fripier, en son nom et comme tuteur des enfans de luy et feue Isabeau Le Bé, jadis sa femme, Jehan Le Bé, marchand hostelier, place Maubert, et Henry Le Bé, marchand libraire à Paris, confessent que Jehan Thuilier,

(1) Plus loin (acte du 30 novembre 1560) elle est nommée Nicole.

chanoine de Bourges, exécuteur du testament de Henry Pacquot l'aisné, leur a baillé tous les papiers et titres trouvés en la maison de Pacquot en procédant à l'inventaire de ses biens meubles appartenant aux dits Le Bé, enfans de feu Pierre Le Bé et de Nicole [1] Preudhomme, sa femme, dont Pacquot avait esté tuteur. (Arch. de Cothereau, not.)

1563 (1564), 20 janvier. — Henry Le Bé, libraire, Jehan d'Aumale, aussi libraire, à cause de Geneviève Le Bé, sa femme, et autres donnent reçu de pièces. Première acquisition (par Pierre Le Bé, leur père) le 24 mars 1506-1507, de 57 arpens de terre à Villeras. (Arch. de Brûlé, not.)

JEHAN ANDRÉ

Voir Galiot du Pré, *Inventaire Hennequin*, 1548, p. 32.

1561, 9 avril. — Pierre de la Court, marchand et bourgeois de Paris, comme tuteur de Nicolle et Marguerite André, filles mineures de feuz Jehan André et Marie Vérart, jadis sa femme, Jehan Corrozet, m^d^ libraire, bourgeois de Paris, à cause de Marie André, sa femme. — Jehanne Landras, veuve en dernières noces de Célestin Perrin, maître tapissier à Paris, les dites Nicole, Marguerite et Marie André et Jehanne Landras, héritières, chascune pour une quarte partie, de feue Marguerite Vérard [2], jadis veuve de feu Pierre Raoul, marchand drapier, reçoivent de Sire Robert des Prez et Mathurin Pigneron, marchand bourgeois de Paris, exécuteurs du testament de Marguerite Vérard 496 l. 12 s. t. — ils

(1) Dans l'acte du 12 octobre 1558, elle est nommée Marcelle.
(2) V. Vérard, p. 11.

reçoivent de plus 6 boutons d'or et une cédule de Jehan Guéret de 34 l. et une obligation de Nicolas Le Pescheur

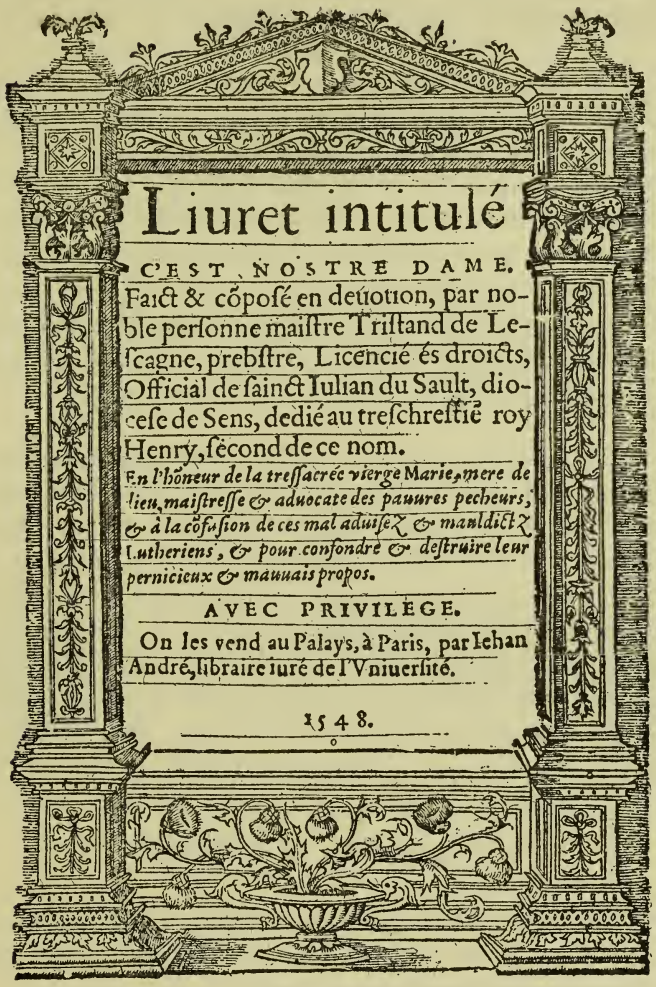

Liuret intitulé

C'EST NOSTRE DAME.

Faict & cõposé en deuotion, par noble personne maistre Tristand de Lescagne, prebstre, Licencié és droicts, Official de sainct Iulian du Sault, diocese de Sens, dedié au treschrestiẽ roy Henry, second de ce nom.

En l'hõneur de la tressacrée vierge Marie, mere de dieu, maistresse & aduocate des pauures pecheurs, & à la cõfusion de ces mal aduisez & maulditz Lutheriens, & pour confondre & destruire leur pernicieux & mauuais propos.

AVEC PRIVILEGE.

On les vend au Palays, à Paris, par Iehan André, libraire iuré de l'Vniuersité.

1548.

Titre d'un livre singulier et très rare publié par Jehan André. (Biblioth. de M. le Bon J. Pichon.)

de 250 l., le tout mentionné aux 1er, 2e et 3e articles du chapitre de deniers comptez et non receus dudit compte.

Mention de 500 l. payés par les ditz exécuteurs aux marguilliers de S. Jacques-la-Boucherie pour une fondation mentionnée au 52e article du premier chapitre de depense du dit compte. (Arch. de Brulé, not.)

1568, dimanche 18 janvier. — Claude Avelot, tailleur d'habillements, bourgeois de Paris, et Anne Picard, sa femme, jadis veuve de Jehan André, marchand libraire, marient Marguerite André, leur belle-fille et fille, avec Guillaume Bouzonnet, tailleur d'habillements. Marie Chefdeville, ayeule maternelle de Marguerite, Sire Jacques Chefdeville, marchand drapier, bourgeois de Paris, et Me Jehan Picard, bachelier en décret, ses oncles maternels. Dot 200 l. t., douaire 100 l., bagues et joyaux jusqu'à concurrence de 50 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, jeudi 28 octobre. — Jacques Bertheau, marchand drapier, bourgeois de Paris, et Nicole André [1], sa femme, reçoivent de Catherine Cramoisy, veuve de feu Gilles Corrozet, et de Galliot Corrozet, marchand libraire au Palais, tant en son nom que comme tuteur des enfans mineurs du dit défunt Gilles Corrozet, la dite veuve et Galliot à ce présens, 300 l. en quoy par les obligations passées devant Jacques et Cothereau le lundi 21 juillet 1567, le dit défunt Gilles Corrozet estoit tenu envers le dit Bertheau. (Arch. de Cothereau, not.)

BENOIST DE GOURMONT

1548 (1549), 29 janvier. — Inventaire, après décès, de noble homme Me Jehan de Thumery, lieutenant-général du grand maître des eaux et forêts.

(1) L'une des filles de Jehan André. V. aussi les Corrozet, à la date du 3 avril 1560 (1561).

. . . . . .

Sensuyt la prisée faicte par Benoist de Gourmont, marchand libraire, demeurant à Paris, rue S. Jehan de Latran, des livres du dit défunt estant en la maison de la dame Marguerite Boucher.

[Livres de droit sans intérêt]
Ung Jason vieil, relié en 6 volumes.
[Une page laissée en blanc]
Lettres, cedules et titres.

(Arch. de Louvencourt et Brûlé, not.)

Lottin n'a connu ce libraire qu'en 1559. En 1542, il demeurait rue S. Jacques à l'enseigne des *3 brochets* et imprima, cette année, la *Complainte des Citoyens de Milan envoyée à l'Empereur*, pet. in-8, goth. (Catalogue Cocheris, 1882, nº 1715.)

RICHARD ROUX

1549, mardi 30 avril. — Richard Roux, maître imprimeur à Paris, rue neuve Nostre-Dame, reçoit le remboursement d'une rente de 10 l. à lui constituée le 27 janvier 1544.

(Arch. de Brulé, not.)

Voir les Trepperel, pp. 46 et 47. — Lottin ne connaît cet imprimeur qu'en 1556.

1562, 20 mai. — Inventaire, après décès, de François Ducloz, marchand, bourgeois de Paris.

18 août 1561. — Acquisition par Duclos, de Richard Roux, imprimeur, et Catherine Marchand sa femme, de partie d'une maison, sise à Paris, rue Alexandre Langlois, autrement dite du Paon, pour 80 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

NICOLAS BUFFET

1549 (1550), 11 février. — Nicolas Buffet, imprimeur, elargy de sa prison après que la chambre lui a défendu d'imprimer des placars sur les monnoies et ordonné de rendre à Guillaume Formentier, Jehan Marchant, Jehan Roger et autres contreporteurs de livres les prix des placars qu'il leur avoit vendus. (Arch. de la Cour des monnoies, liasse Z 3172.)

La cause de son emprisonnement était sûrement la publication faite par lui d'ordonnances relatives aux monnaies dont le privilège exclusif était donné à d'autres imprimeurs, probablement Pierre Roffet et Jean Dallier.

PHILIPPE DAMFRYE

1550, 11 mars. — Une pièce des Archives de la Cour des Monnoies, l. Z 3119, nous apprend qu'à cette date Philippe Damfrye étoit âgé de 46 ans ou environ. Philippe Damfrye est, on le sait, l'un des deux premiers introducteurs, dans l'imprimerie, des caractères cursifs dits de civilité; nous le verrons, dans les pièces qui suivent, désigné tantôt sous la dénomination de « tailleur de caractères », de « graveur en mathématiques », de « graveur d'armoiries », voire même de « canonnier ordinaire du Roi »; puis enfin, il occupe les importantes fonctions de « tailleur général des monnoies ».

1565, mardi 5 juin. — Philippe Damfrye, tailleur de caractères, et Jehanne Champaigne, sa femme, demeurant rue des Carmes, à l'enseigne du *Mirouer*, vendent à

noble et discrète personne Me Nicolas Breton [1], chanoine en l'Église de Paris :

1° Tous leurs droits comme héritiers, en partie, de Nicolas Champagne, fils de feu Jehan Champagne, marchand boulanger à Paris, et de Marguerite Hamelin (Jehan Champagne, frère de la femme de Damfrye) sur une maison assise à la Tournelle, lieu dit le port Saint-Bernard, à l'enseigne de l'*Image S. Bernard.* Prix : 200 l. t.

Le 19 aoust 1568, ledit Philippe Damfrye, canonnier ordinaire du Roy reçoit les 200 l.

2° Tout ce qui leur étoit dû par le Cardinal de Ferrare avec qui ils avoient plaidé à raison d'un bail de vignes, assises à Corbeil, louées par lui à Nicolas Champagne, oncle de Jehanne [2]. (Arch. de Cothereau, not.)

1573, 25 février. — Nicolas Breton, chanoine de Paris, confesse que Philippe Damfrye, graveur en mathématiques, demeurant rue des Carmes, lui a baillé et laissé en garde la somme de 500 l. qu'il lui rendra à sa première requeste.

Ledit Damfrye nomme sa procuratrice Jehanne Champagne, sa femme, pour plaider et recevoir toutes sommes de deniers. (Arch. de Cothereau, not.)

1579, 26 juillet. — A Philippe d'Anfrye, graveur d'armoiries, 18 escus pour avoir gravé de neuf deux armoiries de S. M. en circuits de l'ordre du St-Esprit, l'une

(1) Nicolas Breton était très probablement de la même famille que le libraire Richard Breton qui fut l'associé de Philippe Damfrye.

(2) Jehan Champagne étant dit frère de Jehanne Champaigne, femme de Ph. Damfrye, et Nicolas Champagne étant dit son fils, ce dernier était le neveu et non l'*oncle* de Jehanne. Quant à la somme due par le cardinal de Ferrare, elle n'est point indiquée dans l'acte.

des armes de France pleines et l'autre de France et Pologne, pour aposer aux livres des Statuts et ordonnances du dit ordre, suivant l'ordonnance de M. le Chancelier, et quittance du 26 juillet 1579, cy . . . . XVIII escus.

Biblioth. Nat., mss. Clairambault, 1281, fol. 90 v° et 91 r°. Communiqué par M. Fernand Mazerolle, archiviste de la Monnaie.

On voit, par cette pièce, que Philippe Damfrye a fait pour Henri III des fers à dorer. Il n'est question que de ceux relatifs aux livres du Saint-Esprit ; or, les exemplaires d'Henri III portent tous l'ordre du Saint-Esprit. Il nous paraît bien difficile de ne pas attribuer sûrement à Damfrye l'exécution des fers qui ornent les reliures des livres de ce prince.

1582, 19 janvier. — Information faite par François Garault sur la vie, renommée, etc., de Phil. Damfrye, nommé tailleur général des monnoies.

Jehan Massieulx, vicaire de l'église Saint-Hilaire.

Hierosme de Marnay (signe Marnef), marchand libraire et capitaine du quartier, âgé de 66 ans :

Dit que Damfrye est prévost de sa dixaine et sous sa charge ; il le connoît depuis devant les troubles, homme paisible, de bonne vie, prenant peine à gagner sa vie.

Thomas Brument, marchand libraire, au mont Saint-Hilaire, dixenier au quartier de Jaques Kerver et marguillier de la paroisse Saint-Hilaire, 50 ans :

Connoît Phil. Damfrye, graveur à Paris, depuis 25 ans, l'a fait travailler quelquefois en sphères, astrolabes, fers à marquer la couverture des livres, et autres choses concernant son état. Il n'y a trois semaines qu'il fit le pain bénit.

Jehan Le Normant, marchand libraire, au mont Saint-Hilaire, à la *Roze rouge,* 58 ans :

Connoît Damfrye depuis 30 ans pour l'avoir fait travailler de son mestier de graveur ès fers à marquer les

livres, homme de bien, etc. Au jour de Noël, il fit le pain bénit.

Guillaume Le Mire, maître enlumineur, rue des Carmes, 46 ans :

Damfrye est son voisin depuis 12 ans; il a des rentes sur la maison de la ville de Paris et sur des particuliers.

Anthoine Besse, marchand bourgeois de Paris, au mont Saint-Hilaire, est proche voisin de Damfrye. (Arch. de la Cour des Monnoies, l. Z, 2850).

Le 8 mai 1582, le Roi, étant à Fontainebleau, donne des lettres de jussion pour recevoir Philippe Damfrye, tailleur général des monnoies (Arch. de la Cour des Monn., l. Z 2850), mais la Cour des Monnoies, ainsi que le prouve la pièce suivante, s'oppose à cette réception.

1582, 15 mai. — Opposition à la réception de Philippe Damfrye ; la Cour vouloit donner la place au concours.

Gabriel Carlier, sculpteur, Jacques Reveloys, et André Benard, maîtres orfèvres à Paris, Olivier Codoré, graveur et tailleur de pierres précieuses, Alex. Olivier, ouvrier et conducteur des engins de la Monnoie du Moulin, Nicolas de Villiers, maître orfèvre et graveur, et Philbert Regnault, orfèvre (n'est pas dit *maître)* à Paris, étoient les concurrents d'Est. *(sic)* Damfrye et devoient faire chef-d'œuvre. Ils demandèrent, le 24 avril, que remonstrances fussent faites au Roi qu'on disoit avoir donné lettres d'itérative jussion pour Damfrye, afin de ne pas perdre leur peine, et que le mieux faisant d'entre eux fût pourveu du dit estat.

11 mai. — Opposition de Germain Pillon.

Damfrye a voulu rendre l'arrêt du Conseil et celui de la Cour illusoires, confessant son insuffisance, a obtenu du Roi des lettres pour être reçu suivant ses lettres de

provision. La Cour lui avoit ordonné de faire des cires et modèles de S. M. pour le donner aux concurrents; il a intérêt, car si le tailleur général sait bien imiter les cires et modèles qu'il doibt prendre de luy, l'on luy imputeroit toujours la faulte et sembleroit que la cire par luy baillée n'eût été bien faite. (Arch. de la Cour des Monnoies, l. Z 2850.)

1598, 31 janvier. — Le Roi, ayant égard aux services rendus à lui et à son prédecesseur par Phil. Damfrye et à ses belles inventions de géograffie, lui permet de résigner son état de graveur genéral des effigies des monnoies de France à Philippe Damfrye, son fils. (Arch. de la Cour des monnaies, reg. Z 3200.)

La nécessité de nous renfermer dans les limites de notre sujet nous donne le regret de ne pas mettre ici d'autres pièces bien intéressantes sur les Damfrye comme graveurs des monnaies; nous allons cependant en indiquer les dates, en regrettant profondément que le nouveau classement des Archives de la Cour des Monnaies en rende la recherche bien difficile :

1586, 9 décembre, liasse Z 2854; — 1594, 7 mai, liasse Z 2862; — 1601, 6 janvier, liasse Z 2876; — 1606, 8 août, liasse Z 2882; — 1606, 9 août, liasse Z 3121.

RAOULET BREVILLE ET MICHEL GUYTOIS

1551, 28 octobre. — Raoulet Breville et Michel Guytois, marchands libraires, reçoivent 48 l. t. sur les louages d'une maison saisie. (Arch. de Brulé, not.)

Non cités par La Caille, ni par Lottin. Peut-être est-ce Raoulet *Breuille* qu'il faut lire; et s'il en était ainsi, notre Raoulet pourrait bien être parent de Mathurin Breuille, qui, en 1561, imprimait les ordonnances de Charles IX.

ADRIEN TURNÈBE ET SA FAMILLE

1551, lundi 9 novembre. — Honorable homme Me Adrian Tournebus (Turnèbe), lecteur et maistre de l'impression du Roy ès lettres grecques, demeurant à Paris,

Épouse honorable femme Magdeleine Clément, veuve de feu noble homme Me Jehan Le Mestayer, procureur du Roy en la conservation des privilèges royaulx de l'Université de Paris.

Leurs biens seront communs. Tournebus donne à la future 100 l. de rente en douaire préfix, s'il y a enfans vivans au jour de son trespas ; sinon elle aura, à son choix, les 100 l. de rente ou le douaire coustumier. Ces 100 l. de rente rachetables 1200 l.

Magdeleine prendra par préciput ses habits, bagues et joyaulx jusqu'à la valeur de 900 l. t. et pour 450 l. seulement, s'il y a enfans. Tournebus donne, en outre, à sa femme, s'il décède avant elle sans enfans, 19 acres de terre en plusieurs pièces, assises à Villiers, paroisse d'Andely, au bailliage de Gisors, à lui appartenant de son acquisition. Si Magdeleine Clément décédoit la première, la donation est nulle.

Et a esté faict en la présence, du vouloir et consentement de noble homme et saige Me Thomas de Bragelongne, conseiller du Roy au Chastelet, amy desdits futurs conjoints ; de noble et discrète personne Me Pierre Galand, lecteur ordinaire du Roy et principal du collège de Boncourt, amy du dict de Tournebus ; de honorable femme Loyse Mainne, veuve de feu Estienne Clément, mère ; de vénérable et discrète personne Françoys Landry, docteur-régent en la Faculté de Théologie de l'Université de Paris, curé de Sainte-Croix, en la cité de Paris, cousin germain ; de Philippe Mainne, marchand joyaulier, oncle ; et de Pierre Turpin, cousin de la dite Magdeleine

Clément. Faict et passé multiple, le lundi 9 novembre 1551. (Arch. de Brûlé, not.)

1561, samedi 5 juillet. — Me Adrian Tournebus, lecteur ordinaire du Roy ès lettres grecques, et Magdelayne Clément, sa femme, et autres, avoient droit de prendre 40 s. par. de rente sur une maison assise à Montmorency, ayant pour enseigne le *Daulphin*. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, 13 juin. — Honorable femme Magdeleine Clément, veuve de feu Me Adrian Tournibus, lecteur du Roy, loue une maison, rue de la Mortellerie, au *Pot d'estain,* à Jehan Martine, maistre pasticier à Paris, 120 l. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, 13 avril. — Magdeleine Clément confesse être propriétaire d'une maison assise au port Saint-Laurent, faubourg de Corbeil, sur laquelle le chapitre de Saint-Spire a 20 s. de rente. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, 28 juillet. — Magdeleine Clément loue un moulin à eau sur la Seine, au Pont de Samois, à Pierre Chesnoy, meunier, y demeurant actuellement. Prix : 100 l. t. et un porc gras valant 3 escus d'or, pour la première année du bail, et, pour les autres, 120 l. et un porc gras. (Arch. de Brûlé, not.)

1569, 8 août. — Madeleine Clément loue à Estienne Le Maire, maître tailleur, une maison, rue de la Viex Tixéranderie, près le carrefour Guillory, dont jouit de présent la veuve de feu Guillaume de Chaumont, maître fourbisseur et garnisseur d'épées. Elle se réserve pour elle et pour Guillaume d'Espinay ou autre qui tiendra la maison de l'*Image Sainte-Catherine,* appartenant pareillement à la bailleresse, le droit de descendre des futailles

par la trappe qui est en l'ouvrouer de la maison louée ce jour. (Elle s'étoit réservée aussi la cave de cette maison, il faut donc qu'elle y demeurât...?) Loyer : 50 l. t. baissé à 40 l. parce que, le vendredi 12, elle se réserve le deuxième étage où elle entrera par le corps d'ostel et maison qu'elle occupe. (Arch. de Brûlé, not.)

1574, jeudi 27 mai. — Noble demoiselle Marthe de Thyvet [1], veuve de feu Claude de la Ballue, escuier, sieur de Villepreux, escuyer tranchant de M. le duc d'Alençon, paye deux années de rente 133 l. 6 s. 4 d. à Magdeleine Clément, veuve d'Adrien Tournebus, lecteur ordinaire du Roy en l'Université de Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1575, 30 août. — Madeleine Clément donne à loyer à Jehan Calandre, charron, une maison rue S. Antoine, à la cour de Prémort, à l'enseigne de la *Coupe d'or,* 90 l. (Arch. de Brulé, not.)

Voir plus loin, au nom de Pierre Arcambault, à la date du 29 novembre 1575, une pièce dans laquelle figure la veuve d'Adrien Turnèbe.

1575, 9 décembre. — Georges Tournebuz, demeurant au Grand Andely, prend à titre de ferme, de la Toussaint 1574 pour 6 ans, de Madeleine Clément, etc., tutrice des enfans mineurs d'Adrien et d'elle, tous les héritages, rentes, vignes, maisons, rentes de blé (100 mines à prendre sur les fermiers de Fresnes, Suzay, Feuquerolles, Forest, Villers), deux acres soixante perches de vignes à hommage avec quelques isles, terres et prés;

(1) Dans une pièce du 19 février 1579, le nom de la veuve de Claude de la Ballue, sieur de Villepreux, est écrit : *du Thurel* ; cette dame a signé au bas : *d'Usuel,* voir p. 68.

item, une maison au dit grand Andely, un acre de terre au port Morin et généralement tous les héritages, rentes, etc., qui appartenoient à Adrien Tournebus dans le bailliage de Gisors, en ce non compris les terres, vignes, prés et rentes assises en la paroisse de Neaufle. Prix 400 l. par an. (Arch. de Brulé, not.).

1576, jeudi 15 mars. — Madeleine Clément transporte 72 l. de rente à noble homme Me Liger du Chesne [1], docteur en droit, lecteur du Roy en lettres latines, à Paris. (Arch. de Brulé, not.).

1579, 19 février. — Noble demoiselle Marthe du Thurel [2] (signe : d'Usuel), veuve de Claude de la Balue, escuyer, sieur de Villepreux, escuyer tranchant de Mgr le duc d'Anjou et d'Alençon, frère du roy, confesse être propriétaire d'une maison, rue et près l'église S. Paul, ayant issue, par derrière, en la rue de Joy, qui fut à Guillaume Abot, sieur de la Chaíse, conseiller au Parlement, sur laquelle Madeleine Clément, a droit de prendre 22 escus et 13 s. 4 d. de rente. (Arch. de Brulé, not.)

1579, 18 mai. — Isaac de Bargue, maître faiseur d'instruments de musique, loue de Magdeleine Clément, veuve de Turnèbe, une boutique, chambre et grenier d'une maison, rue de la Tisseranderie et rue de la Poterie, 24 escus. (Arch. de Brulé, not.)

1579, mercredi 23 décembre. — Jacques Le Page, marchand, demeurant à Corbeil, vend à Magdeleine Clément, un jardin qui souloit être en masure assis à Corbeil,

(1) Leodegarius a Quercu.

(2) Dans une pièce du 27 mai 1574, le nom de cette dame est écrit : *de Thyvet.* Voir p. 67.

près le port Saint-Laurent, en la censive du sieur de Villeroy, à cause de son fief de Vaulx, et chargé envers lui de 5 s. de cens. Prix 30 escus sol. Un tas de pierre au dit jardin sera enlevé par le vendeur. (Arch. de Brulé, not.)

1580, samedi 28 mai. — Quittance de Madeleine Clément à Gabriel du Pain Goinsset, archer des gardes du corps du Roy, demeurant au logis de M. de Cheverny, rue de l'Arbre sec, elle demeurant rue de la Poterie, paroisse S. Merry. (Arch. de Brulé, not.)

Voir plus loin au nom de Romain Tyverny, marchand papetier, libraire et relieur de livres, à la date du 19 décembre 1580, une pièce où figure Madeleine Clément.

1581, 20 mai. — François du Lyon, premier président de la Cour des monnoies, promet de résigner, sous le bon plaisir du Roy, son office de premier président au profit de noble homme Odo de Tournebu, avocat au Parlement, demeurant rue de la Poterie, et luy en bailler les lettres dedans le 1er aoust prochain, moyennant 6000 écus d'or que, pour ce, le dit Tournebu et noble femme Magdeleine Clément, sa mère, veuve de feu noble homme et sage Adrian Tournebu, luy vivant lecteur du Roy ès lettres grecques en l'Université de Paris, ont promis lui payer savoir : 4000 escus, en recevant les dites lettres et une rente au denier 12 des 2000 escus restant dus ; 2000 escus de dédit. (Arch. de Brulé, not.)[1] :

1581, vendredi 23 juin. — Magdeleine Clément donne en avancement d'hoirie à noble homme Me Odo de Tournebu, son fils aîné, avocat au Parlement, les maisons,

(1) Odo ou Odet de Tournebu signe très mal.

jardins, etc., ci-après, provenant des successions de feuz Estienne Clément et de Louise Maussé [1], ses père et mère :

Une maison à Corbeil, près le port S. Laurent, tenant aux héritiers de Jehan Danès, censive du sieur de Vaulx, quelques terres en dépendant énumérées ;

Autre maison à Fericy en Brie, au lieu dit Fremery 5 quartiers 2/4, etc... *Item*, 6 perches audit vignoble (de Fericy) tenant à Germain Pillon. (Arch. de Brulé, not.).

Tournebu signe bien cette fois : O. de Tournebu.

1583, 11 août. — Charles d'Argillières, sieur de Valescourt, Bethemont et Poncy, maître des comptes, rachète de Madeleine Clément, veuve d'Adrien Tournebus, 100 l. de rente pour 400 escus. (Arch. de Brulé, not.)

JEHAN VACHOT

1551 [1552], mercredi 13 janvier. — Jehanne Vautrine, veuve de feu Jehan Vachot, en son vivant libraire, demeurant à Paris (n'est pas dit *maître* ou *marchand*), fondée de procuration de noble seigneur Claude Genton, sieur des Brosses, conseiller du Roi nostre sire, et prevost de son hostel, résilie le bail à lui fait par Jehanne de Vaudetar, veuve de Jehan Leclerc, auditeur en la Chambre des comptes, d'une maison, rue des Poulies, ayant issue sur la rue d'Antioche, en laquelle le dit Genton est actuellement demourant.

Bail de cette maison à noble homme Tristan de Rauslin, sire de Thieux, baron de Brou, la Guiarche et Villemomble, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy,

(1) Dans la pièce du 9 novembre 1551, la veuve d'Estienne Clément est dite Louise Mainne.

7 xx 10 l. de loyer. (Plusieurs corps d'ostel.) (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

LES NYVERD

Guillaume II Nyverd

1553, 20 juin. — Inventaire, après décès, de Michel du Vau, commis au greffe de l'élection de Paris, rue des Arcis.

. . . . . .

La librairie prisée par Guillaume Nyver, imprimeur et libraire à Paris, le 21 juin.

Livres en droit.

23 articles.

Livres en humanité.

8 dont le dernier est un brevière de l'orde de S.-Martin de Tours, prisé 3 s.

Livres en françoys.

La mer des histoires, en grand volume, impression de Vezart (*sic*), relié en deux volumes, prisé 20 s.

Item. Vincent historial, relié en trois volumes, en basane vert, prisé 30 s.

Item, une vielle somme rural en grant volume, imparfaitte, et les Politiques et esticques d'Aristote, prisés ensemble 15 s.

Item, une bible en françoys, impretion de Lion, en grant volume, réglée, prisée 15 s.

Item, Petracque des remes (*sic*) (Des remèdes de fortune) 6 s.

Dion translaté de grec en françoys 10 s.

Le Violé (lier) des histoires et 8 autres livres en françoys dont 6 in folio et les deux autres in-carto, prisés ens. 17 s. 6 d.

Item, un Arbyé (herbier) et 7 autres livres en françoys, le tout in-carto, prisé 7 s. 6 d.

Le Guidon des praticiens et 9 autres livres en françoys, prisés ens. 20 s. t.

La nef des dames vertueuses et 13 autres petits livres en françois et plusieurs cartes et impretion, prisés ens. 7 s. 6 d.

Boccasse, des dames de renon et 6 autres petiz livres en françois, le tout covert de perchemin, prisé ens. 4 s.

Le secret [1] et mistaire des Juifz et trois autres petits livres en françoys, reliefz en parchemin, en petit volume, prisé ens. 2 s. t.

Lactance, en grant volume, et ordonnances de l'hostel de ville de Paris, ung volume, et bible in-8, impretion de Lion, imparfait du Nouveau Testament. — Les ordonnances des tailles in-8, et les diverses lesons, in-seize, le tout prisé ens. 25 s.

(Arch. de Contesse, not.)

1561 [1562], 7 janvier. — Inventaire de Jehan Thioust, sieur de Champigny, avocat au Parlement, décédé en son hostel, rue de la Verrerie.

Livres prisez par Guillaume Nyver, marchand libraire à Paris :

63 volumes in-folio	8 l.
100 volumes de diverses sortes et formats	4 l.
Un propriétaire en françois	10 s.
Illustrations de Gaule	7 s. 6 d.
12 volumes en françois, in-fol.	25 s.
1 bible, in-folio, impression de Simon Vostre.	10 s.
38 volumes de divers formats.	
Les ordonnances de l'hostel de ville, de Nyvert, et 6 autres petits livres en françois	18 s.

Ces deux derniers articles dans la chambre donnant sur le jardin où le défunt est décédé.

(Arch. de Brulé, not.)

(1) Ce livre est de François Lefebvre, de Bourges, ou du moins traduit par lui de Suidas. On ne connaît pas d'édition antérieure à celle de Kerver 1537. Le présent inventaire prouve qu'il y en a une antérieure à juin 1553.

Jehan Nyverd

1572, vendredi 22 février. — Inventaire (sans intérêt), après décès de Guillemette Andrenas, veuve de Jacques Bely, tondeur de draps, aux grandes Forces.

. . . . . .

Plus ont déclaré lesdites parties que a ladite défunte ci devant baillé en gage pour la somme de 25 l. (*prêtée* omis?) par Jehan Nyvè (Nyverd), maître imprimeur, une paire de patenostres, noir et blanc, garnis de grains d'argent, un chapelet de coural avec marques et grains d'or, une croix de quatre perles et deux anneaulx d'or, l'un avec perle, l'autre avec pierre rouge. (Arch. de Brûlé, not.)

La Caille ni Lottin ne citent ce Jehan Nyverd ; Jacques Nyverd étant décédé avant 1549, il est impossible qu'il y ait eu confusion entre lui et Jean Nyvè qui paraît bien, malgré l'orthographe de son nom, être un Nyverd. On sait, en effet, que fréquemment à cette époque l'on ne prononçait pas les *r* se trouvant à la fin d'un mot ; on en a eu l'exemple pour Vérard qui, lui-même, a écrit son nom Verad.

Nous avons également trouvé plusieurs autres pièces concernant un Jacques Nyverd, huissier de la Chambre des Comptes et du Trésor, demeurant rue de la Mortellerie, qui avait épousé Martine Debonnaire, ainsi que son fils Claude et sa fille Marguerite ; mais nous ignorons, bien que cela paraisse probable, s'il existe aucun lien de parenté entre ce Jacques Nyverd et les Nyverd, libraires et imprimeurs. Nous donnons, en tout cas, l'indication des pièces qui les concernent et qui se trouvent dans les Archives de Brûlé aux dates suivantes :

1577, lundi 22 avril ; 1578, 5 août (Voir aussi, plus loin, l'article Benoist Ravot, à cette date) ; 1582, 14 et 17 février ; 1582, 24 juillet ; et l'inventaire de Jacques Nyverd en 1582.

JEHAN BARBÉ

Voir les Le Bé, p. 55, à la date du 5 juin 1556.

1565 (1566), lundi 4 février. — Mariage de Estienne Garineau, praticien greffier de Usson en Xaintonge, fils de Simon Garineau, notaire royal et procureur fiscal de Saint-Fort-sur-Gironde, avec Marye Barbé, fille de feuz Jehan Barbé et Barbe Herissault, jadis sa femme, en la présence de Françoise Le Maire, femme de Mathieu Barbé, contreroleur, pour le Roy, du vin vendu en gros à Paris, de Robert Estienne, imprimeur du Roy, et Denyse Barbé, sa femme, et Hermault Barbé, marchand mercier et passementier à Paris, les dits Barbez frères et sœurs de la dite Marie. — Douaire 300 l. (Arch. de Brulé, not.)

ROBERT ESTIENNE

Voir les Le Bé, p. 55, à la date du 5 juin 1556 et Jehan Barbé, à la date du lundi 4 février 1565 (1566).
Robert Estienne était le gendre de Jehan Barbé.

NICOLAS CHESNEAU, MICHEL FEZANDAT, MARTIN LE JEUNE, JEHAN ROIGNY ET JEHAN, IMPRIMEUR

Voir les Le Bé, pp. 54 et 55, à la date du 5 juin 1556.
Jehan, imprimeur, n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

GUILLAUME CAVELAT

Voir les Le Bé, p. 55, à la date du 5 juin 1556. — Voir plus loin, Charles Langelier, à la date du mardi 11 février 1560 (1561) et Thomas Brument, à la date du jeudi 22 mars 1564 (1565).

JEHAN RUELLE

Voir les Le Bé, p. 55, à la date du 5 juin 1556.

1563, 5 septembre. — Sire Jehan Ruelle, marchand libraire, bourgeois de Paris, vend à Jehan Jacques, notaire au Chatelet, 20 l. de rente qu'il a droit de prendre sur Marie Charlet, veuve de Gilles Mulart, procureur en Parlement. Prix : 240 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, mardi 13 janvier. — Sire Jehan Ruelle, marchand libraire et bourgeois de Paris, vend 25 l. de rente à Marie Vanetz, veuve de Jehan Jacques, notaire à Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1570, lundi 19 juin. — Nicolas Lefevre, marchand gantier, déclare que ce n'est pas à lui, pour lui-même, mais pour Jehan Ruelle l'aîné, libraire, que Jacques, Loyr, boulanger, lui a transporté une créance de 40 l. sur Est. Macheu, bourgeois de Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

1571, dimanche 6 mai. — Geneviefve Boisset, veuve de feu honorable homme Jehan Ruelle, en son vivant marchand libraire-imprimeur, bourgeois de Paris, tutrice de leurs enfants mineurs, stipulant pour Catherine Ruelle, l'une des dites mineures, la donne en mariage à Nicolas Bonfons, aussi marchand libraire, demeurant rue Neuve Nostre-Dame. Présents : Jehan Ruelle, marchand libraire, frère — Nicolas Lefèvre, marchand gantier, et Guillemette Boissel, sa femme, tante de la future — Honorable femme Catherine Sergent, veuve de feu Jehan Bonfons, marchand libraire, mère — Mathurin Oudart, m^d^ de vins, et Gilles Robinot, marchand libraire, cousins germains, à cause de leurs femmes, du dit futur espoux.

La veille du mariage, Geneviève Boisset délivrera aux futurs espoux ce à quoy se pourra monter la part de la future espouse en meubles à elles appartenant par la succession du dit J. Ruelle, son père — Son lot de la marchandise en nature et la jouissance actuelle de sa part des immeubles ; douaire coustumier. (Arch. de Cothereau, not.)

1572, jeudi 16 avril. — Jehan Ruelle, marchand libraire, rue S. Jacques, à la *Rose blanche*, et sa femme (nom en blanc) reconnoissent devoir à noble homme, Pierre Chenu, escuyer, capitaine de. . . . . 200 l. pour prêt en 56 escus d'or sol., 2 doubles ducats, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, 30 juin.— Anselme Isambert, avocat, et Michelle Sachet, sa femme, et Jean Bergeron, procureur au Chastelet, et Nicole Girard, sa femme, vendent à Geneviève Boyset, veuve de sire Jehan Ruelle, marchand libraire, chacun le huitième d'une maison, rue de la Juifrie, où pend pour enseigne les *Sagitaires* [1], tenant à la maison *des 4 fils Hemon* et d'autre à la *Roue de fer,* par derrière à la maison du *Chasteau*, 250 l. t. à chacun pour le huitième. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, dimanche 9 mai. — Geneviève Boisset, veuve de sire Jehan Ruelle, marchand libraire, bourgeois de Paris, par l'advis de honorable homme Nicolas Bonfons, marchand libraire, beau frère, Urbin du Mont, m^d^ de vins, oncle du costé maternel, Jacques Baudeau, cousin et subrogé tuteur, donne leur fille mineure Magdeleine Ruelle à Nicolas Chesneau, maistre ès ars, régent en l'Université de Paris, fils de Guillaume Chesneau, ser-

(1) Maison de Guillaume Eustace.

gent de l'hostel de ville de Paris, qui promet à son fils 800 l. — Françoise de Nelle, femme de ce Guillaume, et mère de Nicolas Chesneau. — Magdeleine reçoit 600 l. de dot. Chesneau reçoit, en outre, de son père une chambre meublée. Dot de Madeleine payée le 30 aoust en présence de Nicolas Bonfons, libraire juré. (Arch. de Cothereau, not.)

1582, lundi 4 juin. — Testament de Geneviève Boisset (elle signe : Bisset), veuve de Jehan Ruelle, libraire et bourgeois de Paris, elle demeurant rue S. Jacques, paroisse Saint-Benoist, en son lit, malade.

Veut être enterrée sous les charniers en l'Eglise S. Benoist, là où est son mari.

Son corps porté par les novices des Jacobins. Connoissant l'infirmité de Me Nicolas Chesnot, son gendre [1], et aussi l'indisposition de l'esprit de sa fille, femme du dit (Chesnot), indisposition à elle survenue pour plusieurs causes et raisons qu'elle ne veult icy déclarer, craignant aigrir son gendre, et afin de luy conserver sa bonne renommée, elle ordonne qu'après son décès soit pourveu d'un curateur à la personne et biens de sa dite fille aultre que son mary, auquel curateur sera baillé la portion de ses biens revenant à la dite Madeleine Ruelle, sa fille, et lui donner ses nécessités corporelles.

Elle nomme pour son exécuteur testamentaire Nicolas Bonfons, aussi son gendre, md libraire à Paris, rue Neuve Notre-Dame.

6 ecus d'or à son filleul et neveu P. Dupuys, à Pierre Petit, son neveu, 2 écus à Catherine Petit, et à son frère *idem*, (Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin Nicolas Bonfons, à la date du 31 juillet 1597.

(1) Dans la pièce précédente, le nom du gendre de Geneviève Boisset est écrit *Chesneau*.

JEHAN HUAT

1556, 1er juillet. — Jehan Huat, compagnon libraire, demeurant en la maison de la veuve Richard, sur le pont Nostre Dame, fiancé à Jehanne de Montmal, fille de feu Léonard de Montmal et de Jehanne de S. Denys. Les fiancés reçoivent 18 l. de Jehan de Montmal, broudeur, oncle de la fiancée. (Arch. de Cothereau, not.)

LES BONFONS

Jehan Bonfons

1556, 27 juillet. — Jehan Noël, apothicaire, et Jehanne Aubry, sa femme, âgée de 23 ans, vendent 25 l. de rente à la fabrique de Ste Geneviève des Ardents.

Jehan Gillebert, notaire et procureur en cour d'église, et Jehan Bonfons, marchand libraire et bourgeois de Paris, comme marguilliers de l'œuvre et fabrique, stipulant :

Noël, demeurant rue S. Anthoine, à la *Corne de Cerf.*

Ces deux marguilliers, dans un acte passé le même jour, disent acheter, en la présence et du consentement de noble et discrète personne Thomas Bolu, curé de Ste Geneviève des Ardents et chanoine de Paris ;

Me Thomas de Bragelonne, conseiller au Chastellet ;

Jehan Despréau, marchand tonnelier ;

Jehan du Tartre, procureur en cour d'église ;

Jehan Valleton, brodeur ;

Pierre Sergent, libraire ;

Henry Pascot, libraire ;

Antoine Guinet, cendrier ;

Paul Jutrain, drapier *(sic)* ;

Cl. Prevost, cordier ;

André Roffect, libraire ;

Guillaume Tabour, marchand chandelier, tous paroissiens de la dite église.

Prix 300 l. en 120 escus d'or sol., 2 nobles roze et de la monnoie.

Jehan Bonfons, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, Jehan Gillebert et le curé Bolu conviennent en présence de..... Estienne Grosleau (Groulleau) libraire, Pierre Sergent, libraire, André Roffect, libraire, tous paroissiens de Ste Geneviève des Ardents, de faire chanter bien dévotement au retour des processions, devant le crucifix, l'antienne qui ensuit :

« *Domine non secundum peccata nostra quæ fecimus nos neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis. — Domine, ne memineris iniquitatum nostrarum antiquarum citó anticipens nos misericordiæ tuæ qui pauperes facti sumus nimis, etc., etc.* »

Et pour les peines et labeurs des curé, vicaires et chappelains de la dite église qui y assisteront, diront et chanteront ce que dessus, seront tenus les marguilliers et leurs successeurs payer au curé, s'il est présent, sinon au vicaire, 12 deniers par., aux diacre, sous-diacre, chappiers et clerc, 6d. t., pour chaque jour qu'ils auront chanté iceulx versets, pseaumes et orasons — encore autres services et tout cela moyennant les 300 l. que le dit Bolu a donné ce jour à la fabrique. Cette fondation pourra être gravée sur une plaque de cuivre et placée dans un lieu apparent dans l'église de Ste Geneviève des Ardents. Dimanche 26 juillet 1556. (Arch. de Cothereau, not.)

1557 (1558), 14 mars. — Honorable homme Anthoine d'Argillières, ouvrier et faiseur d'orgues du Roy, demeu-

rant à Paris, confesse avoir fait marché avec Jehan Guybert, notaire apostolique et procureur en cour d'église, et Jehan Bonfont *(sic)*, libraire juré à Paris, comme marguilliers de Ste Geneviève des Ardens, pour faire aux orgues de la dite église les ouvrages de son dit estat qui ensuyvent, c'est assavoir : de couper les montans de dessous le clavier creulx d'un des bouts, en tirer les soufflets dehors pour les racoustrer, et estancher les vans des dis orgues, démonter tous les tuyaux et les nettoyer dehors et dedans, et oulter toutes les pouldres, faire tourner les estrilles, jouer le rossignol, le taburin et le tremblant; *item* de rasseoir tous les tuyaulx, chascun en leur place, faire un clavier à pedalles pour jouer des pieds qui tirera le clavier des dits orgues; *item,* de mettre des petites campanes aux estrilles qui tourneront dedans les dits orgues, et le tout rendre dedans la vigile de Pasques prochainement venant, fournir de toutes menuiseries, planches et étoffes nécessaires, le tout pour 16 l. t. 6 s. t., payables à Pasques. D'Argillières aura et prendra, en outre, à son profit, les vieilles orgues de la dite église et toutes les démolitions d'icelles. (Arch. de Cothereau, not.)

Nicolas Bonfons

Voir à l'article Jehan Ruelle, p. 75, une pièce du 6 mai 1571, où il est dit que Nicolas Bonfons, marchand libraire, épouse Catherine Ruelle, fille de feu Jehan Ruelle, libraire et imprimeur.

1574, jeudi 25 février. — François Le Roux, compagnon imprimeur, met Jeuffroy Le Roux, son frère, âgé de 17 à 18 ans, apprenti pour 4 ans chez Nicolas Bonfons, imprimeur et libraire, rue Neuve Nostre-Dame, en la maison où pend pour enseigne l'*Image S. Nicolas.* Bonfons lui enseignera le dit estat d'imprimerie, le nourrira, le four-

nira de feu, giste et lumière. François lui fournira vêtemens et chaussures, sans rien bailler pour l'apprentissage. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, jeudi 25 février. — Claude Bizart, veuve de Jacques Nyver, tailleur d'habits, et héritière seule de sa sœur Marie Bizart, femme de Jehan Guidon, et Nicolas Bonfons, marchand libraire, en son nom et comme tuteur de Catherine Bonfons, sa sœur, héritiers, chacun pour moitié, de feuz Jehan Bonfons et Catherine Sergent, sa femme, ont, ce jourd'huy, affirmé par devant les notaires soussignés qu'ils n'ont autres lettres concernant la propriété de la maison qu'ils ont et qui leur appartient de leur père, assise au coin de la Place au charbon et de la Grève, appelée la *maison de la Tournelle,* à eulx appartenant de leur propre, joignant la maison de l'*Image Notre-Dame*, sinon le partage d'icelle maison fait par devant le commissaire Jointreau l'an 1550, le 16 aoust, entre le dit Jacques Nyver et sa femme, Jehan Guidon et sa femme, et les [1] ..... dits Jaques Nyver et sa femme ayant droit par transport de Martin Bizart — Jehan Bonfons et Catherine Sergent, sa femme, héritiers de feu Perette Bizart, sa mère, d'une part, et Marcial Bizart, d'autre part. (Arch. de Cothereau, not.)

Cette pièce est intéressante, car elle nous fait voir que Pierre Sergent avait épousé Perette Bizart et que Jehan Bonfons était gendre de Pierre Sergent.

1574, lundi 10 avril. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, à Paris, donne procuration à Guillaume Chaudière, marchand [2], bourgeois de Paris, pour lui faire

(1) Ces points indiquent une lacune dans l'acte original.

(2) Guillaume Chaudière n'est pas dit *libraire*, mais il est très probable qu'il s'agit ici de Guillaume Chaudière, fils de Claude et petit-fils de Regnault I Chaudière, et qui, d'après Lottin, était, en 1570, libraire-imprimeur de la Ste-Union.

payer 18 l. par Jehan Duboys, marchand de Reims, et 112 s. par Nicolas Martin, y demeurant aussi, ses débiteurs. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, 27 juillet. — Claude Bizart, veuve de feu Jacques Minet [1], marchand, bourgeois de Paris, et Nicolas Bonfons, marchand libraire de Paris, pour lui et comme tuteur de Catherine Bonfons, sa sœur, louent, pour 6 ans, à Louis Pluvier, laboureur, demeurant à Louvres en Parisis, seize arpens de terre à Louvres. Prix : un septier de bled pour chaque arpent et un bon pourceau gras de la valeur de 8 l. Le fermier bornera la pièce suivant le partage fait entre les bailleurs d'une part, et Jehan Loste, d'une autre. (Arch. de Cothereau, not.).

1574, vendredi 13 août. — Nicolas Dacquin, marchand libraire, demeurant à Arras, transporte à Nicolas Bonfons, marchand libraire de Paris, 310 l. 6 s. t. due par Claude Gérard, marchand de soye, bourgeois de Paris, à Jehan Maquerel, marchand d'Arras, et transportée par celui-ci à Dacquin pour se libérer envers Bonfons de pareille somme, pour vente de marchandises. (Arch. de Cothereau, not.).

L'acte ne donne pas la désignation des marchandises vendues, mais il est bien probable que c'étaient des livres.

1576, lundi 2 avril. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, bourgeois de Paris, et autres déclarent avoir bonne connoissance de Estienne Cusson, fils mineur de feu Nicolas Cusson, homme de bonne vie, et de Marion Groscœur, jadis sa femme, parce qu'il y a 9 ans ou environ, ils le tinrent sur les fons de baptême. (Arch. de Cothereau, not.)

(1) Dans une pièce du 25 février de la même année, Claude Bizart est dite veuve de Jacques Nyver et non *Minet*.

1576, samedi 13 octobre. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, Claude Bizart, veuve de feu Nicolas Jacques [1], Jehan Racine, à cause de Catherine Bonfons, sa femme, louent à Nicolas Gontier, porteur de bled, une maison, rue Fromentel, autrement appellée les *trois pas de degrés* contenant : corps d'hostel, cour, puits et jardin, tenant d'une part aux offices du Louvre, pour six ans, à 86 l. par an. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, vendredi 26 octobre. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, loue à Valeran des Pommiers une maison à Paris, rue des Ortoys, devant le guichet, à la *Croix de fer*. Prix : 80 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1577, mercredi 4 septembre. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, et Jehan Racine, à cause de Catherine Bonfons, sa femme, pour eux et pour Claude Bizart, veuve de Jacques Mynet, tailleur d'habits, chargent leur fermier, Louis Pluvyer, de passer reconnoissance des cens et charges foncières qu'ils doivent à noble dame Anne Baillet, dame de Louvres, de 16 arpents de terre qu'ils ont à Louvres et dont Pluvyer est fermier. (Arch. de Cothereau, not.)

1578, jeudi 22 mai. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue Neuve Nostre-Dame, devant Ste Geneviève des Ardents, en son nom et se portant fort de Catherine Ruelle, sa femme, vend 20 escus d'or sol. de rente. 1° Sur la maison où il demeure,

(1) Dans un acte du 25 février 1574, Claude Bizart est dite veuve de feu Jacques Nyver, dans un autre du 27 juillet de la même année, veuve de Jacques Minet. Enfin, ici, elle est dite veuve de Nicolas Jacques ; mais comme dans une pièce du 4 septembre 1577, Claude Bizart est, une seconde fois, dite veuve de Jacques Mynet, il y a lieu de supposer que le nom de son mari était bien Mynet.

achetée récemment par luy de Daulphine Le Pelletier, veuve de Pierre Cappet, marchand, demeurant à Saint-Remy en Provence, tenant, d'un costé, à Me Pierre Lavastée (Lavastre ?), demeurant à Avignon, d'autre, au dit Bonfons, à cause de sa maison de l' *Image Saint-Nicolas,* par derrière à la ruelle de l'Hostel Dieu dite des Sablons, pardevant à la rue Nostre Dame. — 2° Sur la dite maison de l'*Image Saint Nicolas,* appartenant au dit Bonfons, de son propre et de son acquest. — 3° Sur tous ses autres biens. Prix : 240 escus d'or sol. reçus comptant de Raoul Bontemps, notaire au Chastelet, acquéreur. (Arch. de Cothereau, not.)

En marge se trouve la mention que cette rente a été rachetée, le mardi 5 avril 1583, de Isaac de Rueil, sieur de Grays, par ledit Nicolas Bonfons.

1578, lundi 18 août. — Michel Lefebvre et Nicolas Bonfons, marguilliers de Sainte Geneviève des Ardents, reçoivent 204 escus d'or sol., reliquat du compte de Maurice Coichamp et Jacques Damaye, ci-devant marguilliers. (Arch. de Cothereau, not.)

1578, 4 et 26 août. — Marché fait et somme de 110 l. t. payée par Nicolas Bonfons et Michel Lefebvre, pour réparation à la toiture de Sainte Geneviève des Ardents, (beaucoup de tuiles, bien moins d'ardoises) à Pierre Chappu, couvreur, rue des Graviliers. (Arch. de Cothereau, not.)

Le 24 janvier 1580, Nicolas Bonfons et Michel Lefebvre louent à Robert Le Mangnier une maison appartenant à la fabrique de Sainte-Geneviève des Ardents. Voir plus loin Robert Le Mangnier, p. 104, à la date du 24 janvier 1580.

1581, mardi 14 mars. — Joseph Longis et Ch. Auger, marchands, bourgeois de Paris, reçoivent le compte et

la caisse de Michel Lefebvre et Nicolas Bonfons, naguères marguilliers de Sainte Geneviève des Ardens. (Arch. de Cothereau, not.)

Joseph Longis et Ch. Augèr étaient de nouveaux marguilliers.

1581, jeudi 3 mai. — Nicolas Bonfons, marchand libraire juré en l'Université de Paris, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, constitue procureur pour recouvrer 20 escus d'or d'Anthoine Romarin, marchand à Liège, et ses héritiers, qui lui est tenu de cette somme pour la succession de défunt sire Jehan Bonfons, son père, pour les causes mentionnées dans une cédule écrite par Romarin, le 6 octobre 1563. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, dimanche 30 juillet. — Assemblée des marguilliers et notables (dont Nicolas Bonfons) de la paroisse Sainte Geneviève des Ardens, pour s'opposer, en plaidant, à la construction qu'Anthoine du Lac, avocat en Parlement, prétend faire élever dans la cour de l'ancien presbytère, appartenant à l'œuvre et fabrique, et pour lequel celle-ci paye 8 d. par. de censive à la Grande Confrairie. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir p. 104, Robert le Mangnier, à la date du 29 janvier 1584.

1583, 14 janvier. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, pour lui et comme procureur de Claude Bizart, veuve de feu Nicolas Jacques (Niverd) [1], et Jehan Racine, marchand, bourgeois de Paris, à cause de Catherine Bonfons, sa femme, louent une maison rue des Orties, devant le guichet, où pend pour enseigne la *Croix de fer,* à Valeran des Pommiers [2], marchand

(1) Voir note p. 83.

(2) Le 26 octobre 1576, Nicolas Bonfons avait déjà loué cette maison à Valeran des Pommiers pour 80 l. V. p. 83.

boucher, y demeurant, 33 escus 1/3, et il fera une loupe (?) de 8 toises de long, de pierre de taille de Clicart, pour vider les eaux de la maison, depuis la cour de la maison jusque dans la rue. (Arch. de Cothereau, not.)

1583, 31 janvier. — Pierre Hamon, écrivain juré en l'Université de Paris, met son fils Jehan, âgé de 16 ans, en apprentissage pour 5 ans chez Nicolas Bonfons, maître imprimeur et libraire juré en l'Université de Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, à *Saint-Nicolas.* (Arch. de Cothereau, not.)

Tout le haut de la pièce est déchiré. C'est ce P. Hamon, maître d'écriture de Charles IX, que La Croix du Maine dit avoir été pendu ; mais la date de l'exécution (7 mars 1569) donnée par cet auteur est erronée, puisque nous le voyons, en 1583, mettre son fils en apprentissage et que, en 1580, il publiait, à Lyon, chez Loys Cloquemin, une nouvelle édition de son *Alphabet de l'invention et utilité des lettres et Karacteres en diverses escritures... reveu, corrigé et de nouveau augmenté par luy-mesmes.* Voir une note curieuse du Catalogue des livres de M. le baron J. Pichon, 1869, nº 260.

1590, 13 juillet. — Nicolas Bonfons, libraire juré de l'Université de Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, et Jehan Racyne, marchand mercier, pont S. Michel, paroisse S. Barthélemy, tuteurs de Marie Racyne, fille mineure de luy et de feue Catherine Bonfons, jadis sa femme, donnent à loyer à Pierre Le Conte, maître des selles à laver lessives, demeurant en la maison ci-après déclarée, et à Marguerite Le Roy, sa femme, une maison, place de Grève, faisant un coin descendant à la Place au charbon, appelée la *Tour de Bourry,* appartenant à Bonfons, sauf un dizième à la dite mineure. Prix : 80 escus sol., chacune des quatre années de bail. (Arch. de La Barde, not.)

1594, 25 juillet. — Honorable homme Nicolas Bonfons, imprimeur-libraire juré en l'Université de Paris, rue Neuve-Nostre-Dame, paroisse Sainte-Geneviève des Ardents, et Jehan Racyne, marchand mercier, pont S. Michel, paroisse S. Barthélemy, comme tuteurs et curateurs de Marie Racyne, fille mineure du dit Jehan Racyne et de feue Catherine Bonfons, jadis sa femme, louent pour quatre ans à Robert Le Conte, maître des selles à laver lessyves, demeurant rue de la Tannerie, paroisse S. Gervais, une maison, place de Grève, faisant le coin descendant à la Place au charbon, appellée la *Tour de Bourry*, consistant en un corps d'hostel devant et un derrière, appartenant au dit Bonfons, fors un dizième qui appartient aux mineurs. Prix : 80 escus. Charges : vider la fosse à privez, payer les impôts, faire les réparations locatives, etc. (Arch. de La Barde, not.)

1594, 25 juillet. — Honorable homme Nicolas Bonfons, maître imprimeur, etc., demeurant rue Neuve Nostre Dame, à l'*Image S. Nicolas,* tuteur et curateur des enfans mineurs de feu Mathurin Oudart et de Gaulchère Sertenas [1], jadis sa femme, les dits enfans héritiers simples de leur père et sous bénéfice d'inventaire de leur mère; Claude Perras..., pour la moitié de cette maison (Bonfons se porte fort pour lui) saisie à la requeste de Charles Tilier, procureur en la Cour, qui a autorisé Bonfons à passer le bail, loue cette maison, rue Vieille Tixéranderie, à Jehan Mathieu, meusnier, demeurant au Mont S. Hilaire. Moitié du loyer payée à Bonfons et l'autre à Perras. (Arch. de La Barde, not.)

(1) Gaulchère Sertenas était la deuxième fille de Vincent et de sa première femme, Denise Bonnemère. Voir plus loin, l'article Sertenas, à la date du 30 mars 1562 (1563).

1594, jeudi 13 octobre. — Inventaire après décès de Jean Gillebert le jeune.

. . . . . .

Livres estimés par Nicolas Bonfons :

Un paquet de 32 volumes, latins et françois, marqué A.	5 s.
Un de 13 volumes, marqué B.	20 s.
Dans le paquet coté G une Bible en latin, dorée sur tranche, 12 vol.	20 s.
Dans le paquet coté J., autre Bible en latin, dorée sur tranche, 11 volumes in-carto (*sic*) et in-folio.	15 s.
Dernier paquet qui est le dixième et dernier coté	12 s.
Un Dictionnaire latin de Robert Estienne.	

(Arch. de La Barde, not.)

1596, 9 mai. — Pierre Decombes, marchand mercier, au Palais, demeurant rue de la Calandre, paroisse S. Germain le Vieil, cède à Nicolas Bonfons, libraire juré en l'Université de Paris, demeurant rue Neuve Nostre Dame, paroisse Sainte Geneviève des Ardents, pour le temps qui reste à courir du bail fait pour neuf ans, en 1586, commençant à la S. Jehan-Baptiste 1587, (il ne restait guères que cinq à six semaines) du premier estail adossé contre les quatre piliers de la grande salle du Palais, moyennant 4 escus 53 s. par an, avec le temps porté par le nouveau bail qui sera faict dudit estail pour neuf ans commençant à la S. Jehan-Baptiste prochaine. En récompense de cette cession, en apparence gratuite, Bonfons paye à Decombes 433 escus 1/3 savoir : 233 escus 1/3 comptant et, pour les 200 restant, il constitue 16 escus 2/3 de rente qu'il devra racheter dans deux ans. (Il les rachète le 1er octobre 1596). (Arch. de La Barde, not.)

1596, 22 octobre. — Inventaire de feu Me Jehan Gillebert, notaire ès cours ecclésiastiques, rue Neuve Nostre Dame, au *Petit escu.*

. . . . . .

Livres estimés par Nicolas Bonfons, libraire juré de l'Université de Paris.

La Bible de Simon de Colines et celle de Robert Estienne 50 s.
Histoire des plantes painte, auteur Fulsinus, imprimé par Gaseau, veau 40 s.
Histoire de Polongne
A l'inventaire est jointe cetté estimation autographe de Bonfons).

(Arch. de La Barde, not.)

1597, 31 juillet. — Honorables personnes Nicolas Bonfons, imprimeur-libraire juré en l'Université de Paris, Catherine Ruelle, sa femme, Pierre Bonfons, leur fils, marchand libraire, tous demeurant rue Neuve Nostre Dame, et Jehan Racyne, marchand mercier, sur le pont S. Michel, paroisse S. Barthélemy, se portant fort de Magdelaine Lepyat, femme du dit Pierre Bonfons, qui ratifiera dès qu'elle aura atteint l'âge de 25 ans, vendent à François Piedeseigle, marchand drapier, pour son fils mineur, demeurant rue Galande, 16 escus 2/3 de rente. Ils hypothèquent :

1° Une maison, rue Neuve Nostre Dame, où pend pour enseigne l'*Image S. Nicolas,* tenant d'une part à Jacques Damaye, maître brodeur, de l'autre à Claude Le Menant, procureur en la Chambre des comptes.

2° Une autre maison, grande Place au charbon, appelée la *Tour de Bourry,* tenant d'une part aux héritiers de la veuve Carré, d'autre part à la rivière de Seine.

3° Autre maison (fors un dizième), rue des Orties, près S. Thomas du Louvre, où pend pour enseigne la *Croix de fer.*

4° Autre et moitié de jardin, appelée la maison du *Noïer,* rue Frepault.

5° 16 arpens de terre à Louvres excepté un dizième.

6° 50 l. de rente, dues par la veuve de Jehan Ruelle, à prendre sur une moitié de maison (à l'*Image S. Nicolas*) rue S. Jacques, devant S. Benoist, par contrat du 12 novembre 1580, signé Ymbert et Amazou [1]. Le tout appartenant à Nicolas Bonfons et sa femme.

7° La maison de la *Grande Barbe blanche,* sur le pont S. Michel, appartenant à Racyne. Prix : 200 escus en 200 carnes [2] de 1/4 d'écus. S'il se trouvoit que Pierre Bonfons n'eût pas 25 ans, Nicolas et sa femme s'engagent à lui faire ratifier l'acte ultérieurement. (Arch. de La Barde, not.)

1598, 2 mars. — Nicolas Bonfons, marchand libraire, vend à Claude de La Barde, clerc au grefte civil du Chastelet, 8 escus 1/3 de rente à lui cédés par François Grégoire, marchand libraire, et Olive Desloges, sa femme, le 29 décembre 1597, par devant Desnos et Auzou [3], notaires, provenant du mariage de Grégoire avec Olive,

(1) Peut-être est-ce le même notaire qu'Auzou cite ci-après à la date du 2 mars 1598.

(2) Nous ne nous rappelons pas avoir vu ce mot ailleurs que dans les archives notariales. Nous l'y avons vu, pour la première fois, à la date du 4 janvier 1581, dans un reçu de 2000 écus donné par Jehan Huault, sieur de Bussy et de Vaires, à Jehan Lescuyer, marchand et bourgeois de Paris. Nous en avons trouvé l'explication positive au 25 juillet 1594 où Jacques Roussin, marchand-libraire à Lyon, reconnaît avoir reçu de Joseph et J.-B. Cenamy, 50 escus en 50 carnes de quarts d'escus. Il en résulte clairement que la carne était la réunion de 4 unités. Il y a quelques 40 ans, quand la monnaie d'argent était la plus usitée, on mettait les écus par piles de 100 fr. et les piles étaient toujours comptées par 4 pièces ; on disait en prenant ces quatre pièces un, deux, trois, quatre, puis cinq et alors on disait 100 francs, et on passait à une autre pile, mais on ne parlait pas de carnes.

(3) Nous ne voyons aucun de ces deux noms dans le « Registre des Offices et Pratiques des Conseillers du Roi, Notaires, etc. » *Paris,* 1786, in-fol.

par contrat du 16 janvier 1597 devant Leroy et Auzou, notaires. (Arch. de La Barde, not.)

1598, 13 juillet. — Lancelot Baudouin, laboureur, demeurant à Bondis, à cause de Jehanne Oudart, sa femme, et Nicolas Bonfons, tuteur de Françoise et Catherine Oudart, sœurs de Jeanne, et encore (Bonfons) se portant fort de Jehan Robinot, marchand mercier, louent à Nicolas Chicot, marchand de vins, la moitié de la maison de la *Boule Blanche*, rue de la Tixéranderie, l'autre moitié appartenant au locataire. Prix : 50 escus sol. (Arch. de LaBarde, not.)

1600, mardi 12 décembre. — Nicolas Bonfons paroît comme témoin dans une fondation faite a Ste Geneviève des Ardents, le 12 décembre 1600, par Nicolas Lavocat, vendeur de marée aux halles. Autres témoins : Jehan Ducarnoy, Jacques Damaye, etc. (Arch. de La Barde, not.)

1632, 29 février. [1] — Furent présents vénérable et discrète personne Me Nicolas Bonfons, prêtre, curé d'Anthony, diocèse de Paris, y demeurant, tant en son nom que comme estant à présent seul chargé de la fondation cy après par le moien du partage fait entre lui et M. Pierre Bonfons, son frère, conseiller du Roy, conterolleur au grenier à sel de Ponthoise, tous deux enfans et seuls héritiers de deffunt honorable homme Nicolas Bonfons, vivant marchand libraire juré en l'Université de Paris, et Catherine Ruelle, sa femme, d'une part.

(1) Nos recherches s'arrêtent à 1600 et voici une pièce de 1632 ; nous a donnons parce qu'elle nous a paru compléter cette espèce d'histoire des Bonfons, ces libraires populaires, éditeurs des livres qui amusaient nos ancêtres. Elle nous a été indiquée par le recueil ms. des épitaphes cité déjà p. 13.

Et Mes Nicolas Carteron, banquier expéditionnaire en Cour de Rome, Leloup et Anth. Oudard, bourgeois de Paris, marguilliers de Ste Geneviève des Ardents.

Lequel sieur Bonfons auroit déclaré que deffunt son père, par son testament holographe *[sic]* du XIIIe (ou XIIe) mars 1622, avoit ordonné que, pour chascun an, seroient célébrés deux services complets, trois haultes messes et *libera*, l'un au jour qu'il plairoit à Dieu le tirer de ce monde, et l'autre, au jour que décederoit sa dite femme. Au cas où ses enfants n'auroient argent pour fonder les dits services, ils les feroient faire en les payant chaque année. — Nicolas Bonfons, voulant faire ladite fondation et exécuter la pieuse volonté du défunt, et mesme que par le partage fait entre eux des biens, meubles et immeubles de leurs dits père et mère par devant Jules et Vassez, notaires, le 24 novembre 1629, le dit Pierre Bonfons avoit obligé son frère Nicolas de faire la dite fondation et offrir, pour ce, aux marguilliers 25 l. de rente rachetables de 400 l., les marguilliers, ayant trouvé que 25 l. n'étoient suffisants pour ces services et qu'il falloit 30 l. rachetables à 600 l., Nicolas Bonfons promet payer les 30 l. Il y oblige une maison située rue Neuve Nostre Dame à l'enseigne *S. Nicolas ; item* deux maisons se tenant, rue Frepault, paroisse S. Nicolas des Champs, appellées l'une la *maison du Mûrier* et l'autre le *Pilier Vert.*

Les services célébrés :

L'un, le 7 mai, jour du décès de Nicolas Bonfons, l'autre le 15 juin, date du décès de Catherine Ruelle, sa femme.

(On ne dit pas les années, mais c'est probablement, pour Nicolas, au moins en 1622 [1]. V. page 91, ligne 30).

(1) D'après ce qui précède on voit que Nicolas Bonfons est mort le 7 mai d'une des années 1622 à 1629.

Détails : Sonner les trois cloches, tendre les bons ornements noirs, fournir l'argenterie, pain, un calice et autres ornements, deux torches et quatre pointes [1] à la représentation qui sera posée sur la fosse desdits défunts, ou autre lieu le plus commode de la dite église, deux cierges sur l'autel, etc.

Me Anth. de Machy, curé de Ste Geneviève des Ardens, Jean Prevost, bourgeois de Paris, etc... Guillaume Fourmant, marchand, bourgeois de Paris, Louis Boizard, marchand tapissier (marguilliers ?). Bonfons élit domicile en sa maison du *Mûrier,* rue Frepault.

Le jeudi 12 juillet 1635, remboursement déclaré provenir des fonds de honorable homme Jacques Dufour, chef de fruiterie chez le Roy, que Bonfons substitue aux droits et hypothèque de la fabrique.

(Arch. de Parque, not.)

Il nous paraît certain que c'est ce Nicolas II Bonfons, auteur ou plutôt réalisateur de la fondation ci-dessus, qui était devenu confesseur ordinaire des religieuses du Val de Grâce et qui, décédé en novembre 1659, fut enterré, à sa demande, dans la cave qui est ou était sous l'église de ce monastère.

Voyez les *Épitaphes de Paris*, article du Val de Grâce, et, pour la fondation de 1632, le même recueil, article de l'église Ste-Geneviève des Ardents. (Tome 2, pp. 561 et 578 de l'exemplaire ms. de M. le Bon J. Pichon.)

Pierre Bonfons

1598, 5 janvier. — Pierre Bonfons, libraire au Palais, demeurant rue Neuve Nostre Dame, reçoit comme apprenti, pour quatre ans, Claude Poyvret, fils de feu Henry et de Claude Legros, sœur de Me Legros, chirurgien de Mgr le Prince de Condé.

(Arch. de Pajot, not.)

(1) Chandeliers à pointes se piquant dans les cierges.

PIERRE SERGENT

Voir Jehan Bonfons, p. 78, à la date du 27 juillet 1556 et Nicolas Bonfons, p. 81, à la date du 25 février 1574.

ESTIENNE GROULLEAU

Voir Jehan Bonfons, p, 78, à la date du 27 juillet 1556, et, plus loin, Vincent Sertenas, à la date du 30 mars 1562 (1563).

LES HENRY PAQUOT [1]

Voir Jehan Bonfons, p. 78, à la date du 27 juillet 1556 et Henry Le Bé, p. 56, à la date du 12 octobre 1558.

1557, lundi 26 juillet. — Françoys de la Mare, doreur de livres, demeurant à Paris, âgé de 70 ans;

Remy Brisset (ou Boiset), libraire, 60 ans ;

Louis Hernault, aussi libraire, 68 ans ou environ :

Ont affirmé avoir bonne connoissance de Henry Pacot l'aîné, aussi marchand-libraire, lequel Pascot peut être âgé de 60 ans [2].

Delamare l'a vu apprenti en la maison de Simon Vostre, dès 60 ans y a.

Brisset l'a vu demourer en la rue Neuve-Nostre-Dame, dès 40 ans y a.

(1) Le nom de ces libraires est, dans les diverses pièces que nous publions, écrit de différentes manières, mais c'est toujours des mêmes personnages qu'il s'agit ; nous avons dit ailleurs combien les clercs étaient peu soigneux dans la transcription des noms, et c'est ainsi que nous trouvons tour à tour Pascot, Pacot, Pacquot, Pasquot, Paquot. Cette dernière orthographe est celle admise par La Caille et par Lottin.

(2) Alors, il avait plus de 60 ans ; mais ce sont ici des bourgeois qui énoncent leurs souvenirs par à peu près.

Hernault l'a veu, dès 50 ans y a, demourer en la maison du dit Vostre.

Délivré à Pascot pour lui servir à ce que de raison.

(Arch. de Contesse, not.)

1559, 1er juillet. — Jacques Bonnefoy, soy disant avoir droit par transport de Henry Pascot le jeune, avoit obtenu des lettres royaulx en forme de compulsoire à l'encontre de Henry Pascot l'aîné (ayeul de Henry Pascot le jeune), en l'hostel presbytéral de Sainte Geneviève des Ardens [1].

Pascot l'aîné a dit et remonstré qu'il ne congnoist point le dit Bonnefoy, lequel ne fait que prester son nom au dit Henry Pascot le jeune, son fils (*sic* pour petit-fils ?) pour le vexer et travailler en procès, au moyen de son vieil âge. C'est Pascot jeune qui sollicite et qui a levé copie du testament qu'il a fait compulser, il y a plus d'un mois, ès mains du vicaire de la dite église qui l'a confessé [2]. (Arch. de Cothereau, not.)

1559, 20 septembre. — Isabeau et Robine Pasquot (Isabeau est dite mariée à Guillaume Finet, orfèvre, demeurant à Paris), filles de Jehan Pasquot, marchand-libraire, demeurant à Paris, disent que Jacques de Bonnefoy, soi-disant avoir droit par transport de Henry Pasquot le jeune, colludant avec iceluy Pasquot le jeune, auroit obtenu exécutoire de la cour de Parlement contre leur dit père pour chose non deue et par intelligence que leur dit père avoit avec le dit Pasquot le jeune, son petit-fils, portant son nom, pour les frustrer de la succession du

(1) Paquot demeurait donc avec le curé ?

(2) Voir à la page suivante, un testament d'Henry Paquot, du 22 mars 1559 (1560) ; mais ce testament est postérieur à la présente pièce et ne peut être visé par elle. Il est probable qu'Henry Paquot l'aîné avait fait antérieurement un autre testament qui est celui visé ici et qui fut remplacé par celui de 1560.

dit Pasquot l'aîné, leur père, soubz couleur que ceulx descendant de leur corps ne pourroient porter le nom de leur dit père comme le dit Henry Pasquot son petit-fils, auroit le dit Bonnefoy fait saisir la moitié de la maison assise en ceste ville de Paris, rue Neuve Nostre-Dame où pend pour enseigne la *Rouze*[1] qui jouxte et aboutit par devant la dite grande rue et, d'une part, tenant à la maison de la fabrique Sainte Geneviève des Ardents, d'autre, à Thomas Byetrier, et, par derrière, à une masure qui fut aux hoirs Jourdain, pour 37^{l} 3^{s} 3^{d}. Elles s'opposent à la dite saisie faite le 15 septembre dernier, dont elles ont requis acte. (Arch. de Cothereau, not.)

1559 [1560], vendredi 22 mars. — Testament de Henry Pascot l'aîné, marchand libraire, estant malade mais sain de pensée.

Demande à être enterré dans l'église Sainte Geneviève des Ardents, sa paroisse, au lieu où fut enterrée feue sa femme[2] et, pour ce, veult estre donné à l'œuvre et fabrique ce que l'on a accoutumé de donner pour ce faire. Pour son convoi, etc., il s'en rapporte à son exécuteur. Il veut que Jehan Syonneau, son serviteur, soit deschargé et indemnisé de la garde des biens prins sur le testament pour exécution à la requeste de Henry Pascot le jeune, sous le nom de Bonnefoy, parce que Syonneau s'est chargé de cette garde seulement à sa requeste.

Il déclare qu'avant le décès de sa femme, lui et elle firent vente à Guillaume Finet[3], leur gendre, de la moitié de la maison en laquelle il est demeurant, moyennant certaine somme qu'ils ne reçurent pas, quoiqu'ils eussent dit le

(1) Peut-être la *Rose Rouge*. V. p. 98.

(2) Geneviève Preudhomme. Voir, ci-après, acte du 29 juillet 1560.

(3) On a vu, dans la pièce précédente, que ce Guillaume Finet était dit orfèvre.

contraire et c'étoit pour avantager sa femme (?) parce qu'il étoit alors malade. Il met ceci dans son testament pour sa conscience et pour que Finet ne s'aide de ce contrat.

Item, pour raison des paroles injurieuses, maulvais traitements et oultrages commis par le dit Henry Pascot le jeune, fils de feu son fils, mesmes pour les vexations et exécutions qu'il luy a faictz sous le nom de Jacques Bonnefoy et pour les ingratitudes dont le dit Henry Pascot le jeune a usé envers luy, oultre qu'il est cause de la maladie d'iceluy testateur, dont il y a trois mois qu'il en est au lict, il déshérite le dit Henry Pascot le jeune, donne et lègue à Françoys et Geneviève Finet, enfants d'Isabeau Pascot, sa fille aînée, tous ses biens ; en cas de décès de ses petites filles, ces biens seront partagés entre Ysabeau et Robine Pascot.

Pour qu'on ne puisse quereller son testament, quoiqu'il pense avoir baillé juste part et portion à Henry Pascot le jeune, ses frères et sœurs, et à feu leur père, il laisse à chacun d'eux 10 l. t.

Veut que Robine Pascot, sa fille, poursuive en justice Guillaume Finet, son gendre, pour lui rendre le dit contrat de vendition. Me Jehan Thuillier, chanoine de Bourges, son exécuteur, occupoit une chambre dans sa maison. (Arch. de Cothereau, not.)

1560, 29 juillet. — Robine Paquot, fille à marier, jouissant de ses droits, nomme Michel Nahier, procureur au Chastelet, pour la représenter et se joindre à Jehan Thuillier, exécuteur du testament de son père, Henry Pascot, pour faire déclarer nul le contrat passé à Finet qui, au reste, a déclaré ne s'en vouloir aider.

Henry Pacquot a pris tous les biens de Geneviefve Preudhomme, sa femme, mère de Robine, sans avoir fait faire l'inventaire. (Arch. de Cothereau. not.)

1560, 30 juillet. — Jehan Thuillier, chanoine de Bourges, exécuteur du testament de défunt Henry Pasquot, nomme un procureur (*nom en blanc*) pour déclarer qu'il ne connoît pas les papiers qu'on réclame comme estant à Jehan Carnaus — que tous les papiers de Pasquot sont dans un grand coffre dont les notaires ont la clef et qu'on ne peut y toucher parce qu'on en fait l'inventaire. (Arch. de Cothereau, not.)

1561 (1562), 30 janvier. — Isabeau Pacquot, fille mineure d'ans de feuz Henry Pacquot (sans doute le jeune), et Jeanne Guérin, jadis sa femme, étoit sous la tutelle de Nicolas Guérin, bourgeois de Paris, qui assiste pour elle à un débat et discussion de pièces entre les héritiers de défunt Nicolas Guérin et Robine Puleu, jadis sa femme. (Arch. de Brûlé, not.)

1561 (1562), 31 janvier. — Honorable homme Pierre Duboys, maître tailleur d'ymages à Paris, baille à Jehan Chailleau, maître frippier, une boutique sur le devant, une sallette, un cellier et une cave dans une maison rue Neuve Notre-Dame où pend pour enseigne la *Rose Rouge* [1] qu'il tient à louage de Guillaume Finet. Prix : 40l. (Arch. de Cothereau, not.)

Cette pièce est signée : Pierre Duboys.

1565, 14 mai. — Compromis entre différents membres de la famille Guérin parmi lesquels Jehan Bonhomme, marchand, bourgeois de Paris, et Marguerite Guérin, sa femme, et Isabeau Pasquot, fille mineure d'ans de feu Henry Pasquot et Jeanne Guérin. (Arch. de Brûlé, not.)

Voir p. 104, Robert le Mangnier, à la date du 24 janvier 1580.

(1) C'est la maison de Pacquot.

1594, 13 mai. — Maison de la *Rose rouge*, rue Neuve Nostre-Dame, où avoient demeuré Henry Pacquot et autres libraires, louée par Durant Yon, marchand, tuteur de Marie de Label, fille de Pierre de Label et Marguerite Gobert, et Claude de la Rivière, père et tuteur de Guillaume de la Rivière, fils de lui et de la dite Marguerite Gobert, à Jehan Fosset, maître pâtissier, chacun pour moitié. Prix : 55 escus. (Arch. de La Barde, not.)

Trois ans plus tard, le 27 novembre 1597, la maison de la *Rose Rouge* était habitée par Anth. Bertrand, maître menuisier. (Arch. de La Barde, not.)

LES ROFFET

André Roffet

Voir Jehan Bonfons, p. 78, à la date du 27 juillet 1556.

1561, lundi 6 juin [1]. — Michelle Balisson, veuve de défunt André Roffet, en son vivant libraire et bourgeois de Paris, reconnoît que Anthoine Brunet, chanoine de Saint-Aignan et vicaire en l'église de Paris, nommé par le défunt dans son testament son exécuteur testamentaire, conjointement avec elle, ne s'est mêlé de rien et promet de rendre son compte de l'exécution [2]. (Arch. de Cothereau, not.)

Nicolas Roffet

Voir, p. 111, Charles Langelier, à la date du 11 février 1560 (1561).

1571, samedi 9 juin. — Nicolas Roffet, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, en la maison où pend pour enseigne le *Faulcheux*,

(1) Il y a erreur dans le jour ; le 6 juin de cette année était un vendredi.
(2) Quel compte avait-il à rendre s'il ne s'était occupé de rien ?

confesse avoir vendu à honorable femme Gillette Le Breton, sa belle-sœur, absente, 25 l. de rente pour 300 l. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir, p. 103, Robert Le Mangnier, à la date du 9 juin 1571 et, plus loin, Vincent Normant, à la date du mercredi 23 septembre 1572.

1584, 24 septembre. — Mémoire de Jeanne Le Roy, veuve de feu Nicolas Roffet, du 1er mars 1583 au 1er septembre 1584.

2 douzaines d'ordonnances du descri des liards (11 mars 1583) . . . . . 24 s.

Avoir fait pourtraire, tailler et imprimer l'ordonnance des liards nouveaux par commandement de Messieurs, lesquels ne furent pas treuvéz bien faits, bien qu'il n'y eût point de la faute de la dite Le Roy ny de l'imprimeur, dont les fallut refaire ; pour tous les frais et pertes . . . . . 6 escus.

Pour les avoir fait réimprimer pour la deuxième fois, lesquels ne se sont pas vendus parce qu'ils ont esté mis dans la dernière ordonnance, pour la perte . . 4 escus.

(Arch. de la Cour des monnoies, liasse 2852.)

1594. — Jehanne Le Roy, veuve de feu Nicolas Roffet, marchand papetier, sur le Pont Saint-Michel, et honorable homme Gabriel Le Gay, tailleurs d'habits des demoiselles de Madame de Guise, demeurant en l'hostel de Guise, paroisse Saint-Jean-en-Grève, se faisant fort de Marie Le Roy, veuve de Guillaume Le Gay, en son vivant aussi tailleur de Mme de Guise, mettent Claude Le Gay, fils de Guillaume Le Gay et de la dite Marie Le Roy, en apprentissage chez Pierre Guillard, marchand mercier grossier, bourgeois de Paris. (Arch. de La Barde, not.)

Dans cette pièce, Nicolas Roffet est dit marchand papetier, mais c'est bien du libraire qu'il s'agit. V. ci-après un acte

du 22 août 1597 où Jehanne Le Roy est bien dite veuve de feu Nicolas Roffet, *vivant marchand libraire.* A la date du 18 novembre 1594, nous trouvons un autre Nicolas Roffet, marchand mercier, près Saint-Leufroy. C'était probablement un parent du libraire.

1597, 22 août. — Janne Le Roy (signe ainsi d'une belle écriture), veuve de feu Nicolas Roffet, vivant marchand libraire, demeurant Pont Saint-Michel, paroisse Saint-Barthelemy, héritière de Jehan Le Roy, son père, en la présence de Guillaume Le Roy, son frère, marchand, bourgeois de Paris, demeurant sur le dit pont, donne à loyer à Josse Mestayer, maître teinturier, rue de la Barillerie, le corps de logis de devant, boutique, salles, etc. d'une maison rue de la Barillerie, à l'enseigne de la *Couronne d'argent*, appartenant à la dite veuve Mestayer ; connoît la maison pour en jouir. Prix : 100 escus. (Il ne sait pas écrire). Estienne Geson, tailleur, s'associe à ce bail le 27 aoust. — Il ne sait pas écrire non plus. (Arch. de La Barde, not.)

1597, 23 août. — Jehanne Le Roy, veuve de Nicolas Roffet, reconnoît être propriétaire de la moitié par indivis d'une maison rue de la Barillerie, où pend pour enseigne l'*Image Saint-Michel,* tenant par derrière à une ruelle descendant à la rivière, chargée de 5 escus de rente. (Arch. de La Barde, not.)

MATHURIN FORVESTU

1556, 29 octobre. — Mathurin Forvestu, marchand libraire et bourgeois de Paris, habitoit depuis 4 ans une maison, rue Saint-Jehan de Beauvais. Il paye à Me Jacques de Montholon (apparemment propriétaire de l'autre moitié) 300 l. t., prix auquel on lui remet ce qu'il devoit de loyer. Montholon agissoit aussi comme procu-

reur de Charles Bertheul, avocat, propriétaire de la moitié par indivis de cette maison. (Procuration du dit jour) (Arch. de Cothereau, not.)

Ni La Caille, ni Lottin n'ont connu ce libraire.

1562 (1563), jeudi 4 février. — Claude Tronchet, veuve de feu Mathurin Forvestu, en son vivant marchand libraire, demeurant en la maison où pend pour enseigne la *Fleur de Lis d'or*, dit qu'elle ne doit pas le louage de la dite maison à Claude de Hery, graveur du Roy à Paris. (Arch. de Cothereau, not.)

Cette pièce est presque illisible.

JEHAN DALLIER

1557, 22 juillet. — Jeanne Gorron, veuve de feu Jehan Dallier, bourgeois de Paris, cède une créance à son gendre Jehan Vallée. (Arch. de Cothereau, not.)

Nous n'avons, malheureusement, aucun autre document qui nous renseigne sur Jeanne Gorron. Ce ne peut être la veuve de Jehan Dallier, imprimeur du Roi pour les monnaies, puisqu'il était encore vivant et ne fut pourvu de cette charge que le 23 avril 1559. Mais elle pourrait être la mère de cet imprimeur.

Dans ces mêmes archives, nous trouvons aussi un Jehan Dallier, pharmacien, natif d'Epernay ; peut-être est-ce un parent du libraire ? Nous ne pouvons le dire.

Voir, plus loin, Mathurin Breville, à la date du 9 octobre 1561.

LOUIS HERNAULT

Voir Henry Pacquot, p. 94, à la date du 26 juillet 1557.

1559, 24 octobre. — Mahiet Hernault, marchand, bourgeois de Paris, héritier de défunt Loys Hernault, son

frère, marchand libraire, déclare à Jehan Lebrun, marchand orfèvre, exécuteur du testament de Loys Hernault, qu'il approuve ce qu'il a fait. (Arch. de Contesse, not.)

LES LE MANGNIER

Robert Le Mangnier

1557, 13 novembre. — Robert Le Mangnier, marchand libraire et bourgeois de Paris, curateur aux biens vacants de noble homme et saige Messire Jehan Jourdain, en son vivant avocat au Parlement de Paris, loue à Jehan Jacques, notaire, une maison, rue des Canettes, appartenant à Jourdain. Bail passé en présence de trois personnes dont honorable homme sire Galliot du Pré, marchand libraire, bourgeois de Paris, ayant fait saisir cette maison. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir, plus loin, Jeanne Bruneau, à la date de 1565 et à celle du 23 août 1567.

1571, samedi 9 juin. — Jehan Huchon et Claude Prevost, marchands et bourgeois de Paris, marguilliers de Sainte-Geneviève des Ardents, louent du jour S. Jehan Baptiste prochainement venant, pour 9 ans, à Robert Le Mangnyer et à Geneviève Longis, sa femme, une maison et appartenances, rue Neuve Nostre-Dame, où pend pour enseigne l'*Image Saint-Jehan-Baptiste*, estant près et joignant la grande porte et principale entrée de ladite église Sainte-Geneviève des Ardents qui consiste en cour, celier, salle, ouvrouer, deux chambres, bouge et grenier. Prix : 90 l. — Entretenir le pavage, payer l'impôt des fortifications et la vidange des privez. Plusieurs paroissiens notables interviennent pour approuver, entre autres Nicolas Roffet, marchand libraire (c'est le seul

libraire), Jacques Damaye, maître brodeur. Les preneurs donnent, de plus, à l'œuvre et fabrique 10 escus d'or soleil. (Arch. de Cothereau, not.)

1573, samedi 17 janvier. — Robert Noël, vicaire, les chapiers, diacres ou marguilliers, Robert Masnyer (Le Mangnier), marchand libraire, et Pierre Odde, potier d'estain, attestent que Joseph Nepveu demeure à Paris, et remplit très bien ses devoirs de curé de Sainte-Geneviève des Ardents. (Arch. de Cothereau, not.)

1580, dimanche 24 janvier. — Michel Lefebvre et Nicolas Bonfons, marguilliers de Sainte-Geneviève des Ardents, louent, pour 9 ans, à honorable homme Robert Le Mangnier, marchand libraire juré, une maison à la dite œuvre appartenant, en laquelle il est demeurant, rue Neuve Nostre-Dame, joignant la dite église, consistant en cave, sale, boutique, chambres et grenier, tenant d'une part à la dite église, d'autre, aux héritiers ou ayant cause de Henry Pacot, d'un bout, par derrière, à la cour Sainte-Geneviève, par devant à la rue Neuve Nostre-Dame. Prix : 40 escus d'or.

Ce bail fait en considération des réparations et améliorations que le preneur a faites et fera suivant le mémoire par lui remis aux bailleurs et paraphés par les notaires. Si on agrandissoit l'église, et qu'il fallût démolir cette maison, Le Mangnier n'aura droit à aucune indemnité. Parmi les paroissiens présents à l'acte figurent Gilles Robinot, N. Bonfons, R. Le Mangnyer qui ont signé (Arch. de Cothereau, not.)

1584, 29 janvier. — Nomination d'un procureur par les habitants de la paroisse Sainte-Geneviève des Ardents pour s'opposer aux entreprises d'Antoine Dulac. (Arch. de Cothereau aîné, not.)

Parmi les signataires, figure R. Le Mangnier, mais nous n'y voyons pas Nicolas Bonfons. Voir une pièce relative à cette affaire, à l'article de Nicolas Bonfons, à la date du 30 juillet 1581.

Félix Le Mangnier

1587, vendredi 13 février. — Félix Le Mangnier, libraire juré, rue Neuve Nostre-Dame, paroisse Sainte-Geneviève des Ardents, nomme son procureur Anselme Auzanet, procureur au Parlement, pour répondre aux requestes du Palais, à l'assignation de Jehan Andry, marchand boulenger, tendant à lui faire déclarer ce qu'il doit à la veuve et héritiers de feu M. le Comte de Saux et, s'il y a plus de 94 escus dus par le dit comte à Jehan Andry. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir, plus loin, Nicolas de Louvain, à la date du mardi 10 juin 1587 et Jeanne Bruneau, à la date du mardi 26 septembre 1589.

Le dimanche 5 août 1590, nous trouvons Félix Le Mangnier, marchand libraire au Palais, et demeurant rue Neuve Nostre-Dame, se portant garant dans un acte. (Arch. de La Barde, not.)

1591, 5 janvier. — Félix Le Mangnier, Georges Crichant, bourgeois de Paris, demeurant rue Neuve Nostre-Dame, comme maistres et administrateurs de la confrairie établie en l'église Sainte-Geneviève des Ardens, reçoivent 56 escus pour cette confrérie. (Arch. de La Barde, not.)

1591, lundi 22 avril. — Félix Le Mangnier, libraire, bourgeois de Paris, et Dauphine Richer, sa femme, âgée de 28 ans passés, vendent à la fabrique de Sainte-Geneviève des Ardens, Jacques Damaye et Guillaume Mazure, marguilliers, acceptant, 4 escus 10 s. de rente. — Ils hypothèquent leurs biens, savoir : le tiers d'une mai-

son à deux corps d'hostel, rue de la Huchette, entre le *Boeuf* et l'*Arbaleste*, par devant à un jardin. Des rentes, une boutique en la galerie du palays.... allant en la chancellerie, selon qu'il est plus au long déclaré au bail du 12 octobre 1586, et sur tous leurs autres biens et héritages. (Arch. de La Barde, not.)

GUYON THIOUST

Guyon Thioust, libraire de l'Université de Paris, demeurant rue Saint Jehan de Latran, figure à l'inventaire de Jehan Le Charron, papetier, comme devant à sa succession 27 l. 15 s.; cette dette est du 29 août 1556.

V. à l'article *Papetiers* Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

Guyon Thioust n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN PESTEL

1557, 4 novembre. — Jehan Pestel, imprimeur de livres, promet épouser Marie Livernoys, fille de Nicolas, saincturier. Dot : 60 l. Douaire : 30 l. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

1562 (1563), mardi 2 février. — Jehan Pestel, maître imprimeur, épouse Henriette Le Coq, veuve de feu Jehan Frezot, maître sainturier. Une parente de la mariée donne 25 l. t. Douaire : 20 l. (Arch. de Cothereau, not.)

NICOLAS MOULIN

1557, 29 décembre. — Nicolas Moulin, marchand libraire, demeurant à Paris, rue des Sept Voyes, vend à Jehan Moulin, son frère, cousturier, demeurant à Maudétour près Magny en Welxin françois, 30 perches de

terre à Maudétour 12 l. t. — Remye Melert, femme de Nicolas, ratifie le 29 octobre 1558. (Arch. de Louvencour, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

NICOLAS ROUSSEL

1557 (1558), 3 février. — Nicolas Desrues se met en apprentissage chez Nicolas Roussel, marchand libraire, bourgeois de Paris, qui lui donnera 16 l. au feur et ainsi qu'il en aura besoin pendant les quatre ans, et une paire de souliers bons et à son usage. Desrues s'entretiendra d'habits. (Arch. de Contesse, not.)

La Caille mentionne un Nicolas Roussel qui faisait imprimer en 1513; est-ce chez ce libraire que Desrues se mit en apprentissage ? Cela n'a rien d'impossible ; mais, ce qui paraît plus extraordinaire, c'est que Lottin, p. 152, cite Nicolas Roussel comme étant libraire en 1513 et comme exerçant encore en 1627, ce qui lui ferait bien plus de 114 ans d'exercice, car il ne pouvait exercer dès sa naissance.

MICHEL VASCOSAN

1557 (1558), 14 avril. — Honorable homme sire Michel Vascosan, marchand imprimeur, et bourgeois de Paris, et Robine Coing, sa femme ;

Jehan Bonneau, marchand, maître tapissier, et bourgeois de Paris, et Geneviève Coing, sa femme, constituent des procureurs pour l'apurement des comptes de feu Pierre Coing le jeune, marchand jouaillier à Lyon, tuteur de Robine et Geneviève, et leurs frères et sœurs, enfants et héritiers de Pierre Coing l'aîné, marchand mercier, bourgeois de Paris et de Marie Berthreau, sa femme, pour qu'on leur rende compte et que partage soit fait. (Arch. de Cothereau, not.)

La Caille, p. 101, commet une erreur lorsqu'il dit que Michel Vascosan, épousa Catherine Bade et *en secondes noces* Robine Coing. Les pièces que nous publions prouvent absolument le contraire puisque, dans celle-ci, Robine Coing est dite femme de Michel Vascosan et que, dans un acte de 1569 (V. plus loin), il est parlé de Catherine Bade, femme de Michel Vascosan. Catherine Bade était la fille de Conrad Bade et la petite-fille du célèbre imprimeur Josse Bade. Robert Estienne était son beau-frère.

1567, mercredi 22 janvier. — Honorable homme sire Michel de Vascossan (*sic*), marchand libraire de Paris, reçoit 136 l. pour Denis Berrier (?), marchand, demeurant à Bretheul, prévôté de Montdidier, de Jehan de Cheyn, escuier, sire de Quesnel, y demeurant. (Arch. de Cothereau, not.)

1569, 26 juillet. — Honorable homme Michel Vascosan, libraire juré en l'Université de Paris, confesse être détenteur et propriétaire de la moitié indivise moins un seizième d'une maison, court et autres appartenances, assise à Paris rue Saint-Jacques, où pend pour enseigne la *Fontaine,* où il est demourant, tenant d'une part, la totalité à Regnauld Chaudière, d'autre à l'Hôtel-Dieu de Paris, par derrière aux héritiers Jacques Le Rousse, par devant à la rue Saint-Jacques.

Item, une autre maison et ses appartenances, rue de Saint Jehan de Beauvais, aux *Sizeaulx d'or*, tenant d'une part à la maison du *Cadran*, d'autre à une maison qui appartient à la nation d'Allemagne.

Item, la moitié, par indivis d'une autre maison, rue de la Bucherie, à l'enseigne du *Moutier*, et sur les dits biens tant du dit Vascosan et Catherine Bade, sa femme, que de Denis Desauves, marchand apothicaire et espicier, et Marie Bade, sa femme, Bertrand Lefèvre, marchand, bourgeois de Paris et X. Passavant, sa femme, à cause

d'elle comme héritière de Marie Danès sa mère, ont droit de prendre 25 l. de rente qui, dès le 22 aoust 1549, furent par les dits Vascosan et Desauves et leurs femmes vendus et constitués à Guillaume Danès père, de la dite défunte Marie Danès. (Arch. de Brûlé, not.)

Voir, plus loin, Frédéric Morel, à la date du 30 juillet 1580.

DENYS PAUGET

1558, 11 janvier. — Denys Pauget, marchand libraire, pont Notre-Dame, reçoit 11 l. 2 s. pour un septième d'arpent de vigne. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

LES ANGELIER

Arnoul et Charles l'Angelier

1558 (1559), 15 janvier. — Jehan Rivet, maître victrier, confesse que, à sa grand prière et requeste, et pour lui faire plaisir, Charles l'Angelier, marchand libraire et bourgeois de Paris, l'a pleigé et cautionné de la charge de tuition (tutelle ?), à lui donnée par le prévost de Paris, des enfans mineurs de Pierre Manne, et il s'engage à ne lui causer aucun dommage (Arch. de Cothereau, not.)

1559, vendredi 22 décembre. — Jehan Ryvet, maître victrier à Paris, tuteur au lieu de feu messire François Landry, en son vivant curé de Sainte-Croix en la Cité, d'Emerye et Pierre Manne, enfans mineurs de Pierre Manne, marchand mercier, et de Jehanne Chopriart, sa femme, cède à honorable homme sire Charles Langelier, marchand libraire, la somme de 80 l. 15 s. 3 d. t., restant de la somme de 150 l. 15 s. 6 d., en quoi, par une transac-

tion passée par devant Jehan Donjart et Jehan Thiérart, notaires, le 25 décembre 1558, Ragonde de Goullons dite Vinot [1], veuve de feu Phil. Manne, marchand joualier, lui estoit tenue. (Arch. de Cothereau, not.)

1559 (1560), 2 avril. — Marion de Meaulx, veuve de feu Jehan Pynet l'aisné, en son vivant laboureur, demeurant à Arcueil, vend à honorable homme Charles L'Angelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, un quartier de vigne à Arcueil, lieu dit la tombe de Rechigny, tenant d'un costé au dit acheteur, d'un bout aux hoirs de feu Me Pierre Seguyer, seigneur de Verrières, jadis lieutenant criminel de la prévosté de Paris . Prix : 7 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1560, samedi 20 juillet. — Honorable femme Geneviefve Landry, femme autorisée par justice au refus de Charles Langelier, marchand libraire, son mari, héritière, par bénéfice d'inventaire, de feu Jean Landry, son père, aussi marchand libraire et bourgeois de Paris [2], réclame les loyers reçus par messire Jehan Hilau, prêtre, pour les louaiges de la ferme et terre de la Poulardière paroisse de Coutées, appartenant à feu Jehan Landry, son père, dont elle est seule héritière.

Le même jour, Jehan Boullayn, marchand, demeurant à Laval, déclare avoir reçu sa procuration.

1560 (1561), mercredi 8 janvier. — Jehanne Manne, femme de Jehan Ryvet, maître vitrier, âgée de 25 ans, déclare que feu Me Françoys Landry, curé de Sainte-Croix, cité de Paris, étant vivant, elle vit un certain personnage, étant chez lui, demander à emprunter la haquenée du dit Landry, lequel fist response qu'il ne

(1) Dans une pièce du mardi 14 janvier 1560 (1561) Ragonde de Goullons est dite *Vuirot*.

(2) Ce libraire a été inconnu de La Caille et de Lottin.

l'avoit plus et qu'il avoit icelle donnée à la femme de Langelier, sa sœur ; et oultre a dict que, quelquefois, ung nommé Roland Guesdon, soy disant prévost de Mante, lui a demandé si elle savoit pas bien que Geneviève Landry, femme du dit Langellier, s'estoit portée héritière d'iceluy défunt Me François Landry, son frère, ou s'elle sçavoit que aultres personnes s'en feussent portées héritiers, et que, si elle luy vouloit dire, il luy donneroit la moitié de la dette qu'il demandoit à la dite Geneviève Landry et audit Charles Langelier, son mary, ou bien quelque présent honneste et qui la contenteroit à son gré. Geneviève Landry, présente, demande acte de la déclaration. (Arch. de Cothereau, not.)

1560 (1561), mardi 14 janvier. — Claude Morant, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, et Emerye Manne, sa fiancée confessent que honorable homme Charles Langelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, leur a baillé 75 l. 7 s. 3 d. à lui cédés et transportés par Jehan Rivet , tuteur de ladite Emerie Manne et de Pierre Manne, son frère, et par iceluy Langelier reçue par le moyen du transport de Ragonde de Goullon dite Vuirot [1], veuve de feu Philippe Manne, marchand jouaillier, bourgeois de Paris, sur 150 l. dues par Ragonde à Emerye et Pierre Manne, son frère — gardée sûrement par Langelier au profit d'Emerye au moyen de la caution par luy faicte au Châtelet de Paris par le dict Rivet tuteur. Par ce paiement, Langelier est déchargé de la caution. (Arch. de Cothereau, not.)

1560 (1561), mardi 11 février. — Guillaume Prevost, marchand libraire au Palais [2], âgé de 29 à 30 ans, et Cathe-

(1) Dans une pièce du vendredi 22 décembre 1559, Ragonde de Goullon est dite *Vinot*. Comme nous ne la voyons figurer dans aucun autre acte, il est assez difficile de savoir si c'est *Vinot* ou *Vuirot* qu'il faut lire.

(2) Guillaume Prevost n'est cité ni par La Caille ni par Lottin.

rine Langelier l'aisnée, sa femme, âgée de 18 ans ou environ, icelle Langelier, héritière en partie de feu Arnoul Langelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, reconnoissent que Charles Langelier, marchand libraire, tuteur de la dite Catherine Langelier l'aisnée, leur a délivré tous les biens meubles et marchandise de librairie, vaysselle d'argent et aultres biens meubles appartenant et écheus à Catherine par le décès du dit Arnoul Langelier, son père [1], selon les lots et partages faictz [*en marge et effacé* : pardevant Gme Cavelas (Cavellat) et Pierre Drouart (libraires jurés) pour les livres en date ..... (*sic*), et les

(1) On voit par ceci qu'Arnoult Langelier était riche.

Nous donnons ici un spécimen des reliures des Angelier. Le fer, très analogue à leur marque, porte deux anges attachés au Christ par un las d'amour et ces mots *Les anges liés*. Ce fer est-il celui que les Angelier mettaient sur les plats des livres qu'ils vendaient tout reliés ? Nous ne le croyons pas ; car, si cela était, on en trouverait bien plus, et ils sont très rares. Nous pensons que c'étaient les exemplaires des bibliothèques des deux frères Langelier et C. L. indiquerait Charles Langelier comme A. L. Arnoul Langelier. La reliure que nous reproduisons est celle qui recouvre le *Dialogue de Consolation entre l'âme et raison*. Paris, Arnoul et Charles Les Angelier, 1537, in-12.

autres lots par le maître priseur] entre les dits Prevost et sa femme, et Lucas Brahier (Breyer), marchand (libraire), bourgeois de Paris, et Girarde Roffet, (à présent) sa femme, auparavant veuve du dit défunt Arnoul Langelier, mère d'icelle Catherine. Le dit Langelier, comme

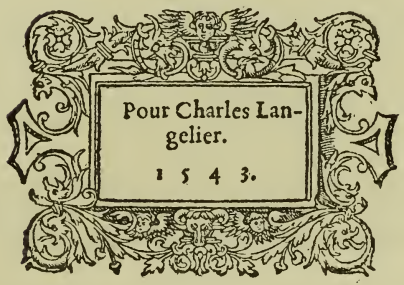
Senſuiuent
LES BLASONS A-
natomiques du corps feme
nin, enſemble les contreblaſons de
nouueau compoſez, & additionez, auec
les figures, le tout mis par ordre: compo
ſez par pluſieurs poetes contempo-
rains. Auec la table deſdictz Bla-
ſons & contreblaſons. Im-
primez en ceſte
Année.
Pour Charles Lan-
gelier.
1543.

tuteur des autres frères et sœurs cohéritiers d'icelle Katherine Langelier l'aisnée, ou ce ensuivant l'advis et délibération et décision donnée entre les ditz Prevost et sa femme, d'une part, et icelui Charles Langelier, d'autre, par nobles hommes et saiges maistres François de Marcillac, Claude Mangot, Augustin de Thou et Thomas Sebillet, tous advocats en la Cour du Parlement, esleus par les parties pour juger le procès existant entre elles,

et aussi suivant le compromis passé entre eux, le 29 novembre dernier. — Prevost et sa femme confessent avoir reçu dudit Langelier 16 l. 19 s. dus de reste du compte fait amiablement des deniers par icelui Langelier, receus à cause du default de partie desdits biens meubles et marchandise de librairie que Lucas Breyer et sa femme avoient en leur possession, la totalité desquels ils n'ont sceu rendre en nature, selon l'inventaire qui en a esté faict après le décès d'Arnoul Langelier.

Charles Langelier étoit en procès contre Lucas Breyer et sa femme pour le remplissement de l'inventaire et aussi contre les chapelains de l'ancienne communauté de l'église de Paris pour raison du banc, que tiennent de présent le dit Lucas Breyer et sa femme, et des choses qui peuvent être dues à Charles Langelier par Brahier, Girarde Roffet et les héritiers d'Arnoul.

Charles Langelier réclamoit aussi de Breyer et sa femme deux demi ceints d'argent, une payre de bracelets et des anneaulx, or et argent monnoyé et non monnoyé, dettes actives et autres biens meubles révélés et non inventoriés, à la requeste de ladite Roffet, après le décès du dit Arnoul Langelier. (Arch. de Cothereau, not.)

La pièce suivante, datée du 6 mai 1561, donne une longue explication du procès dont il est ici question, relatif au banc (boutique) que Breyer occupait au Palais.

1561, mardi 6 mai. — Les prestres et chapelains de l'ancienne communauté de Paris (ils étoient 22 et sont nommés) d'une part, et Jehan Chuppin, marchand libraire, demeurant à Paris, et honorable homme Lucas Brahier (Breyer) aussi marchand (libraire), bourgeois de Paris, et Gerarde Roffet, sa femme, auparavant veuve de feu Arnoul Langelier.

Pour être payés des arrérages de 25 l. de rente à eux constitués par feu Me Pierre de Jouy et sa femme, les

chapelains s'étoient opposés aux criées faites à la requeste du procureur syndic de la Communauté des procureurs et advocats au Parlement, des héritages assis au village de Coulombe, et de deux bancs estans dedans la grande salle du Palais, affectés par de Jouy et sa femme à cette rente. — Par arrêt du Parlement, les chapelains avoient été subrogés au lieu des procureur et advocats à qui les chapelains avoient remboursé leurs frais de cryées, auxquelles s'étoient opposés aussi les Angeliers, Fery Gratia, Arnoul de Jouy, et Estienne Perde. Celui-ci racheta la rente et paya certains arrérages, tellement qu'il ne restoit à payer aux dits chapelains que 68 l. 15 s. Les Angeliers avoient été déboutés de leur opposition à la sentence des nouveaux commissaires que les chapelains avoient fait nommer, et condamnés à 34 l. 7 s. 4 d. pour les dépens (*payés*). — Chuppin et Breyer payent à la Communauté 120 l. t., savoir Chuppin 90 l. pour les trois parts, et Brehier et sa femme, 30 l. pour l'autre part. Ils sont subrogés à tous les droits des chapelains. (Arch. de Cothereau, not.)

1561, jeudi 17 juillet. — Loys Tachet, facteur de Jehan de Tournes, libraire imprimeur à Lyon, reconnoit avoir receu de sire Charles Langellier, marchand libraire, bourgeois de Paris, 60 l. 3 s. 8 d., de reste de compte fait entre eux le 27 juin dernier, pour raison de toute la marchandise que le dit de Tournes a par ci-devant fournie et livrée au dit Langelier, de tout le temps jusques à huy, et lui a mis ès mains une quittance de 60 l. 3 s. 8 d., laquelle il a dit et affirmé estre escripte et signée de la main du dit de Tournes, son maistre, le 6e du présent mois de juillet. (Arch. de Cothereau, not.)

1561, vendredi 14 novembre. — Michel de Maigny, compaignon carrier, demeurant hors la porte S. Victor, promet à honorable homme sire Charles Langelier, mar-

chand, bourgeois de Paris, de tirer et faire tirer de la pierre de moislon en une carrière au dit Langelier appartenant, estant en un jardin de la maison du dit Langelier, devant le Cloz S. Victor, et faire porter la dite pierre en une masure estant sur le devant de la maison du dit Langelier, et en remplir les deux masures de la dite maison sur la rue jusques à deux toises de haulteur, en quarré, tant qu'il en pourra tenir et ce moyennant 20 l., sur lesquelles il reçoit 13 l. Le reste quand la pierre sera tirée. (Arch. de Cothereau, not.)

1562, mercredi 29 avril. — Rectification d'une erreur sur le chiffre d'une rente due à l'aumosnier de l'abbaye de Sainte-Geneviefve, mentionné dans une transaction du 10 may 1561, entre Charles Langelier et Me Robert Rebours, chanoine de S. Marcel. Transaction annullée et peu intéressante de laquelle il résulte cependant que Rebours avoit acheté, dès le 6 juin 1556, des héritiers de feu Nicoles de Foyne, jadis femme de Langelier, la moitié d'une rente de 7 l. 10 s. (Arch. de Cothereau, not.)

Abel l'Angelier

1579, mercredi 14 janvier. — Abel Langelier, marchand libraire, bourgeois de Paris, et Françoise de Louvain, à présent sa femme, confessent debvoir à honorable femme Geneviève Montault, veuve de Jehan de Louvain, marchand joaillier, 66 escus 2/3 de rente pour prêt fait à eux ce jour. (Arch. de Cothereau, not.)

V. Pierre I du Pré, à la date du mercredi 14 juillet 1579, p. 41, et Galliot II du Pré, à la date du lundi 5 juin 1581, p. 40.

1584, 21 septembre. — Abel Langelier, marchand libraire juré, demeurant au marché de l'Herberie, en la Cité, achète une maison et jardin, au faubourg S. Marcel, faisant le coin de la rue des Postes, vis-à-vis le *Puits-qui-*

parle, ayant son entrée dans la rue du Puits, tenant au jeu de paume de la *Rose blanche*. La dite vente à lui faite par Jacquelaine Bournot, veuve de Jacques de Martigny, demeurant place Maubert, et Marie Bournot, veuve de Jehan Varencore [1], marchand libraire de l'université de Paris, sœurs, demeurant ensemble.

Cette pièce, revêtue d'une belle signature d'Abel l'Angelier, fait partie d'un registre du notaire Cothereau. *Archives nat.* ZZ[1], 302, fol. 182. Nous devons l'indication de cette pièce, ainsi que de la suivante, à M. Bernard Prost.

1584, 30 novembre. — Abel Langelier, demeurant au marché neuf de l'Herberie, en la Cité, et Françoise de Louvain, sa femme, vendent à Marguerite Morin, veuve de Nicolas de Louvain, marchand joyaulier, au Palais, 8 écus 1/3 de rente, moyennant 100 écus sol. (Arch. de Cothereau, not.)

Abel Langelier, Françoise de Louvain et Marguerite Morin ont signé l'acte avec le notaire. Cette pièce fait partie d'un registre du notaire Cothereau, conservé aux Arch. nat. ZZ.[1] 302, f. 345.

1596, 18 décembre. — Girard Dumas, âgé de 22 ans, natif de Loches, se met pour deux ans avec Abel L'Angelier, marchand libraire juré, demeurant dans l'enclos du Palais, qui le retient pendant le dit temps à son serviteur, lui monstrera son état et lui paiera 15 escus au bout des deux ans. (Arch. de La Barde, not.)

1597, 12 novembre. — Abel Langelier avoit une maison rue d'Ablon, au faubourg Saint-Marcel citée comme tenant et aboutissant à celle de Charles de la Baume, faiseur d'esteufs [2]. (Arch. de La Barde, not.)

(1) Ce libraire n'est cité ni par La Caille ni par Lottin.

(2) Les esteufs étaient des balles qui servaient pour le jeu de la paume.

Voir à l'article Nicolas de Louvain, une pièce du 27 décembre 1597 où figure Françoise de Louvain, femme de sire Abel Langelier.

Nous trouvons dans les minutes de Cothereau un Langelier, qui était receveur de l'hôpital du Saint-Esprit, et un Sébastien Langelier, contrôleur des guerres, en 1570 ; ces personnages pourraient être des parents des libraires du même nom, mais rien ne nous autorise à l'affirmer.

MARTIN LHOMME

1558 (1559), mercredi 18 janvier. — Pierre Jouault, fondeur de lettres d'impression, demeurant rue des Carmes, en la maison où pend pour enseigne l'*Homme sauvage*, âgé de 45 ans, un couturier, un barbier, etc., et Martin Lhomme [1], maître imprimeur à Paris, demeurant, rue du Meurier, en la maison appellée vulgairement la *Grand Court,* âgé de 35 ans, attestent avoir bonne congnoissance de Guy Ogereau, graveur de lettres d'impression, fils de Michel Ogereau, libraire à Poitiers, et de Jehanne Cossot, sa femme, de présent prisonnier ès prisons du petit Chastelet, et savent qu'il est demeurant en ceste ville de Paris y tenant chambre, mesnage, feu et lieu, homme de bien, de bonnes mœurs, vie et honneste conversation, bien vivant, famé et renommé ; il tient chambre dès deux ans dans la dite maison de l'*Homme sauvage* et auparavant à la *Croix de fer*, place Maubert. (Arch. de Cothereau, not.)

CLAUDE CYANEUS

1559, mercredi 13 juin. — Pierre Loys de Martine, seigneur de Perreux, vallet de chambre ordinaire du

(1) Martin Lhomme fut pendu le 15 juillet 1560 pour avoir imprimé *Le Tigre Royal,* pamphlet contre le Duc de Guise.

Roy suivant la Cour, loue moyennant 70 l. t. par an à honorable homme Claude Cyaneus, imprimeur, demeurant à Paris, rue de Bièvre, à la *Rosè*, une maison rue des Canettes, en la Cité, paroisse S. Christophe, où souloit avoir pour enseigne la *Gibecière*. (Arch. de Cothereau, not.)

1571, 28 mai. — Me Jehan Guereault, postulant au Palais, et Claude Cyaneus, maître imprimeur, à Paris, a présent demourant au logis de la *Gibecière*, derrière la Madeleine, continuent le bail par lequel Guereault tenoit deux chambres de Cyaneus, moyennant 12 escus par an. (Arch. de Cothereau, not.)

La Caille et Lottin ne citent que Louis Cyaneus qui fut libraire et imprimeur en 1529, et non Claude. [1]

THOMAS MIGNOT

1559, 21 juin. — Thomas Mignot, libraire, et Jehanne Menuet, sa femme, propriétaires d'un quartier de vigne à Saintry-lès-Corbeil. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

ROBERT LE VASSEUR

1559, 18 septembre. — Robert Le Vasseur, marchand libraire, demeurant à Paris, d'une part ; et Catherine Gaudy, veuve de feu Estienne Monnot, marchand orfèvre, de l'autre, du consentement de Blaise Monnot, père du défunt et de Claude Martin, marchand orfèvre, beau-père de Catherine, Robert Le Vasseur épouse Catherine. Chacun apporte ce qui lui appartient. Douaire : ce qui

(1) Le nom de ces « Cyaneus » était *Peers*, sorte de bleu, en grec Κυανεος, latinisé en *Cyaneus*. C'étaient des protestants flamands ; l'un d'eux a fait diverses traductions. V. La Croix du Maine, 1772, tome II, p. 47.

sera à son usage. Marie Monnot, sa fille du premier lit, sera nourrie et entretenue avec les futurs mariés. Henri Le Bé, affin (allié) du dit Levasseur. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

CYPRIAN BRUNEAU

1559, mercredi 20 septembre. — Cyprian Bruneau, marchand libraire et relieur de livres, met son fils Michel, âgé de 12 ans, en apprentissage chez Symon (Nicolas), marchand papetier. (Arch. de Contesse, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN CHUPPIN

1559 (1560), mardi 13 mars. — Pierre Malot, marchand libraire, demeurant rue de la Calandre, à la *Couronne*, confesse que Jehan Chuppin, aussi libraire, bourgeois de Paris, lui a remis deux pièces [1] (insignifiantes). (Arch. de Cothereau, not.)

Ces deux libraires ont été inconnus à La Caille et à Lottin. Voir Arnoul L'Angelier, p. 114, à la date du mardi 6 mai 1561.

PIERRE MALOT

Voir Jehan Chuppin, à la date du mardi 13 mars 1559 (1560).

LES CORROZET

Jehan Corrozet

1560 (1561), jeudi 3 avril. — Remond Sac, marchand parfumeur à Paris, dit que, dès le 13 juillet 1557, il prit à

(1) Ce sont deux engagements pris 1° par Ant. Sanglier ; 2° par trois Mariaval, de payer à Estienne Joyau les frais de garde, à 2 écus par mois, de 2 prisonniers : de Louis Sanglier, libraire près Gisors, avant 1558 (1559) et d'un Mariaval, habitant Houilles, 1555.

louage de feue Marguerite Vérard, veuve de Pierre Roux, quand il vivoit marchand, bourgeois de Paris, une place et bouthique assise dedans la grande salle du Palais, *joignant la chapelle de MM. les Présidents*, de la S. Rémy, 1557, pour 9 ans, moyennant 26 l., par devant Arragon et Imbert, notaires. La veuve Roux, décédée puis naguère ; Sac étoit contraint de partir de cette ville pour aller recueillir une succession au pays d'Italie.

Pour entretenir son bail, garnir la boutique de marchandises et payer les louages, il demande aux exécuteurs du testament de la dite Vérard, Robert des Prez et Mathurin Pigeny de consentir au bail et transport qu'il entend faire à Innocent Bigot, marchand gantier, lequel transport Jehan Corrozet, marchand libraire à Paris, soy disant héritier de la dite défunte, à cause de sa femme, auroit voulu empêcher. Sentence du bailly du Palais autorisant Sac. Le dit Sac, en même temps, vend à Bigot 12 boîtes ou coffrets servans au dit estat et estant en la dite boutique. (Arch. de Cothereau, not.)

La « bouthique assise dedans la grande salle du Palais » était celle qu'avait occupée jadis Anthoine Vérard. Voir l'article Vérard, p. 11, et Jehan André, p. 56, à la date du 9 avril 1561.

Gilles Corrozet

1560, 2 juillet. — Inventaire de noble demoiselle Loyse du Bellay, veuve de feu noble homme Ch. d'Aulnay, en son vivant escuyer, sieur de Villeneuve-la-Guiart, seule héritière du cardinal du Bellay.

. . . . . .

C'est l'inventaire des livres trouvés en un bahut, appartenant au feu Révérendissime cardinal M. du Bellay, prisés par nous libraires soubsignés, Gilles Corrozet et Vincent Sertenas.

La 1re et 2e de S. Sebastiano Serlio (architecture)	10 s.	
Guarenus de beneficiis	7 s.	6 d.
Petrus Quinqueranus, de laudibus provinciarũ (faute pour *provinciæ* et *Quiqueranus)* (Quiqueran de Beaujeu)	5 s.	
P. Egineta de curandis morbis liber tertius .	4 s.	
Prima pars Nizolii in Ciceronem, Venise . .	8 s.	
Stiebenaz de arte oratoria	3 s.	
Auguthinus (Augustinus) in novum testamentum.	4 s.	
Tragédie de David de Nabal, en latin, dédié par un prologue françoys à la royne de Navarre, escript à la main, en parchemin	6 s.	
Praxis criminis, in-folio	3 s.	
Fernelius de abditis rerum causis	4 s.	
Linguarum XII Postelli	3 s.	
Dialectica Rami	3 s.	6 d.
Comentaria Cesaris, Grifius	8 s.	4 d.
Synodelia et decreta Cameracensis (Ecclesiæ ?).	4 s.	
Euclides, en maroq. rouge	8 s.	
Vita S. Celestini	3 s.	
Epitafya ejusdem Regni Fornicorũ (impossible d'y voir Francorum) usque ad Odonem, escript à la main, couvert de velloux . .	5 s.	
Theologia naturalis	3 s.	
Grandi in epistola Pauli ad Romanos . . .	3 s.	
Apologetica excusatio Principis a Brunsvig .	2 s.	
Petrus de exilio, Alde	4 s.	
Disputatio adversus *(sic)*	3 s.	
Poema Scaligeri	3 s.	
Conradus de laudibus grecarum litterarum .	2 s.	
Georgiques de Virgile, latin fr.		18 d.
Agathius in tres psalmos		12 d.
De sudore Christi		12 d.
Exemplaria litterarum Regis	2 s.	6 d.
Chronica Eusebii	3 s.	6 d.
Grammatice Hebraïca	2 s.	
Epistola Ciceronis ad Litum Pompon. . . .	2 s.	
Canones Coloniensis	3 s.	
Galandinus in mortem Francisci regis. . . .		12 d.
Gervasy Sepini Erotopegnion	2 s.	
Diversorum poetarum Priapeia, Alde . . .	2 s.	

Carmina Jo. Bapt. Pignae carmũ	2 s.	
Opera Joannis Secundi	2 s.	
An homo sit bonis vel malis (natus ?) . . .	2 s.	
Pierii Valeriani Ode	2 s.	
Cœlii Secundi pro authoritate Ecclesiæ . . .	2 s.	
Paraphrasis in epistolam ad Titum, escript à la main		12 d.
Grammatice hebraïca, in-4°	2 s.	6 d.
Galandius contra Ramum		18 d.
Concilia Molendi		18 d.
Targini in lamentationes Hyeremye		12 d.
Moretus in Catilinam oratio	2 s.	
Jeu Pitagorique		12 d.
Evangelium Mathei hebraice		12 d.
Convivium sapientum Plutarchi		12 d.
Oratio Petri Rami		12 d.
Annotationes in Icelium	2 s.	
Aristoteles de reprehensionibus	3 s.	
Topica Aristotelis	4 s.	
Economia Aristotelis et Xenophontis . . .	3 s.	
Une liasse de livres in-4°, contenant 7 volumes tels quels dont l'un est Sermones de Utino, escript à la main, inventorié premièrement.	3 s.	6 d.
Deuxième liasse in-octavo et sexagesimo (*sic*) de 10 volumes dont un est Lucianus en grec, inventorié, 2e liasse	5 s.	
3e liasse in-4 et in-8, reliez en parchemin, contenant 20 volumes, prisé	7 s.	6 d.

1561 (1562), 18 février. — Pierre Bobye, marchand, bourgeois de Paris, baille pour cinq ans à Gilles Corrozet, marchand libraire, bourgeois de Paris, un petit corps d'ostel sur le derrière, faisant partie de la maison en laquelle le dit Bobye est demeurant, assise rue des Marmouzets, en laquelle est pour enseigne la *Levrière*, le dit corps d'ostel consistant en ung petit cabinet, deux chambres, un guernier au dessus, ayant entrée et yssue rue de Glatigny. Prix 30 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1562 (1563), mardi 9 février. — Inventaire après décès de Pierre Lalemant, notaire et secretaire du Roy, à la requeste de noble demoiselle Jehanne de Luynes, sa veuve, rue de la Poterne...

Livres prisés, 11 février 1562 (1563), par Gilles Corrozet :

Cicéron en grand volume, de l'impression de Robert Estienne.
Plinius, *idem*, de Galiot Du Pré.
Bible en françoys, impression de Lyon.
Vies de Plutarque.
Les Hiliades d'Homère en françoys, grand volume . . 5s.
Annales d'Acquitaine, de viele impresion . . . . . 3s.
Commentaires de César en françois, grand volume. . 4s.
Fasciculus temporum en françois . . . . . 2s.
La Mer des histoires, en grand volume. . . . . 18s.
Les Histoires de Diodore Sicilien, grand volume impression de Vascosan, relié en parchemin. . . 22s.
Appien, des Guerres civiles, impression de Lyon, relié en parchemin . . . . . 20s.
Postilles de Caresme . . . . . 5s.
Les Annales de France, imprimée de 1557.. . . . . 8s.
Le premier et le second volume de Froissard, relié en boys, 2 vol. . . . . 8s.

In-8°

Bible en françois, impression d'Anvers, 3 vol. (les deux en trois). . . . . 18s.
Conciones de Tite Live, Tucidide.
Croniques d'Argenton (Commines) . . . . . 2s.
Biblia, impression de Pierre Regnault . . . . . 8s.
Histoire des plantes, figures . . . . . 4s.
Orloge des Princes . . . . . 4s.
2 Constantin César, l'un latin, l'autre françois.
Quomodo lege (re) oporteat.
Le Courtisan.
Histoire d'Eneas Silvius.
6 livres de la Métamorfoze.
Georgiques de Virgile.
Enéide.
Aresta amorum.

12 volumes de musique prisez ensemble . . . . . 5 s.
Annales de France. Nouveau Testament en françoys, Ordonnances, Croniques d'Argenton, ensemble . 6 s.
2 rames de grand papier à escripre. . . . . 40 s.
Gilles Corrozet a attesté, au bas de cet acte, qu'il a fait la prisée ci-dessus. Belle signature.

(Arch. de Brûlé, not.)

1562 (1563), lundi 15 février. — Inventaire après décès de noble homme Mathurin Le Camus, s. du Plat Buisson, avocat au Parlement, à la requeste de Catherine Coiffart, sa veuve, tutrice et curatrice de Catherine, Charles, Magdelaine, et Jacques Le Camus, leurs enfants, avec noble demoiselle Jehanne de Louviers, veuve de noble homme Nicolas Sanguin, conseiller au Parlement, mère du défunt, et avec noble Jacques Sanguyn, conseiller du Roy, maistre des requestes aux eaux et forests, frère utérin d'iceluy défunt, aussi à la requeste de Me Jacques Sanguyn, tuteur subrogé, inventaire fait rue de la Vielz Tiseranderie, au coin de la rue du Coq, où le dit Le Camus est décédé, l'orfèvrerie prisée par Claude Prévost, maître orfèvre à Paris, les livres par Gilles Corrozet, marchand libraire. (Arch. de Brûlé, not.)

1567, lundi 21 juillet. — Gilles Corrozet, marchand libraire, bourgeois de Paris, confesse devoir et gager à Jehan Gueret et Jacques Bertheau, marchands chaussetiers, 20 l. t., pour le louage d'une boutique appliquée de présent à lingerie, adossée contre le premier pilier de la grande salle du Palais du costé de la chapelle de MM. les Présidents lequel (*sic*) tient et occupe de présent Catherine Cramoisy, femme de Corrozet, jusques au jour de S. Remy, que le dit banc appartient aux dits Gueret et Bertheau par moitié, payables à la S. Remy. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir André (Jean), p. 58, à la date du jeudi 28 octobre 1568.

1579, samedi 11 juillet. — Catherine Cramoisi, veuve de feu Gilles Corrozet, cède à Estienne Enorant (?), marchand mercier au Palais, la moitié d'un banc et place assis en la grande sale du Palais contre le premier pilier du costé de la chapelle de MM. les Présidents, faisant le deuxième dudit banc tenant icelle moitié (*à l'autre moitié* effacé) au dit Enorant, pour en jouir le reste du temps qu'elle a encore à le tenir, à charge de payer au Roy 1 écu 2/3 et 5 s. (Arch. de Cothereau, not.)

Galliot Corrozet

Voir Jehan André, p. 58, à la date du jeudi 28 octobre 1568.

Nous trouvons, dans les Archives de La Barde, notaire, une pièce du 29 décembre 1589, relative à un Jehan Corrozet marchand mercier, demeurant à la *Cloche*, rue Pelleterie, paroisse S. Jacques la Boucherie ; on peut croire que ce Corrozet était parent des libraires du même nom, mais rien ne nous permet de l'affirmer.

JEHAN LANDRY

Voir Charles Langelier, p. 110, à la date du samedi 20 juillet 1560.

GUILLAUME PREVOST

Voir Charles Langelier, p. 111, à la date du 11 février 1560 (1561).

VINCENT SERTENAS

V. Gilles Corrozet, à la date du 2 juillet 1560, p. 121, et p. 141, Mathurin Breuille, à la date du 9 octobre 1561.

1561 (1562), 19 janvier. — Vincent Sertenas, marchand libraire, bourgeois de Paris, confesse avoir receu de Me Estienne Lebault, receveur ordinaire de Paris, la somme de 48 l. t., à luy ordonnée par M. le Prince de la

Roche-sur-Yon, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de la ville de Paris, pour faire imprimer les placartz, mis et attachés par les carrefours de la dite ville et faubourgs de Paris, contenant défense de porter armes etc., la feste de Toussaint dernière. (Arch. de Cothereau, not.)

1562, mardi 7 avril. — Vincent Sertenas, marchand libraire, bourgeois de Paris, comparoit comme tuteur de Marie Pouchet, fille de feu Thierry Pouchet et de Catherine Girard, jadis sa femme.

JEHANNE BRUNEAU, VEUVE DE VINCENT SERTENAS, ET VINCENT NORMENT, SON GENDRE ET ASSOCIÉ

1562 (1563), 30 mars. — Jehanne Bruneau, veuve de feu Vincent Sertenas, marchand libraire, bourgeois de Paris, d'une part, et Gilles Robinot, aussi marchand libraire à Paris, et Guillemette Sertenas, sa femme. — Gauchère Sertenas, veuve de Thomas Bretoix, maître tailleur d'habillements, les dites Guillemette et Gauchère, filles de Vincent Sertenas et de feue Denise Bonnemaire (*sic* pour *Bonnemère*), jadis sa femme en premières noces.

Lesquelles parties, après avoir vu et calculé ensemblement l'inventaire fait des biens demourez par le décès dudit défunt, les dettes actives et passives, frais de ses funérailles et autre frais fournis par icelle veuve, et après avoir partagé également entre eulx toute la marchandise trouvée en la maison et bouticque d'icelle maison où le dit défunt seroit décédé, ont fait entre eux le traité qui s'ensuyt :

Le dit Robinot et sa femme, et Gauchère Sertenas cèdent à la dite veuve leur part héréditaire des biens meubles, ustenciles, habillements, bagues, joyaulx, marchandise de librairie, et toutes choses quelconques, moyennant quoi Jeanne Bruneau et les enfans mineurs

d'ans de Sertenas et d'elle renoncent à leur part des dettes actives de Sertenas. Elle renonce à rien réclamer de Guillemette et Gauchère, pour la tenue de la maison depuis la mort du défunt, et pour dépense faicte à netoyer la maison pour le danger de peste qui a été en icelle ; elle sera tenue de payer les dettes passives du défunt et de sa première femme, signaument et par exprès ce qui est dû à Guillaume Merlin, marchand (libraire) et bourgeois de Paris — aux héritiers de feu Estienne Groulleau, à ceux de Thierry Pouchet et au sire Carel, marchand, demeurant au carrefour S. Severin, à Me Jacques Sersceau — aux propriétaires de la maison où demeuroit le dit défunt pour les louaiges de la dite maison — à Felix Guybert, — à M. Aubert, avocat. (Arch. de Cothereau, not.)

1563, mercredi 2 juin. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire à Paris, reçoit de Michel Demery, maître tailleur, quatre escus d'or sol. sur et tant moins de la valeur de quatre aulnes de satin, baillez par elle au dit Demery et sa femme (Nicole Georges pour mettre en œuvre, et qu'ilz disent leur avoir esté mal prins et desrobé en leur bouticque. Ils sont en procès contre ceulx qu'ils accusent d'avoir fait ce vol, et s'ils gagnent, ils remettront à Jeanne Bruneau ce qui leur sera, pour cela, adjugé, sinon un autre escu sol. — elle leur remet, de sa grâce, le surplus de la valeur du dit satin en considération de la grande perte qu'ils disent avoir soufferte. (Arch. de Cothereau, not.)

1563, vendredi 11 juin. — Phil. Tiercelin, cousturier, demeurant à Villeron, près Louvres, met son fils Thomas en apprentissage avec honorable femme Jehanne Bruneau, veuve de feu Vincent Sertenas, en son vivant marchand libraire à Paris, et Vincent Norment, aussi libraire à Paris, gendre de la dite veuve.

1563, jeudi 18 novembre. — Honorable femme Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire, et Vincent Norment, son gendre, reconnoissent ensuyvant le contrat passé entre eulz par devant Corne(?) et P. Cothereau, notaires à Paris, le 22 avril dernier qu'ils s'estoient et sont ensemble associez au train et trafficq de marchandise de librairie, pour aussi longtemps que bon leur semblera... en laquelle association ils ont mis et apporté, tant en marchandise de librairie que en deniers comptans, chascun d'eulx jusqu'à concurrence de 500 l. t., dont ils se sont tenus et tiennent pour bien conptans (*sic*) et en ont quitté l'un d'eulx l'aultre et, en ce faisant, a été expressément accordé que Norment vendra et distribuera la marchandise et fera trafic d'icelle, et en usera comme un bon père de famille et comme tous bons et loyaux marchands font, et néanmoins ne pourra faire debtes pour la dite association pour plus de 100 l. t. sans y appeler la dite veuve. Elle lui donne les pouvoirs d'emprunter jusqu'à 100 l. t. et d'eschanger ou troquer de leur marchandise de librairie jusqu'à la dite somme de 100 l. t. — Le prouffit qui proviendra de la dite marchandise sera party entre eulx, par chascun jour de sabmedy, en quoy faisant le dit Norment tiendra compte à la dite veuve de l'administration qu'il aura faicte, toute la semaine, de leurs marchandises, et, s'il y a perte, la partageront et se pourront départir de ladite association quand ils voudront, en prenant chacun la moitié de la marchandise et des dettes. Jeanne ne veut pas qu'à la dissolution on demande à son gendre d'autre compte que ceux rendus chaque samedi. (Arch. de Cothereau, not.)

1564, 20 juillet. — Jehan Bonneau, marchand tapicier, et Anthoine Quinet, marchand cendrier à Paris, marguilliers de Sainte-Geneviève-des-Ardents, reçoivent de

Me Jacques Plantin, notaire et praticien en cour d'église à Paris, 426 l. 16 s. 8 d., que ledit Plantin et Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, redevoient à la fabrique pour la clôture du compte ci-dessus transcrit, plus des titres de rente — les meubles, ornements, calices, reliques, etc. Sertenas étoit marguillier avec Plantin. Les 426 l. payées par Plantin seul. (Arch. de Cothereau, not.)

Le compte dont il s'agit n'est pas dans les liasses.

1564, lundi 31 juillet. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire, confesse devoir à honorable homme Vincent Brument (Norment), son gendre, 120 l. 12 s. Ce compte fait entr'eulx tant pour raison des frais faictz par le sieur Norment (ès voyages qu'il... [*effacé*] pour la dite veuve, pour le trafficque de marchandise dont elle estoit tenue par moictié que d'argent presté par luy à plusieurs fois...) Norment luy a rendu bon, juste et loyal compte du faict et trafficque de la marchandise de la société qu'ils ont entre eulx, sauf les changes faictz par Norment, tant avec les marchands de Paris que de Lyon et aultres, dont la dite veuve sera tenue pour moictié. Les 120 l. 12 s. payées aussitôt après le décès de l'un des deux, si elles n'avoient esté payées avant.

Fait en présence de Laurent Chancelier, aussi gendre de la dite veuve, qui a approuvé et consenty. (Arch. de Cothereau, not.)

Laurent Chancelier était libraire à Orléans.

1564, lundi 11 décembre. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, marchand libraire, et honorable homme Claude Lenfant, marchand joaillier au Palais, se tiennent quittes, l'un envers l'autre, pour raison du droit qui appartient à Lenfant à cause du louaige d'une

boutique assise en la galerie des prisonniers du Palais, occupé de présent par la dite Bruneau, à raison de 15 l. t. par an ; revient pour la portion du dit Lenfant à 112 s. 6 d. et, pareillement, pour raison des louages de la portion d'une maison qui appartient en partie à Marie Pouchet, fille de feu Thierry Pouchet, belle-sœur du dit Lenfant, de laquelle Sertenas étoit tuteur, laquelle maison a esté occupée par Lenfant jusqu'à Noël 1562, que le bail à luy faict par Thierry Pouchet expira (compensation avec la part de Marie Pouchet, pupille de Sertenas, dans cette maison). (Arch. de Cothereau, not.)

1565. — Honorable homme Vincent Norment, marchand libraire, bourgeois de Paris, confesse devoir et gage à honorable femme Jehanne Bruneau, veuve de feu Vincent Sertenas, en son vivant marchand libraire et bourgeois de Paris, 488 l. 6 s. t., pour vente et délivrance de la moitié de toute la marchandise de librairie à la dite veuve appartenant, et qui est, de présent, en la maison où pend pour enseigne l'*Ymage S. Jehan l'Evangéliste,* assise en la rue Neuve Notre Dame, en laquelle maison la dite veuve est de présent demourant, laquelle moitié ledit Norment a achapté, et receue de la dite veuve, selon la prisée faite par honorables hommes Robert Le Maignier (Le Mangnier) et Anthoine Leclerc, aussy marchans libraires, pour ce faire appelez par les parties, et le surplus de la dite somme de 488 l. 16 s., montant à 88 l., la dite Bruneau confesse avoir eu du dit Norment, avant, 60 l. et lui a rabattu les 28 l. restant à payer. Norment lui remet les salaires qu'il pourroit demander pour tout le temps passé jusqu'à la S. Jehan prochaine, pour l'état et traficq de la marchandise de librairie. Il paiera les 408 l. 16 s. en ceste manière : 25 l. à la S. Jehan prochaine, 25 l. l'autre S. Jehan, et par chascun quartier après, 25 l. jusqu'à entier paie-

ment. — Quittance de tout ce qui pourroit être dû pour louage de boutique, salaire de leur serviteur que Jehanne étoit tenue payer — elle sera quitte des 120 l. 12 s. qu'elle s'étoit engagée à payer, le dernier juillet 1564, quitte de 200 l. de marchandise qu'elle étoit tenue de mettre dans la société par le contrat de mariage de Roze Sertenas, femme de Norment.

Ce faict, les dits Bruneau et Norment ont, d'un commun accord, mis en commun et société la dite marchandise de librairie étant en la maison de la dite veuve, c'est assavoir Norment, la moitié achetée par luy, et la veuve la moitié à elle demeurée, le tout passé en la possession et puissance du dit Norment comme l'aultre marchandise de librairie par eulx cy devant mise en commun pour être vendue ou eschangée par Norment; et, pour que Norment puisse mieux traffiquer, elle lui donne puissance de pouvoir créer debtes jusqu'à concurrence de 200 l. au lieu de 100 l., la veuve tenue (jusqu'à concurrence de 200?) des dettes que fera Norment au dit trafiq de marchandise, soit pour aller aux foires sur les champs en ceste ville ou ailleurs. (Arch. de Cothereau, not.)

1565, mercredi 6 février. — Quittance de tout compte par Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, libraire, à son gendre Vincent Norment; quittance pour l'administration de la marchandise et pour les louaiges de la maison, bouticque et banc du Palais occupez pour le trafficq de leur marchandise.

1565, vendredi 22 février. — Denis Berjert, marchand mercier-joaillier, et Marie Pouchet, sa femme, reçoivent de Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, pour elle et pour son fils mineur Vincent Sertenas, 49 l. 15 s. 7 d., restant à payer sur 169 l. 15 s. 7 d., reliquat du

compte de la tutelle que Vincent Sertenas avoit eue de la dite Pouchet, fille de Thierry Pouchet.

1567, samedi 15 février.— Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, en son vivant marchand libraire, loue à Jehan Guerin, compagnon savetier à Paris, une maison, sise entre les portes S. Martin et du Temple, en ceste ville de Paris, joignant les remparts, à la réserve de la sallette basse, avec le jardin dont elle jouira tant du parterre, des treilles et arbres fruitiers, sans que le bailleur y puisse rien prendre sinon les herbes pour son usage et celui de sa famille seulement. Prix 20 l. t. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, samedi 29 mars. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, quitte son gendre, Vincent Norment, de tout compte pour leur commerce de librairie et de tous louaiges tant de la maison qu'ils occupent ensemble rue Neuve Notre Dame, à l'*Image S. Jehan l'Evangéliste* que du banc et boutique assis en la galerie des prisonniers du Palais, à Paris, en laquelle est partie de leur marchandise de librairie commune entre les parties.

Confesse icelle veuve qu'elle ne pretend ne demande aucune chose tant ès *histoires* servant à *Mirouer politique*[1] in-8° qu'à celles des *Histoires prodigieuses*, in decimosexto, parce que ledit Norment, son gendre, a fourny et fait luy seul, de ses propres deniers, du consentement d'icelle veuve, les deniers pour faire portraire les dites *histoires* et, partant, a iceluy Norment de sa grâce et courtoisie consenty et accordé que, si la dite veuve, sa mère,

(1) Le mot *histoires* est ici synonyme de *figures*. *Le Miroir politique, contenant diverses manières de gouverner et policer les républiques*, réimprimé, en 1567, par Vincent Norment, est l'œuvre de Guillaume La Perrière, toulousain. Voir *Brunet, Manuel du libraire*, 5e édition, t. III, col. 829.

veut participer et recevoir sa part ès dites *histoires* durant le temps de leur association seulement, faire le pourra se bon luy semble, en lui remboursant la moitié des frais qu'il luy a convenu pour ce qu'il en peut competer au dit Norment. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, samedi 23 août. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, libraire, rue Neuve Notre Dame, à l'*Image S. Jehan l'Evangéliste*, vend à Robert Le Mangnier, marchand libraire à Paris, un banc et armoires de bois de chesne étant appliqué, de présent, en une place sise en la galerie des prisonniers par laquelle on va en la Chancellerie, laquelle place ledit Le Mangnier tient a présent au moyen du bail qui luy en a esté faict par Me Estienne Gerbault, fermier du domaine de la ville de Paris, et qui appartenoit à la dite veuve, au moyen de la succession de feu Laurent Bruneau, son père, qui l'avoit acheptée du Roy et depuis racheptée par ledit Gerbault sur la dite Bruneau par ordonnance du Roy. — Prix de la vente des bancs et armoires, 10 l. (Arch. de Cothereau, not.)

1567, 17 septembre. — Vincent Norment, libraire, rue Neuve Notre Dame, reçoit comme apprenti Cyr Corron, fils de Martin, laboureur à Senonches, diocèse de Chartres, âgé de 14 ans. (Arch. de Cothereau, not.)

1568, vendredi 29 octobre. — Vincent Norment et Laurent Chancelier, marchands-libraires, quittent Jehanne Bruneau, leur belle-mère, de tout ce qu'elle a pu ou pourra recevoir des dettes actives de Vincent Sertenas, à condition de les descharger de tout ce qui pourroit être dû par le dit défunt à ung nommé Ercules Françoys. Elle quitte Chancelier de tout ce qu'il auroit pu avoir baillé ou seroit advenu à Chancelier par avantage ou prêt; elle reçoit 38 l. 16 s. restant dû par Norment de 408 l.

16 s., montant de leur compte final. (Arch. de Cothereau, not.)

1572, mardi 23 septembre. — Mathurin Oudart, marchand de vins, et Nicolas Roffet, marchand libraire, ci-devant maîtres et administrateurs de la confrérie Madame Se Geneviève des Ardents, remettent à leurs successeurs Mes Clinchamp, patenostrier, et Jehan Thuilleau, fripier, 68 l. 12 s. qui leur furent mis ès mains par Vincent Norment et Jacques Damaye, maîtres de la dite confrairie, en quoy par le compte par eulx rendu le 30 juin dernier, ils s'étoient trouvé redevables, sauf 30 l. que Oudart et Rousset (c'est Roffet) disent avoir baillé aux marguilliers pour payer la taxe des francs fiefs et nouveaux acquets dont ils ont présenté la quittance donnée à Clinchamp et Thuilleau et 17 l. 12 s. restant, les charges payées, des aumosnes reçues dans l'église, excepté le luminaire. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin à l'article des *Relieurs*, Estienne Le Duc, à la date du 20 juin 1574.

1574, vendredi 2 juillet. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, et Vincent Norment comptent définitivement ensemble tant de la somme de 150 l. en quoy, par brevet du 4 may 1559, Jehanne étoit tenue envers Norment que des louages du logis que celui-ci tient de la dite veuve. Ils se tiennent réciproquement quittes à condition que Norment paiera tout ce qui sera dû par la dite veuve au sire Guillaume Le Bé, marchand papetier, demeurant en l'Université de Paris, jusqu'à concurrence de 15 à 16 l. dans huit jours, — non compris les deniers arrêtés ès mains du dit Norment.

En ce non comprins le papier de change de marchandise de livres baillée et reçeue par le dit Norment, durant leur association, qui est demeuré entre les mains du dit

Norment, dont les parties tiendront bon compte l'une à l'autre. (Arch. de Cothereau, not.)

1574, lundi 9 août. — Jehanne Bruneau reconnoît avoir reçu 20 l. en prêt, de Mathurin Oudart, marchand de vins, par la main de Nicolas Bonfons, libraire, et elle a baillé à Oudart en gaige et seureté 2 pentes de ciel de lit avec les custodes, deux draps de lin, une nappe ouvrée et douze serviettes. (Arch. de Cothereau, not.)

1577, mardi 21 mai. — Jehanne Bruneau, veuve de Vincent Sartenas (*sic*), marchand, bourgeois de Paris, confesse devoir à Jehanne Carboran, sa servante, 90 l. t. de compte fait ce jourd'huy pour les salaires et sommes par elles gaignées en sa maison depuis le commencement jusqu'à la S. Jehan Baptiste prochaine, et aussi pour prêt ; elle la paiera, étant prévenue deux mois d'avance. (Arch. de Cothereau, not.)

1581, jeudi 19 janvier. — Vincent Norment, marchand libraire, oncle de Catherine Desbarres, mineure ; Nicolas Bonvallet, maître gaignier (gaînier), son oncle aussi, à cause de sa femme, Catherine Norment, acceptent remboursement de deux escus d'or pour elle. (Arch. de Cothereau, not.)

1589, mardi 26 septembre. — Ce jour, à la requeste de Félix Le Mangnier, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue Neuve Nostre Dame, comme exécuteur, avec Jehan Robinot, marchand mercier, du testament de feu Jehanne Bruneau, veuve, quand elle vivoit, de Vincent Sertenas, marchand libraire, demeurant rue Neuve Nostre Dame — Fut, à la conservation des droits de qui il appartiendra, procédé à l'inventaire des meubles trouvés dans la chambre où elle est décédée, qui fut dimanche dernier (24 septembre), estant des appartenances de la maison de la *Rose rouge*, rue Neuve Nostre

Dame, montrées par Catherine Chancelier, fille de Catherine Sertenas, et par Vincent Norment, serviteur de Robert Fameau, marchand mercier au Palais [1].

Dans la chambre où elle est décédée.

Chenets, pelle, table de chesne sur un pied à coffre.		
Une petite couche de noyer à piliers tournés et goderonnés : lit, traversin, couverture, custodes de soye, ciel de tapisserie, tel quel.	4 l.	
Deux coffres	3 l.	
Douze escabelles.	3 l.	
Un dressouer de chesne à un guichet. . . .		40 s.
Quatre petites chaires caquetoires, une chaire à seoir à table, un placet couvert de tapisserie.		
Tableau d'un petit crucifix.		5 s.
Une armoire de chesne		30 s.
Dix livres de vaisselle d'estain		35 s.
Une marmite, un chandelier de fer.		

Habits :

Robe (la meilleure), cote de drap noir, doublée de revesche et toile, telle quelle.		45 s.
Une aultre de drap noir, à haut collet, doublée de toile noire, par devant bordée de tripe par bas. .	1 l.	15 s.
Deux plissons de panne.		20 s.
Deux chaperons de drap et une cape de camelot		10 s.

Linge :

Quatre chemises, prisées		10 s.
Quatre pentes de ciel de lit de toile, avec franges et custodes.		10 s.
Un naperon et une serviette, huit petits draps de chanvre		20 s.

(1) On voit que l'association de la pauvre Jeanne Bruneau avec son gendre n'avait pas prospéré. Devenue veuve de Sertenas, entre le 7 avril 1562 et le 30 mars 1562 (1563), elle fit de tristes affaires avec Vincent Norment, et mourut pauvre en septembre 1589. Norment, de libraire qu'il était, avait été obligé de se mettre au service de Robert Fameau. Quant au fils de Sertenas, nommé Vincent comme lui, nous n'avons plus trouvé trace de lui.

Lettres. — Jehan Beauvisage, trésorier et payeur de la gendarmerie, achète de ladite veuve une maison et jardin, entre les portes S. Martin et du Temple, etant à la dite veuve de son propre, 6 escus 40 s. t. de rente.

Son testament en une 1/2 feuille ; une page, écrite du 7 juillet 1587, ordonnant de ses funérailles et nommant Le Mangnier et Robinot, ses exécuteurs.

Le 3 octobre 1589, Le Mangnier apporte deux pièces, l'une du 8 octobre 1588, signée Viard et Le Camus, par laquelle appert que quatre escus de rente viagère, légués par Pasquette Bruneau à Jehanne, lui ont été délivrés ; l'autre pièce, une copie de la précédente. (Arch. de La Barde, not.)

Voir aux *Libraires de province,* Laurent Chancelier, libraire à Orléans, qui était, comme Vincent Norment, gendre de Jehanne Bruneau.

FAMILLE SERTENAS

Voir Gilles Robinot, p. 141, à la date du 20 avril 1575, et Nicolas Bonfons, p. 87, à la date du 25 juillet 1594.

JULIAN MÉZIÈRE

1560, jeudi 3 octobre. — Julian Mézière, marchand libraire, bourgeois de Paris, loue a Me Chrestien Chartier, licencié ès loix, estudiant en l'Université de Paris, et ce pour cinq ans, une cave et berceau estant en icelle telle qu'elle se comporte, assis entre les deux portes du Collège des Lombartz, estant des dépendances dudit collège, et que ledit bailleur dit tenir à pareil titre de MM. les proviseurs d'iceluy collège. Prix : 13 l. (Arch. de Cothereau, not.)

Ce libraire n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

PHILIPPE DEROSME

1560, 13 novembre. — Inventaire de feu Jehan Aligret, avocat au Parlement, sieur de Clichy en partie.

Livres prisés par Philippe Derosme (ou Decosme), marchand libraire.

Livres en théologie.

Paraphrasis Erasmi in epistola Mattœi . . . . . 6 s.
Summa angelica . . . . . 2 s. 4 d.
Vita Christi. — Speculum conscientiæ.

Livres en humanitez.

Paulus Æmilius. . . . . 10 s.
Arismeticque *(sic)* de Brisse . . . . . 4 s.

Livres en droit.

Grand coustumier de France . . . . . 5 s.
5 livres en liasse.

Autres livres de medecine.

Une grande quantité de vielz livres. . . . . 40 s.
Une autre grande quantité de vielz livres, escriptz à la main, tant en pappier, que en parchemyn, prisé ensemble. . . . . 50 l. t.
Livres en blanc qui ne sont rellés ni parfaicts. . . 3 s.

Ce libraire n'est cité ni par La Caille, ni par Lottin.

LUCAS BREYER

Voir Charles L'Angelier, à la date du 11 février 1560 (1561), p. 113, et Arnoul L'Angelier, à la date du 6 mai 1561, p. 114.

1569, 25 juin. — Lucas Brahier (Breyer), marchand libraire et bourgeois de Paris, cède à M. de La Roche Joubert, chevalier de l'Ordre, lieutenant de la Cie du prince Daulphin, et à dame Catherine d'Aubusson, sa femme, 60 l. pour un louaige à lui dû. (Arch. de Cothereau, not.)

1595, 6 octobre. — Lucas Breyel (signe ainsi, mais dans l'acte il y a Breyer), marchand libraire, rue de la Juifrie,

paroisse de la Madeleine, pour lui et se faisant fort de Girarde Roiffay (*sic* pour Roffet?), sa mère, veuve de feu Lucas Breyer (ailleurs, elle est dite Girarde Godeffray), fait compte avec Pierre Norvin, rubanier, pour les loyers d'une maison qui leur appartenoit en commun, rue de la Juifrie, à l'enseigne de la *Ville de Jérusalem*, depuis le jour de Noël 1589 jusqu'à Noël prochain. (Somme de 61 escus, payée par Gontier, fondeur en sable, père de la femme de Norvin, à la fin de 1589, pour Girarde et Lucas Brayer, est-ce son mari ou son fils?) (Arch. de La Barde, not.)

ANTHOINE LECLERC

Voir Jehanne Bruneau, à la date de 1565, p. 131.

DAVID ET JEHAN LECLERC

Voir, plus loin, Jehan Houzé, à la date du 4 décembre 1599 et du 22 juillet 1600.

LOYS LECLERC

1561, jeudi 29 mai. — Loys Leclerc, libraire, relieur de livres, à Paris, exécuteur du testament de Jehanne Buhour, veuve de Pasquier Coutit, paye les frais d'inventaires, obsèques, etc., à Françoise Vallot, veuve de Jehan Moindre, apothicaire, qui s'étoit chargée de les faire faire. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir plus loin, à l'article des *Enlumineurs,* Jehan Leclerc.

JEHAN ET ESTIENNE MAHEU

Voir Guillaume Eustace, p. 43, à la date du 23 juillet 1561.

1564, 2 décembre. — Estienne Maheu, fils mineur d'ans de feu Jehan Maheu, en son vivant marchand (*sic*) imprimeur, demeurant à Paris, et d'Isabeau Eustace, sa

femme, avoit 20 s. de rente assise sur une pièce de terre à Champlan. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. Nat., ZZ[1] 303, f. 234. Communiqué par M. Bernard Prost.

MATHURIN BREUILLE

1561, 7 octobre. — Mathurin Breille, marchant (libraire), donne pouvoir à Vincent Sertenas, marchand libraire, de recevoir toutes sommes à lui dues et oultre de vendre et débiter la marchandise de librairie, pour et au nom dudit constituant et ce à telles personnes en tel temps et pour tel prix que le dit procureur verra bon estre, etc. (Arch. de Cothereau, not.)

1561, 9 octobre. — Jehan Dallier, marchand libraire, et Vincent Sertenas, aussi marchand libraire, et procureur de Mathurin Breuille, aussi marchand libraire à Paris, nomment leur procureur especial..... Thomas fils et heritier de M. Charles Thomas, conseiller au grand Conseil, pour plaider, opposer, substituer et, par especial, saisir (renvoi illisible) et faire saisir tous les livres qui se trouveront estre imprimés et supposés sous les noms des dits Dallier et Breuille faulcement, comme les Ordonnances des trois estats tenus en la ville d'Orléans par le Roy N. S. (Arch. de Cothereau. not.)

ROBERT DU PARC

1562, 20 juillet. — Robert du Parc, imprimeur (on ne dit pas maître), a présent soldat sous la charge du capitaine Bisserte, transige avec les héritiers de sa femme, Agnès de S. Etienne. (Arch. de Brûlé, not.)

CLÉMENT PARIS

1562, vendredi 28 août. — Clément Paris, marchand libraire, et Catherine Gaudin, sa femme, auparavant

veuve de Estienne Monnot, marchand orfèvre, apportent une cedule par laquelle François de Montebert (ailleurs Montebar), reconnoissent devoir à Michel de Gaudin (plutôt Gaudy, mais il y a bien Gaudin), père de Catherine, 25 l. t. (Arch. de Contesse, not.)

Inconnu à La Caille et à Lottin.

PIERRE LE BERT

1562 (1563), lundi 3 janvier. — Perrette Barat, veuve de feu Pierre Le Bert, libraire, demeurant à S. Germain-des-Prez: nomination de procureur, depens obtenus contre Henry Le Bègue, controleur en l'élection d'Evreux et sa femme. (Arch. de Cothereau, not.)

1566, jeudi 3 octobre. — Pierre Le Bert[1], marchand libraire, étant mort, son père et héritier, Toussaint, maître victrier, rue Ne S. Paul, abandonne la succession à la veuve Clémence Poictevin, moyennant 20 l. t. et le paiement des funérailles et de toutes dettes. (Arch. de Contesse, not.)

JEHAN MOUCHET

1562 (1563), 8 mars. — Guillaume de Souy, maître coustelier à Paris, à cause de Mathurine de Ricy, sa femme, auparavant femme de feu Jehan de Presles, maître orlogeur et gouverneur du gros orloge du Palais à Paris, baille pour deux ans à Jehan Mouchet, marchand libraire et papetier à Paris, deux boutiques, l'une au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage de dessus — au dessous dudit gros orloge sans qu'il puisse rien prétendre en celle de au dessus que ledit bailleur retient à luy pour en joyr, ce présent bail fait à la charge que le dit preneur sera tenu vivre catholiquement, selon l'ordre de l'église

(1) Il semble bien s'agir ici de deux Pierre Le Bert, différents l'un de l'autre, mais tous deux libraires, probablement le père et le fils.

romaine, et moyennant la somme de 36 l. par an. Le bail seroit annullé si les héritiers de Jehan de Presles, payant à de Souy et à sa femme ce qu'ils lui doivent, vouloient reprendre les portions des dites boutiques auxquelles ils ont droit. (Arch. de Brûlé, not.)

Inconnu à La Caille et à Lottin.

GUILLAUME MERLIN

1561, jeudi 11 décembre. — Geneviève Godart, veuve de feu Nicolas Le Peuple, marchand orfèvre, bourgeois de Paris, tutrice de leurs enfans, confesse être propriétaire d'une maison au bout du Pont au Change à l'opposite de S. Leufroy, au *Gros tournois.* Corps d'ostel donnant sur la ruelle du Pied de bœuf, la moitié acquise par elle de son mari et l'autre moitié acquise par eschange de Guillaume Merlin, marchand libraire juré en l'Université de Paris, et Catherine Godard, sa femme — en la censive des dame et seigneurs du fief de Haran, dit Coquatrix, appartenant pour les deux tiers à noble dame Jehanne Le Viste, dame de Fresne, veuve de Jehan Robertet, et l'autre tiers à François Radin, fils de Simon Radin, général des monnoies. (Arch. de Brûlé, not.)

Voir Jehanne Bruneau, p. 127, à la date du 30 mars 1562 (1563.)

1564, 24 avril. — Pierre Dumoustier, procureur au Chastelet de Paris, vend à honorables personnes sire Guillaume Merlin, marchand (ce doit être le libraire quoiqu'on ne lui donne pas cette qualité) et bourgeois de Paris, et à Geneviève Godard, veuve de Nicolas Le Peuple, le sixième d'une maison, rue Ste Avoye, aux *Trois Compas.* (Arch. de Brûlé, not.)

1577, lundi 7 octobre. — Guillaume Merlin, marchand libraire et bourgeois de Paris, et Marie Caunet (ou

Cannet), sa femme, constituent 25 l. de rente à Gilbert Thomas, procureur en Parlement.

Hypothèques sur les trois quarts d'une boutique devant l'église S. Barthélemy, adossée aux murs du palais, achetée du domaine, le samedi 29 février 1577, et leurs autres biens présents et à venir. Prix : 300 l. t., un arpent de vigne assis aux Fontaynes, terroir de Nanterre (faisant partie ?) des biens partagés aux héritiers feu Guillaume Merlin (son père ?) (Arch. de Cothereau, not.)

GILLES ROBINOT

Voir Jehanne Bruneau, p. 127, à la date du 30 mars 1562 (1563).

1575, mercredi 20 avril. — Gilles Robinot, marchand libraire, bourgeois de Paris, et Guillemette Sertenas, sa femme, reconnoissent que, dès le 17 décembre 1574, ils vendirent à Jehan Poignant, marchand mercier, 20 l. de rente, par devant Ymbert et Mahieu.

Cette rente depuis cédée à Jehan Auvry, marchand, bourgeois de Paris, et Jehane Le Lettier, sa femme. Ils reconnoissent cette dette. (Arch. de Cothereau, not.)

1576, mardi 27 mars. — Jehan Grosleron, cuisinier du seigneur de Bercy, demeurant vieille rue du Temple, près le logis du sieur Ludovic Adjeceto, Gilles Robinot, libraire, et autres déclarent avoir connu Nicole Botte, qui devoit 12 l. à Anthoinette Lango, veuve de feu Jehan Guillemin. (Arch. de Cothereau, not.)

Voir Robert Le Mangnier, p. 104 à la date du dimanche 24 janvier 1580.

1597, 5 mars. — Gilles Robinot, marchand libraire au Palais, à Paris, demeurant rue S. Jehan de Latran, paroisse S. Etienne du Mont, loue pour un an et 3 mois,

à partir de Pâques prochaine, à Georges Lombart, aussi marchand libraire, demeurant en la dite rue et paroisse S. Benoist, une maison rue S. Jehan de Latran, à l'*Arbre sec,* pour 26 escus 2/3 par an. (Arch. de La Barde, not.).

JULIAN TREMBLAY

1563, samedi 5 juin. — Julian Tremblay, libraire, demeurant à Paris, rue S. Jehan de Latran, promet de vendre à Guillaume Drouet, mesureur de sel à Paris, et de faire garantir la vente par Perette Goulu, sa femme, une petite maison faite en appentis, rue de Versailles, près le collège du Cardinal-Lemoine, acquise par lui du vivant de sa première femme, avec les héritiers de laquelle il a traité. — 80 l. t. Vente réalisée le 9. 22 titres remis. Aucun détail de plus. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille ni par Lottin.

1571, 6 juillet. — Jehane Guespin, veuve de feu Guillaume Drouet, mesureur de sel, vend à Jehan Chardavoine [1] (painctre? ou praticien? horriblement écrit) une maison faite en appenti, acquise de Julian Tremblay, libraire, rue de Versailles, près le collège du Cardinal-Lemoine. (Arch. de Brûlé, not.).

JEHAN D'AUMALE

Voir les Le Bé, à la date du 20 janvier 1563 (1564).
Jehan d'Aumale n'est cité ni par La Caille ni par Lottin.

(1) Nous nous demandons si le Jean Chardavoine dont il est question ici ne serait pas le même que Jean Chardavoine, né à Beaufort en Anjou, le 2 février 1537, et qui publia à Paris, chez Claude Micart, en 1575, le *Recueil des plus belles et excellentes chansons en forme de voix de ville, tirées de divers autheurs.* Il est, en tout cas, bien permis de croire que, si ce n'est pas de l'auteur de la musique des *Voix de ville* qu'il s'agit dans cet acte, le Chardavoine en question appartient à la même famille.

LOYS VIET

1564, lundi 8 janvier. — Me Jehan Legendre, musicien, demeurant rue de la Licorne, à l'*Image Notre-Dame,* cède à Loys Vyet, libraire, bourgeois de Paris, tous les biens meubles estans en une chambre et garde-robe que Legendre tient de présent à loyer du dit Vyet, excepté les habillements et linges servans à son usage et à celui de sa femme et de ses enfans. Cette cession faite par Legendre pour estre dechargé de 55 l. 2 s. 6 d., de quoi il lui est resté redevable par compte fait le jour de la conception Notre-Dame, y compris le terme de Noël dernier passé.

Vyet loue la dite chambre et les meubles à Legendre 4 l. par mois, à commencer du 1er janvier courant, à la charge de fournir par Vyet au preneur et à sa famille d'autres meubles, linge et vaisselle si ceux dessus declarez ne suffisent, et si pourra ledit Vyet en prendre et oster telles pièces d'iceulx comme bon luy semblera, en leur en fournissant d'autres, nécessaires pour leur usage, comme l'on a de coustume faire en ceste ville de Paris, a louaige de chambre garnye, et se pourront les parties départir du present bail, quand bon leur semblera, en payant par le dit preneur les louages *pro rata* de ce qu'il occupera la dite chambre. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

1564, 29 novembre. — Loys Viet, libraire à Paris, reçoit de Marguerin Lapostre, marchand mercier, 6 l., pour un terme à echoir à Pasques, de la chambre faisant le 2e étage de la maison de l'*Image Notre-Dame,* rue de a Licorne. 24 l. par an. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN LESUEUR

1564, 24 avril (après Pasques). — Jehan Lesueur, maître fondeur de lettres d'imprimerie, Marguerite Balde, sa femme, et Michel Lesueur, son frère, vendent une partie de la succession de Nicolas Le Sueur, leur père, et Claude Bruneau, leur mère, en une maison rue de la Petite bouclerie, à Paris, à l'enseigne du *Crieur*. Gabriel Blondeau, marchand orfèvre, lui vend aussi sa part en la dite maison. Vente par Thomas Jablier du tiers de la moitié de deux cinquièmes en cette maison. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir, p. 170, Pierre Mouton, à la date du 5 avril 1581.

JEHAN DAVID

1564, 19 ou 20 juin. — Jehan David, imprimeur à Paris, nommé exécuteur testamentaire avec Nicolas de Gonfreville, prestre, de Jacques David, aussi prestre et correcteur d'imprimerie. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1] 303, f. 76.
Communiqué par M. Bernard Prost.
Lottin cite un libraire des mêmes nom et prénom qui exerçait en 1621 ; nous nous demandons si c'est l'imprimeur Jehan David.

CLAUDE COQUET

1564, 26 juin. — Claude Coquet, marchand libraire, demeurant rue S. Victor, et Claude Beaugrand, veuve de feu Laurent Hochet, tavernier, rue des Meurs, près la dite rue et porte S. Victor, font un traité de mariage. Ils se prendront pour époux le plus tôt possible. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1] 303, f. 81.
Communiqué par M. Bernard Prost.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN HULPEAU

1564, 17 août. — Marguerite Marchand, lingère, femme de Jehan Hulpeau, libraire, demeurant rue Ste Geneviève du Mont, reçoit comme apprentie Marguerite Claire, fille de Roland Claire, barbier. La mère du barbier s'appeloit Anne de Ste Beuve. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1] 303, f. 137.
Communiqué par M. Bernard Prost.
Non cité par La Caille.

HILAIRE JEHAN ET EUSTACHE LE BOUC

1564, octobre. — Inventaire de Jacques Le Noir, curé de Saint-Jehan en Grève.

Livres prisés par Hilaire et Jehan Le Bouc, libraires à Paris, le 4 octobre.

1° Les livres de théologie, estimés par paquets de 5, 6, 9, 10 volumes (aucune indication intéressante.)

Saint Augustin, de la Cité de Dieu en françois, vieille impression.

Sermons de Caresme par Puy Herbault, imparfait du deuxième volume. . . . . 25 s.

(Arch. de Brûlé, not.).

La Caille et Lottin n'ont connu ces libraires, le premier qu'en 1579, le second en 1582.

1591, mardi 7 juillet. — Jehan Le Bouc, marchand libraire, demeurant au Mont S. Hilaire, paroisse S. Estienne du Mont, d'une part, et Jehane Arnoul, veuve de feu Jehan Moysson, aussi marchand libraire, demeurant rue neuve Nostre-Dame, paroisse S. Christophe, se marient. Contrat passé en la présence et du consentement

de honorable homme Hilaire Le Bouc, pareillement marchand libraire, cousin-germain de Jehane. 50 escus de douaire. (Arch. de La Barde, not.).

1590, 20 juillet. — Honorable homme Eustache Le Bouc, marchand libraire, demeurant au Mont et paroisse Saint Hilaire, confesse avoir vendu à Pierre Honoré, marchand mercier-passementier, un buffet à deux guichets, fermant à clef, une table qui se tire par les deux bouts, et une couche garnie de ses verges de fer, le tout de noyer, et que Le Bouc dit lui appartenir. Prix : 10 escus sur lesquels 6 seront payés à Nicolas Leschaudel, marchand lapidaire, que Lebouc lui doit pour une demie-année de loyer d'une chambre et boutique qu'il tient de lui, à écheoir à la Saint Rémy; il reçoit 2 escus des quatre restant dus et aura les deux autres le 21 juillet. (Arch. de La Barde, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

JEHAN HERAULT

1564, 25 novembre. — Promesse de mariage de Pierre Travers, menuisier à Paris, à Barbe de la Porte, veuve de feu Gilles Justice, tisserand, en présence de Jehan Hérault, marchand libraire à Paris, rue Judas, ami de Barbe. — Barbe donne tous ses biens à Travers, à la charge qu'il sera tenu de la faire enterrer et inhumer, faire faire ses obsèques, funérailles et services, selon l'état et qualité d'icelle de la Porte, et de payer les dettes qu'elle pourroit avoir. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 219 v°. Communiqué par M. Bernard Prost.

La Caille et Lottin citent un Jehan Hérault en 1611, peut-être est-ce un fils de celui qui exerçait en 1564 ?

JACQUES ET JEHAN MACÉ

1564, 19 décembre. — Jacques Macé, marchand libraire, bourgeois de Paris, reçoit comme apprenti, pour 3 ans, Jehan Guériboult, fils de Thibault Guériboult, laboureur à Longuesse, près Pontoise. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 262. Communiqué par M. Bernard Prost.

1564 (1565), 29 janvier. — Jehan Macé, marchand libraire juré en l'université de Paris, donne à loyer, de Pasques prochain jusqu'à cinq ans, à Jacques Macé, aussi marchand libraire, fils du dit Jehan Macé, une maison assise à Paris, au Mont Saint Hilaire, faisant le coin des rues Fromentel et Saint Jehan de Latran, à l'*Image Nostre-Dame*, pour le prix de 110 l. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 309. Communiqué par M. Bernard Prost.

PIERRE GRANDMÈRE

1564, 27 décembre. — Pierre Grandmère, libraire, demeurant à Paris, rue Saint Jehan de Beauvais. Donation à Jaquette Grandmère, sa sœur, de tous ses droits à la succession de feu Jehan Grandmère, leur père. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 265. Communiqué par M. Bernard Prost.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN CHARRON

1564 (1565), 8 janvier. — Inventaire, après décès, de Martin Le Camus, conseiller au Parlement, à la requeste de sa veuve Loyse Legrin, tutrice d'Antoine, Loyse et Hester Le Camus, leurs enfans, rue Bourtibourg.

. . . . . .

Ensuyvent les livres du dit défunt, prisés par Jehan Charron, marchand libraire, à Paris (appartenant à la dite succession).

Livres de droit : Bartolle en 10 vol. . . . 3 l. t. 10 s.
(Beaucoup de livres très mal décrits.)
Un Margarita poeticqua (*sic*).
Une liasse de 14 vol., reliez en cuyr, tels quels . 6 s.
Une liasse de 18 petits livres, couverts de parchemin. 2 s. 6 d.
Livres de médecine (sans autres détails).

(Arch. de Brûlé, not.).

Jehan Charron, fils aîné de Thibault, n'est cité par Lottin qu'en 1567.

1575, mercredi 25 mai. — Jehan Charion (*sic*), marchand libraire, bourgeois de Paris, adjudicataire de la ferme de la police et scel des draps des Parlements de Paris, Rouen, Dijon et Bretagne, Simon Drouyn, huissier, ayant droit, lui céde cette ferme pour les vicomtés de Caudebec, Montivilliers et Cany, pour 5 ans et 6 mois ; 300 l.t. par an. (Arch. de Brûlé, not.).

1587, samedi 14 novembre.— Me Jehan Poulain, prestre, chanoine de Saint-Denis du Pas en l'église de Paris, demeurant cloître de la dite église, met son frère Jehan (*sic*) Poulain en apprentissage chez Jehan Charron, maître imprimeur à Paris, rue Saint Jacques, à l'*Arche de Noé.* (Arch. de Cothereau, not.).

THOMAS BRUMENT

1564 (1565), jeudi 22 mars. — Jacques Delanoue, maître maçon à Paris, confesse avoir fait prix pour les travaux suivants, avec nobles hommes P. Letrand et Thomas Brumen, libraire juré, tant en son nom à cause de sa femme que comme procureur de Thomas Richard, marchand libraire, rue des Sept-Voyes — Guillaume Lachicault et Guillaume Cavelat, marchand libraire, demeurant au Clos Bruneau, Jehan Le Ber, G. Godière,

Gilles Gourbin, marchand libraire, rue Saint Jehan de Latran, Cath. Alleaume, veuve de Jehan Vante, etc. Il sera tenu d'abattre ou faire abattre et desmolir les saillies des maisons [1] où pendent pour enseignes les *Estryers* et le *Grand Cerf,* rue Saint Denis, paroisse Saint Sauveur, couper les solives et autres merrains et gouttières, faire faire tous les esteymens et le tout refaire de neuf du rez-de-chaussée à la couverture, rétablir la couverture, planchers, etc., de mettre un posteau de boys neuf de la grosseur d'un pied en carré et de la hauteur de celuy qui y est de présent, faisant la jambe de la porte du *Grand-Cerf*, et restablir la pierre qui y est de présent pour la défense d'icelle, aussi de démolir et refaire les deux jambes de pierre de taille, dont l'une mitoyenne avec les dames de Sainte Catherine, faire les pignons de bon plâtre, moillon et pierre blanche, détacher et approprier les voirrières qui y sont, d'ici à Pâques. Prix 120 l. t. (Arch. de Cothereau, not.).

1580, samedi 21 mai. — Honorable homme Thomas Brumen (signe très bien), marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant au clos Bruneau, à l'enseigne de l'*Olivier,* constitue avec Odo Pigenat, recteur, et Jehan de S. Genet, procureur du collège de Clermont, à Girard Le Feron, advocat au Parlement, 25 escus d'or de rente pour 300 escus d'or. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir Philippe Damfrye, p. 62, à la date du 19 janvier 1582.

THOMAS ET EMMANUEL RICHARD

Voir p. 151 Thomas Brument, à la date du 22 mars 1564 (1565).

(1) Voir le curieux édit du 22 novembre 1563 sur les saillies des maisons, boues et immondices de Paris. *Paris, Robert Estienne,* 1563.

1597, 15 janvier. — Emmanuel Richard, marchand libraire à Paris, prise les livres dans l'inventaire de Jean Dulac, conseiller au Chastelet. (Arch. de la Barde, not.).

GILLES GOURBIN

Voir Thomas Brument, à la date du jeudi 22 mars 1564 (1565), p. 152.

1572, 11 juillet. — Perrette Prevost, servante, demeurant à Paris, en l'hostel de Gilles Gourbin, libraire juré de l'Université de Paris, vend, en présence de son maître, six perches deux tiers de terre à Loys Huault, sieur de Montmagny et Messy (Massy). (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

GEORGES POLY

1564 (1565), 28 mars. — Georges Poly, libraire et relieur de livres, demeurant à Paris, rue du Mont Ste Geneviève, et Marie de Forests, sa femme, vendent à Nicolas Quyneau, meunier, une maison, rue de Versailles, à Paris, pour la somme de 50 l. t. (Arch. de Bardin, not.).

Arch. nat., ZZ[1], 303, fol. 412. Communiqué par M. Bernard Prost.
Non cité par La Caille, ni par Lottin, ni par M. Thoinan.

JEHAN MANCELET

1565, lundi 14 janvier. — Inventaire, à la requeste de Marguerite Leblond, après le décès de Laurens Drouet, marchand, bourgeois de Paris ; Guillaume Drouet fils, mineur.

S'ensuyvent les livres prisés par Jehan Mancelet, libraire.

. . . . . .

Deux dictionnaires, Robert Estienne, in-fol.. 3 l.
Une paire d'heures en parchemin, à usaiges de Paris, fermez à tissus de velours, fermez à fermoir d'argent doré, prisé. . . . . 3 l.
Actes des apostres par personnaiges, in-fol. . . 15 s.
Légende des Sains, in-fol. . . . . 3 s.
Meliadus de Leonnoys. . . . . 4 s.
La pratique M. Bernard Gordon (Guydon ?). . 2 s.
Processionnaire d'Amiens. . . . . 1 s.
Heures de Paris. . . . . 6 d.
Huon de Bordeaux. . . . . 1 s. 6 d.
Ordonnances du roy Charles VII. . . . . 1 s.
Tristan de Leonnois. . . . . 2 s.
Deux livres de musique. . . . . 3 s.
Plusieurs livres imparfaits, liez en quatre paquets. 15 s.

(Arch. de Brûlé, not.).
La Caille et Lottin n'ont connu ce libraire qu'en 1581.

JEHAN DE LA LANDRE

1565 (1566), 12 janvier. — Jehan de La Landre, marchand libraire, demeurant au faubourg S. Marceau, au *Jeu de Paulme des rats bottés,* et Charlotte Hagues, sa femme. Vente de biens à Cormeilles, Sartrouville, etc. (Arch. de Contesse, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

GEOFFROY DES FOSSÉS

1565 (1566), 29 janvier. — Estiennette Perrot, veuve de feu Geoffroy des Fossés, marchand libraire à Paris, reçoit de divers 212 l. t. 10 s. sur 350 l., à elle dus par obligation du 26 septembre 1565. (Arch. de Brûlé, not.).

Lottin ne cite que Nicolas Des Fossés qui était libraire en 1582. La Caille n'a connu ni Geoffroy, ni Nicolas.

GUILLAUME GUILLART ou GAILLARD

1566, 22 août. — Michel Chausson, marchand, bourgeois de Paris, et Guillaume Guillart, marchand libraire, juré de l'Université de Paris, se portant fort pour Yoland Chausson, sa femme. Il s'agit d'un trente-deuxième de maison, rue Neuve Saint Merry, à la *Roze*, et par avant aux *Images Saint Cosme et Saint Damien.* (Arch. de Brûlé, not.).

1567, vendredi 4 juillet. — Guillaume Gaillard[1], marchand libraire, juré en l'Université de Paris, rue Saint-Jacques à l'*Image Sainte Barbe*, près Saint Benoist, cautionne avec Marin Ferront, curé de Bellouere au Maine, René Taron, sergent royal au Maine, donné en garde à Michel Hucher, huissier du roy à la Cour des Aides. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN FOUCHER

1566, mardi 3 septembre. — Jehan Foucher, libraire juré de l'Université de Paris, et Marie Guérin, sa femme, demeurant rue Saint Jacques, à l'*Escu de Florence*, vendent 25 l. de rente sur leurs biens, divers arpens de terre à Saint-Germain-des-Prez et partie de maison, rue de la Cossonnerie. (Arch. de Brûlé, not.).

1569, mardi 5 avril. — Jehan Foucher, marchand libraire, rue Saint Jacques, à l'*Escu de Florence,* donne procuration pour recevoir 130 l.t. (Arch. de Cothereau, not.).

(1) Il y a bien dans l'acte Gaillard et non Guillard.

CLAUDE MABILLE

1567, 18 mars. — Loyse Fagot, veuve de feu Me Pierre Coletet, procureur et clerc au greffe du Chastelet de Paris, Me Guillaume Coletet, aussi procureur et clerc au greffe du dit Chastelet — Guy Coletet, mercier, Guillaume se portant fort pour Jehanne Coletet, leur sœur, tous enfans de Pierre, reçoivent de Claude Mabille, marchand libraire, 25 l.t. pour remboursement d'une rente remontant à 1539. (Arch. de Brûlé, not.).

Cette pièce est également intéressante pour la famille Colletet.
La Caille ni Lottin n'ont connu ce libraire.

1574, lundi 13 septembre. — Claude Mabille, marchand libraire de Paris, et Claude de Laulnay, sa femme, et Jehan Poulain, courtier de vins, et Marie de Laulnay, sa femme, vendent à aultre Marie de Laulnay, veuve de Jehan de Rossinat, archer des gardes du Roy, tous leurs droits à l'héritage de Pierre de Laulnay, leur père, huissier en Parlement, et Gilette Paumart, sa femme, leur père et mère, à Leudeville. (Arch. de Cothereau, not.).

PHILIPPE GAULTIER DICT DE ROVILLE

1567, jeudi 19 juin. — Philippe Gaultier, dict de Roville, libraire-imprimeur en l'Université de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, à l'enseigne des *Deux Cochets,* confesse devoir à noble homme et saige Me Nicolas Gaultier, principal du collège de S. Vaast d'Arras en la dite Université, 60 l. t. pour prêt loyal en demi-royaux d'or, un double Henry et autres espèces remboursables le jour de Notre-Dame, à la my aoust.

Le dit Philippe Gaultier, debteur, confesse que le dit Nicolas lui a remis une coppie d'ung livre, escript à la

main, en papier, contenant 26 feuillets écrits non compris celui du titre, intitulé : *Traicté de la goutte par Demetrius Pepagomenus tourné en françoys par Me Ferry Jamet, docteur en médecine,* pour iceluy livre imprimer en volume dit in-8, de beau et grand papier, — le texte d'iceluy livre d'une lettre appelée le *Cicero romain*, les sommaires des chapitres aussi de *Cicero italique*, et les annotations marginales de l'*ytalicque de petit romain* et le (vers?) qui est parmy, de mesme. Ce que le dict Philippe Gaultier sera tenu et promet ainsy de faire d'icy ung moys, à la charge que, après la dicte impression faicte, il sera tenu d'en fournir au dict Nicolas Gaultier la quantité de 300 volumes complets, qu'il paiera à raison de 3 deniers et maille pour chascune feuille. (Arch. de Cothereau, not.) [1].

LOYS DU ROZÉ

1567, 19 août. — Loys du Rozé, marchand libraire, demeurant à Paris près le collège Mignon, paie 150 l. t. pour le rachat de 12 l. 10 s. de rente, faisant partie de 25 l. vendus par lui et Ant. de la Faye, sire du Puys Carré, le 10 novembre 1561, à demoiselle Jehanne Escardel, alors veuve de Mathurin Vaillant, conseiller au Parlement, et maintenant femme de Guillaume Chevalier, sire de Bagneux, maitre des Comptes. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE PLANTÉ

1568, 29 janvier. — Pierre Planté, libraire relieur de livres, demeurant à Paris, rue des Lavandières, en l'Uni-

(1) Philippe Gaultier, dit de Roville, s'est établi depuis à Lyon.

versité de Paris, prend comme apprenti Roland de Lisleret, pauvre garson, natif de Paris, en la paroisse de Saint Estienne du Mont, à lui baillé par les députés par le Roy et sa cour de Parlement pour les pauvres de Paris. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEHAN MOREAU

1568, jeudi 19 août. — Honorable homme Jehan Moreau, marchand, maître juré libraire à Paris, atteste que, puis six semaines, il a achepté tous les livres estant de la succession de feu noble homme Me Guy Appollo, conseiller au Chastelet, et luy ont esté vendus iceux libvres par mademoiselle Magdeleine Chevillart, sa veuve, 55 l. t., de prix fait et convenu, entre eulx par l'advis de nobles hommes..... Pommereul et Germain Chappotyn, avocats, qui auroient vu et visité les dits livres à ceste fin, laquelle somme il a payé comptant devant Gilbert Leblanc, praticien en court laye ; il en requiert acte. (Arch. de Cothereau, not.).

BONIFACE FLANDRAS

1568, samedi 9 octobre. — Romaine Julliart, femme de Boniface Flandras, marchand libraire à Paris, de lui autorisée, lui donne pouvoir de vendre une portion de maison, assise au village de Montigny (on ne dit pas lequel). (Arch. de Cothereau, not.).

Ce libraire n'a été connu ni de La Caille, ni de Lottin.

REGNAULT CHAUDIÈRE

Voir, p. 108, Michel Vascosan, à la date du 26 juillet 1569, et Frédéric Morel, à la date du 30 juillet 1580, p. 169.

J. YSONNEAU

Voir ci-dessous Cyret Lepiscié, à la date d'octobre 1569.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

CYRET LEPISCIÉ

1569, octobre. — Inventaire de Jehanne de Loynes, veuve Lalemant, depuis femme de Cl. de Soreau, sieur de Magny.

Livres prisés par Jehan Ysonneau et Cyret Lepiscié, libraires.

. . . . . .

Bible en latin, impr. de Robert Estienne, 1538. . . 25 s.
Epitome omnium operum Augustini deffendu *(sic)* . 5 s.
Ung missel, usage de Paris, ancienne impression . 20 s.
Annales d'Acquitaine . . . . . 6 s.
La Vie *(sic)* de Plutarque en deux grands volumes, en françois . . . . . 70 s.
Les Ordonnances de la ville de Paris, escriptes à la main. . . . . 8 s.
(Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille ni par Lottin.

GUILLAUME MOREAU

1570, 24 août. — Guillaume Moreau, imprimeur, demeurant à Paris, à la *Court de Bavières,* près la porte Saint Marcel, et Marguerite de Norry, sa femme, vendent la moitié d'une maison, sise à Provins. (Arch. de Brûlé, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

JEHAN MASSÉ

1571, lundi 29 mai. — Jehan Massé, libraire (on ne dit pas marchand), plaide contre divers laboureurs de Vitry. (Arch. de Cothereau, not.).

La Caille et Lottin citent un Jehan Macé qui, libraire en 1537, exerçait encore en 1582. Malgré la différence d'orthographe, il est probable que c'est du même libraire qu'il s'agit ici, les clercs, ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, transcrivant avec assez de négligence les noms propres.

OLIVIER DE HARSY

1571, jeudi 12 juillet. — Cautionnement de Pierre Fournier, sieur de Rozay en Bretagne, par Gabriel Buon, marchand libraire, demeurant au Mont Sainte Geneviève et Olivier de Harsy, du dit estat. (Arch. de Cothereau, not.)[1].

GABRIEL BUON

Voir ci-dessus Olivier de Harsy, à la date du 12 juillet 1571.

1581, 2 août. — Honorable homme Gabriel Buon, marchand libraire, bourgeois de Paris, à cause de sa femme Jeanne Rondel, et Marie Bonnemer, veuve de Jehan Rondel, bourgeois de Paris, louent à François du Breuil, procureur au Parlement, une maison rue de la Parcheminerie, aux *Trois fourmages* (3/5e à Marie Bonnemer, 2/5e à Buon) 66 escus 2/3. (Arch. de Cothereau, not.).

1582, 26 avril. — Gabriel Buhon, marchand libraire, et Jehanne Rondel, sa femme, reçoivent 320 escus d'or pour la vente d'une maison. (Arch. de Cothereau, not.).

Un tiers de la pièce est déchiré.

(1) Olivier de Harsy s'est établi depuis à Lyon.

ROBERT LE FIZELLIER

Voir plus loin Laurent Sonnius, à la date du 5 avril 1596.

1571, 20 décembre. — Claude Le Fuzellier, procureur et receveur de Sussy (*sic*) en Brie, huissier et bastonnier de la Chapelle du Vivier en Brie, transige avec Guillaume Le Fuzelier, son fils, marchand, demeurant à Boisgautier, paroisse de Licy, et Martine Laurent, sa femme. Guillaume étoit fils de Marguerite du Bié, première femme de Claude. Isaac Pinot, escuier, seigneur de Perigny, avoit épousé Suzanne Le Fuzelier, fille de Claude et de Thomasse Parmentier, sa deuxième femme ; Catherine Preudhomme, troisième femme de Claude Le Fuzelier, Jehanne Pesne, quatrième femme vivante. (Arch. de Brûlé, not.).

Cette pièce a été relevée parce qu'il y a peut-être une parenté entre ce Fuzelier et le libraire de ce nom ou à peu près *Le Fizelier*.

NICOLAS MOUSTIER

1572, lundi 7 juillet. — Nicolas Moustier, marchand libraire, comme tuteur des enfans de defunt Thomas Plâtrier, maître peintre, et de Ypolite Laflache, confesse que Pierre Feuguent, aussi maître peintre, lui a rendu un petit lit de camp et trois escabelles de bois de noyer, appartenant aux dits mineurs. (Arch. de Contesse, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE DROUART

1573, vendredi 9 janvier. — Inventaire de Marie Huault, femme de Jacques Petremol, S. de Vierville, conseiller au Parlement, et mère de D^elle^ Philippes Petremol et de

Gme Petremol, décédé depuis sa mère..... en une maison rue de la Verrerie.....

. . . . . .

Un *livre d'or* dedans lequel y a du parchemin 1 once 1/2 d'or, le parchemin rabattu, prisé l'once 22 l.[1] . . . 33 l.

Livres prisés par Pierre Drouart et Gervais Malot, libraires.

. . . . . .

. . . . . .

Ensuyvent les livres, (19 pages de 15 à 16 articles) (280 à 300 ouvrages).

Villegagnon contrà Calvinum. . . . . 4 s.

Réponse de Villegagnon à la Royne mère, in-4, parchemin. . . . . 2 s.

15 vol. in-4 et in-8 (en un bloc).

Mer des histoires en feuille, grande impression de Paris . . . . . 30 s.

Histoire des 9 Charles . . . . . 30 s.

Continuation de l'Histoire de Paradin. . . . 25 s.

Description d'Afrique, 1er et 2e tomes, relié. . . 40 s.

De origine et rebus Polonorum. . . . . 40 s.

Catalogue des Connestables (Leferon ?) . . . 30 s.

(Beaucoup de livres, impression d'Allemagne).

(27 volumes, 8 vol., 70 vol. !!)

Froissart, 2 vol . . . . . 3 l.

Historia Dannorum, in-fol. . . . . 10 s.

Cosmographie du Levant, in-4. . . . . 5 s.

Cronique de Normandie, in-8. . . . . 5 s. (?)

Bellon, des poissons. . . . . 15 s.

Araguellus de nobilitate, in-fol. . . . . 25 s.

33 volumes de vieils livres. . . . . 3 l.

Coustumier de Normandie, in-fol. . . . . 15 s.

(Arch. de Brûlé, not.).

GERVAIS MALOT

Voir ci-dessus Pierre Drouart, à la date du 9 janvier 1573.

(1) C'était un bijou ; on en rencontre encore quelquefois en argent ; le poids d'une once d'or (environ 180 fr.) fait supposer que ce bijou était d'une certaine dimension.

Gervais Malot aide Pierre Drouart dans la prisée des livres de Marie Huault, femme de Jacques Petremol.

FLEURY PREVOST

Voir Galiot du Pré, à la date du 15 mai 1574, p. 39.

PIERRE LE FORT

1574, vendredi 17 septembre. — Abraham Boileau, voiturier par terre, rue Neuve Nostre-Dame, s'engage envers Charles Bayart, maître fourbisseur d'épées, rue de la Barillerie..... Pierre Lefort, libraire, rue Vieille draperie, et autres commissaires ordonnés par justice, et à nettoyer et faire curer les boues, pour l'année prochaine, à enlever les boues à un certain prix. (Arch. de Cothereau, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

NICOLAS SOULLART

1575, vendredi 8 avril. — Jehanne Anjorrant (honorable femme), veuve de Michault Raudin, escuier, sieur de Gourmont en Brie, constitue procureur pour comparoître à l'assignation à elle baillée, à la requeste de Nicolas Soullart (ailleurs Souillart), libraire, demeurant à Paris, pour déclarer qu'elle a répondu de 250 l. pour Martin Collet envers Jehan Panier. (Il s'agissait de payer à Soullart, créancier ou procureur de Panier.) (Arch. de Cothereau, not.).

Voir, p. 173, Estienne Vallet, à la date du 6 juillet 1584.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE ARCAMBAULT

1575, 29 novembre. — Madeleine Clément [1], veuve de Adrien Tournebus, achète de Jehan Bertrand, Catherine Verger et autres, des biens provenant de la succession de Pierrette Valet, leur mère, femme en deuxièmes ou troisièmes noces de Pierre Arcambault, marchand libraire et bourgeois de Paris, situés à Tauvery, paroisse de Fericy en Brie, près le pont de Samoys. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille ni par Lottin.

GUILLAUME LE NOIR

1576, lundi 2 janvier. — Léon de Corbie, ci-devant examinateur au Chastelet, reçoit de Claude Lestourneau, examinateur au Chastelet, des deniers consignés en ses mains de l'adjudication d'une maison sise à St.-Germain des Prez, entre les portes de Bussy et de Nesles, qui fut à feux Guillaume Le Noir et Catherine Gilbert, sa femme 7 20 16 l. 11 s. 2 d. t. (156 livres 11 sols 2 deniers), restans à distribuer de 1500 l., montant de l'adjudication, sur la somme de 320 l. que Pierre Ourry, laboureur, avoit prêtée à Guillaume Le Noir, et transportés à Corbie.

En 1570, Catherine Gilbert vivoit et étoit tutrice des enfans mineurs d'elle et de Guillaume Le Noir. Simon Calvarin étoit subrogé tuteur.

(Ce nom qui est celui d'un libraire de Paris fait penser que Guillaume Le Noir est le libraire du même nom). (Arch. de Brûlé, not.).

Voir Nicolas de Louvain, à la date du 27 décembre 1597 ; et Jehan Houzé, à celle du 29 septembre 1600.

(1) V. p. 65 et suivantes les pièces relatives à Madeleine Clément.

SIMON CALVARIN

Voir, p. 164, Guillaume Le Noir, à la date du 2 janvier 1576.

REMY BRISSET

Voir, p. 94, Henry Pacquot l'aîné, à la date du 26 juillet 1557.
Inconnu à La Caille et à Lottin.

GILLES BEYS

1577, vendredi 16 août. — Information sur maître Jehan Le Normant, avocat au Parlement, seigneur de Moussy (probablement nommé à un emploi, mais on ne dit pas lequel). Vingt et un déposants, parmi lesquels R. P. en Dieu Mess. Meric de Vic, abbé de Clermont (ou Seremont) aumônier du Roy, 27 ans. — Antoine Maryette, avocat, agé de 24 ans. — Jacques Le Congneux, procureur au Parlement, 58 ans. — Denis Duval, marchand libraire, rue S.-Jehan de Beauvais, à l'enseigne du *Cheval volant,* 41 ans ou environ. — Gilles Betz (Beys?), libraire juré, rue S.-Jacques, à l'enseigne du *Lys blanc,* 35 ans.

Duval connoit Le Normant depuis 12 ans et l'a fréquenté tant à Paris qu'à Coullogne et Louvain, en l'Université de laquelle ville il a demeuré 2 ans — à Coullongne, un an 1/2, et autres lieux, a connoissance de Me Chrestien Martin, de présent avocat en la ville de Gand en Flandre, qui étoit piétagogue (*sic*) dudit Le Normant, pendant lequel temps il l'a veu vivre catholiquement ; il est bon catholique, etc.

Betz (Beys) a fréquenté Le Normant à Paris, Louvain, Anvers et ailleurs au pays de Flandres et n'a jamais ouï dire qu'il eut mauvais sentiment de la foy. (Arch. de Cothereau, not.).

DENIS DUVAL

Voir, p. 165, Gilles Beys, à la date du vendredi 16 août 1577, et Jehan Houzé, à celle du 29 septembre 1600.

JEHAN CHAUVIN

1577, jeudi 29 août. — Anne Doublet, femme de Jehan Chauvin, imprimeur, (on ne dit pas maître), demeurant rue des Mures, devant le petit Navarre, près le Mont Sainte Geneviève, reçoit de Jehan Jallery, marchand, bourgeois de Paris, ce qu'il devoit à sa sœur Louise, jadis sa servante (110 s.) (Arch.de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

JEAN MESSANCE

1578, 11 juin. — Jehan Messance, marchand libraire, demeurant au bout du Pont aux Meusniers, près l'orloge du Palais, donne à loyer à Guillaume Giboust, marchand peaussier, le huitième, par indivis, d'une maison, rue des Assys, au bout du Pont Nostre-Dame, au *Cheval bardé.* (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE DELASTRE

1578, mercredi 16 juillet. — Inventaire, après décès, de Guillaume Berthelemy, conseiller au Parlement, à la requeste de noble Dlle Marie Hennequin, sa veuve — Madeleine Barthelemy, sa fille.

. . . . . .

Livres prisés par Pierre Delastre, marchand libraire, bourgeois de Paris, (nombreux et bien décrits, pour les usages de l'époque).

Beaucoup de droit.

Thesaurus linguæ græcæ et latinæ, impression de Robert Estienne, en 4 volumes. . . . . 6 escus sol. et 2/3.

Annales de Nic. Gilles. . . . . 1 escu

Mémoires de Commines et celles (*sic*) de mess. Martin du Belloy, en 1 vol. . . . . 1 escu

Monstrelet, en 1 vol. . . . . 2 escus sol.

Froissart, 1 escu et 20 s. — Histoire de France de du Haillan, 1 escu 2/3. — Cosmographie du levant, 5 s. — Annales de Poulogne, 8 s.

Les Histoires orientales. . . . . 3 s.

Plusieurs paquets de livres. Histoire de la guerre des Vénitiens. . . . . 3 s.

(Arch. de Brûlé, not.).

BENOIST RAVOT

1578, 1er août. — Benoist Ravot, marchand libraire, et Loyse Rabache, sa femme, payent à noble femme, Marguerite Rubentel, veuve de noble homme Jehan des Cordes, avocat au Parlement, 40 escus sol. pour le rachat de 10 l. de rente, constituées à Denis Rubentel, père de Marguerite, le 19 octobre 1536, par Pierre Rabache, marchand, bourgeois de Paris, et Marguerite Nyvert, sa femme, père et mère de Loyse Rabache. (Arch. de Brûlé, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

JEHAN LE CHANTRE

1579, vendredi 13 février. — Jehan Le Chantre, marchand libraire et contreporteur (colporteur) de livres, au nom et comme procureur de Guillaume Lecoq, Nicolas Vincent, Pierre Pascot, Nicolas Douault, Guillaume Tiger, Claude Souberon, Jehan de Brière, (*sic*), tous

marchands libraires contreporteurs de livres, poursuivant, au nom de tous, le règlement de leur estat, selon deux sentences données entre eux et les marchands merciers du Palais, par le bailli du Palais ; leur procuration est du mardi 10 février. De Brie seul dit ne savoir signer. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cités par La Caille, ni par Lottin.

CLAUDE GARAMONT

1579, 13 mars — Inventaire de Pierre de Reims.

Un brevet signé Bugrand et Thuret du 15 septembre 1561 par lequel appert Claude Garamont, tailleur de caractères du Roy, demourant à Paris, rue du Mont S. Hilaire, et Isabeau Lefèvre, sa femme, avoir vendu au dit défunt (Pierre de Reims), 5 quartiers de vignes en une pièce assise au terroir de Paris, hors la porte S. Anthoine au lieu dit la Granche aux merciers, tenant d'une part à.... (*sic*), d'un bout sur le chemin de la Planchette, pour 100 l. t., payés. (Arch. de Brulé, not.)

MICHEL GADOULLEAU

1579, mercredi 10 juin — Bail par la famille Dugast dont Jehane Dugast, veuve de feu Guillaume Mondet, marchand libraire à Paris, et femme de Loys de Laulnay, marchand, bourgeois de Paris, Jacques Dugast, marchand, demeurant à Senlis, à Michel Gadoulleau, marchand libraire, demeurant à Paris, au Mont S. Hilaire, au Clos Bruneau, en la maison de la *Corne de cerf*, de ceste maison où il est demeurant pour 6 ans. Prix: 1° 4 escus d'or pour 12 l. de rente, dont la dite maison est chargée envers le curé de S. Hilaire ; 2° l'impôt des fortifications, plus 53 escus et 1/3 de loyer. Bail de 6 ans, à partir de la S. Jean 1579. (Arch. de Rossignol, not.).

FRÉDERIC MOREL

1580, 30 juillet. — Honorable homme Frédéric Morel, imprimeur ordinaire du Roy, bourgeois de Paris, rue S. Jacques, à la *Fontaine,* paroisse S. Benoist, confesse que, à cause de Jehanne Vascosan, sa femme, il est propriétaire de la moitié par indivis (1/16e en moins) d'une maison, court et appartenances, rue S. Jacques, à la *Fontaine,* tenant la totalité d'une part à Regnault Chaudière, d'autre à une maison de l'Hostel Dieu, — et d'une autre maison, rue S. Jehan de Beauvais, aux *Sizeaulx d'or*, — moitié d'une maison, rue de la Bucherie, au *Mortier*. Sur ces héritages qui ont appartenu a défunt honorable homme Michel de Vascosan, libraire juré de l'Université de Paris, et autres biens qui ont aussi appartenu tant au dit feu Vascosan qu'à Catherine Bade, jadis sa femme et à Denis de Sauves, marchand apothicaire, et Marie Bade sa femme, — Berthrand Lefèvre, marchand, et Jehane de Passavant, sa femme, à cause d'elle, comme fille de Marie Danès, sa mère, ont droit de prendre 8 escus 1/3 de rente. (Arch. de Brûlé, not.).

Voir, p. 108, Michel Vascosan à la date du 26 juillet 1569.

ROMAIN TYVERNY

1580, 19 décembre. — Madeleine Clément, veuve de Turnèbe, loue à Romain Tyverny, marchand papetier, libraire et relieur de livres, rue de la Tisseranderie, une boutique rue de la Tisseranderie près le carrefour Guillory, la chambre haulte et le grenier. Prix 23 escus 1/3. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.
Voir, p. 65, les pièces relatives à la veuve de Adrien Turnèbe.

PIERRE MOUTON

1581, mercredi 5 avril. — Pierre Mouton (signe mal Pieran Mouton), fondeur de lettres et imprimeur, demeurant au Mont et en la paroisse S. Hilaire, épouse Anthoinette Chapelain, fille d'un marchand de Paris, etant au service de Philippe de Caen, tailleur d'anticques à Paris [1], place de Grève, à l'*Etoile*, — Phil. Le Gay, mirouetier, beau frère de Pierre, — Barthelemye Hervé, veuve de Germain Mouton, mère de Pierre, — Jehan Lesueur, maître imprimeur et fondeur de lettres, et Michel Lesueur, marchand papetier, oncle de la feue femme dudit Mouton (on ne la nomme pas). Dot : 23 escus 1/3, donnés par Denise Lesueur, sa parente. La future déclare, en outre, avoir la moitié d'un 1/2 arpent de vigne à Creteil en plusieurs pièces. (Arch. de Brûlé, not.)

Pierre Mouton ne paraît pas être maître.

LOYS GUIARD

1581, mercredi 17 mai. — Guillaume Bouladre, ymaiger, demeurant rue Frepault, paroisse S. Nicolas des Champs, et Robine Sirgès, sa femme, d'une part, et Loys Guiard, libraire, (on ne dit pas marchand), demeurant rue Guerin Boisseau, même paroisse, se quittent réciproquement de toutes réparations et poursuites à raison de certain coup de couteau que Bouladre prétendoit lui avoir été baillé par Girard (*sic* ici) la veille S. Nicolas dernière, et le dit Girard à cause d'un manteau à son usage et d'une escuelle d'estain qu'il disoit lui avoir été pris par Bouladre, lequel manteau il dit lui avoir esté rendu. Chacun paiera son procureur et Bouladre le bar-

(1) Sculpteur en bois dans le style que l'on appeloit alors antique ou à la Romaine et que nous avons appelé, depuis, de la Renaissance.

bier. Procès devant les justiciers de S. Martin des Champs. (Arch. de Rossignol, not.).

ANTOINE GOURDIN

1581, 21 aout. — Anth. Gourdin, marchand libraire à Paris, demeurant au coin de la rue des Amandiers, procureur de Perette Le Maire, veuve de Jehan Lhomet, tonnelier. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par La Caille, ni par Lottin.

1596, 5 juillet. — Antoine Gourdin, marchand libraire à Paris, rue des Sept voies, un écu de rente sur héritages à Belleville sur Sablon. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN LE NORMANT

Voir, p. 62, Philippe Damfrye, à la date du 19 janvier 1582.

HIÉROSME DE MARNEF

Voir, p. 62, Philippe Damfrye, à la date du 19 janvier 1582.

PIERRE SAVOYS

1582, samedi 21 octobre. — Pierre Savoys, libraire, demeurant rue du Paon, près la rue S. Victor, donne sa fille Jehanne Savoys en mariage a Jehan Lefèvre, marchand de foin, demeurant rue Geoffroy l'asnier, au bout du port au foin. Presents : Claude Voizard, m^e^ passeur des ponts de Paris, gendre de Savoys. Dot : 33 escus 1/3, et les habits ; douaire : 13 escus 1/3. Les parties déclarent ne savoir escripre ne signer (un libraire !! Il est vrai qu'il n'est pas dit maître). Savoys et le beau père de Le Fèvre, qui lui a fourni des habits neufs, garantissent le paiement du repas de noce. (Arch. de Brûlé, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

MICHEL CLOPEJAU

1583, mardi 24 (25) octobre. — Michel Clopejau, marchand libraire, demeurant au Mont S. Hilaire, enseigne de l'*Ancre*, tuteur de Geneviève et Vincent Clopejau, enfans mineur de luy et de feue Marie Alleaume, sa femme, appelle d'une sentence du prévost de Paris, rendue contre lui en faveur de Claude Perrot, sieur de la Malemaison, conseiller en ladite cour et président ès requestes du Palais, du 15 mars 1582. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

ABRAHAM DAUVET

1584, jeudi 5 janvier. — Abraham Dauvet, marchand libraire, demeurant au Mont S. Hilaire, enseigne de la *Cuyllier*. Il avoit épousé Marie Chalonneau. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

(Acte embrouillé de désistement de la famille Chalonneau). La Caille appelle ce libraire Dauvel.

ESTIENNE DE LACROIX

1584, mardi 1er mai. — Estienne de Lacroix, imprimeur à Paris, au clos Bruneau, aux *trois Croissans*, et Robert Cousin, manouvrier, rue Fromenteau, confessent que Claude Rousselet, fille de feu Jehan, tonnelier, à Paris, nièce de Lacroix et belle sœur de Cousin, a reçu de noble homme Jehan de Baillon, escuyer, absent, la somme de 16 escus 2/3 qu'il lui a donnée gracieusement pour aider à la pourveoir. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

ESTIENNE VALLET

1584, vendredi 6 juillet. — Estienne Vallet, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue des Sept Voyes, paroisse

S. Estienne, à la *Bible d'or*, actionne en compte les administrateurs d'une maison, rue des Sept Voyes, qui appartient à Nicolas Souillard (le libraire ?) (Arch. de Cothereau aîné, not.).

1600, 29 juin. — Estienne Vallet, marchand libraire juré à Paris, et Suzanne Cheval, sa femme. (Arch. de Pajot, not.).

Cet acte est aussi mal écrit qu'embrouillé.

JEHAN MOISSON

1584, samedi 7 juillet. — Jehan Moisson, marchand libraire à Paris, demeurant en la maison de (M. Leclerc ?) enseigne du *Soleil d'or*, épouse Jehanne Arnoul, fille de feu Jehan Arnoul, en son vivant (*changeur ?*), rue Neuve, nostre Dame, et de Perette de Valle, sa femme, — Présents : la dite Perrette, Hugues Fremyn, maître brodeur. — Anne Moisson, frère. — Dot : 50 escus d'or et habits filiaux, quatre nappes, douze serviettes. Douaire : 33 escus 1/3. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

Non cité par la Caille, ni par Lottin.

Voir, p. 148, Jehan Le Bouc, à la date du mardi 7 juillet 1591. La veuve de Jehan Moisson avait épousé Jehan le Bouc.

1592, juillet (avant le 7). — A la requeste de Jeanne Arnoul, veuve de feu Jehan Moysson, marchand libraire, rue Neuve nostre Dame, en une chambre des appartenances de la maison de la (*Marche ?*), paroisse S. Christophe, pour elle et comme héritière de Robert et Marie Moysson, leurs enfants, il est procédé à l'inventaire de Moysson.

Linge et habits suffisants.

Demi ceint d'argent, garni de ses chaines, 2 marcs 2 onces 7 gros à 6 escus le marc . . . . . 13 escus 9 s. 4 d.

Quatre anneaux et une estrainte, les anneaux avec pierres ou pièces de verre . . . . . 6 escus 1/3

Vaisselle d'étain et cuivre.

Il lui est dû par la veuve feu Siflault, libraire, la dite veuve estant à Tours, 24 escus à elle confiés par Moysson. Il y a, en la ville de Tours, un haut de chausses, chapeau et autres hardes et des outils servant à l'état de libraire, laissés par lui à Tours, qu'elle estime 30 escus ou environ.

S'ensuit la marchandise et outils servant à l'estat de libraire.

Cinq presses tant à rogner que à mettre..... (la fin manque.)

Deux marteaux à battre les livres.

Plusieurs sortes de livres prisés . . . . . 1 escu 10 s.

(Arch. de La Barde, not.).

MATHIEU LESPRILLIER

1586, 25 juin. — Jehan Bourgeois, (signe Bourgois), doreur sur cuir, rue Neuve Nostre Dame, à la *Rose rouge*, (c'est la maison de Henry Paquot), met son fils Jehan Bourgeois en apprentissage chez Mathieu Lesprillier, marchand libraire et relieur de livres. Il avoit 11 ans. Son père l'entretiendra et Lesprillier le nourrira. Aucune somme payée à ce dernier. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par La Caille ni par Lottin.

ROBERT SELLIER

1586, samedi 12 juillet. — Robert Sellier, marchand libraire, rue S. Jacques, à la *Corne de cerf,* vis-à-vis le collège des Jesuistes, et Denise Bocquet, sa fiancée, reçoivent de Adrian Roussel, marchand, bourgeois de Paris, 33 escus 1/3, les meubles et tout ce qui leur avoit été promis par leur contrat. (Arch. de Cothereau, not.).

Inconnu à La Caille et à Lottin.

1586, mercredi 1er octobre. — Robert Sellier, marchand libraire, rue Saint-Jacques, à la *Corne de cerf*, paroisse S. Benoist, etoit en différend avec Marguerite de la Fontaine, veuve d'Adrien Roussel, marchand, bourgeois de Paris, au sujet des meubles de Roussel, qu'elle disoit lui appartenir par donation mutuelle, tandis que Sellier disoit qu'ils lui appartenoient à cause de sa femme, héritière de Roussel. Une sentence du 17 septembre avoit adjugé les meubles à la veuve. Sellier avoit appelé; il se désiste et promet de payer 15 escus. Sa femme, Denise Bocquet, qui ne sait écrire ni signer, ratifie. (Arch. de Cothereau, not.).

GEOFFROY COLLIER

1587, 15 janvier. — Claude de Montsel [1], 39 ans, femme de Jehan Haumont, maître gantier, le 24 janvier, mise affreusement à la torture : six coquemars d'eau, le front froid, le sang lui sortant par la bouche et par le nez, le questionneur déclare qu'elle n'en peut plus ; présentée au feu, exclamations touchantes : Que Dieu vous le pardonne, mes enfants, je n'ai jamais été menteuse, etc.

19 janvier. Geoffroy Collier, libraire, arrête Jehan Aumont, accusé du crime de fausse monnoie. (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z, 2855).

JEHAN VADE

1587, 22 janvier. — Jehan Vuade (signe Vade), maître fondeur de lettres, imprimeur, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, et Anthoinette Vasselart, (signe très bien), sa femme : procuration pour plaider sur la

(1) Claude de Montsel avait trois enfants ; elle fut condamnée à assister au supplice de son mari ; elle fut fustigée sous la potence et ensuite bannie du royaume de France pour avoir exposé souvent de fausses pièces.

succession de la mère d'Anthoinette. (Arch. de Cothereau, not.).

ROBERT NIVELLE

1587, 20 mars. — Robert Nivelle, libraire, rue S. Jacques, 28 ans.

Jehan Bessaulx, marchand libraire, rue S. Jacques, à l'*Eléphant*, 24 ans. (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z, 2855).

1595, 24 février. — Philippe de Cressé, sieur de Chaliot (Chaillot), demeurant à Paris, rue et paroisse S. Paul, ayant droit, par transport de noble sgr Messire Arthur de la Roque, sgr de la Bretonnière, reçoit le remboursement d'une rente de honorable homme Robert Nivelle, marchand libraire, bourgeois de Paris, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, à cause de feue Jacqueline Cressé, sa femme, et d'Anne Martin, veuve d'Estienne Pasdeloup, boulanger. (Arch. de Pajot, not.).

JEHAN BESSAULT

Voir ci-dessus Robert Nivelle, à la date du 20 mars 1587.

NICOLAS DE LOUVAIN

1587, mardi 10 juin. — Félix le Mangnier, libraire juré, prend pour apprenti Nicolas de Louvain, fils d'autre Nicolas et de Marguerite Morain. (Arch. de Cothereau, not.).

1597, 27 décembre. — Nicolas de Louvain, marchand libraire au Palais, demeurant rue S. Jehan de Latran, paroisse S. Benoist, fils de Nicolas de Louvain, marchand joyallier, et de Marguerite Morin, jadis sa femme, à présent femme de Alfonse Greban, bourgeois de

Paris, en son nom, assisté du dit Greban et de sa femme, et encore de Jehan de Louvain, marchand, bourgeois de Paris, et de Geneviève Després, sa femme, Françoise de Louvain, femme du Sire Abel Langelier, marchand libraire au Palais, tante.

Et honorable femme, Marie Guérin, veuve de Nicolas Gilles, vivant marchand libraire, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, en son nom, assistés de Marguerite Legrand, femme du Sire Claude Micquart, et auparavant veuve de feu Gilles Gilles, mère dudit défunt Nicolas Gilles, Alain Bobye, aussi procureur au dit Châtelet, cousin, à cause de Heleine Legrand, sa femme, Guy d'Elbène, escuyer, S. du Vieuf.., amy. — Guillaume Le Noir, aussi marchand libraire, ami de la dite veuve.

Se marient avec ce qu'ils ont ; même la future n'entend mettre que 800 escus dans la communauté. Douaire : 300 escus. En cas de mort de sa femme, l'époux reprendra ses habits, armes et cheval, l'épouse ses joyaux et habits ou 100 escus. — David, Guy, Henri et René Gilles, enfans mineurs de la future épouse, seront nourris, entretenus et envoyés aux petites écoles ou en métier aux dépens de la communauté. (Arch. de La Barde, not.).

1600, 13 juillet. — Marie Guérin, veuve de feu Nicolas de Louvain, vivant marchand libraire, demeurant rue Bourglabbé, paroisse S. Leu et S. Gilles, donne à loyer une maison, rue des boucheries, aux faubourgs S. Germain, à Abraham Foulliart, tourneur en bois. (Arch. de La Barde, not.).

PIERRE SEVESTRE

1587, lundi 17 août. — Mathieu Zampini, docteur en droit, de présent à Paris, transporte à Pierre Sevestre, maître imprimeur, 7 escus 21 s. qu'il affirme lui estre dus par les héritiers de Claude Paulmier, à lui adjugés par

arrêt du grand Conseil, le 12 août (courant). (Arch. de Cothereau, not.).

HENRY COYPEL

1590, jeudi 13 septembre. — Honorable homme Jehan Le Blanc, maître imprimeur, à Paris, demeurant rue Alexandre Langlois, paroisse S. Etienne du Mont, et Germaine Gaultier, sa femme, vendent (au nom des mineurs, Blanc et non Le Blanc dont il etoit tuteur) à Henry Coypel, aussi maître imprimeur, demeurant rue Judas, paroisse S. Etienne du Mont, une maison, cour et jardin, provenant de la succession de Jehan Le Blanc, son père, rue Clopin, à l'opposite du petit Navarre, d'un bout au collège de Boncourt, et aux fossés de la ville, en la censive de MM. de Sorbonne. Prix : 230 escus dont Coypel paye 130, le reste à la S. Martin (payés le 23 novembre). (Arch. de La Barde, not.).

1590, 26 novembre. — Henri Coypel, maître imprimeur, et Marguerite Syvert, sa femme.

Elle étoit paravant veuve de Victor Cronest, aussi maître imprimeur ; elle stipule pour Marguerite Cronest, fille de Victor et de la dite Syvert, dont Coypel est curateur, et la donne en mariage à Adrian Langlois, boulanger. Douaire : 30 escus. (Arch. de La Barde, not.).

1590, 30 novembre. — Coypel et Langlois étoient associés en loyer de maison, nourriture, aliments et profits. Pour raison de cette association, Coypel étoit redevable à Langlois de 50 escus qu'il avoit employés, avec plus grand somme, à acheter une maison de Jehan Le Blanc, aussi imprimeur. Arrangement en vertu duquel Coypel est quitte. (Arch. de La Barde, not.).

VICTOR CRONEST

Voir ci-dessus Henry Coypel, à la date du 26 novembre 1590.

JEHAN LE BLANC

Voir, p. 178, Henry Coypel, à la date du jeudi 13 septembre 1590.

REMY SIFFLAUT

Voir, p. 174, Jehan Moysson, à la date de juillet 1592.
Non cité par La Caille, ni par Lottin.

PIERRE REGNARD

1594, 12 décembre. — Pierre du Pron, naguères des gardes du Roy, met Pierre Regnart, fils de feu Pierre Regnart, libraire à Paris, et de N. sa femme, en apprentissage chez Gilbert Martinot, valet de chambre et horloger du Roy, demeurant [en l'orloge] du Palais, paroisse S. Barthelemy. (Arch. de La Barde, not.).

Pierre Regnart n'est pas dit maître.

GUILLAUME DE HEUQUEVILLE

1595, samedi 11 février. — Guillaume de Heuqueville, marchand libraire, rue S. Jacques, paroisse S. Etienne du Mont, pour lui et Magdeleine Delaunay, sa femme, fille et héritière de feu Rolland Delaunay et de Barbe Clément, sa femme, par laquelle il fera ratifier le dit acte quand elle aura atteint sa majorité, confesse qu'il est propriétaire d'une maison et jeu de paulme assis à Paris, rue du Murier, près la rue S. Victor, où souloit estre pour enseigne les *Trois rois*, tenant à Charles Pelletier, marchand orfèvre.

Itèm, d'une maison, rue Jehan Beausire, aboutissant au parc des Tournelles, etc. Rente due sur cette maison. (Arch. de La Barde, not.).

Lottin cite un grand nombre de libraires portant le nom de Heuqueville, mais un seul, pour le XVIe siècle, du prénom de Jean. Guillaume n'y est pas mentionné.

LAURENT SONNIUS

1596, 5 avril. — Laurent Sonnius, marchand libraire de Paris, reçu monnoyer de la monnoie de Troies.

Enquête du 2 avril.

Guillaume de la Noue, marchand libraire, rue S. Jacques, 50 ans. Laurent est fils de Michel Sonnius, bon catholique et bon serviteur du Roy, le sait s'être opposé aux desseins des rebelles qui estoient à Paris et avoir toujours désiré la reduction.

Ambroise Drouart, marchand libraire, rue S. Jacques, 48 ans, le connoît depuis 24 ans.

Robert le Fizellier, libraire, devant S. Barthelemy, 40 ans. — Claude Chapelet, libraire, rue S. Jacques, 31 ans. — Pierre Legrand, marchand de Paris. Lors de la réduction, Laurent Sonnius fut des premiers qui s'opposèrent à la violence de ceux que l'on appeloit les *Zélés*. (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z 2866).

CLAUDE CHAPELET
AMBROISE DROUART ET GUILLAUME DE LA NOUE

Voir ci-dessus Laurent Sonnius, à la date du 5 avril 1596.

DAVIS DOULCEUR

1596, 12 décembre. — Inventaire après décès de Jehan Liébault, docteur régent en la Faculté de médecine de Paris et premier médecin de Madame, sœur du Roy, à la requête d'Adrien Chappelain, auditeur des comptes, et delle Marie Liébault, sa femme, en la présence et du consentement de honorable homme Pierre Pichonnat, pour lui et se faisant fort de ses cohéritiers en la succession de dame Anne Hotman, sa mère, qui réclamoit des loyers dus par Liébault — 2 autres créanciers. Il est procédé à l'inventaire des biens demeurés après le décès du dit

Liébault qui eut lieu le dernier juillet passé, dans une chambre et estude des appartenances d'une maison, rue aux Fèves, où le dit defunt etoit demeurant et où se tient à présent François Le Vasseur, procureur au Parlement; les dits biens montrés par Chappelain et Grégoire Brunet, serviteur du dit defunt [1] :

En un coffre de bahut 33 escus sol., 1 escu Royne et 9 escus pistolets.
Dix carnes et trois testons (43 t).
En 1/2 francs, 32 écus 50 s.
Lit prisé . . . . . 4 escus 20 s.
Une longue robe de taffetas noir à l'usage du défunt... Une harquebuse garnie de son fourniment et un morion gravé . . . . . 20 s.
Linge.

Livres.

Opuscules de Plutarque en françois, de la 1re impression, relié en veau rouge. . . . . 40 s.
Opera Galeni, de l'éd. de Venise. — Pline, de Lyon. — Ambroise Paré, de la 4e édit., veau rouge. . 1 escu 20 s.
Anatomie de Grévin, relié en parch. . . . . 10 s.
Rondelet, de piscibus.
Origine des Bourguignons, parch. . . . . 10 s.
Annales de France. 1re impr., veau rouge. . . . . 10 s.
Carolus Stephanus, anatomia, in-fol. parch. . . . 8 s.
Columelle, en françois, parch. . . . . 7 s. 6 d.
Paquets de 6, de 8 volumes, sans autre indication.
Cette partie signée: *Davis Doulceur.*
17 décembre. Inventaire des titres.
Toussaint Trouvé, maître orfèvre, reconnoît devoir 21 escus sol. à Liébault, le 23 juin 1595.

(1) Pierre de L'Estoile, dans son *Journal*, a mis au mois de juin 1596 la mort de Jehan Liébault, le gendre de Charles Estienne dont il a traduit et augmenté sous le titre de « Maison rustique » le *Prædium rusticum.* « Le médecin Liébault, homme docte, écrit-il, mourut sur une pierre où il fut contraint de s'asseoir en la rue Gervais-Laurent, à Paris. » C'est en juillet et non en juin que mourut Liébault.

D'après notre inventaire, c'est dans son *étude* et non dans la rue que trépassa Liébault. Cet inventaire donne des détails intéressants sur les affaires et les relations de Liébault.

Une promesse du 20 janvier 1587 pour laquelle Françoise de Clermont, duchesse d'Uzès, veuve de feu messire Jacques de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, tutrice de leurs enfants, reconnoît devoir 100 escus sol. à Liébault.

Un livre contenant plusieurs feuillets écrits que le dit sieur Chappelain a dit estre de la main du dit defunt, non signé ni daté, qui est un brief etat du compte de la recette et dépense du dit defunt pour Mme de Vignonville, du 1er novembre 1576 jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1589, par lequel appert estre dû au dit défunt par Mad. de Vignonville 302 escus.

1583, samedi 1er janvier. — Louise de Clermont, comtesse de Crussol et de Tonnerre, donne à Liébault 66 escus 2/3 de rente, sa vie durant, sur le comté de Tonnerre.

Chappelain dit que plusieurs années de cette rente sont dues.

Rente de 50 escus constituée à Liébault par noble dame Philippe de Moulin, veuve de mess. Charles de Fleurigny, en son vivant chevalier, seigneur du dit lieu, bailly et capitaine de Sens, dame de Savigny sur Orge, 22 août 1574.

1584, 23 août. — Adjudication à Jehan Liébault, de la maison de la *Blanque*, rue de la Calandre, pour 3750 escus sol., plus les charges (signé Courtin et Longuet, 30 sept. 1584).

1586, 18 juillet. — M. Jacque Heluyot (Helyot ?), abbé de Saint-Aubin en Bretagne, reçoit de Liébault 231 escus 56 s. 8 d. pour arrérages et rachat de 50 l. de rente.

1586, 21 août. — François Dauvergne, écuyer, S. de Dampont, et Simon Dauvergne, aussi écuyer, S. d'Aulnay, Dlle Marie Dauvergne, Dlle Madel. Dauvergne, femme de Guillaume Lallemant, etc., reçoivent de Liébault 857 escus 21 s. 8 d. pour arrérages et rachat de rentes.

1587, 29 janvier. — Les marguilliers de Saint-Germain le vieil reçoivent de Liébault 100 escus 20 s. pour rachat de rentes.

Jeudi 15 octobre 1587. — Jacque de Rivière, conseiller au Parlement, ayant droit par échange de Nicolas Gentian, trésorier des finances de la Reine, reçoit de Liébault 104 escus sol. 30 s. 10 d. pour rachat de 8 escus de rente, vendus à Gentian, le 14 octobre 1585, par Jehan Trouvé, marchand orfevre, demeurant à Saint-Germain-en-Laye ; Liébault étoit caution de cette rente. Contrat devant Chantemerle et Le Camus.

Liébault garanti par Trouvé.
1589, 11 juillet. — Martin Rolland reçoit de Liébault 50 escus en vaisselle pour remboursement de pareille somme due. Tous les meubles et argent remis à Chappelain.
(Arch. de La Barde, not.).

Voir, p. 189, Germain Barroys, à la date du 30 mai 1600.

THOMAS DAVID

1596, 13 novembre. — Agnetz Desloges, veuve de feu Thomas David, marchand libraire, sur le pont aux Musniers, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, met son fils, Guillaume David, en apprentissage chez un mercier. (Arch. de Pajot, not.).

PIERRE PORTIER

1597, 14 janvier. — Pierre Portier, marchand libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, oncle, du costé maternel, de Jehan Pellier, marchand de vin, assiste au mariage de Jehan Vaillant et de Catherine Leconte, au service de Jehan Pellier. Vaillant étoit en même temps savetier. (Arch. de La Barde, not.).

La Caille n'a connu ce libraire qu'en 1613, Lottin en 1606. D'après M. Thoinan, il y a eu deux Portier, Pierre Ier et Pierre II dit le jeune. Ce fut un Pierre Portier qui inventa les reliures en parchemin vert ; Michel de Marolles en parle dans ses *Mémoires*, mais sans dire si l'inventeur de ces reliures était Pierre I ou Pierre II.

CHARLES TESTART

1597, 6 août. — Charles Testart, libraire et maître doreur sur cuir, rue de la Lanterne, paroisse Ste-Croix, loue une maison avec jardin et puits mitoyen, sise à Saint-Germain-des-Prez, rue des Marets, de Jehan Prevost, drapier, 26 escus 2/3. (Arch. de La Barde, not.).

Voir aussi, à l'article *Doreurs sur cuir*, Jean de Colezy (ou Colery), à la date du 13 janvier 1598.

GUILLAUME DE LEUFVE

1597, 17 octobre. — Honorable homme, Jean Rabel, maître peintre, demeurant au cloître et paroisse Saint Marcel, et Guillaume de Leufve (de Leu?), imprimeur en taille-douce, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist, de leur bon gré pour terminer les procès et différends qui sont entre eux pendant devant le prévost de Paris ou sur le lieutenant criminel, pour raison de quelques paroles injurieuses que le dit de Leufve auroit dictes et proférées en l'absence du dit Rabel contre l'honneur et réputation du dit Rabel qui en auroit fait informer et obtenu prise de corps à l'encontre du dit de Leufve, ont transigé en la manière qui s'ensuit :

Rabel remet et quitte au dit de Leufve tant et tel intérêt civil et despens, dommages et intérêts qu'il eut pu prétendre et demander et ce moyennant la somme de 6 escus sol., que le dit Deleufve promet et gage payer à Rabel d'huy en un mois. Rabel se désiste de son procès et action et consent qu'ils restent non avenus après que le dit de Leufve a déclaré qu'il ne congnoist que bien et honneur en la personne du dit Rabel s'il y (*sic*) a dit quelques paroles injurieuses et scandaleuses, ce a esté par colère et s'en repent. Fait et passé en la présence de Michel Paullus, marchand orfèvre à Paris, et Thomas de Leu, maître graveur en taille-douce à Paris. (Arch. de La Barde, not.).

PIERRE LHUILLIER

1597, 7 novembre. — Pierre Lhuillier, imprimeur du Roy, demeurant paroisse Saint-Etienne-du-Mont, procuration. (Arch. de La Barde, not.).

1598, mercredi 10 juin. — Simon Massei, conseiller et maistre d'hostel de la Royne, à présent prisonnier à la conciergerie du Palais, est cautionné par demoiselle Landomyne Sanderini, sa femme, François et Scipion Massei... Brice Lejay, avocat, Pierre Lhuillier, libraire-imprimeur du Roy, demeurant à Paris, rue d..... Ste Geneviève, aux *Signes Soldrini.* (Arch. de La Barde, not.).

BENOIST CHALLONNEAU

1597, 11 novembre. — Benoist Challonneau, marchand libraire, rue des Sept Voyes, paroisse Saint Etienne du Mont, loue, comme tuteur, une maison et terres à Belleville sur Sablon [1]. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN REMY

1597, 25 novembre. — Jehan Remy, marchand libraire, rue Saint Jacques, paroisse Saint Benoist, met Anthoine Larmeurier en apprentissage chez Jacques Roytin, maitre brodeur chasublier. (Arch. de La Barde, not.).

NICOLAS GILLES

Voir, p. 177, Nicolas de Louvain, à la date du 27 décembre 1597.

Il n'est question dans cette pièce que de la veuve de Nicolas Gilles qui épouse Nicolas de Louvain.

FRANÇOIS GRÉGOIRE

Voir, p. 90, Nicolas Bonfons, à la date du 2 mars 1598.

DOMINIQUE SALIS

1598, jeudi 5 mars. — Nicolas de Bigues (ou de Biques) prieur et sieur d'Essonne, Claude Le Roy, contrôleur de la maison de M. le Prince de Conti, demeurant dans l'enclos de l'abbaye Saint Germain des Prez, et Michel

(1) C'est le *Belleville* actuel, formant le 20e arrondissement de Paris.

Ruette, chargeur de bois, au port de l'escole Saint Germain l'Auxerrois, mettent Macé Ruette [1], fils du dit Michel, en apprentissage, pour 4 ans, avec Dominique Salis, libraire et relieur de livres, rue Saint Jean de Latran. Les parties promettent à Salis 20 escus, savoir : 10 escus dans six mois et 10 escus dans un an. (Arch. de La Barde, not.).

GUILLAUME BYNET

1599, 5 avril. — Pierre Buyart, maître lunetier-miroitier, rue de la Barillerie, et Marin Lenthomy, maître peigner et tablettier, vendent à Guillaume Bynet, compagnon imprimeur, demeurant à Paris, carrefour Ste Genevieſve, et Jehanne Villebot, sa femme, deux presses de bois à imprimer, pour 100 escus sol. dont 25 payés comptant. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN RICHER

1599, mardi 2 juin. — Y. de Riant, advocat au Parlement, demeurant au cloître Nostre-Dame, en son nom, et Gillette Jillian, veuve de feu Jehan Richer, vivant marchand libraire, demeurant au Mont et paroisse S. Hilaire, disent qu'ils etoient en voie d'entrer en procès pour raison de la copulation charnelle que la dite veuve prétend avoir eue du dit de Ryant dont en seroit provenu un enfant masle, nommé Charles. Riant s'engage à payer les arrérages dus de la nourriture et à subvenir à ses besoins. (Arch. de la Barde, not.).

MACÉ TARET

1599, 28 novembre. — Macé Taret, imprimeur (on ne dit pas maître), demeurant au Mont S. Hilaire, en la

(1) La Caille, p. 213, dit que Macé Ruette inventa le papier marbré et le maroquin jaune marbré. Son fils Antoine, né en 1609, fut relieur du roi.

cour d'Albret, met son fils, Jehan Taret, en apprentissage chez Jehan Cuvillier, serrurier. (Arch. de Pajot, not.).

JEHAN HOUZÉ

1599, samedi 4 décembre. — Jehanne Malo, veuve de feu Jehan Leclerc, vivant maître imprimeur, rue Frementel, en la maison de l'*Estoile d'or*, teste : Veut être inhumée au cimetière de l'église St Etienne, sa paroisse. Laisse à Pierre Fremon, son petit fils, fils de feu Pierre Fremon et de Renée Leclerc, jadis sa femme, une presse servant au dit état d'imprimeur. Exécuteur Jehan Houzé, son gendre, libraire à Paris. (Arch. de La Barde, not.).

1600, 22 juillet. — Jehan Houzé, marchand libraire juré en l'université de Paris, demeurant rue Pelleterie, paroisse de S. Jacques la Boucherie, et Marie Leclerc, sa femme, stipulans pour Marguerite Houzé, leur fille, et Jehan Désengins, marchands, bourgeois de Paris, demeurant rue Montmartre, paroisse S. Eustache, et Hélène Lescuyer, sa femme, auparavant veuve de Pierre Barbier, vivant marchand linger, à Noyon, stipulant pour François Barbier, marchand lingier, fils de la dite, fait le contrat de mariage de leurs enfants en présence de Jehan Leclerc, marchand tailleur d'istoires, demeurant à Paris, et David Leclerc, maître imprimeur à Paris, oncles ; Antoine Rousseau, marchand bonnetier à Paris, et Suzanne Leclerc, sa femme, tante ; Jehan Villeneuve, procureur au Parlement, Ant. Guybert, Jehan Charron, Mathieu Labbé, tous marchands et bourgeois de Paris, amis de Marguerite Houzé, et de honorables personnes, Nicolas Lasacq, marchand, bourgeois de Paris, et Jehan de Beaurin, maître barbier et chirurgien, amis de François Barbier.

Houzé et sa femme donnent 800 escus, Désengins et la sienne, 500 escus. Douaire : 266 escus (Houzé et Margue-

rite signent très bien, Marie Leclerc beaucoup moins bien). (Arch. de La Barde, not.).

1600, 29 septembre. — Inventaire, après le décès de Marie Leclerc, femme de Jehan Houzé, marchand libraire au Palais, à Paris, demeurant rue Pelleterie, paroisse de S. Jacques la Boucherie, pour lui et à cause de la communauté ayant existé entre eux, et comme tuteur de Jehanne, âgée de 14 ans, Jehan, âgé de 7 ans, et Nicolas Houzé, âgé de 4 ans, leurs enfants, et aussi à la requeste de François Barbier, marchand linger, rue Aubry Boucher, à cause de Marguerite Houzé, sa femme.

La maison de la rue Pelleterie à l'enseigne du *Plat d'étain.*

Marie Leclerc mourut le 7 dudit mois de septembre.

Les objets dans cette maison et la boutique, sise au Palais, en la galerie des merciers, montrés par le dit Houzé, Didier, cordier, Sebastien Roch, et Alphonse Brevillier, serviteurs et servante au dit hostel, les meubles et joyaux estimés par Jacques de Verdun, sergent à verge au Châtelet, la marchandise de librairie par Denys Duval et Guillaume Lenoir, marchands libraires à Paris.

Sièges, etc. — Un cabinet de bois de noyer. . . 6 l. 40 s.
Une grande couchette de noyer, ciel et custodes de serge à franges. . . . . 24 l.
Plusieurs autres couchettes.
Un tableau peint sur bois où est représenté en figure la vierge Marie avec son fils, Joseph et S. Jehan Baptiste, garni de son chassis . . . . . 3 l. 10 s.
Trois toiles peintes, l'une de S. Jehan Baptiste preschant au désert, et les deux autres de drolleries de Flandres. 1 l. 10 s.
Ung ciel et le dossier de tapisserie fait au gros point, façon de moresque, garni de frange de laine et... de soie, trois custodes et le contenant de camelot rouge, à frange et passement de soye. . . . . 10 l.
Habits, Linge.

Argenterie. Une coupe d'argent, 12 cuillers à manche plat, le tout doré par les garnisons, du poinçon de Paris, pesant ensemble 2 marcs 4 onces 1/2 à 6 escus le marc.

Houzé déclare qu'il a fait faire inventaire à part de la marchandise de librairie par Denis Duval et Guillaume Lenoir, marchands libraires, dès le 12 du présent mois et elle s'est trouvée monter à 1.666 escus 51 sols.

Titres.

1581, 29 janvier. — Contrat de mariage devant Fardeau et Payan, notaires, entre J. Houzé et la défunte Marie Leclerc. Elle avait 333 escus 1/3 de douaire, plus ses habits, joyaux, etc.

1588, 2 mai. — Houzé achète des commissaires députés par le Roy à la vente de son domaine les 2/3 du 8e estal de la galerie allant à la chancellerie du Palais, ensemble les 12e et 13e estal au prix mentionné.

1595, 11 octobre. — Houzé paye 38 escus 20 s. pour la revente des 12e et 13e estails. Même date, Houzé paye 11 escus 50 s. pour la revente des dits 2/3 du 8e estal.

Lui et sa femme, de son vivant, ont disposé du 12e estail.

1587, 5 août. — Il achète 66 escus 2/3 de rente de M. Nicolas de la Place, sieur de Saint Supplix et de Sire Estienne de Rouvray, conseiller au Parlement, et de Marguerite Duguieust, son épouse. (Arch. de La Barde, not.).

PIERRE FREMON

V., p. 187, Jehan Houzé, à la date du 4 décembre 1599.

GERMAIN BARROYS

1600, 30 mai. — Germain Barroys et Pierre Doulceur, marchands libraires et relieurs de livres en l'Université

de Paris, demeurant, assavoir le dit Barroys, rue de Sorbonne, paroisse Saint Benoist le bien tourné, et le dit Doulceur, rue Boucherie, paroisse Saint Estienne du Mont, reçoivent de divers 35 escus sol., à laquelle somme ils avoient composé avec eux. (Arch. de La Barde, not.).

LIBRAIRES DE PROVINCE

PIERRE TREPPEREL, *libraire à Orléans.*

Voir, pp. 45-49, les Trepperel, à la date des 26 juillet 1550, 20 juin et 16 juillet 1573.

MICHEL OGEREAU, *libraire à Poitiers.*

Voir, p. 118, Martin Lhomme, à la date du 18 janvier 1558 (1559).

JEAN DE TOURNES, *libraire à Lyon.*

Voir, p. 115, Charles l'Angelier, à la date du 17 juillet 1561.

LAURENT CHANCELLIER, *libraire à Orléans*

1562, lundi 19 octobre. — Nicolas Bonfiz, libraire à Orléans, 55 ans, Anthoine Bonfiz, son fils, 16 ans ; Laurent Chancellier, aussi libraire à Orléans, 29 ans, ont bonne congnoissance de defunt Jehan Hardy, en son vivant libraire à Orléans, bedeau de l'Université du dit lieu, et attestent qu'il décéda en la dite ville d'Orléans environ le mois de may dernier. Ils ont assisté au convoy d'icelui défunt qui fut inhumé au grand cimetière d'Orléans, ce dont Guillaume Roger, maître potier d'estain à Paris, mari de Noelle Hardy, niepce du dit défunt, a requis les lettres. (Arch. de Cothereau, not.).

Laurent Chancellier était le gendre de Jeanne Bruneau, veuve de Vincent Sertenas, et le beau-frère de Vincent Norment.

1579, 30 juillet. — Catherine Sertenas, veuve de feu Laurent Chancelier, marchand libraire, met sa fille Claude Chancelier, en apprentissage chez Pierre Mathieu, compagnon, tailleur d'habits. Catherine et Claude déclarent ne savoir signer ni écrire. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir, pp. 130 et 134, Jeanne Bruneau, à la date du 31 juillet 1564, et du 29 octobre 1568.

NICOLAS BONFILZ, *libraire à Orléans.*

Voir, p. 193, Laurent Chancellier, à la date du 19 octobre 1562.

JEHAN HARDY, *libraire à Orléans.*

Voir, p. 193, Laurent Chancellier, à la date du 19 octobre 1562.

NICOLAS DACQUIN, *libraire à Arras.*

Voir, p. 82, Nicolas Bonfons, à la date du 13 août 1574.

JACQUES ROUSSIN, *libraire à Lyon.*

1594, 25 juillet. — Jacques Roussin, marchand libraire à Lyon, paroisse S. Dizier, reconnoit devoir à Joseph et Jehan Baptiste Cenamy, marchands fréquentans les foires de Lyon, 50 escus sol. de prêt en 50 carnes de quarts d'escu. Il paiera a Lyon à volonté. (Arch. de La Barde, not.).

BIBLIOPHILES

Mule du milieu du XVIe siècle, ornée de croissants et de fleurs de lis, ce qui s

e n'avoir pu être fait que pour Catherine de Médicis ou Diane de Poitiers.

(Collection du Baron Jérôme Pichon).

A

A Bout de la mule. — B Intérieur de la mule où posait le pied (s p
faisant l'effet d'un talo

C

B

petit) de la propriétaire. — C Extrémité postérieure de la mule, en ayant l'élégance.

(Collection du Baron Jérôme Pichon).

Chromo-typographie J. Picelet, à Châteaudun

JEAN GROLIER

1526 (1527), 5 février. — Messire Jean Cotereau, chevalier, sieur de Maintenon, nomme ses procureurs, Mess. G. de Beaune, général des Finances, Me Jean Grolier, conseiller du Roi, trésorier ordinaire de ses guerres, pour résigner son office de trésorier de France au profit de noble homme Charles de Pierrevive, son neveu, conseiller du Roy et contrôleur de son argenterie.

Pierrevive paiera 600 l. de rente et 25.000 écus, 5.000 comptant, 10.000 la résignation acceptée, et 10.000 à la veuve et héritiers de Cotereau. (Arch. de Turpin, not.).

1557, 7 juillet. — Inventaire après décès de Hector Fossé, maître cordonnier à Paris, rue de la Haute-Vannerie, à l'*Image Saint-Martin*. (Le 19 mars 1555 (1556), Loys de Banville, marchand libraire à Paris, avoit vendu au défunt la 4e partie de cette maison ; un autre quart appartenoit à son frère Hierosme de Banville).

Etat des dettes à Hector Fossé.

. . . . . .

Par M. le Trésorier Grolier . . . . . 70 s. t.
Une partye signée Grollier, du 14 avril 1556, montant à 78 l. t.

par laquelle appert le dit Grollier devoir la dite somme au défunt. (Arch. de Contesse, not.). [1]

JEHAN DE BADONVILLIERS

Voir, p. 24, son inventaire fait par Galliot I du Pré, à la date du vendredi 13 juin 1544.

MICHEL DU VAU

Voir, p. 71, son inventaire fait par Guillaume II Nyverd, à la date du 20 juin 1553.

RASSE DESNEUX

1556, 8 décembre. — Anne Lambert, femme de Me Nicolas Desneux, chirurgien du Roy nostre sire, auparavant femme de Me Nicolas Lebrun, du dit estat. Location de terre à Clichy la Garenne. (Arch. de Contesse, not.).

1563 (1564), jeudi 10 février. — Honorable femme Catherine Journeau, veuve de feu Me Race (*sic* pour Rasse) Desneulx, chirurgien ordinaire du Roy, tutrice de Pierre et Claude Desneux, enfans mineurs du deffunt, et d'elle ;

2° Me Françoys Desneux, chirurgien juré à Paris, en son nom et comme tuteur et curateur des dits mineurs ;

3° Me Nicolle Desneux, aussi chirurgien du Roy ;

(1) En voyant notre grand bibliophile Grolier parmi les pratiques (ne payant pas comptant) du cordonnier Hector Fossé, nous avons pensé involontairement à la belle et curieuse mule représentée ci-contre (p. 197), qui porte des ornements dont les plus belles reliures du XVIe siècle auraient pu s'accommoder. Les fleurs de lis et les croissants dont cette mule est semée ne permettent guère de l'attribuer qu'à Diane de Poitiers ou à Catherine de Médicis et on se demande si ce n'est pas la vue des belles reliures de Grolier et autres amateurs qui a inspiré à quelques belles dames ou princesses du XVIe siècle l'idée de faire orner leurs chaussures d'une façon analogue.

4° Jehan Desneux, docteur régent en la Faculté de médecine en l'Université de Paris;

5° Marie Le Prebstre, femme dudit François Desneux;

Vendent à Phil. Moises, sieur du dit lieu de Moisen en la seigneurie d'Allonne, avocat au Parlement, et Catherine Habert, sa femme, une maison assise au chevet S. Landry, deux cours, galerie sur rue, corps d'hostel, puys et cellier, acquise par Rasse Desneux et sa femme Catherine Journeau. Prix 1500 l. en 125 l. de rente.

(Arch. de Cothereau, not.).

1569, mars. — Me Nicole Desneux, chirurgien et varlet de chambre ordinaire du Roy, bourgeois de Paris, transporte à Claude Desneux, son frère, avocat au Parlement, tous les deniers à lui dus par Philippe Moyses, aussi avocat, et sa femme, à cause des arrérages de 75 l. de rente, faisant partie de 6²⁰ 5 l. (125 livres) de rente, à la charge de laquelle le dit Moyses et sa femme ont retenu une maison, rue du Chevet S. Landry, du dit Nicole Desneux et ses cohéritiers de feu Me Race Desneux, son père. (Arch. de Cothereau, not.).

MICHEL DE VAULX

1556 (1557), 19 mars. — Michel de Vaulx, avocat, se fait fort pour Messire Charles de Thelligny, sieur de la Salle, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et son (*sic*) lieutenant en la compagnie de M. le Dauphin, et dame Marie de Busay, sa femme, demi usufruitière de la seigneurie de Ver, de laquelle est la terre et métairie de la Broudière, assise au Perche, paroisse de Montigny (Montigny-le-Chartif, Eure-et-Loir). Transaction sur un procès pendant. (Arch. de Brûlé, not.).

V., p. 33, l'inventaire des livres de Michel de Vaulx fait par Galliot I du Pré, à la date du 12 août 1558.

1558, 17 novembre. — Michel de Vaulx, avocat. Ses biens maternels etoient échus a Estiennette de Feux, femme de noble homme G. de la Barge, escuyer, demeurant à Coulombs, près Lizy sur Ourcq. (Arch. de Brûlé, not.).

1558, 23 novembre et 3 décembre. — Isabeau Sanguin, veuve de Michel de Vaulx, reçoit 3000 l., une robe longue à parements de velours, et ung (*sic* pour une) saye de taffetas à l'usage du défunt, prisée 23 l. dans l'inventaire. (Arch. de Brûlé, not.).

1558, 23 décembre. — Ysabel (*sic*) Sanguin, veuve de Michel de Vaulx, donne à loyer à Guillaume Trouvé, chevaucheur d'escurie du Roy, tenant la poste du Bourget, diverses pièces de terre au Bourget et environs. (Arch. de Brûlé, not.).

1559, 10 juillet. — Françoys de Moussoy, avocat, mineur, loue par son tuteur à noble homme Estienne Carles, secretaire de M. le Prince de Condé, une maison rue de la Poterie, occupée presentement par D^elle^ Ysabel Sanguin, veuve de feu Me Michel de Vaulx, avocat au Parlement.

Cette maison étoit située derrière celle de feue Mlle de Montguichet. (Arch. de Brûlé, not.).

ADRIEN FOURNIER

1570, lundi 21 août. — Inventaire d'Adrien Fournier, notaire, à la requeste de sa veuve, Perrette Broutesaulge, François Herbin, notaire, et Perrette Fournier, sa femme, Marie Fournier, âgée de 18 ans, Adrien, de 17 ans, Marguerite, de 11 ans, et Simon, de 5 ans.

Fournier décédé, rue Vieille Tixéranderie, en une maison ayant pour enseigne sur le portail l'*Eschiquier*.

Quentin Nehon, clerc, et Denise N., servante, montrent les biens.

Assez beaux mobiliers et habits et des armes gravées et dorées.

Une tasse en terre d'émail, façon de Vallance, et autres petites tasses sans pied, deux petits plats de verre (*enluminez,* effacé) [dorés] d'or moullu, quatre petites sossières de verre vert . . . . . 20 s.

Ensuyt l'orfèvrerie.

Ung bassin rond et une esguière descouverte d'argent véré, poinçon de Paris, pesant 6 marcs 6 onces 1 gros, à 17 l. le marc . . . . . 115 l.

Deux salières à vaze gauderonnées, verées, poinçon de Paris, pesant 2 marcs 2 onces 4 gros, à 18 l. . . 39 l. 7 s. 6 d.

Une coupe d'argent vermeille, dorée, taillée de moresques, le pied à balustre sizellée (*sic*) à feuillage, pesant 7 onces . . . . . 20 l.

Deux salières à escailles vérées, poinçon de Paris, pesant 1 marc 3 onces 7 gros, à 16 l. . . . . 24 l. 15 s.

Cinq coupes d'argent, les pieds à vaze taillez de moresque, vérées, poinçon de Paris, pesant 4 marcs 7 gros, à 17 l. . . . . 69 l. 17 s.

Une escuelle à oreilles et une douzaine de cuillers à fraize vérées, poinçon de Paris, pesant 3 marcs 3 onces 4 gros, à 16 l. . . . . 57 l.

(Pas de fourchettes).

30 jetons d'argent à la figure du feu Roy Henry, pesant 4 onces 5 gros 1/2, à 16 l. . . . . 9 l. 7 s. 6 d.

Quinze cousteaux marqués de lame . . . . . 20 s.

Un demi-ceint à table d'attente, garny de 5 chesnes et d'une autre petite chesne à porter clefs, pesant 1 marc 4 gros, à 15 l. . . . . 17 l.

Ung livre en parchemin enluminé, couvert d'or esmallé d'ung passement blanc et verd, garni de sa chaîne, pesant 5 onces 2 gros 1/2, dont convient rabastre pour les feuillets 1 gros, reste 5 onces 1 gros, prisé l'once 22 l. . . . . 112 l. 15 s.

Une paire de bracelets d'or à chesne de flacon, garnie de deux tables, esmaillé d'un passement blanc et d'un boullon rouge, pesant 2 onces 1 gros . . . 65 l. 9 s.
Six boutons d'or à mancherons, emaillez d'un passement de blanc, pesant 3 esterlins 3 felins . . . 19 l.
Deux anneaux d'or à vaze, diamant en table et rubis cabochon longuet . . . . . 20 l.
Un anneau esmaillé d'or, passement de blanc avec table de diamant . . . . . 20 l.
En la contr'estude du dit defunt a esté trouvé un bureau de bois de chesne à deux layettes couléisses, couvert d'un tapis rouge à flamme de feu . . . . 10 s.
Ung satire de bronze portant un chandelier et un cornet. . . . . 20 s.
Ung home de laton (laiton) portant une lance . . 10 s.
Une monte d'orloge sablonnière, garnie de son estui. 30 s.
Quatre ovales de verre figuré. Les 4 evangelistes, l'un quassé en deux. . . . . 30 s.
Deux autres petites ovales en verre . . . . . 10 s.
Ung (sic pour *une*) chasuble de damas bleu, les orfroyes de Thoir (sic pour *Thouars?*) d'or fort, et le reste à roulleaux. Corporal en satin de Burges verd sur lequel y a une image Notre-Dame de l'Assomption, etc. . 8 l.
Ung petit tableau figuré d'un *Ecce homo*, façon de Limoges, et de l'autre costé un miroir en cristalin rompu.
Deux tableaux peints sur thoille . . . . . 40 s.

Ensuyvent les livres.

Une Bible en françoys, de l'impression de Lyon, relié en veau. . . . . 50 s.
Heures en parchemin, couvertes de velours noir. 5 s.
4 paires d'Heures en diverses grandeurs, couvertes de cuir . . . . . 20 s.
1 messel et 1 breviere a usaige de Paris. . . . 20 s.
Livre intitulé : Trace du ministère visible de l'église catholique romaine, avec lequel sont reliés plusieurs autres livres en veau rouge. . . . . 8 s.
6 autres petits livres, tous de devotion . . . . 3 s.
Un livre des ystoires et cronique du monde, tirées tant du gros volume de Jehan Zonaras, auteur bizentin, que plusieurs, veau. . . . . 50 s.

La mère (*sic*) des ystoires en trois livres, reliés ensemble, veau rouge. . . . . 20 s.

Flavius Joseph, 20 s. — Annales de France en deux petiz volumes, veau rouge. . . . . 10 s.

L'Institution du Prince, parchemin — le Grand Olympe des histoires d'Ovide et les Diverses leçons de Pierre Messie. Grand coustumier de France, 30 s. — Ordonnances royaulx, 40 s. Les autres de vielle impression, couverts de bazanne et les Ordonnances des estats d'Orléans, 10 s. Institutions impériales en France et 3 autres petiz livres de pratique, 6 s. — 10 livres de classe frippez, 8 s.

Trois petits livres de joyeusetez et recréations, dont 2 couverts de bazanne et tout le reste en parchemin, 6 s.

En deniers 7[20] t.

1547, 15 mai. — Mariage de Fournier avec Perrette Broutesaulge ; contrat passé devant Guillaume Nicolas et Jean Nicolas, notaires. Douaire : 40 l.

1565, 6 décembre. — Acquisition de la maison de l'*Eschiquier*, rue de la Vieille Tixéranderie, d'Estienne de Grand Remy et Magdeleine de Lor, sa femme : 150 l. de rente.

1568, 29 janvier. — Mariage de Perrette Fournier avec Jacques Parque, notaire. Dot : 800 l.

1569, 21 août. — Mariage de Perrette Fournier avec François Herbin. Dot : 100 escus d'or sol.

(Arch. de Brûlé, not.). [1]

PONCE JACQUEAU

1570, 24 novembre. — L'an 1570, le vendredi 24e jour de novembre, à la requeste de honorable femme Philippes

(1) Le notaire bibliophile Fournier qui avait ce *Recueil de joyeusetez* en trois volumes était beau-frère du brodeur de François II et de Marie Stuart, sans doute, nommé Robert Joseph. Ce dernier avait épousé Marguerite Fournier ; il avait exécuté pour le Roi des travaux importants qu'on tardait fort à lui payer. Il en résultait qu'il ne payait pas ses ouvriers. Ceux-ci le poursuivirent et le firent même mettre au Châtelet ; son beau-frère Fournier vint à son secours et le tira de cette fâcheuse position. Plus tard, Joseph fut payé et il était dans une belle situation en 1568. Il y a eu, à la même époque, un autre notaire, Nicolas Lecamus, amateur d'art, qui fit graver à ses frais un charmant recueil des Sept âges de la vie de l'homme, 1580, in-4 oblong.

du Verger, veuve de Me Ponce Jacqueau, en son vivant sculteur et architecte du Roy, demeurant à Paris, en son nom, et Joseph Buron, marchand tailleur d'habits, demeurant à la Malmaison-lez-Espernay, donataire des biens meubles et immeubles demeurés de la succession dudit deffunt, et en la présence de honorable homme Me Nicolas Péan, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, qui, à la requeste de ladite veuve et à la conservation du droict des parties, auroit procédé par voie de scellé sur les biens demourés du décès dudit défunt par François Croiset et Estienne Brûlé, notaires du Roy au Châtelet de Paris, fut et a esté faict inventaire de tous les biens meubles demeurez après le decès dudit deffunt, trouvez en une maison, rue de la grand'Truanderye, monstrez et enseignez par ladite veuve, après serment par elle faict par devant ledit Péan, commissaire, de mettre en évidence les biens qu'elle scet appartenir à ladite succession, sans aulcuns en réserver ne retenir sur les peines en... a elle declarez, prisez et estimez par Guillaume Laurens, priseur et vendeur juré de biens à Paris, et par Claude Regene, marchand freppier et priseur de biens à Paris, tous deux appellez par les parties qui ont faict serment solempnel de iceulx prisez et estimez en leur conscience eu égard au temps de présent les ont prisez et estimez aux sommes de deniers et en la manière qui s'ensuyt. Et a esté iceluy scellé levé par ledit Péan, examinateur, du consentement desdites parties et a esté procédé aux inventaires en ensuyvant certaine sentence de M. le Prévost de Paris ou son lieutenant civil, de laquelle la teneur ensuyt :

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront Anthoine du Prat, chevalier de l'ordre du Roy, s. de Nanthoillet... garde de la prévosté de Paris, ordonne qu'inventaire sera fait et partage fait entre les parties des biens qui communs estoient entre la veuve et son mari.

La veuve demandoit que Baron lui remboursât la moitié des dettes communes payées par elle depuis le decès, ensemble de ce qu'elle disoit avoir payé pour les obsèques. Elle en donnera état et la partie viendra se défendre.

1570, 22 novembre. — En la cave : 1 petit cuvier, 1 tinette, 4 aiz, 3 selles longuettes. . . . . 20 s.

En la salle :

Chenets et leurs pommes de cuivre, pelles, etc. . . 70 s.

Un buffet de salle, en boys de noyer, à piliers cannelez à 2 guichets par bas fermant à clef, sur lequel y a ung petit verrier de bois de noyer à 2 layettes coulisses, un petit tapis de drap vert, servant audit buffet. . . . 100 s.

Unes grandes aulmoires en bois de chesne de 9 pieds de haut et 4 pieds 1/2 de large à 4 guichets, 2 fermans à clef. . . . . 6 l.

Unes autres paires d'armoires de bois de chesnes de 6 pieds 1/2 de haut ou environ et 4 pieds de large, ouvrant à 6 guichets non fermant. . . . . 60 s.

4 escabeaux carrez, de bois de noyer, à pilliers tournez 40 s.

3 chaises basses de bois, 2 en noyer, 1 en chêne. . 15 s.

Un banc de bois de chesne, à bas dossier, de 6 pieds de long ou environ, à 2 coffres fermans à clef. . . . . 15 s.

Un coffre de bois de chesne de 3 pieds 1/2 de long ou environ et une serrure fermant à clef, les pagneaulx *taillés à arcades et tuyaulx d'orgues*

Un autre petit coffre de 2 pieds 1/2 environ, taillez a pagneaulx de draperie. . . . . 15 s.

Une chaize de bois de chesne, garnie de son chapiteau, cloze par les cotez. . . . . 10 s.

Ung royt et un devydor (*sic*) de bois blanc. . . . . 4 s.

Ung grand tableau, peint sur thoille, enchassé en boys, auquel est figuré une descente (*sic*) de la croix, garny d'une verge de fer (tringle) et d'une custode (rideau) 25 s.

Item, 4 autres tableaux de plusieurs figures, enchassés en bois, de plusieurs histoires. . . . . 10 l.

Item, 3 tapis, peints sur thoile, dont l'un enchassé en bois, auquel y a une figure d'une [moresque?] homme et femme. . . . . 10 l.

Une petite couchette à piliers de bois de noyer, une paillasse de canevas, une de thoille de chanvre, une couverture de drap vert, le tout tel quel. . . . . 30 l.
Ung corps de cuyrace blanc, gravé, garny de (?) 40 l.
Un autre petit corps de cuyrace noir, un cabasset noir . . . . . 40 l.
Ung morion noir, doré de feuilles. . . . . 20 l.
Une pique de 15 pieds de long, une petite rondache de boys, peinte et dorée, et 1 hallebarde . . . . 15 l.
En une petite cuysine joignant la dite salle a esté trouvé une fontaine en cuivre servant à mettre (?), garnie de son couvercle, et 3 seaulx . . . . . 50 s.
3 chaudrons. . . . . 20 l.
4 chandeliers d'arain dont 2 rompus. . . . . 12 l.
1 petit coquemar de cuivre, façon de Lyon, tenant chopine ou environ. . . . . 5 l.
2 chapelets en cuivre, 1 poilon, 2 barettes. . . . . 10 s.
1 petit chandelier à par..age et 2 mesches . . . . 2 s.
Poiles de fer, pot et (?) de fer, broches, lechefrites.
En pots, plats, escuelles et autres ustenciles d'estain a esté trouvé la quantité de 84 livres, prisé 3 s. 6 d. la l. 14 l. 14 s.
En une chambre estant au dessus de la dite salle, au premier étage, ayant vue sur la dite rue, a esté trouvé une table de bois de noyer, tirant par les 2 bouts, marquetée, assize sur un tréteau imparfaict . . . 6 l.
Un dressouer de bois de chesne à 2 guischets non fermans et à 2 layettes coulisses. . . . . 4 l.
Une petite aulmoires, façon de cabinet, de 2 pieds 1/2 en hauteur et 2 pieds de large à 4 guichets, dont 2 fermans à clef. . . . . 40 s.
Une petite table basse, assize, et une chaise de noyer . 10 s.
Une chaise basse ronde de chesne, ung placet de drap vert, une autre petite chaize sans dossier, tels quels. 12 s.
Une garderobe de bahu, de 6 pieds de long, bandée et ferrée de fer blanc, à 2 serrures fermant à clef, garnie d'un subassement de bois de chesne. . . . . 100 s.
Coffre de bahut. . . . . 60 s.
Une paire d'ormoire de bois de chesne, façon de couche, tallez à panneaux à bosse. . . . . 50 s.
Une couche de bois de noyer à bas dossier, à piliers tournez, cannelez et par bas à piramides renversez, une paillasse,

lit de plume, 1 couverture de catelongne verte, ung ciel. Les pantes d'estamet vert, garny de franges de laine, garnies d'une crespine de soye vert, deux custodes et une bonne grâce aussi d'estamet noir, garny de frange de soye. . . . . 30 l.

Une couchette de bois de noyer, à bas pilliers, par bas à piramyde renversée, une paillasse de canevas, un lit, le coustil et toile blanche, 1 traversin à coustil de Bretagne, couverture de castelongne rouge . . 60 l.

Tableau peint sur toile, enchassé en bois, ouquel est figuré S. Joseph, une custude de roulliotz estant en dessoubz (*sic*) (à cheyne ?). . . . . 50 s.

Au grenier :

Une table à 4 piliers tournés. . . . . 30 s.

1 couchette. . . . . 30 s.

Quatre espées et une dague, dont 2 sans fourreau. . 20 s.

Ensuyt les habits à l'usage dudit deffunt trouvés en un bahut, façon de garderobe, de 5 pieds de long ou environ :

Une cape de serge de Florence, bandée à 4 bandes de taffetas noir. . . . . 40 s.

Une cape de drap noir simple. . . . . 20 s.

Un long pourpoint de satin noir, découppé, doublé de boncasan (*sic* pour *bouracan*) blanc . . . . . 20 s.

Un autre pourpoint de satin noir, tel quel. . . . . 5 s.

Un *idem* de thoille de lin, découppé, doublé de satin vert 30 s.

Une guergnesalle de taffetas noir. . . . . 40 s.

Une paire de chausses d'estamet noir, le hault découpé, doublé d'estamet noir, tel quel . . . . . 10 s.

Une casaque d'estamet violet, doublée de toile neufve, garnie de croix blanche (*sic* au singulier). . . . . 40 s.

Un corps de robe de satin noir à usage de femme, doublé de thoile, haut de chausse d'estamet violet, 1 bas de chosse (*sic*). . . . . 30 s.

Un petit manteau robon de drap couleur d'oye, garny d'un petit passement de soye verte, doublé de revesche vert 60 s.

Un collet de buffle, le pourpoint de charges (?), un corps de pourpoint de toile rayne. . . . . 60 s.

Trois chappeaux dont 2 de feultre, 1 couvert de taffetas, garni de 2 crepes, un bonnet de laine, façon de maure. 40 s.

Les habits à usage de femme. Rien de remarquable (six articles).

Dedans un petit cabinet a esté trouvé 3 bourses dont l'une de satin cramoisy, une petite couchette de bois doré servans à poupée, 6 poupées de plusieurs sortes, une bergère (ou bergerie) faite de cannetille et soye, ung petit berceau.

Ung petit coffre d'yvoir, un mirouer de cristallin, enchassé en boys, garni de cannestille, ensemble. . . . 60 s.

Ung estuy à paigne, garny d'un peigne d'ivoire, 2 paires de ciseaux dorés et un petit estuy rond, garny de toutes sortes de ferrement dorés. . . . . 20 s.

Deux chapelets, l'un de corne rouge, l'autre de gectz, 1 corps de ceinture de gectz noir, un petit livret, le couvercle de velours noir. . . . . 10 s.

Linge dans un bahut : 18 draps, 6 nappes, 29 serviettes, 5 chemises (et autres choses peu importantes).

Dedans les grandes aulmoires à 4 guichets, a esté trouvé un grand pavillon à pendre au plancher, de serge verte, chamarré et frangé de vert, garni de sa pomme de bois doré, prisé. . . . . 100 s.

Plusieurs petits utits (*sic*) servant à l'estat dudit defunt et autres plusieurs petits morceaux de ferraille. . 10 s.

Dans un petit coffre de blanc bois a esté trouvé la quantité de 20 livres de vieilles cires à mouller. . . . 40 s.

24 buches de bois flotté. . . . . 24 s.

Du mardy 28e jour de novembre oudit an 1570... a esté inventorié ce qui ensuyt.

Et premièrement ensuyvent les pourtraicts servans au dit estat de sculteur et architecte, prisez et estimez par Martin Le Fort, sculteur et architecte demeurant à Paris.

Un exemplaire de Perspective de Jean Cousin. . . 40 s.

Un livre auquel est figuré plusieurs pourtraictures. 12 s.

Un livre auquel est figuré plusieurs histoires. . . 100 s.

Trois livres, dont deux reliés ensemble, de Bastien Serleau (Sebastien Serlio). . . . . 60 s.

Un livre de la conqueste de la Toison d'or. . . . 20 s.

Deux livres de pourtraictures. . . . . 18 s.

Un livre auquel est figuré plusieurs pièces de figures estampe (*sic*) . . . . . 7 l.

Un livre de Anthoine Lebauro. . . . . 55 s.

Deux petits livres d'estampes, reliés ensemble... avecques figures . . . . . 20 s.
Un volume de Jometrye (Géométrie). . . . . 12 s.
Deux (*pièces* effacé,) cahiers d'ornements de la chapelle de Michel Lange, avec un preschement (*paysage* effacé) S. Pol de Raphael. . . . . 64 s.
Sept pièces de pourtraictures estampes. . . . . 18 s.
Treize pièces de pourtraictures, huilées . . . . 6 s.
Soixante pièces de pourtraictures faites à la main et au pinceau après les antiquités de Rome. . . . . 8 l.
Vingt pièces de pourtraictures après l'antiquité de Rome, parties à la main. . . . . 20 s.
Un pacquet de plusieurs exguises (*sic*). . . . . 12 s.
Plusieurs pièces de pourtraictures d'architecte . . 20 s.
Un petit livre et plusieurs papier auquels sont figurez plusieurs pourtraictures d'estampes. . . . . 20 s.
Un théâtre du Colizée de Rome, avec deux pourtraicts de deux villes. . . . . 12 s.
Plusieurs pourtraicts et figures exguizées. . . . 5 s.
Un crucifix enlevé (en relief), figure de femme en terre couvert de cire, une teste de marbre, 4 petites modelles de terre avec ung..... de terre cuite, 6 basses tailles, moullées en plastre . . . . . 50 s.
Un mortier de marbre imparfait. . . . . 50 s.

En l'hostel de Nesle, près les Célestins, a esté trouvé ce qui s'ensuyt :

Deux aiz de bois de noyer. . . . . 40 s.
Un casque.

Ensuyt les livres trouvez en l'hostel où le dit défunt est décédé :

Six grands livres de plusieurs sortes et d'impression tant en latin que françoys, couvert de cuir, et de plusieurs grandeurs, prisés ensemble . . . . . 15 s.
Cinq autres livres de moyenne grandeur, les uns couverts en veau, les autres tels quels. . . . . 10 s.
Un damyer de bois de noyer. . . . . 6 s. 6. d.
Un autre petit damier de bois du Brésil, 1/2 pied en carré. . . . . 6 s.
Une paire d'Heures, de l'impression de Thielement Kerver historiées. . . . . 5 s.

Un fourniment, bandé de fer, avec son amorsoy (amorçoir) . . . . . 5 s.

Ensuyt les lettres, tiltres et enseignemens, demeurés après le décès dudit défunt :

Une cédule du 27 avril 1570 par lequel (en blanc) doit audit défunt Jacqueau, 9 escus d'or.

Un brevet en parchemin, signé Rossignol et Alart, notaires, le samedi 4 février 1570, par lequel Claude Cressy et sa femme vendent à Jacqueau 1/2 arpent de vigne à Vaujour. Prix : 46 l. payées par le défunt.

Un brevet en parchemin, signé Rossignol et Alart, notaires, le samedi 20 juillet 1566, par lequel Guy Havart, marchand chandelier, demeurant à S. Germain des Prez, et Marguerite du Parc, sa femme, vendent au defunt Jacqueau une maison, estable, court, petit jardin et 1 grand jardin, derrière encloz de hayes neuves, en tout 1 arpent environ, assis au village de Montauban près Vaujour. Prix : 9 20 10 l. (190 l.) payées.

Un *id.*, signé Courtillier et Jamart, le jeudi 7 mai 1566. Robert Rouffran, laboureur, demeurant à Montauban, paroisse de Vaujour, vend à Jacqueau 1 masure et jardin, contenant environ 4 perches à Montauban. Prix : 30 l. payées.

Un *id.*, signé Rossignol et Alart, le vendredi 28 janvier 1569, Nicolas Boudet, demeurant à Montauban, et Adèle Le Dé, sa femme, vendent à Ponce Jacqueau une maison, cour, estable en appentilz, cloz de bois et baïres (*sic* pour *haies*) à Montauban, en la grande Rue, 100 l. t. payées.

Autre signé *idem*, le jeudi 3 avril 1567, par lequel Jacques Pinteur, serrurier, demeurant à S. Marcel, et sa femme, et Jehan Bochet, marchand plumassier, et sa femme, vendent à Jacqueau une maison qui se consiste en un corps d'ostel, cave, cour, puis, jardin, le tout clos de murs, sis à S. Marcel, rue S. Jacques (*au lieu dit*?) au clos d'Orléans, 550 l. t. payés ; au dos est un autre brevet signé de M....., du mardi 22 mars 1569, contenant transaction faite entre les vendeurs et Philippe du Verger, se portant fort pour son mary, par laquelle elle promet payer 4 l. de rente de plus pour ladite maison qui est 40 s. de rente plus que le défunt Jacqueau n'estoit tenu payer par le ci-contre.

1566, lundi 26 août. — Brevet signé Jamart et Courtillier; le prevot des marchands vend 25 l. de rente à Ponce Jacqueau.

Ung brevet, signé Rossignol et Alart.

1570, mardi 3 janvier. — Brisse Gasteau, laboureur à Montauban, paroisse de Vaujour, et sa femme, vendent à Ponce Jacqueau 3/4 de vigne moins 6 perches à Vaujour, au lieu dit la *Fontaine Marichon,* 60 l. t. payées.

Un *id.*, signé, lundi 12 novembre (ou octobre), 1563. Contrat de mariage de Ponce Jacqueau et de Philippes du Verger, par lequel appert Ponce avoir reçu en deniers comptans de honorable homme Jehan du Verger, sergent à verge au Chastelet de Paris, la somme de 200 l. t. qui luy avoit été promise en faveur dudit mariage, avec 25 l. de rente que ledit du Verger lui auroit lors cédé et transporté, 21 décembre 1585 [1].

(Arch. de Brûlé, not.).

(1) Bien qu'il ne rentre pas tout à fait dans le cadre de notre publication, nous donnons ici l'inventaire de Ponce Jacqueau qui nous a paru très intéressant et parcequ'il fait connaître un artiste resté jusqu'à présent à peu près inconnu. Les recueils d'estampes, les dessins et livres qui figurent dans cet inventaire sont assez nombreux et offrent, pour les bibliophiles, un véritable intérêt.

DOREURS SUR CUIR

JEHAN CHAUFFART

1556, 27 avril. — Inventaire, après le décès de feu Jehan Chauffart, marchand miroitier et doreur sur cuir, fait en sa maison, rue de la vielle draperie, à la requeste d'Aignez Gilles, sa veuve, tutrice de leurs enfans Catherine, Bernard et Martre, fait par un fripier et par Jehan Hardouyn et Olivier Gueville, maîtres miroitiers doreurs, et Adrien Bastier, marchand orfèvre [1].

Tables, bancs, dressouers, garderobe façon de bahu plat, couvert de cuyr bandé de fer, armoires, chaises, escabelles.

Un petit tableau d'esmail, ou sont en peinture les apostres de Nostre Seigneur, garny d'une layette de blanc bois. . . . . 10 s. t.

Deux tapis peints sur toile, un tour de cheminée de toile noire.

Une paire de cyzeaux dorée, façon de Toulouse, prisé . 8 s.

3 tapis de poil et fil, façon de Tournay. . . . . 15 s. t.

Un dressouer de toile de lin . . . . . 6 s. t.

(1) Nous citons ce miroitier à cause des miroirs, vus dans l'inventaire, ayant forme de livres. Cet homme était doreur sur cuir; et à la fin de l'inventaire on trouve la liste de ses outils qu'il nous a paru intéressant de conserver.

Une cuilier d'argent doré, dont le manche est de cristal, prisé . . . . . 7 l. t.

Un chappelet de setrain, avec 2 chapelets en grenat, prisé. 5 s.

Ensuyt la marchandise du dit mestier estans dans les dites armoires à 4 guichets.

Deux miroirs de canetille, levez sur or de cliquant, ung grand et ung petit . . . . . 70 s. t.

Quatre grants myroetz à canon, garniz d'argent. . 100 s.

Cinq autres myroetz bordés, et 4 couvertures, aussi bordez, garnis et non garnis, bordez en satin, velours rouge et autres couleurs de velours et satin, prisé. 7 l. t.

14 myrouetz brodés et 4 garnis d'argent . . 12 l. t.

Deux thuilles de Venise, avec plusieurs morceaux . 50 s. t.

6 myroetz de Venise, garnis de leurs boys, de plusieurs grandeurs, prisés . . . . . 13 l. 10 s. t.

Six glaces de cristalin de Venise, de plusieurs grandeurs. 15 l. t.

10 myroetz de Loraine, garnis de leur boys. . 7 l.

2 glaces de verre de cristalin, l'une carrée et l'autre ronde, 7 autres glaces moyennes, 6 douzaines de glaces plus moyennes, 5 autres douze plus moyennes et 2 douzaines de petites, le tout verre de Lauraine . . 22 l. 10 s.

Ung grand myrouer, couvert de cuyr argenté, 4 plus moyens et 9 plus moyens, le tout garny de glaces de cristalin. 7 l. t.

Trois petits tableaux, garniz de velours avec leurs glaces, neuf mirouetz façon de livre, couvert de velours, 2 petites paires d'heures, couvertes de velours, garniz de leurs rubans, et 4 petiz myrouetz, couverts de velours verd, bordez (ou brodés ?), garnis de leurs glaces, le tout de cristalin de Lauraine. . . . . 6 l. 10 s.

5 myrouets à livre, de plusieurs grandeurs, couverts de cuir doré et argenté, 4 moyens, 2 douzaines de trois sortes, 5 douzaines de la 2me sorte, 5 douzaines de la petite sorte, le tout garny de leurs glaces de cristalin de Lauraine. . . . . 20 l. 10 s.

7 douzaines de myrrouetz de la 3e sorte, 7 douzaines 1/2 de la 1re, 13 douzaines 1/2 de petits, garniz de leurs moullures, le tout de cristallin, prisé ensemble . 27 l.

3 douzaines de tableaux à mettre myrouets, couverts de cuyr, les uns dorez et argentez, non garnis, 6 tasses de boys noyer, de plusieurs grandeurs, non garnis, à mettre myrouetz. . . . . 7 l. 15 s.

Une douzaine de grans livres, 16 plus moyens, 2 douzaines plus moyens, 6 douzaines 1/2 encore plus moyens, 12 douzaines encore et 4 encore de plus moyens, 18 douzaines de petits. . . . . 24 l. 10 s.

10 estuiz, couverts de velours, bordez (*sic*) de.... argentez, les uns garniz de feille d'argent. . . . . 100 s.

13 petits coffres, couverts de cuyr doré, servant à mettre bagues et anneaulx, prisés. . . . . 60 s.

3 escriptoires et pupîtres.

Ung grand myrouer, garny de son boys, taillé à pied à 2 costez . . . . . 7 l. 10 s.

3 douzaines de petis myrouets ronds, garnis d'acier, 3 douzaines de layettes à poudre.

Un grand myrouer, garni de son boys, taillé avec ung nacle (nacre) dessus, garny de sa glace de cristalin. Une douzaine d'estuis à lunettes dorez, et 4 noyres, 1 douzaine de peignes de boys. . . . . 14 s. t.

7 petis livres, de plusieurs grandeurs, garnis de myroetz d'acier . . . . . 25 s.

10 lunettes de cristalin et 5 douzaines de lunettes de voirre . . . . . 30 s.

2 douzaines 1/2 de palettes et 7 breses, 2 douzaines 1/2 de cureoreilles, 1/2 douzaine de sereaulx avec une table, le tout servant à garnir estuis de peignes. . . 22 s. 6 d.

6..... et 3 bouetes de plusieurs sortes, garnis de cristalin, avec des moulures, servant au dit estat. . . 30 s.

6 douzaines de bouestes, grandes et moyennes, couvertes de cuir doré.

Une douzaine et 8 de livres moyens, 2 douzaines et 3 plus petis, couvers de cuir argenté, non garnis, livres à moulures dorez et ruban.

Livres couverts, dorés d'or fin, avec plusieurs moulures de trois grandeurs, servans à mettre glaces.

Oustils.

Un alphabet avec dix douzaines de fers à la main, onze fers à tirer à la presse . . . . . 7 l.

2 cousinets avec leur bâton à coucher l'or, reglets, quatre roulettes gravées, trois roulettes à filets, compas, tenailles . . . . . 30 s.

Une presse avec son barreau de fer et ses sommiers.

Son contrat de mariage, du samedi 24 novembre 1543 : douaire : 53 l. t.

(Arch. de Contesse, not.)

DELAMARE

V., p. 94, Henry Pacquot, libraire, à la date du 26 juillet 1557.

ROBERT GRANDERIE

1561 (1562), 13 février. — Robert Granderie, maître doreur sur cuir, à Paris, et Galienne Le Maistre, sa femme. Quittances. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

GUILBERT MAURY

1562, 17 juillet. — Guilbert Maury, doreur de livres, demeurant rue Judas, paroisse Saint Etienne du Mont, transige avec Anthoine Terrasson, clerc au Châtelet de Paris, pour excès faits sur lui par Terrasson. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN SAVETIER

1565 (1566), mardi 5 février. — Jehan Savetier, maître doreur sur cuir, assiste au contrat de Françoise Savetier, sa cousine. 500 l. t. de dot. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

GERMAIN HARDOUYN

1566, 12 juillet. — Germain Hardouyn, doreur sur cuir, et Claude Cabry, sa femme, vendent 50 s. de rente à Anthoine Liré, marchand orfèvre. (Arch. de Contesse, not.)[1].

Non cité par M. Thoinan.

(1) Il semble bien qu'il s'agit ici d'un membre de la famille si connue des libraires Hardouyn.

HENRY BOCQUET

1566, 18 novembre. — Madeleine Rubentel, veuve de Jehan Des Cordes, loue à Antoine de Russange, maître orfèvre, une maison assise à Paris, rue de la Vannerie, que par cy devant a tenue, au dit titre (de locataire), Henry Bocquet, maître doreur sur cuir, et depuis Loys Marescot, prêtre. Prix 70 l. (Arch. de Brûlé, not.)

Non cité par M. Thoinan.

CLAUDE BARBE

1569, dimanche 27 mars. — Claude Barbe, maître doreur sur cuir, présent au mariage de Marguerite Barbe, servante de Jehan Bruneau, maître tapissier contrepointier, avec Pierre Aubert, relieur de livres. (Arch. de Cothereau, not.).

M. Thoinan, à qui cette pièce avait été communiquée, a commis dans ses *Relieurs français*, p. 222, une erreur à propos de Pierre Aubert. Il fait figurer ce relieur au nom de *Bruneau*, lui attribuant comme prénoms ceux de Pierre Aubert. Or *Aubert* est son nom de famille, *Pierre* son prénom, et Marguerite Barbe, qu'il a épousée, était simplement la servante du maître tapissier Jehan Bruneau.

1580, jeudi 26 mai. — Jehan Marais, layetier, et Claude Barbe, maître doreur sur cuir, promettent à Vincent Le Blanc, maître graveur à Paris, frère de Marie Le Blanc, fiancée de Marais, de faire ou faire faire le dîner des nopces d'entre Marest (*sic*) et ladite Le Blanc, et fournir tout ce qu'il fauldra pour la dite nopce, et Marais et Barbe déchargent ledit Le Blanc de la promesse qu'il leur avoit faicte de fournir aux frais de la dite nopce. Le Blanc les tient quitte de la somme à laquelle ils auroient convenu pour rançon (de leur part contributive, naturellement puisqu'ils payoient tout). Indemnité à Barbe par Jehan Marest. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN HUGUYER

1570, mercredi 25 octobre. — Jehan Huguyer, maître doreur sur cuir, loue une maison à Villeneuve le Roy, à Guillaume Tranchart, laboureur. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN BERGERON

1573, samedi 12 décembre. — Jehan Joly, marchand orfèvre, cède son bail du 17 décembre 1572 à Sire Jehan Bergeron, maître doreur sur cuir.

Loys de S. Leger, marchand orfèvre, loue avec d'autres, ses copropriétaires, à Jehan Jolly, aussi maître orfèvre, une maison rue de la Haute Vannerie. (Arch. de Brûlé, not.).

1576. — Loys de S. Leger, maître orfèvre et autres, louent à J. Bergeron, doreur sur cuir, une maison rue de la Haute Vanerie où souloit pendre pour enseigne le *Moulinet.* (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

PIERRE LANGLOIX

1574, 9 septembre. — Pierre Langloix, maître doreur sur cuir, rue de la Licorne, à l'enseigne *Nostre Dame*, tuteur de sa nièce Jehanne Langlois, vend quelque bien à Montbellier, paroisse de Guerard. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

1579, mercredi 23 septembre. — Jehan Herouard (signe ainsi, mais écrit *Ezouart*), compaignon doreur sur cuir, épouse Jehanne Langlois, fille de Blondin Langlois, courtier de chevaulx, et nièce de Pierre Langlois, maître doreur sur cuyr. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN HÉROUARD

Voir, p. 220, Pierre Langlois, à la date du 23 septembre 1579.

1590, 5 décembre. — Jehan Hérouard, doreur sur cuir, épouse Jehanne Verger, âgée de 28 ans, fille d'un laboureur de S. Arnoul, près Chevreuse. (Arch. de La Barde, not.).

Non cité par M. Thoinan.

LAURENT RICHOMME

1580, 21 février. — Laurent Richomme, maître doreur sur cuir, marie son fils Nicolas, maître joueur d'instruments, avec Marguerite Lacombe. (Arch. de Brûlé, not.).

Non cité par M. Thoinan.

GIRARD MASSERE

1581, vendredi 3 février. — Girard Masseré, maître doreur sur cuir à Paris, — Marie Des Moulins, sa servante, épouse un fondeur en sable. (Arch. de Rossignol, not.).

Non cité par M. Thoinan.

VINCENT MOYSY

1581, lundi 6 mai. — Vincent Moysy, maître doreur, garnisseur et enjoliveur sur cuyr, demeurant à Paris, rue S. Denis, paroisse S. Sauveur, nomme procureur pour arbitrer les dépens par luy obtenus contre les jurez bimbelotiers mirouetiers de Paris, par arrêt du 26 may 1579. (Arch. de Cothereau, not.).

Non cité par M. Thoinan.

JEHAN BOURGEOIS

Voir, p. 174, Mathieu Lesprillier, à la date du 25 juin 1586.
Non cité par M. Thoinan.

JEHAN COLLIER

1597, 3 avril. — Catherine Regnault, veuve de feu Jehan Collier, vivant doreur sur cuir, demeurant rue de la Savaterie, vend 11 escus 40 s. de rente à prendre sur 35 l. de rente appartenant à son mary. (Arch. de La Barde, not.).

Non cité par M. Thoinan.

CHARLES TESTART

Voir ce même nom, à l'article *Libraires,* p. 183, à la date du 6 août 1597, et ci-dessous, Jehan de Colezy, à la date du 13 janvier 1598.

JEHAN DE COLEZY

1598, 13 janvier. — Jehan de Colezy, maître doreur sur cuir, rue Gervais Laurent, paroisse Ste Croix en la cité, met Claude de Colezy, son fils, en apprentissage chez Charles Testart, aussi maître doreur sur cuir. (Arch. de La Barde, not.).

Non cité par M. Thoinan.

ENLUMINEURS

LE COUSTURIER

Voir, p. 14, Guy Marchant, libraire-imprimeur, à la date du 7 septembre 1486.

JEHAN LECLERC

1525, 16 décembre. — Jehan Le Clerc, maître enlumineur, à Paris, achète à rente de M. Jehan Perier, prestre, curé de Brigny, près Orléans, un demi arpent de vigne, à Sèvres, au lieu dict le Guect. (Arch. de Turpin, not.).

1544, vendredi 23 mai. — Inventaire après le décès de Jehan Leclerc, enlumineur et relieur de livres, à la requeste de Jehanne Goumet, sa femme, tutrice de Dreuse, Pierre, Jehan l'aisné, Nicole, Barbe, Jehan le jeune et Charles Leclerc, leurs enfans mineurs d'ans, Guillaume Leclerc, laboureur de vignes à Lagny sur Marne, frère du défunt, subrogé tuteur :

Des meubles, ustenciles d'hostel, marchandises et oustilz dudit mestier et estat de relieur de livres, marchandises et oustilz d'enlumineur, bagues et joyaulx, en une maison rue de la Voirrerie, faisant le coing de la rue du Coq.

Les oustilz de relieur prisez par Jehan Bourgine, maître relieur de livres en parchemin ; les marchandises et oustilz d'enlumineur, par Robert de la Noue, enlumineur juré de l'Université de Paris, et les bagues, par Guillaume Barbedor, marchand orfèvre, bourgeois de Paris.

Coffres, tables, bahuts, un muy de vin en vidange, bancs.
4 tableaux en l'un desquels est paint le trespassement de Nostre Dame, en l'autre, un paysage, et les autres à personnages, prisez ensemble. . . . . 45 s. t.
Une image de Nostre Dame de haute lisse.
Vaisselle d'étain . . . . . 194 l.
Au 1er étage de la dite maison, ayant vue sur la rue de la Verrerie, un banc de chesne à haut dossier à deux coffres fermant à clef, taillés à panneaux de draperie et par le haut à médalles . . . . . 4 l. t.
Dressouer de chesne demy-rond à deux guichets et deux layettes coulisses (tiroirs), taillé à medalles et anticques. . . . . 70 s.
Image de Nostre Dame, de bois doré . . . . . 45 s.
Chaise de bois de chesne à hault dossier fermant à clef, taillée à rozettes . . . . . 20 s.
Couchette à hault dossier, taillée à panneaux de draperie à creste, pantes de serge rouge et verte, rideaux de serge rouge.
Autres couchettes.
Chaise à bas dossier, couverte de tapisserie faicte au gros point, à une licorne et autres bestes. Six placets dont quatre au petit point à figures. Deux épées.
Deux robes de drap noir, sayes, deux pourpoints de fustaine de Milan, six robes de femme, cotte d'escarlate rouge, doublée de frise blanche. . . . . 60 s.
Deux autres cotes. Chaperons. Trente six nappes de tables, neuf douzaines de serviettes, douze autres serviettes. Seize aunes de toile, draps.
Deux nappes, dont une de l'œuvre de Venise. Cinq nappes de toile de lin à plusieurs ouvraiges. Douze serviettes *id.*, plus quatorze, dont douze à l'œuvre de Venise. Chausses.
Encore couchettes.
Une chaise de bois de chesne à hault dossier à coffre fer-

mant à clef, garnie de sa marche haulte à un escu de France, et rosetes . . . . . 18 s.

Deux dressouers de bois de chesne, à demy ronds, fermant à un guichet fermant à clef, une layette à coulisse, taillé à petites rosetes, l'un 45 s., l'autre 30 s.

Tapis de menue verdure à bestes et oyseaulx, trois aunes et demi de long sur 5/4 de large, un autre rehaussé de soie.

Du samedi 24 dudit moys.

S'ensuyvent les ouvrages et oustilz de relieur[1]. En l'ouvrouer dudit hostel fut trouvé la quantité de 54 pièces de livres et heures, tant grans que petits, prisez ensemble par le dit Bourgine . . . . . 6 l. 7 s. t.

Vingt bottes d'aiz à missel, prisée chacune botte. 4 s. t. 4 l.

Deux bottes d'aiz de Catolicon, prisé 5 s. chacune botte. 10 s.

Une botte ou environ d'aiz de Décrétalles . . . 7 s. 6 d.

Quinze grans aiz servans à presser livres . . . 20 s.

Plusieurs pièces de plomb moullé, d'autres pièces de vieil plomb, pesant ensemble 22 livres, chaque livre à 5 d . . . . . 9 s. 2 d.

Dedans une layette de bois furent trouvez plusieurs ustils dudit mestier de relieur . . . . . 12 s. 6 d.

Item, 2 grans cousteaulx à rongner, un marteau à battre, un autre marteau . . . . . 20 s.

Item, deux grans presses, ferrées par les deux bouts, avec leurs aiz et garnitures à presser. . . . . 60 s.

Deux cousouers, l'un grant, l'autre petit, l'un desquels est garni d'une barre ? de fer et de viz ferrées . . 20 s.

Unes aultres petites presses ferrées à une viz ferrée . 10 s.

Au grenier : six presses dont deux plates, deux timpans garniz de toile et de fer, cinq livres de rognures de parchemin. . . . . 2 s. 6 d.

Sensuyvent les ouvrages et autres choses touchant l'estat d'enlumineur, prisez par le dit Robert de la Noue.

(1) Il est étonnant de ne pas retrouver ici d'autres outils de relieurs tels que ceux qui se trouvent dans l'inventaire de Jehan Chauffart, miroitier (1556) qui, vendant des miroirs en forme de livre, avait des outils de doreur. (V. p. 217).

Cependant, Leclerc paraît avoir été seulement relieur en parchemin et il ne dorait peut-être pas, puisque Bourgine, qu'on choisit pour estimer les outils, était relieur en parchemin et J. Dupré, relieur en papier (ou brocheur).

Dedans les deux poulpistres estans au grenier dudit ostel fut trouvé plusieurs patrons en papier servans au dit mestier d'enlumineur, une escriptoire de cuyvre, ung petit pierrier ouquel avoit cinq ou six petites pierres faulces, le tout prisé. . . . . 15 s.

En l'ouvrouer dudit hostel fut trouvé quatre petites boîtes en deux desquelles y a de la lacre de Venise (gomme laque ou nacre ?) ung petit sachet d'asur et autres petites couleurs, prisées . . . . . 6 s.

Item, quatre livres d'azur batu, macicot et vert. . 35 s.

Autre quantité d'azur batu et plusieurs morceaux de papier. . . . . 12 s. 6 d.

Ung coquillier à cinq layettes, trois autres layettes, trois règles de bouys, et une petite règle de fer, un petit calemart de cuir . . . . . 7 s. 6 d.

Une pourphire rouge, ronde et plate, garni de sa molette de pareille couleur, enchassée en bois . . . . 50 s.

Une escaille de mer plate servant au dit mestier . 45 s.

Petite pierre ronde plate et autres petites pierres. 6 s.

Dans l'un des guichetz du dressouer de ladite salette fut trouvé une paire d'heures en parchemin, non reliés, les lettres enluminées qui sont commencées à vigneter . 45 s.

Une autre paire d'heures en parchemin, reliés en veau, enluminées de lettres, d'istoires et bastonnées. . 45 s.

Plusieurs morceaux de parchemins advortons (avortons) taillez en cayers. . . . . 2 s.

Un Cannon de parchemin, relié en veau, enluminé. 2 s.

Un livre de parchemin, escript à la main, à plusieurs ystoires commencées et achevées. . . . . 7 s. 6 d.

Deux autres livres imprimez, l'un appellé le Champ Fleury et l'autre, un Herbier . . . . . 6 s. 6 d.

Deux histoires de nativité, de blanc et de noir et de nuict. . . . . 12 s.

Ung *Qui pridie,* escript à la main, à histoires et vignettes et deux pièces de pourtraicture, ensemble. . . 10 s. t.

Cinq autres *Qui pridie*, escripts à la main . . . 55 s.

Trois histoires et un cayer très vigneté. . . . 20 s.

Deux histoires de chappellet des Chartreux, enluminées. 5 s.

Item. Unes vieilles heures, escriptes en parchemin, escriptes à deux colonnes, vignetées, et un livre de chant en parchemin desquels la dite veufve a dit estre deue la façon

à la dite succession, les dites façons prisées de marché faict avec ceulx à qui ils appartiennent qu'elle n'a pu nommer . . . . . 10 s. t.

Cent soixante candeaux (?) que lettres tournées d'azur et de vermillon d'ung gran livre qu'elle dit appartenir à l'Abbaye de Gercy, à raison de 25 s. t. le cent, valant . . . . . 40 s. t.

Deux grandes lettres à fleurs à champ d'or de trois points, valant ensemble . . . . . 10 s.

Une autre lettre à fleurs à champ d'or de deux points, valant . . . . . 2 s.

Item, une lettre hystoriée dedans, ung liteau d'or à l'entour, le tout pour le dit livre de Jarcy (Gercy), valant . 6 s. t.

S'ensuyvent autres biens et marchandises, enseignées par Jehan du Pré, maître relieur de livres en papier, après serment par lui.

11 rames . . . . . 103 s. 6 d.

1/2 rame de grand papier à la (main ?)

Une rame d'autre papier de *Jehan Moreau*, prisée . 15 s.

Huit peaux de parchemin . . . . . 10 s.

Dix sept mains de papier broullart . . . . . 3 s.

Huit petits livres de papier blanc, reliez . . . . 5 s.

Bagues et joyaulx prisez par Jehan Barbedor.

Une troussouere avec trois clous. Six anneaux dont les deux à perles à molinetz, un autre ouquel est enchassée une vermeille, deux autres avec petite turquoise — en l'autre, un saphir de couleur. Douze marques à bout bruniz, un cent ou environ de grans (morceaux ?), le tout d'or. . . . . 30 l. 12 s.

Un gobelet, deux cuillers, demi ceint à chesnes, 2 à... une estraincte, un anneau d'argent auquel a enchassé une crapaudine, un chef S. Jehan, ung fermouer de livre, garny de deux escuçons, deux autres écussons, *un fer de dard de S. Sébastien*, autre petite bague, une croix ou a une vermeille, trois verges, le tout d'argent. 25 l. 16 s.

En or et argent comptant, 5 escus d'or sol., 15 s. tournois, monnoie, en tout. . . . . 12 l.

Lettres

1480, 14 octobre. — Adam Boucher, notaire et secrétaire du Roy, vend à Jehan Leclerc, laboureur à Orçay,

une masure, colombier, 3 arpens de jardin vendu, le cens de plus, 12 s. et 1 chapon de croit de cens.

1495, 5 septembre. — Jehan et Guillaume Dorange, laboureurs à Lozare, donnent à cens à Andry Mausant (Morsan ?), cette propriété pour 16 s. de rente.

1525, 16 décembre. — Le 1/2 arpent du curé de Brigny.

1535, 18 juillet. — Leclerc achète 41 s. 3 d. de rente de Jacques du Chemin, marchand, demeurant à Ivry la Chaussée, 25 l. t.

1536, samedi 17 novembre. — Tanneguy du Bois, laboureur à Massy, pres Paloisel, et Marion Morsan, sa femme, donnent à Jehan Leclerc leurs droits sur une maison et 1/2 arpent ou environ à Lozare [1], paroisse de Paloisel.

1537, samedi 2 juin. — Noël Cardet, vigneron, demeurant à Champplan (*sic*), et Jehan Cardet, son fils, compagnon enlumineur, demeurant à Paris en l'hostel du dit deffunt, reconnoissent devoir deux escus d'or sol. au dit defunt.

(Sur l'enveloppe ou titre).

Payé au frippier . . . . . 22 s.
— au relieur. . . . . 5 s.
— à l'enlumineur . . . . . 5 s.
Payé des deniers communs avant l'inventaire close.
(Arch. de Brûlé, not.).

1546, 5 novembre. — Anne Gomet, veuve de Jehan Le Clerc, enlumineur, reçoit 48 l. 13 s. pour remboursement de rente. (Arch. de Turpin, not.).

(1) Lozer. V. *Histoire du diocèse de Paris,* par l'abbé Lebeuf, tome VIII, p. 14. Dans l'acte notarié, il y a *Faloisel,* mais c'est Paloisel qu'il faut lire pour Palaiseau. (V. la pièce du 18 avril 1548.)

1548, 18 avril. — Honorable femme Jehanne Gomet, veuve de feu Jehan Le Clerc, en son vivant enlumineur, déclare posséder une maison sise au village de Lozare, paroisse de Palaiseau. (Arch. de Turpin, not.).

ROBERT DE LA NOUE

Voir, p. 226, Jehan Leclerc, à la date du 24 mai 1544.

1559, 13 septembre. — Honorable femme Agnès Dupuis, veuve de Ch. Lestoffé, pleige Robert de Lanoue, marchand enlumineur juré en l'Université de Paris. (Arch. de la Cour des monnoies, liasse Z, 2827.)

JACQUES GIRAULT

1548, 12 juillet. — Marguerite Mercyer, veuve de feu Jacques Girault, en son vivant enlumineur. (Arch. de Turpin, not.).

ROBIN DUCHASTEAU

1555, 31 mai et 6 juin. — Jehan de Vauzelles, compagnon orfèvre, reçu maître malgré l'opposition des Gardes, en vertu de lettres patentes de la Reine, (son poinçon, fleur de lis, 2 grains et au-dessous un V couronné entre deux elles [*sic*]) cautionne Nicolas Colas (?) marchand orfèvre, demeurant devant la boucherie, à l'enseigne de la *Lamproye*, Robin Duchasteau, enlumyneur, demeurant devant S. Jacques de la Boucherie, à l'enseigne des *Trois pigeons*, et Symon Barbe, maître orfèvre, demeurant devant le crucifix S. Jacques. (Arch. de la cour des Monnoies, liasse Z. 3173).

NOEL DE LA HAYE

1556, 3 mai. — Noël de La Haye, enlumineur, près S. Jehan de Latran, épouse Marie Pasquier, fille orphe-

line de l'hospital du S. Esprit, servant chez J. Girard, marchand bonnetier. Dot ordinaire : 35 l. Girard y ajoute 65 l. (Arch. de Brûlé, not.).

1556, 18 octobre. — Noël de La Haye, enlumineur, demeurant près S. Jehan de Latran, et Marie Pasquier, sa femme, reconnoissent avoir reçu de la chapelle et hospital du S. Esprit 35 l. t. pour leur mariage. J. Girard, marchand bonnetier, leur donne 65 l. t. (Arch. de Brûlé, not.).

FIACRE TOUCHARD

1557, 10 juillet. — Fiacre Touchart, enlumineur, place aux Veaux, paroisse S. Jacques la Boucherie, exécuteur du testament de defunte Jehanne du Tret, sa tante, quitte Symon Pradeau, mercier, de ce qu'il pourroit lui devoir. (Arch. de Contesse, not.).

NICOLAS SION

1564, 29 avril. — Nicolas Sion, enlumineur, demeurant rue des rats dict (*sic*) des murs, près le collège du Cardinal Lemoine, vend 28 perches 2/3 de vignes à Montreuil sur bois. (Arch. de Brûlé, not.).

1565, 14 mai. — Nicolas Syon, enlumineur, demeurant à Saint-Germain-des-Prez, rue des Prebstres, près Saint-Sulpice, à l'*Image S. Loys,* pour lui et se faisant fort de Mathurine Lendormy, sa femme, vend à Jacques de Villemat (*sic* pour Villemert), aussi enlumineur, 3/4 indivis d'un 5e indivis aussi, dans une maison sise à Montreuil sur le bois, 63 l. 15 s. t. Villemert acheta, le 18, un cinquième d'un quinzième de la dite maison de Noël Syon, laboureur à Montreuil, et Andrée Vinot, sa femme, 15 l. t. (Arch. de Brûlé, not.).

1565, 30 juin. — Nicolas Syon, enlumineur, vend 37 s. de rente, à Montreuil, à Jacques de Villemert, aussi enlumineur. (Arch. de Brûlé, not.).

1573, mercredi 14 janvier. — Ratification (en marge *non passé*) par Mathurine Lendormy, veuve de Nicolas Sion, enlumineur, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, d'un contrat du 14 may 1565, d'une vente faite par lui à Jacques de Villemet, enlumineur, d'une partie de maison à Monstreuil. (Arch. de Brûlé, not.).

JEHAN SAVARD

1564 (1565), 13 février. — Jehan Savard, écrivain en livres d'église, serviteur domestique de M. du Belloy, capitaine du chasteau du bois de Vincennes, fait son testament. Ses biens meubles à Helaine Carton, fille de sa femme Geneviève Gremesy et de son premier mari Ferry Carton. Il étoit, en testant, plein de santé. (Arch. de Brûlé, not.).

JACQUES DE VILLEMERT

1565, 9 novembre. — Jacques de Villemert (très clairement écrit), enlumineur, demeurant à Paris, baille, à titre de rente annuelle et perpétuelle, à Noël Syon, laboureur à Montreuil sur le bois, 1/5e d'une maison sise audit lieu pour 6 l. t. 15 s. de rente. (Arch. de Brûlé, not.).

1567, 23 mai. — Jacques de Villemot (Villemert), maître enlumineur, demeurant rue de la Coutellerie, à l'*Image Notre-Dame*, loue un ouvrouer à Louis Pasquier, chapelier, dans cette maison 58 l. (Arch. de Brûlé, not.).

1570, 7 août. — Nicolas Marchant, escolier estudiant en l'Université de Paris, met son frère Bonaventure en

apprentissage chez honorable homme Jacques de Villemet, maître enlumineur, rue de la Coutellerie. (Arch. de Brûlé, not.).

1570, mardi 14 novembre. — Ant. Hinsselin, maître tapissier de haulte lisse, et Philippe Conihou, sa femme, Jehan La Hannière, tailleur d'habits, et Marguerite Bringot, sa femme, vendent à honorable homme Jacques de Villemet, maître enlumineur, un demi arpent de vigne à Gentilly, 4/5 d'une maison, jardin et carrière. Prix : 210 l. (Arch. de Brûlé, not.).

1570, 2 décembre. — Jacques de Villemet, (dit ici marchand, bourgeois de Paris et non maître enlumineur) achète de Nicolas Batillart, marchand, bourgeois de Paris, partie d'une maison à Gentilly, 150 l. t. (Arch. de Brûlé, not.).

1571, 18 janvier. — Jacques Vilemet, maître enlumineur, achète la cinquième partie de la moitié moins un cinquième d'une maison sise à Gentilly. (Arch. de Brûlé, not.).

1571, 31 août. — Jacques de Vilemet, maître enlumineur, subit le retrait lignager exercé par Nicolas Batillard, marchand, bourgeois de Paris, sur certaines vignes achetées par lui d'Anthoine Hinsselin, tapissier de haulte lisse, et Philippes Conihou, sa femme, et de Jehan La Hennière, tailleur d'habits (les vignes à Gentilly). (Arch. de Brûlé, not.).

1574, jeudi 4 novembre. — Jacques de Villemet, enlumineur, rue de la Coustellerie, met son fils Raoullin de Villemet en apprentissage, pour 3 ans, avec noble homme Pierre Gourdelle, peintre et varlet de chambre ordinaire de la Royne, mère du Roy. (Arch. de Brûlé, not.).

1576, vendredi 2 mars. — Jacques de Vilemet, maître enlumineur, reçoit de Me Jherosme Angenoust, S. d'Avan,

conseiller au Parlement, 14 l. t. (en marge *avec 150*) à laquelle somme ont été adjugés certains héritages à Gentilly, saisis sur Vilemet par Angenoust, cessionnaire de dame Françoise de Courtenay, veuve de Messire Anth. de Limières, pour demeurer quitte envers la dite dame de 6[20] escus sol, 5 escus Royne, 5 ducats à la potence, 19 ducats à la grand croix, que Vilemet et sa femme devoient à la dite dame. (Arch. de Brûlé, not.).

1578, lundi 29 décembre. — Jacques de Vilemet, maître enlumineur, et Marie Richer, sa femme, louent trois berceaux de cave, rue Jehan Pain Molet (jardin et cour) pour 9 escus 1/3. (Arch. de Brûlé, not.).

1585, jeudi 10 octobre. — Jacques Villemet, enlumineur, reçoit de Pierre Michel, bourgeois de Paris, 9 escus 20 s. à quoi il a été condamné pour avoir acheté à Villemet un cabinet, un buffet, une table, cinq cuillers d'argent, quatre anneaux et un pendant d'oreille. (Arch. de Cothereau, not.).

Voir, p. 238, François Flament, à la date du 22 novembre 1587.

CHARLES DE RUMIGNY

1567, 15 avril. — Ambrois Dupont, doreur sur cuivre, donne en mariage Marie Dupont, fille de lui et de Claude Magdeleine, jadis sa femme, à Charles de Ruminy, enlumineur. Présents : Jehan de Ruminy, aussi enlumineur, frère de Charles, Girard Mascré, doreur sur cuivre, et Laurent Garnier, marchand, amis de Marie. Dot : 110 l. t., héritage de sa mère. Douaire : 40 l. une fois payée. (Arch. de Brûlé, not.).

1587, 9 novembre. — Jehan de Rumigny, maître enlumineur, met son fils Pierre en apprentissage chez Arnoul de Vymont, marchand mercier. (Arch. de Cothereau, not.)

LOYS SIMON

1567, lundi 25 août. — Loys Simon, compagnon enlumineur, demeurant rue S. Christofle, devant la maison du lieutenant criminel, vend à Hugues Fremyn, maître brodeur, un arpent de vigne au terroir de la Vaudoue (ailleurs Vaudouyn), en la censive de l'abbaye de Chelles. Prix : 80 l. (Arch. de Cothereau, not.).

JEHAN AUBERT

1569, 30 juin. — Anthoine Hinsselin, tapissier de haute lisse, rue de la Vannerie, met Jehan Aubert, son beau-frère, en apprentissage chez Jacques Villemet, maître enlumineur. Il avoit 15 à 16 ans. (Arch. de Brûlé, not.).

1572, jeudi 17 janvier. — Jehan Aubert, enlumineur, demeurant à Paris, rue de la Vannerie, à la *Croix blanche*, et Fleurance Daugé, sa femme, vendent à Jacques Villemet, maître enlumineur, à Paris, le cinquième de la moitié moins un cinquième (de cette moitié ?) (cela fait 2/25) d'une maison à Gentilly et autres biens, vignes, etc. (Arch. de Brûlé, not.).

NICOLAS RICHER

1573, jeudi, 17 septembre. — Nicolas Richer, maître enlumineur, fils de feu Claude Richer, maître enlumineur et de Charlotte Vendanjouy, sa veuve, épouse Marie Nicquet, fille de feu Jehan Nicquet, écuyer, elle de présent demourant en la maison de Nicolas Houel, marchand apothicaire et espicier, bourgeois de Paris.

En présence de Gilles Le Breton, aussi marchand apothicaire, Jacques Le Breton, marchand drapier, et Jehane Le Breton, veuve de Nicolas Bocquet, marchand, bourgeois de Paris, aussi de Marie Nicquet, et honorable homme Jacques de Vilemet, aussi maître

enlumineur, et Jacques Valin, marchand, bourgeois de Paris, beaux-frères de Nic. Richer.

Marie apporte 600 l., partie procédant de la vente de ses héritages. La mère du futur époux promet la garniture d'une chambre. Douaire : 200 l. et 300 l. de pré ciput. (Arch. de Brûlé, not.).

1574, mardi 2 novembre. — Charlotte Vendanzouy, veuve de feu Claude Richer, maître enlumineur, met Claude Richer, leur fils, en apprentissage avec Nicolas Richer, maître enlumineur, aussi son fils. (Arch. de Brûlé, not.)

1576, 27 octobre. — Inventaire de Nicolas Richer, enlumineur, rue S. Jehan de Latran, à la *Grosse escriptoire.* Marie Niquet, sa veuve.

Deux tableaux, 2 enfans l'un tenant un mort (une tête de?) et l'autre une horloge . . . . . 25 s.
Un où est la figure d'une femme . . . . . 7 s. 6 d.
52 pièces de plusieurs histoires, enluminées sur parchemin . . . . . 50 s.
Une autre histoire enluminée, de moyenne grandeur, où est en histoire la Fontaine de miséricorde . . 6 s.
Du par M. Le Prévost, chanoine de Nostre-Dame, à Paris, demourant au collège de Navarre . 11 l.
(Arch. de Brûlé, not.)

JEHAN MASSON

1581, mercredi 25 octobre. — Pierre Le Breton, marchand à Villers Costeret, et Claude Charpentier, sa femme, vendent 8 escus de rente, à Villers Coterets, à Jehan Masson, maître enlumineur, demeurant au Mont Saint Hilaire, 100 escus. (Arch. de Brûlé, not.).

1581, samedi 28 octobre. — Jehan Masson délaisse par retrait lignager à Nicolas Houel, marchand, bourgeois de

Paris, et Jehanne Le Breton, sa femme, 8 escus 1/3 achetés de Pierre Le Breton, frère de la dite Jehanne Le Breton, et reçoit les 100 escus payés par lui, plus les frais. Houel et sa femme déclarent que cette somme provient de 500 l. cy devant recue par eux de maître (*sic*) Verroquier, procureur des comptes, pour rachat de rente, de baux d'héritage propres à Jehanne (rente sur une maison rue de la Baudroirie où demeure Varroquier). (Arch. de Brûlé, not.).

GUILLAUME LE MIRE

Voir, p. 63, Philippe Damfrye, à la date du 19 janvier 1582.

FRANÇOIS FLAMENT

1587, 22 novembre. — François Flament, enlumineur, rue de la Verrerie, à l'*Image Notre-Dame,* épouse Marie de Brye, fille d'un tailleur. Jacques Le Coigneux, conseiller au Parlement, et Geneviève de Montholon, sa femme, maître et maîtresse de Marie. Jacques de Vilemet, maître enlumineur, maître de Flament. Douaire : 40 escus. (Arch. de Cothereau, not.).

PAPETIERS, PARCHEMINIERS

PIETREQUIN

1490, 21 juillet. — Entre l'Evesque, duc de Langres, pair de France, Pierre Bertrand et Jehan Bourbon, papetiers, demeurant près de Mussy, appelant du bailly de Sens et de Jehan Peloton, sergent du Roy, et Jehan Piétrequin, anticipant.

L'Evesque est seigneur de Mussy, de Pleure et de Lisle près Mussy, et y a haute, basse et moyenne justice et il est en possession, de tout temps, de donner les marques ou remarques (*marchas seu signacula et molia*) aux fermiers de ces moulins à papier, pour faire et marquer le papier. Bertrand et Bourbon, fermiers de ces moulins, avoient loué les moulins et reçu les marques (*marchas seu signacula pro ipsum papirum signando seu caractando.*) Peloton, arguant d'une prétendue commission du bailly de Sens, avoit défendu à Bertrand et Bourbon de se servir de ces marques ; ceux-ci en avoient appelé.

Pietrequin disoit que, depuis son enfance, il s'étoit toujours occupé du métier de papetier (*de ministerio papeterii*) et qu'en conséquence il avoit tenu à Troyes plusieurs moulins à papier qui, maintenant, lui appartenoient, qu'il s'étoit très honnêtement conduit dans ce métier et qu'il étoit très renommé parmi les marchands

et, en conséquence, depuis 1474, il avoit reçu du bailly de Troyes *donum pro signaculum seu marcham sui papiri faciendo et prohinet* (?) *marchas unicornem ac caput bovis in sua* (*sic*) *papiro imprimendo a baillivo Trecensi obtinuerat quod donum defunctus Carolus progenitor noster confirmaverat.*

Par suite de ce don et de sa confirmation, le dit anticipant s'étoit toujours servi de cette marque. Or, quoique, malgré les ordonnances de ce métier, aucun fabricant ne puisse se servir de la marque ou signe ou caractère d'un autre, néanmoins la veuve de feu Estienne de Bouy, marchand, demeurant à Troyes, avoit acheté une certaine quantité de papier de Girard Malhiet, auvergnat, marqué frauduleusement de la marque de l'anticipant, il avoit fait saisir ce papier en vertu de lettres du bailli de Troyes et defendre à la veuve de Bouy d'acheter ce papier. Cependant, Bertrand et Bourbon avoient loué des moulins à Mussy et avoient fait des papiers à diverses marques, et, voyant que leur papier n'avoit pas grande valeur, ils avoient marqué leur papier à *la licorne* frauduleusement. Plusieurs marchands avoient été trompés, au grand blâme de l'anticipant. C'est pourquoi Pelon (*sic*) avoit notifié la défense à Bertrand et Bourbon. Les appelants sont condamnés. (Parlement. *Jugés,* X1a 125, 98 vo.)

NICOLAS LUDON

1492, 7 septembre. — Nicolas Ludon, marchand papetier, demeurant à Troyes, avoit mis opposition à la vente d'une maison, rue S. Denis, aux *Trois têtes,* achetée par Denis de Thumery, en vertu du privilège des bourgeois de Paris, à la Trinité, 1483, pour 8 20 et 19 l. 8 s. 8 d. t., à lui dus par Raolin Lion, vendeur. (Parlement, *Jugés*, X1a, 126, fol. 278).

PIERRE ET GUILLAUME LE MELAIZ, FRÈRES

1544, 15 décembre. — Guillaume et Pierre Le Melaiz, frères, faiseurs d'aiz de papier [1], le premier, rue Frementeau, conviennent que, pendant cinq ans, Pierre et quatre serviteurs feront des papiers de toutes sortes et grandeurs pour son frère, 14 s. chacun cent dudit papier payés par Guillaume ; à raison du déchet, Pierre ne sera tenu rendre à Guillaume (il semblerait que c'est le contraire), le cent à 10 près. Guillaume prêtera à son frère lieu et oustils en son domicile à lui. (Arch. de Turpin, not.).

MACÉ DE FLEURS

1549, 7 mars. — Macé de Fleurs, maître papetier à Paris, réclame et obtient 6 l., prix accoutumé, pour avoir fait l'effigie de André Foucart, maître affineur, pendu en effigie. (Arch. de la Cour des Monnoies, liasse Z, 2816).

JEHAN LE CHARRON

1557, 16 novembre. — Inventaire, après décès de Jehan le Charron, marchand papetier, à la requête de Jehanne Troude, sa femme, rue de la Mégisserie, à l'*Ymage Ste Geneviève.* Vaisselle, prisée par Est. Victor, marchand orfèvre, la marchandise de papier par Jacques Lesueur, marchand papetier, les livres reliez, par Jacques Ernault, maître libraire et relieur de livres, les parchemins par Claude Havart, parcheminier, la marchandise de noix de gale , couperose et gomme, par Jacques Roussel, marchand espicier.

(1) Aiz de papier, c.-à-d. carton.

1° En la chambre appelée du Papier, au 3e estage, 84 faisses de petit papier fin d'Essaulne, prisée chaque fesse, 25 sols . . . . . 105 l.
427 rames de papier moyen de plusieurs marques, prisé 13 s. t. la rame . . . . . 277 l. 11 s.
10 rames de papier, marqué au *Grant rozier,* prisé 45 s. la rame, ensemble . . . . . 22 l. 10 s.
103 rames de papier fin, marqué à *l'Escripteau,* la rame 27 s. t. . . . . 139 l. 1 s.
8 rames de papier fin, marqué à *la Serpente,* 12 s. t. la rame. . . . . 4 l. 16 s.
63 rames de papier Castillon, 25 s. t. la rame . 78 l. 15 s.
19 rames de papier, marqué au *Pot d'Auvergne,* 20 s. t. la rame. . . . . 19 l.
Papier commun, la rame . . . . . 20 s.
18 rames de papier de *grant bastart* fin, 12 de cassé et 6 de bon, 18 s. la rame . . . . . 16 l. 4 s.
7 rames de papier de grand forme, 45 s. la rame . 15 l. 15 s.
18 rames de papier de *petit bastart de gros bon,* 11 s. la rame. . . . . 14 l. 6 s.
19 rames de papier de *Pot de Troyes,* 20 s. la rame. 19 l.
73 rames de papier *longuet,* 9 s. la rame. . . 32 l. 17 s.
38 rames de papier *fueillet,* 7 s. la rame . . 14 s. 6 s.
12 rames de papier *Carilon* cassé, 12 s. la rame. . 144 s.
12 rames de papier *petit espinglier au musier,* 18 s. la rame. . . . . 10 l. 16 s.
4 rames de papier de grant forme au *Mussier,* à 16 s. 14 l.
14 rames 1/2 de papier *petit gros bon,* à 9 s. . 6 l. 10 s. 6 d.
68 rames de papier du *petit escu d'Auvergne,* à 11 s. 37 l. 8 s.
15 rames 1/2 papier *broulatz* (brouillard ?) à 4 s. . . 62 s.
25 paquets de papier ramassé. . . . . 70 s. t.
800 pesant de vieilz drappeaux servans à faire papier, prisé 20 s. le 100 . . . . . 8 l.
1 cent de colle de paste de parchemin . . . . 60 s.
24 rames de papier du *petit escu fluant,* à 8 s. . 9 l. 12 s.
Petit escu d'Auvergne, 11 s. la rame . . . . 4 l. 17 s.
15 rames de papier moyen à 13 s. la rame. .
21 rames de papier fin au *Pot de Troyes,* 20 s. la rame.
7 fesses de petit papier, prisé 25 s. la fesse.
Papier longuet cassé.
6 rames de papier *fuelletz,* 7 s. la rame . . . . 42 s.

77 bottes de parchemin breton non parfaict encore, à 48 s. la botte. . . . . .
2 autres bottes et 21 peaux de parchemin et morceaulx tant Breton que Normant. . . . . 41. t.
2 bottes, 3 peaux de parchemin Breton prêt à escrire. 4 l. 6 s.
8 douzaines 1/2 de livres couverts de parchemins carrez de *papier carillon*, de main 1/2 et d'une main, prisez la douzaine l'un portant l'autre 24 s., valent . . 9 l. 12 s.
13 douzaines et 7 petits livres de papier moyen *couzus a rengée,* couverts de parchemyn, 5 s. la douz. . .
6 douzaines et 1 livre longuet de papier *carrillon*, de main 1/2 et d'une main . . . . . 24 s.
15 livres de petit pappier *couzus a rengée de son volume,* couverts de parchemin, 14 s. la douz.
Livres reliés en bazenne verte et rouge.
15 livres carrés de papier commun, reliés en bazane entre vert et rouge, la douzaine 12 s. . . . . 15 s.
9 livres de papier *carrillon* bon cassé de 8, 6, 5 et 4 mains, couverts de parchemin blanc . . . . . 60 s.
6 livres de papier *bastard,* à boucle, dont 2 de 10 mains et 4 de 8 . . . . . 79 s. 6 d.
Ficelle, 4 s. la livre.
18 livres 1/2 de cire rouge à 5 s. . . . . 41. 10 s.
300 de burettes de terre à mettre l'encre.
18 livres de papier regley servant à notter, couvert de parchemin, prisé 12 s.
3 muids d'encre à 10 l. . . . . 30 l.
28 paires d'heures comprenant 3 sautiers (psautiers) qui vont pour 6 paires de psautiers gros traict et petites carrez. . . . . 24 s.
6 autres paires communes d'heures à filles . . . 12 s.

Bagues et joyaux.

Une montre d'argent, gauderonnée, non estant du poinçon de Paris le souleil *(sic)* ??? ciselée, dorée par les garnisons 6 onces 1 gros . . . . . 9 l. 19 s.
Un petit livre de parchemin à couvert d'or, taillé d'espargne.
14 anneaux d'or auxquelz sont enchassez plusieurs pierres turquoises et camayeux.
2 petits anneaulx appelés Moulinets, garnis chacun d'une perle blanche pendant . . . . . 6 l. 15 s.

Enseigne d'or avec un camayeu de cassidoine eslevé [1] et une autre cornaline, gravée à deux têtes.
Patenostres de pourcelaine, garnie de 6 marques d'or.
Tableaux : S. Joseph, la Vierge, S. Jerôme.
Un réveille-matin, garni de ses contre poix et mouvement dedans une petite layette de bois . . . . . 60 s.
Beaucoup d'armes et de vêtemens.
4 pentes et ciel, faits à l'aiguille au gros point a bêtes et oiseaulx, garnis de franges de sayette blanc, vert et rouge, la crespine verte.
Grande pièce de tapisserie faite a l'esguille de l'histoire de Salomon (au gros point) et autres fleurs *(sic)* rehaussée de soye garni de canevars, 3 aunes de haut sur 3 aunes 1/4 de large . . . . . 30 l.

Linge.

25 chemises à usage d'homme, froncez.

Cédules.

1557, 15 mai (devant Viart et Contesse). Nicolas Brayer le jeune, papetier, demeurant à Essaulne, au moulin de la Choppinière, doit au deffunt. . . . . 30 l. t.
1556, 29 août. Guyon Thioust, libraire, demeurant en l'Université de Paris, rue S. Jehan de Latran . 27 l. 15 s.

Dettes actives.

Les Généraux des monnoies . . . . . 12 l. 11 s.
Thomas, libraire . . . . . 14 s.
Estienne de Leaune [2] . . . . . 9 l. 7 s.
12 chemises de femme.
1 chemise de creze rouge.

(Arch. de Contesse, not.).

CLAUDE HAVART

Voir, p. 243, Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

JACQUES LESUEUR

Voir, p. 243, Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

(1) Gravé en relief.
(2) C'est le fameux graveur.

NICOLAS BRAYER

Voir, p. 246, Jehan Le Charron, à la date du 16 novembre 1557.

GUILLAUME LE BÉ

Voir, p. 135, Jeanne Bruneau, à la date du 2 juillet 1574.

ESTIENNE AUCHER

1565 (1566), samedi 13 avril, vigile de Pasques. — Sire Estienne Aucher, parcheminier du Roy, loue à François Mesliet, maître orlogeur mathematicien à Paris, la moitié d'une boutique en eschoppe sur la descente de la grande salle du Palais, du côté de l'église S. Barthelemy, la troisième à main gauche en descendant, l'autre moitié occupée par un mercier. Prix : 22 l. 10 s. Cette moitié a vue sur la grand court du Palais. (Arch. de Cothereau, not.).

PIERRE FIEFFÉ

1578, mercredi 22 janvier. — Honorable homme, Pierre Fieffé, marchand papetier, bourgeois de Paris, fondé d'une procuration passée devant Favyn et Pasque, notaires, le 31 janvier 1577, de Jacques Simonnet, marchand papetier, demeurant à S. Remy de la Vanne en Brie, et Jehan Moreau, dudit estat, demeurant à la Ferté Gaulcher, pour eulx et se faisant fort de Jehan Moreau le jeune, Cothin Bailly et Claude Moreau, aussi marchands papetiers, demeurant à Jouy sur Morain — de Bernard Simonnet, Claude Julliart, aussi marchands papetiers, demeurant au dit S. Remy — Charles des Escoutès, Jehan Simonet, aussi marchands papetiers, demeurant à S. Siméon, le tout pays de Brie, nomment Pierre Fieffé leur procureur pour poursuir certain appel interjeté par Germain Clignet, au Parlement, de certaine sentence

contre lui donnée par MM. du Trésor au profit de Me Mathieu du Prast et se joindre au dit procès avec le dit Germain Clignet, Claude Roux, Jehan Nave et Jacques Langlier, marchands papetiers, demeurant à Essonne pour suivre le dit procès et faire les frais nécessaires ; la dite procuration scellée et rendue exécutoire le 22 janvier 1578. (Arch. de Cothereau, not.).

ROBERT GOBERT DIT CHOCQUET

1576, mercredi 24 janvier. — Robert Gobert, papetier, demeurant à Essonne, près Corbeil, reçoit pour apprentie Marguerite Rousseau, fille de Philippe R....., gagne denier, et de Lubine Sansson ; il promet pendant 4 ans lui montrer et enseigner le dit estat et mestier de papetier, la marchandise et tout ce dont il se mesle. (Arch. de Brûlé, not.).

1578, 15 février. — Noble homme Roger de Rogery, paintre et varlet de chambre du Roy, et concierge de ses grands jardins de Fontainebleau, y demeurant, donne à loyer pour 6 ans à Robert Gobert dict Chocquet, maître papetier à Essonne, un moulin à papierà luy appartenant, assis au-dessous d'Essonne, près Corbeil, au lieu dit Normandie cy devant appelé le *Moulin à huille,* garni de ses ustenciles, maison habitable pour loger le papetier, ouvrouer pour faire la marchandise et deux arpents 1/4 de pré. Prix : 120 l. t., plus deux faisses de grand papier bon, loyal et marchand. (Arch. de Cothereau, not.).

COSME CARREL

1583, 29 octobre. — Cosme Carrel, marchand papetier juré et quartinier de la ville de Paris, demeurant rue de Petitpont, à l'enseigne des *Trois pochons,* paroisse S. Severin, confesse, combien que Me Pierre Regnard, procu-

reur en la Cour, luy ait ce jourd'huy donné procuration de résigner son office de Greffier au bailliage et chambre laye de l'église de Paris, la vérité est que cet acte a été fait pour conserver cet office à Regnard et qu'il le lui remettra ou à ses héritiers quand on le demandera. Fait au village de Champlan. (Arch. de Cothereau aîné, not.).

LAURENT DE BAY

1597, 29 août. — Laurent de Bay, maître parcheminier, sur le Pont S. Michel, cède à Jehan Roulx, compagnon parcheminier, demeurant à S. Marcel, une lettre royaulx, donnée à Paris le 27 juillet dernier, dont le nom est en blanc pour y remplir le nom du dit Roulx pour, en vertu de la dite lettre, le faire maître parcheminier. Prix 20 escus sol.

De Bay paiera les frais à faire avec le procureur du Roy et les jurés parcheminiers. (Arch. de La Barde, not.).

RELIEURS

PIERRE THYART

Voir, p. 44, à l'article *Libraires*, Pierre Thyart, à la date du vendredi 23 janvier 1539 (1540).

JEHAN BAILLEUR

Voir, p. 49, Jehan Amazieux, à l'article *Libraires*, à la date du 7 juin 1544.

JEHAN BOURGINE, *relieur en parchemin*

Voir, p. 226, Jehan Leclerc, à l'article *Enlumineurs,* à la date du 23 mai 1544.

JEHAN DU PRÉ, *relieur en papier*

1544, jeudi 2 octobre. — Inventaire, après décès, de Jehanne Charpentier, femme de Pierre Boucher, clerc au greffe des généraux en la justice des aydes, à la requeste de celui-ci, en son nom et comme tuteur de leur fille Anne Boucher, mineure d'ans.

Livres.

Priscianus, viel.	4 s.	
Les Annales de France de Me Nicole Gilles . . .	4 s.	
Les Ordonnances royaulx, vielles	3 s.	6 d.
Thérence, viel, sans couverture		10 d.

Quintilianus de laudibus urbis parisiorum (*sic*) . 8 d.
Le Traverseur des voies périlleuses. . . . . 6 d.
Ysaie le triste. . . . . 15 d.
Le Coustumier de praticque. . . . . 20 d.
Ordonnances des aydes. . . . . 12 d.
Le Guidon des praticiens. . . . . 3 s. 7 d.
Les Offices de Cicero en françois. . . . . 15 d.
L'Arbre des batailles. . . . . 8 d.
Les Œuvres de Marot et Coquillart. . . . . 16 d.
Recueil d'istoires, petit. . . . . 20 d.
Le Vyait (la voye ?) de salut . . . . . 6 d.
Le Verger spirituel. . . . . 10 d.
Le Chasteau de labour. . . . . 6 d.
Somme 4 l. 18 s. 3 d. prisez par Jehan du Pré, libraire, et relieur en papier.

(Arch. de Turpin, not.).

LAURENT THOMAS

1550, 20 mai. — Laurent Thomas, maître relieur de livres, et Denise de La Mare, sa femme, paravant veuve de feu Rogier Hugues, en son vivant du dit estat, marient Marie Hugues à Jehan Gille, maître esteufier (fabricant d'esteufs, de balles pour la paume). (Arch. de Brûlé, not.).

ROGIER HUGUES

Voir, ci-dessus, à l'article *Relieurs,* Laurent Thomas, à la date du 20 mai 1550.

GOMART ou GRIVART

Voir, p. 55, à l'article *Libraires,* les Le Bé, à la date du 5 juin 1556.
Non cité par M. Thoinan.

JACQUES BLANCHET

Voir, p. 55, à l'article *Libraires,* les Le Bé, à la date du 5 juin 1556.

JACQUES ERNAULT

Voir, p. 243, à l'article *Papetiers,* Jean Le Charron, à la date du 16 novembre 1577.

M. Thoinan cite ce relieur au nom de Jacques *Esnault*. Dans l'inventaire de Jehan Le Charron, il y a bien *Ernault*.

GEORGES POLY

Voir, p. 153, à l'article *Libraires,* Georges Poly, à la date du 28 mars 1564 (1565).

JEHAN SIONNEAU

1569, jeudi 10 mars. — Jehan Sionneau, marchant (*sic*) relieur de livres, à Paris, promet à Toussaint Saulchier, maître boulanger, de quitter, à Noël prochain, la maison rue S. Christophe, au coin de la rue de la Licorne, où il est demeurant. (Arch. de Cothereau, not.).

PIERRE AUBERT

Voir, p. 219, à l'article *Doreurs sur cuir,* Claude Barbe, à la date du 27 mars 1569.

ESTIENNE LE DUC

1574, dimanche 20 juin. — Estienne Le Duc, relieur de livres, rue S. Jacques, au *Lyon d'Or*, met Jean Le Duc, son fils, comme serviteur et apprenti avec Vincent Normant, marchand libraire. Il avait 11 ans. (Arch. de Cothereau, not.).

M. Thoinan donne, par erreur, dans ses *Relieurs*, la date du 14 janvier 1574 au lieu de celle du 20 juin de la même année.

JEHAN BERNARD

1576, lundi 30 décembre. — Jehan Bernard, relieur de livres, demeurant à Paris, rue neuve Nostre Dame,

à l'enseigne de la *Marguerite,* et Renée Guenard, sa femme, louent à Nicolas Picard, vigneron, demeurant à Verrières, seize perches 1/2 de vignes, assises à Verrières, pour 40 sols par an. (Arch. de Cothereau, not.).

MATHIEU LESPRILLIER

Voir, p. 174, à l'article *Libraires,* Mathieu Lesprillier, à la date du 25 juin 1586.

FERRAND LEFÈVRE

1596, 24 juillet. — Les marguilliers de S. Barthélemy cèdent à maître Ferrand Lefèvre, relieur des livres de la Chambre des comptes, enclos du Palais, 4 escus 46 s. de rente. (Arch. de La Barde, not.).

JEHAN FRÉMONT

1596, 31 août. — Simon Godart, maître orloger à Paris, rue de la Vieille Draperie, paroisse Sainte Croix, en la Cité, cède à Jehan Fremont, marchand papetier et relieur de livres à Paris, demeurant en l'enclos du Palais, paroisse basse Ste Chapelle, le temps restant à courir de son bail d'une échoppe, au bas des degrés, sortant du palais, tournant vers la Chambre des comptes. Godart reçoit 80 escus de pot de vin. (Arch. de La Barde, not.).

1597, 22 janvier. — Jehan Fremont, relieur de livres de MM. de la Chambre des comptes, enclos du Palais, confesse devoir à Simon Godart, maître orloger, neuf escus à laquelle somme les parties ont composé pour tous dommages et intérêts que le dit Godard pouvoit prétendre pour défaut de paiement de 80 escus pour cession de bail d'un estal au bas des degrés sortant du Palais. (Arch. de La Barde, not.).

CHRISTOPHE TOUCHART

1597, 22 janvier. — Cristophe Touchart, relieur de livres, rue S. Jacques, paroisse S. Benoist, location faite par lui comme tuteur. (Arch. de La Barde, not.).

DOMINIQUE SALIS

Voir, p. 185, à l'article *Libraires,* Dominique Salis, à la date du jeudi 5 mars 1598.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS CETTE TABLE

Apprent. libr. : Apprenti libraire. — *Comp. enl. :* Compagnon enlumineur. — *Comp. impr. :* Compagnon imprimeur. — *Comp. parch. :* Compagnon parcheminier. — *Dor. :* Doreur sur cuir. — *Enl. :* Enlumineur. — *Fond. :* Fondeur de caractères. — *Impr. :* Imprimeur. — *Libr. :* Libraire. — *Libr. colp. :* Libraire colporteur. — *Pap. :* Papetier. — *Parch. :* Parcheminier. — *Rel. :* Relieur.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

A

Abbayes — *de Chelles,* 236 — *de Gercy,* 229 — *de Saint-Denis,* 6 — *de Sainte-Geneviève,* 116.

Aiz à presser livres, 227 — de Catolicon, 227 — de Décrétales, 227 — à Missel, 227.

Aiz de papier [carton] (Faiseurs d'), 243.

Alde, 33, 34.

Alençon (Duc d'), 67, 68.

Alleaume (Marie), 172.

Allonne, 199.

Alphabet à l'usage des doreurs sur cuir, 217.

Amazieux (Jehan), *Impr.* et *Libr.,* 49, 50, 253.

Amazeur. V. Amazieux.

Amboile (aujourd'hui *Ormesson),* 48, 49.

Andely, 65, 67, 68.

Anfrye (Ph. d'). V. Damfrye (Philippe).

Angelier (L'). V. Langelier.

Anjou (Duc d'), 68.

Anthony, 91.

Anvers, 165.

André (Jehan), *Libr.,* 6, 11, 12, 56, 58, 121, 125, 126 — (Marguerite), 11, 12, 56, 58 — (Marie), 11, 56 — (Nicole), 11, 56, 58.

Appollo (Guy), 158.

ARCAMBAULT (Pierre), *Libr.*, 67, 164.
Arcueil, 110.
ARGENT (Jehanne d') 39, 47, 48.
ARGILLIÈRES (Anthoine), faiseur d'orgues du Roy, 79.
Armoiries de S. M. en circuits de l'Ordre du Saint-Esprit, 61.
ARNOUL (Jehanne), 148, 173.
Arras, 82, 194.
Association (Traité d') entre libraires, 129.
AUBERT (Jehan), *Enl.*, 236 — (Pierre), *Rel.*, 219, 255.
AUBUSSON (Catherine d'), 139.
AUCHER (Estienne), *Parch. du Roy*, 247.
AUGEREAU. V. OGEREAU.
AULNAY (Ch. d'), 121.
AUMALE (Jehan d'), *Libr.*, 56, 145.
Auxerre, 50, 51.
AVERTISSEMENT, I.
Avignon, 84.
Azur batu, 228.

B

BADE (Catherine), 108, 169 — (Conrad), 108 — (Josse), *Impr.*, 108 — (Marie), 108, 169.
BADONVILLIERS (Jehan de), 24, 29, 198.
Bagneux, 157.
BAILLEUR (Jehan), *Rel.*, 49, 253.
BAILLY (Cothin), *Pap.*, 247.
BALDE (Marguerite), 147.
BALISSON (Michelle), 99.
BANVILLE (Hierosme de), 197 — (Loys de), *Libr.*, 197.
BARAT (Perrette), 142.
BARBE (Claude), *Dor.*, 219, 255 — (Marguerite), 219.
BARBÉ (Denise), 74 — (Hermault), 74 — (Jehan), *Libr.*, 55, 74 — (Marie), 74 — (Mathieu), 74.
BARBÉE (Mme la), veuve de Jehan Barbé, 55.
BARBOU (Nicolas), *Impr.*, 6.
BARGUE (Isaac de), maître faiseur d'instruments de musique, 68.
BARROYS (Germain), *Libr.* et *Rel.*, 183, 189.
Baton à coucher l'or, 217.
BAY (Laurent de), *Parch.*, 249.
Beaufort en Anjou, 145.
BEAUNE (G. de), 197.
BECQUET (Jehan), *apprent. libr.*, 53.
BEDA (Noël), 26, 27.
Belleville sur Sablon, 171, 185.
Bellouere au Maine, 155.
BENARD (André), 63.
Bercy, 144.
BENOIST (René), 19.
BERGERON (Jehan), *Dor.*, 220.

Bernard (Jehan), *Rel.*, 255.
Berquin (Louis de), 26.
Berthelemy (Guillaume), 166.
Bertrand (Pierre), *Pap.*, 241, 242.
Bessault (Jehan), *Libr.*, 176.
Betz. V. Beys.
Beys (Gilles), *Libr.*, 165, 166.
Bibliophiles, 195 à 211.
Binet (Guillaume), *Impr.*, 186.
Bizart (Claude), 81, 82, 83, 85 — (Perrette), 81 — (Famille), 81, 82, 83.
Blanchet (Jacques), *Rel.*, 55, 254.
Bocquet (Denise), 174, 175 — (Henry), *Dor.*, 219.
Boiset. V. Brisset (Remy).
Boisgautier, 161.
Boisset (Geneviève), 75, 76, 77.
Bolu (Thomas), 78, 79.
Bondis. V. *Bondy*.
Bondy, 91.
Bonfiz (Antoine), 193 — (Nicolas), *Libr.*, 193, 194.
Bonfons (Catherine), 81, 82, 85, 86, 87 — (Jehan), *Libr.*, 75, 78, 79, 80, 81, 85, 94, 99 — (Nicolas), *Impr.* et *Libr.*, 75, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 104, 136, 185, 194 — (Nicolas), prêtre, 91, 92, 93 — (Pierre), *Libr.*, 89, 90, 93 — (Pierre), conseiller du Roy, 91, 92.
Bonhomme (Jehan), *Libr.*, 15.
Bonnefoy (Jacques), 95, 96, 97.
Bonnemaire. V. Bonnemère.
Bonnemère (Denise), 87, 127.
Boucher (Marguerite), 59 — (Pierre), 42, 253.
Bouladre (Guillaume), ymager, 170.
Bourbon (Jehan), *Pap.*, 241, 242
Bourgeois (Jehan), *Dor.*, 174, 221 — (Jehan) fils, 174.
Bourges, 56, 97.
Bourget (Le), 200.
Bourgine (Jehan), *Rel.*, 226, 227, 253.
Boutique d'Ant. Verard, 12, 121.
Bouy (Estienne de), 242.
Brageloigne, Bragelongne, V. Bragelonne.
Bragelonne (Claude de), 52 — (Léon de), 50, 52 — (Thomas de), 50, 52, 53, 65, 78.
Brahier (Lucas). V. Breyer (Lucas).
Brayer (Nicolas), *Pap.*, 247.
Breteuil, 108.
Bretheul. V. *Breteuil*.
Breton (Nicolas), 61 — (Richard), *Libr.*, 61.
Breuille (Mathurin), *Libr.*, 102, 126, 141.
Breville (Raoulet), *Libr.*, 64.
Breyel. V. Breyer.
Breyer (Lucas), *Libr.*, 113, 114, 115, 139, 140.
Brichanteau (Antoine de), 53.
Bridon (Nicolas), 51, 52.
Brière (Jehan de), *Libr. colp.*, 167.

Brigny (près Orléans), 225, 230.
Brisset (Remy), *Libr.*, 94, 165.
Brou, 70.
Broutesaulge (Perrette), 200, 203.
Brument (Thomas), *Libr.*, 62, 74, 151, 152, 153.
Bruneau (Claude), 147 — (Cyprien), *Libr.* et *Rel.*, 120 — (Jeanne), *Libr.*, 103, 105, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 143, 144, 193, 194, 247 — (Laurent), 134 — (Michel), 120 — (Pasquette), 138.
Brunet (Antoine), 99.
Brunet, 4.
Buffet (Nicolas), *Impr.*, 60.
Buon (Gabriel), *Libr.*, 160.
Burettes à mettre l'encre, 245.

C

Cabry (Claude), 218.
Cachan, 7.
Caen (Philippe de), tailleur d'anticques, 170.
Calemart de cuir, 228.
Calvarin (Simon), *Libr.*, 164, 165.
Cancy (Jehan de), maître joueur d'instruments, 43.
Canetier (Antoinette), 49.
Cany (Vicomté de), 151.
Caractères de civilité, 60.
Cardet (Jehan), *Comp. enl.*, 230.
Carlier (Gabriel), 63.
Carnes (expliqué), 90.
Carrefours — *Guillory*, 66, 169 — *Saint-Severin*, 128 — *Sainte-Geneviève*, 186.
Carrel (Cosme), *Pap.*, 248.
Carton. V. Aiz de papier.
Catherine de Médicis, 198.
Caudebec (Vicomté de), 151.
Caunet (Marie), 143.
Cavelat (Guillaume), *Libr.*, 55, 74, 112, 151.
Chaillot, 52, 176.
Chaliot. V. *Chaillot*.
Chalonneau (Benoist), *Libr.*, 185 — (Marie), 172.
Champagne (Jeanne), 60, 61.
Champ-Gaillard (Le), 14.
Champigny (de), 29, 72.
Champlan, 141, 230, 249.
Champrosé, 33.
Chancelier (Catherine), 137 — (Claude), 194 — (Laurent), *Libr.*, 130, 134, 138, 193, 194.
Chapelet (Claude), *Libr.*, 180.
Chardavoine (Jehan), 145.
Charion (Jehan). V. Charron (Jehan).
Charles IX (Maître d'écriture de), 86.
Charmolue, 24.
Charpentier (Jeanne), 42.
Charron (Jehan), *Libr.*, 151, 187 — (Thibault), 151.

Chartres, 134.
CHASTEAU DE LUTTEAU (Jacques), 52.
CHATEAUROUX (Comte de), 52.
Châtillon, 53.
CHAUDIÈRE (Claude), *Libr.*, 81 — (Guillaume), *Libr.*, 81 — (Regnault), *Libr.*, 81, 108, 158, 169.
CHAUFFART (Bernard), 215 — (Catherine), 215 — (Jehan), *Dor.*, 215, 227 — (Marthe), 215.
CHAUMONT (Guillaume de), garnisseur et fourbisseur d'épées, 66.
CHAUSSON (Yoland), 155.
CHAUVIN (Jehan), *Impr.*, 166.
Chaville, 45.
Chelles (Abbaye de), 236.
Chesne Chaumontel (Maison du), 40.
CHESNEAU (Nicolas), *Libr.*, 54, 74 — (Nicolas), maître ès arts, 76, 77.
CHESNOT (Nicolas). V. CHESNEAU (Nicolas), maître ès arts.
CHEVAL (Suzanne), 173.
CHEVALIER (Jacques), 37.
CHEVERNY (de), 69.
CHEVILLIER, 11.
Chevreuse, 221.
CHEYN (Jehan de), 108.
CHOCQUET. V. GOBERT.
CHOUART, 24.
CHUPPIN (Jehan), *Libr.*, 114, 115, 120.
Clamart, 7.
Clairvaux (Monastère de), 4.
CLAUDIN, 4.
CLÉMENT (Estienne), 65, 70 — (Madeleine), 65, 66, 67, 68, 69, 70, 164, 169.
Clermont, 165.
CLERMONT (Françoise de), 182 — (Louise de), 182.
Clervaulx. V. *Clairvaux.*
Clichy, 138 — *la Garenne,* 198.
CLIGNET (Germain), *Pap.*, 247, 248.
Cloîtres — *Nostre-Dame,* 186 — *Saint-Denis-du-Pas,* 151 — *Saint-Marcel,* 184.
CLOQUEMIN (Loys), *Libr.*, 86.
CLOPEJAU (Geneviève), 172 — (Michel), *Libr.*, 172 — (Vincent), 172.
Clos — *Bruneau,* 151, 152, 168, 172 — *Saint-Victor,* 116.
CODORÉ (Olivier), graveur et tailleur de pierres précieuses, 63.
COING (Robine), 107, 108 — (Famille), 107.
COLETET. V. COLLETET.
COLEZY (Jean de), *Dor.*, 184, 222.
COLINES (Simon de), 33, 89.
COLINET. V. COLINES (Simon de).
Collèges — *de Boncourt,* 19, 65, 178 — *du Cardinal Lemoine,* 145, 232 — *de Clermont,* 152 — *de Fortet,* 20, 45 — *des Jésuites,* 174 — *des Lombartz,* 138 —

Mignon, 157 — *de Navarre,* 237 — *Saint Vaast d'Arras,* 156.
Colletet (Guillaume), 156 — (Guy), 156 — (Jeanne), 156 — (Pierre), 156.
Collier (Geoffroy), *Libr.*, 175 — (Jehan), *Dor.*, 222.
Cologne, 165.
Colombes, 115.
Colporteurs de livres, 167.
Compas, 217.
Condé (Prince de), 93, 200.
Confrérie Madame Sainte-Geneviève des Ardents, 135.
Conti (Prince de), 185.
Contreporteurs. V. Colporteurs.
Coquet (Claude), *Libr.*, 147.
Coquillier à cinq layettes, 228.
Corbeil, 61, 68, 70, 248.
Cordier, 188 (V. aussi à l'*errata*).
Cormeilles, 154.
Corron (Cyr), *Libr.*, 134.
Corrozet (Galliot), *Libr.*, 58 — (Gilles), *Libr.*, 11, 13, 58, 121, 123, 124, 125, 126 — (Jehan), *Libr.*, 11, 13, 56, 120, 121 — (Jehan), marchand mercier, 126.
Cossot (Jeanne), 118.
Coste (Hilarion de), 27.
Couleurs, 228.
Coullogne. V. *Cologne.*
Coulombe. V. *Colombes.*
Coulombs, 200.
Cour — *d'Albret,* 187 — *de Prémort,* 67.
Courtenay (Françoise de), 235.
Cousin (Jean), 208.
Cousoirs, 227.
Couteaux à rogner, 227.
Coutées, 110.
Coypel (H.), *Impr.*, 178, 179.
Cramoisi (Catherine), 13, 58, 125, 126.
Crespin, 22.
Cressé (Philippe de), 176.
Creteil, 170.
Cronest (Marguerite), 178 — (Victor), *Impr.*, 178.
Crussol (Comtesse de), 182 — (Jacques de), 182.
Cyaneus (Claude), *Impr.*, 118, 119 — (Louis), *Impr.* et *Libr.*, 119.

D

Dacquin (Nicolas), *Libr.*, 82, 194.
Dallier (Jean), *Libr.*, 60, 102, 141.
Damaye (Jacques), maître brodeur, 84, 89, 91, 104, 105, 135.
Damfrye (Philippe), tailleur de caractères, 60, 61, 62, 63, 64, 152, 171, 238.

Danès (Guillaume), 109 — (Marie), 109, 169.
Dammartin, 40.
Daugé (Flcurance), 236.
Dauvet (Abraham), *Libr.*, 172.
David (Guillaume), 183 — (Jacques), prêtre, correcteur d'imprimerie, 147 — (Jehan), *Impr.*, 147 — (Thomas), *Libr.*, 183.
Decosme. V. Derosme.
Delalain (Paul), 38.
Delamare, *Dor.*, 218.
Delastre (Pierre), *Libr.*, 166, 167.
Delaunay (Magdeleine), 179 — (Roland), 179.
Derosme (Philippe), *Libr.*, 138.
Desauves (Denis), apothicaire, 108, 109, 169.
Désengins (Jehan), 187.
Des Escoutes (Charles), *Pap.*, 247.
Des Fossés (Geoffroy), *Libr.*, 154 — (Nicolas), *Libr.*, 154.
Desloges (Agnès), 183 — (Olive), 90.
Desneux (Claude), 198, 199 — (François), 198, 199 — (Jehan), 199 — (Nicole), 198, 199 — (Pierre), 198 — (Rasse), bibliophile, 198, 199.
Des Prez (Robert), 11, 56, 121.
Desrues (Nicolas), *Apprent. libr.*, 107.
Diane de Poitiers, 198.
Dijon, 151.
Doreurs sur cuir, 213 à 222.
Douault (Nicolas), *Libr. colp.*, 167.
Doublet (Anne), 166.
Doulceur (Davis), *Libr.*, 180, 181 — (Pierre), *Libr.* et *Rel.*, 189.
Draveil, 33.
Drouart (Ambroise), *Libr.*, 180 — (Pierre), 112, 161, 162, 163.
Drouet (Laurent), 153.
Du Bellay (Cardinal), 121 — (Loyse), 121.
Du Belloy (capitaine du château du bois de Vincennes), 233.
Du Bois (Simon), *Impr.*, 6.
Duboys (Pierre), Me tailleur d'ymages, 98.
Duchasteau (Robin), *Enl.*, 231.
Duché (Guillemette), 43.
Du Chesne (Liger), 68.
Dugast (Jehanne), 168.
Du Lyon (François), 69.
Dumas (Girard), *Apprent. libr.*, 117.
Du Parc (Robert), *Impr.*, 141.
Dupont (Ambrois), doreur sur cuivre, 235.
Du Pré (Galliot I), *Libr.*, 24, 32, 33, 37, 38, 40, 56, 103, 124, 198, 199 — (Galliot II), 38, 39, 41, 42, 47, 116, 163 — (Jacqueline), 41, 42 — (Jehan), *Rel.*, 41, 42, 227,

229, 253 — (Marie), 41, 42 — (Pierre) l'aîné, *Libr.*, 38, 39, 40, 41, 116 — (Pierre) le jeune, *Libr.*, 40.
Du Rozé (Loys), *Libr.*, 157.
Du Tillet (Françoise), 20.
Duval (Denis), *Libr.*, 165, 166, 188, 189.
Du Vau (Michel), bibliophile, 198.
Du Verger (Philippe), 204, 210, 211.
Du Vivier (Claude), 22, 23.

E

Écrivain en livres d'église, 233.
Effigie (Prix d'une), 243.
Églises — *de la Madeleine*, 119, 140 — *Saint-Barthélemy*, 86, 89, 101, 144, 179, 180, 247, 256 — *Saint-Benoit*, 53, 77, 90, 145, 155, 169, 175, 176, 177, 184, 185, 190, 257 — *Saint-Christophe*, 119, 148, 173 — *Saint-Denis-du-Pas*, 151 — *Saint-Étienne-du-Mont*, 144, 148, 158, 172, 178, 179, 184, 185, 187, 190, 218 — *Saint-Eustache*, 187 — *Saint-Germain-l'Auxerrois*, 183 — *Saint-Germain-le-Vieil*, 88, 182 — *Saint-Gervais*, 87 — *Saint-Hilaire*, 55, 62, 149, 168, 170, 186 — *Saint-Jacques-la-Boucherie*, 10, 12, 13, 14, 58, 126, 187, 188, 231, 232 — *Saint-Jacques-de-l'Hospital*, 20, 23 — *Saint-Jehan-en-Grève*, 100, 148 — *Saint-Jehan-de-Latran*, 231 — *Saint-Leu et Saint-Gilles*, 177 — *Saint-Leufroy*, 101, 143 — *Saint-Marcel*, 184 — *Saint-Merry*, 69 — *Saint-Nicolas-des-Champs*, 92, 170 — *Saint-Paul*, 68, 176 — *Saint-Sauveur*, 152, 221 — *Saint-Severin*, 248 — *Saint-Sulpice*, 232 — *Saint-Thomas-du-Louvre*, 89 — *Sainte-Chapelle*, 256 — *Sainte-Croix*, 65, 109, 110, 183, 222, 256 — *Sainte-Geneviève-des-Ardents*, 55, 78, 79, 80, 83, 84, 85, 87, 88, 91, 92, 103, 104, 105, 129, 135.
Enclos — *de l'Abbaye de S. Germain des Prés*, 185 — *du Palais*, 256.
Enlumineurs, 223 à 238.
Enseignes — *de l'Ancre*, 172 — *de l'Arbaleste*, 106 — *de l'Arbre sec*, 145 — *de l'Arche de Noë*, 151 — *de la Bible d'Or*, 173 — *de la Blanque*, 182 — *du Bœuf*, 106 — *de la Boule*, 24 — *de la Boule blanche*, 91

— *du Cadran*, 108 — *du Chasteau*, 76 — *du Cheval bardé*, 166 — *du Cheval volant*, 165 — *de la Cloche*, 126 — *de la Corne de cerf*, 78, 168, 174, 175 — *de la Coupe d'or*, 67 — *de la Couronne*, 120 — *de la Couronne d'argent*, 101 — *de la Court de Bavière*, 159 — *de la Crémaillère*, 48 — *du Crieur*, 147 — *de la Croix blanche*, 15, 236 — *de la Croix de fer*, 83, 85, 89, 118 — *de la Cuillier*, 172 — *du Daulphin*, 66 — *des Deux Cochets*, 156 — *de l'Éléphant*, 176 — *de l'Eschiquier*, 200, 203 — *de l'Escu de Florence*, 155 — *de l'Estoile*, 231 — *de l'Estoile d'or*, 187 — *des Estryers*, 152 — *du Faulcheux*, 99 — *de la Fleur de lis d'or*, 102 — *de la Fontaine*, 108, 169, — *de la Gibecière*, 119 — *du Grand Cerf*, 152 — *de la Grand Court*, 118 — *de la Grande Barbe blanche*, 90 — *des Grandes Forces*, 73 — *du Griffon blanc*, 55 — *du Gril*, 51 — *de la Grosse Escriptoire*, 237 — *du Gros Tournois*, 143 — *de l'Homme sauvage*, 118 — *de l'Image Nostre-Dame*, 81, 146, 150, 220, 233, 238 — *de l'Image S. Bernard*, 61 — *de l'Image S. Christofe*, 55 — *de l'Image S. Estienne*, 14 — *de l'Image S. Jehan*, 45 — *de l'Image S.-Jehan-Baptiste*, 103 — *de l'Image S. Jehan-l'Évangéliste*, 131, 133, 134 — *de l'Image S. Laurent*, 46 — *de l'Image S. Loys*, 55, 232 — *de l'Image S. Martin*, 197 — *de l'Image S. Michel*, 101 — *de l'Image S. Nicolas*, 80, 84, 87, 89, 90 — *de l'Image Sainte-Barbe*, 155 — *de l'Image Sainte-Catherine*, 66 — *de l'Image Sainte-Geneviève*, 243 — *des Images S. Cosme et S. Damien*, 155 — *du Jeu de Paulme des rats bottés*, 154 — *de la Lamproye*, 231 — *de la Levrière*, 123 — *de la Licorne*, 51 — *du Lyon d'or*, 255 — *du Lys blanc*, 165 — *de la Marche*, 173 — *de la Marguerite*, 256 — *du Mirouer*, 60 — *du Mortier*, 169 — *du Moulinet*, 220 — *du Moutier*, 108 — *du Murier*, 92, 93 — *du Noïer*, 90 — *de l'Olivier*, 152 — *du Petit Écu*, 88 — *du Pilier vert*, 92 — *du Plat d'étain*, 188 — *du Pot d'estain*, 66 — *des 4 filz Hemon*, 76 — *des Rats*, 15 — *de la Rose*, 15, 96, 119, 155 — *de la Rose*

blanche, 45, 76 — *de la Rose blanche couronnée*, 45 — *de la Rose rouge*, 62, 98, 99, 136, 174 — *de la Roue de fer*, 76 — *du Sagittaire*, 43, 76 — *de S. Nicolas*, 86, 92 — *des Signes Soldrini*, 185 — *des Sizeaulx d'or*, 108, 169 — *du Soleil d'or*, 173 — *du Soufflet*, 53 — *de la Tournelle*, 81 — *des 3 Brochets*, 59 — *des Trois Compas*, 143 — *des Trois Croissans*, 172 — *des Trois Fourmages*, 160 — *des Trois Pas de degrés*, 83 – *des Trois Pigeons*, 231 — *des Trois Pochons*, 248 — *des Trois Rois*, 179 — *des Trois Têtes*, 242 — *de la Ville de Jérusalem*, 140.
Epernay, 102.
Épitaphe de Marguerite Vérard, 13.
Ernault (Jacques), *Libr.* et *Rel.*, 243, 255.
Escaille de mer plate, 228.
Espinay (Guillaume d'), 66.
Essaulne V. *Essonne*.
Essonne, 185, 248.
Estampes, 208, 209.
Estienne (Charles), *Libr.*, 54, 181 – (François), *Libr.*, 11, 53, 54 — (Henri I), *Libr.*, 54 — (Robert), *Libr.* et *Impr.*, 55, 74, 88, 89, 108, 124, 152, 154, 159, 167.
Esteufs (expliqué), 117, 254.
Estoile (Pierre de l'), 181.
Eustace (Claude), 43 — (Guillaume), *Libr.*, 42, 43, 76, 140 — (Isabeau), 43, 140 — (Jehan), 42, 43.
Eustache (Claude et Isabeau). V. Eustace.
Évreux, 142.

F

Faubourgs — *Saint-Germain*, 177 — *Saint-Marceau*, 154 — *Saint-Marcel*, 116.
Fer des Langelier, 112.
Fericy en Brie, 70, 164.
Ferme du Boys des escoliers, 37.
Ferrare (Cardinal de), 61.
Ferrières en Brie, 24.
Fers à dorer exécutés pour Henri III, 62 — à la main, 217 — à marquer les couvertures des livres, 62 — à tirer la presse, 217.
Feuguent (Pierre), maître peintre, 161.
Feuquerolles, 67.
Fezandat (Michel), *Libr.*, 55, 74.
Fieffé (Pierre), *Pap.*, 247.
Finet (François), 97 — (Gene-

vière), 97 — (Guillaume), 95, 96, 97, 98.
FLAMENT (François), *Enl.*, 235, 238.
FLANDRAS (Boniface), *Libr.*, 158.
FLEURIGNY (Charles de), 182.
FLEURS (Macé de), *Pap.*, 243.
Fondation à Sainte Geneviève des Ardents, 79.
FONDEURS DE CARACTÈRES, 1 à 190.
Fontainebleau, 63 — (Concierge des Jardins de), 248.
Fontaine Marichon (La), 211.
Fontaines (Les), 144.
Fontenay près Bagneux, 52.
Forest, 67.
FORESTS (Marie de), 153.
FORMENTIER (Guillaume), *Libr. colp.*, 60.
FORVESTU (Mathurin), *Libr.*, 101.
FOSSÉ (Hector), 197, 198.
FOUCART (André), 243.
FOUCHER (Jehan), *Libr.*, 155.
FOURNIER (Adrien), bibliophile, 200, 203.
FOYNE (Nicole de), 116.
FRANÇOIS Ier, 26 — FRANÇOIS II, 203.
Fransiès, 15.
FREMON (Pierre), *Impr.*, 187, 189.
FREMONT (Jehan), *Pap.* et *Rel.*, 256.
FREMYN (Hugues), maître brodeur, 173, 236.
Fresnes, 67.
FROLO (Jehan), 33.

G

GADOULLEAU (Michel), *Libr.*, 168.
GALAND (Pierre), 65.
GAILLARD. V. GUILLART.
GALLIOT DU PRÉ. V. DU PRÉ.
Gand, 165.
GARAMONT (Claude), tailleur de caractères du Roy, 168.
GAUDIN (Catherine). V. GAUDY.
GAUDY (Catherine), 119, 141 — (Michel), 142.
GAULTIER (Germaine), 178 — (Nicolas), 156, 157 — (Philippe) dit de Roville, *Libr.* et *Impr.*, 156, 157.
GENTIAN (Nicolas), 182.
Gentilly, 234, 235, 236.
GENTON (Claude), 70.
Gercy (Abbaye de), 229.
GILBERT (Catherine), 164.
GILLE (Jehan), esteufier, 254.
GILLEBERT (Jehan), 78, 79.
GILLES (Agnès), 215 — (David), 177 — (Guy), 177 — (Henri), 177 — (Nicolas), *Libr.*, 177, 185, — (René), 177.
GIRAULT (Jacques), *Enl.*, 231.

Gisors, 65, 68, 120.
Gobert (Robert), *Pap.*, 248.
Godard (Catherine), 143.
Gomart, *Rel.*, 55, 254.
Gomet (Jehanne), 225, 230, 231.
Gorron (Jeanne), 102.
Gourbin (Gilles), *Libr.*, 152, 153.
Gourdelle (Pierre), peintre et valet de chambre ordin. de la Reyne, mère du Roy, 234.
Gourdin (Antoine), *Libr.*, 171.
Gourmont (Benoist de), *Libr.*, 58, 59.
Gourmont en Brie, 163.
Granche aux Merciers (La), 168.
Granderie (Robert), *Dor.*, 218.
Grandmaison (Charles), 4.
Grandmère (Jaquette), 150 — (Jehan), 150 — (Pierre), *Libr.*, 150.
Grasseteau (Pierre), *Libr.*, 53.
Grégoire (François), *Libr.*, 90, 185.
Gressier (Richarde), 42.
Grivart. V. Gomart.
Grolier (Jean), bibliophile, 197, 198.
Gros horloge de Paris, 142.
Grosleau. V. Groulleau.
Groulleau (Étienne), *Libr.*, 79, 94, 128.
Gryphe, 33.
Guenard (Renée), 256.
Guerard, 220.
Guérin (Jeanne), 98 — (Marie), 155, 177.
Gueville (Olivier), maître miroitier doreur, 215.
Guiard (Loys), *Libr.*, 170.
Guillart (Guillaume), *Libr.*, 155.
Guillotois (Bonaventure), *Libr.*, 54.
Guise (Duc de), 118 — (Madame de), 100 — (Hôtel de), 100.
Guyart (Germaine), 6, 7.
Guymier (Marguerite), 17, 19.
Guytois (Michel), *Libr.*, 64.

H

Hacquemye (Arnoul de), *Fond.*, 46, 47.
Hagues (Charlotte), 154.
Hamon (Pierre), maître d'écriture de Charles IX, 86.
Hardouyn (Germain), *Dor.*, 218 — (Jehan), 215.
Hardy (Jean), *Libr.*, 193, 194 — (Noelle), 193.
Harsy (Olivier de), *Libr.*, 160.
Havart (Claude), *Pap.* et *Parch.*, 243, 246.
Hennequin (Jehan), 32.
Henri III, 62.

HERAULT (Jehan), *Libr.*, 149.
HERISSAULT (Barbe), 74.
HERNAULT (Louis), *Libr.*, 94, 95, 102, 103 — (Mahiet), 102.
HEROUARD (Jehan), *Dor.*, 220, 221.
HERY (Claude de), graveur du Roy, 102.
HEUQUEVILLE (Guillaume de), *Libr.*, 179 — (Jehan de), 179.
HINSSELIN (Antoine), tapissier de haute lisse, 236.
Histoires (Figures pour illustrer les livres), 133.
Histoires de Palmerin d'Olive (Prix de l'impression des), 39.
Histoires prodigieuses (Livre intitulé), 133.
HOCBERG (Philippe de), 14.
Hôpital du Saint-Esprit, 53, 118, 232.
Hôtel de Nesle, 209.
HOUEL (Nicolas), apothicaire et espicier, 236, 237, 238.
Houilles, 120.
HOUZÉ (Jehan), *Libr.*, 140, 164, 166, 187, 188, 189 — (Jehanne), 188 — (Marguerite), 187, 188 — (Nicolas), 188.
HUAT (Jean), *Libr.*, 78.
HUAULT (Marie), 161, 163.
HUAULT DE MONTMAGNY, 24.
HUBERT (Loys), chirurgien du Roy, 52.
HUGUES (Rogier), *Rel.*, 254.
HUGUYER (Jean), *Dor.*, 220.
HULPEAU (Jean), *Libr.*, 148.

I

Impression d'une ordonnance, 100.
IMPRIMEURS, 1 à 190.
Inventaires — de Jehan Aligret, 138 — de Guillemette Andrenas, 73 — de Jehan de Badonvilliers, 24 — de Guillaume Berthelemy, 166 — de Jeanne Bruneau, 137 — de Jehanne Charpentier, 253 — de Jehan Chauffart, 215 — de Laurent Drouet, 153 — de demoiselle Loyse Du Bellay, 121 — de François Ducloz, 59 — de Michel Du Vau, 71 — d'Hector Fossé, 197 — d'Adrien Fournier, 200 — de Jehan Gillebert (notaire), 88 — de Jehan Gillebert le jeune, 88 — de Jehan Hennequin, 32 — de Marie Huault, 161 — de Ponce Jacqueau, 203 — de Pierre Lalemant, 124 — de Marguerite La Porte, 54 — de Martin Le Camus, 150 — de Mathurin Le

Camus, 125 — de Jehan Le Charron, 243 — de Jehan Leclerc, 225 — de Marie Leclerc, 188 — de Jacques Le Noir, 148 — de Jehan Liébault, 180 — de Jehanne de Loynes, 159 — de Robert Mauroy, 20 — de Jehan Moysson, 173 — de Roland Poussemye, 19 — de Pierre de Reims, 168 — de Nicolas Richer, 237 — de François Sedille, 32 — de Jehan Thioust, sieur de Champigny, 72 — de Me Jehan de Thumery, 58 — de Michel de Vaux, 33.

Ivry la Chaussée, 230.

J

Jacqueau (Ponce), sculpteur et architecte du Roy, 203, 211.

Jacquet (Antoine), *Comp. impr.*, 50.

Jamet (Ferry), 157.

Jannot (Denis), *Impr.*, 49 — (Jehan), *Libr.*, 48, 49 — (Martin), 48 — (Nicolas), 48 — (Simon), 48, 49.

Jehan, *Impr.*, 55, 74.

Jeu de paume de la rose blanche, 117.

Jillian (Gillette), 186.

Jodelle (Denise), 48.

Joseph (Robert), brodeur de François II et de Marie Stuart, 203.

Jouault (Pierre), *Fond.*, 118.

Journeau (Catherine), 198, 199.

Jouy sur Morain, 247.

Julliart (Claude), 247 — (Romain), 158.

K

Kerver (Jacques), *Libr.*, 50, 51, 62 — (Jean), *Libr.*, 51 — (Loys), 52 — (Madeleine), 50, 51, 52 — (Marguerite), 52 — (Marie), 51, 52 — (Me Michel), 50, 51 — (Thielman I), *Libr.*, 50, 51 — (Thielman II), *Libr.*, 50, 51, 52, 209.

L

La Ballue (Claude de), 67, 68.

La Baume (Charles de), faiseur d'esteufs, 117.

La Broudière, 199.

La Caille, *passim*.

La Celle, 44.

La Chapelle du Vivier en Brie, 161.
Lacre de Venise, 228.
LACROIX (Estienne de), *Impr.*, 172.
LA CROIX DU MAINE, 4, 86, 119.
La Ferté au Coul en Brie, 37.
La Ferté-Gaucher, 247.
LAFLACHE (Hippolyte), maître peintre, 161.
Lagny-sur-Marne, 225.
La Guiarche, 70.
LA HAYE (Noël de), *Enl.*, 231, 232.
LAILLIER (Catherine), 7.
LA LANDRE (Jehan de), *Libr.*, 154.
LA MARE (Denise de), 254 — (François de), *Dor.*, 94.
LAMBERT (Anne), 198.
LANCELIN (Jehan), 6, 10, 12.
LANDRAS (Jeanne), 12, 56.
LANDRY (François), 65, 109, 110, 111 — (Geneviève), 110, 111 — (Jehan), *Libr.*, 110, 126.
LANGELIER (Abel), *Libr.*, 40, 41, 116, 117, 177 — (Arnoul), *Libr.*, 112, 113, 114, 120, 139 — (Catherine), 111, 112, 113 — (Charles), *Libr.*, 74, 99, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 126, 139, 193 — (Sébastien), 118 — (Fers de reliure des), 112.
LANGLIER (Jacques), *Pap.*, 248.
LANGLOIS (Blondin), 220 — (Jehanne), 220 — (Pierre), *Dor.*, 220, 221.
LA NOUE (Guillaume de), *Libr.*, 180 — (Robert de), *Enl.*, 226, 227, 231.
LA PERRIÈRE (Guillaume), 133.
LA PORTE (Marguerite), 54.
La Queue-en-Brie, 48.
LA ROCHEFOUCAULT (Antoinette de), 53.
LA ROCHE-JOUBERT (de), 139.
LA ROCHE-SUR-YON (Prince de), 127.
LA ROQUE (Arthur de), 176.
LA RUELLE (Jehanne de), 23.
LAULNAY (Claude de), 156 — (Marie de), 156 — (Pierre de), 156.
LAUNE (Estienne de), graveur, 246.
Laval, 110.
LA VALLIÈRE (Duc de), 4.
La Vaudoue, 236.
LA VIGNE (Guillemette de), 19.
LE BÉ (Geneviève), 56 — (Guillaume), *Pap.*, 135, 247 — (Guillaume), *Libr.*, 54 — (Henry), *Libr.*, 54, 55, 56, 74, 120, 145 — (Isabeau), 55 — (Jehan), 55 — (Jehanne), 55 — (Pierre), *Libr.*, 54, 55, 56, 74, 145.
LE BERT (Pierre), *Libr.*, 142.
LE BEUF (Abbé), 45, 230.
LE BLANC (Geneviève), 37, 38, 39, 40 — (Jehan), *Impr.*, 178, 179 — (Vincent), maître graveur, 219.

LeBouc (Eustache), *Libr.*, 148, 149 — (Hilaire), *Libr.*, 148, 149 — (Jaquette), 20 — (Jehan), *Libr.*, 148, 173.

Le Bouteillier (Charles), 40 — (Jehan), 40.

Lebrun (Nicolas), 198.

Le Camus (Martin), 150 — (Mathurin), 125 — (Nicolas), 203.

Le Caron (Hugues), 14 — (Jean), 14, 15 — (Pierre), *Impr.*, 14, 15; (sa marque), 16.

Le Chantre (Jehan), *Libr. colp.*, 167.

Le Charron (Jean), *Pap.*, 106, 243, 246, 247, 255.

Leclerc (Anthoine), *Libr.*, 131, 140 — (Barbe), 225 — (Charles), 225 — (David), *Impr.*, 140, 187 — (Dreuse), 225 — (Guillaume), 225 — (Jehan), *Enl.* et *Rel.*, 42, 225, 230, 231, 253 — (Jehan), *Impr.*, 140, 187 — (Jehan), tailleur d'histoires, 140, 187 — (Jehan), auditeur en la Chambre des comptes, 70 — (Loys), *Libr.* et *Rel.*, 140 — (Marie), 187, 188, 189 — (Nicole), 225 — (Pierre), 225 — (Renée), 187 — (Suzanne), 187.

Le Coq (Guillaume), *Libr. colp.*, 167 — (Henriette), 106.

Le Cousturier (Jehan), *Enl.*, 14, 225.

Le Duc (Estienne), *Rel.*, 135, 255 — (Jean), 255.

Lefebvre (François), 72.

Lefèvre (Ferrand), *Rel.*, 256 — (Isabeau), 168.

Le Fizellier (Robert), *Libr.*, 161, 180.

Le Fort (Martin), sculpteur et architecte, 208 — (Pierre), *Libr.*, 163.

LeFuzellier. V. LeFizellier.

Le Gay (Philippe), mirouetier, 170.

Le Goust (Léone), 22.

Legros (Me), chirurgien du prince de Condé, 93 — (Claude), 93 — (Henry), 93.

Le Maignier. V. Le Mangnier.

Le Maistre (Galienne), 218.

Le Mangnier (Félix), *Libr.*, 105, 136, 138, 176 — (Robert), *Libr.*, 33, 84, 85, 98, 100, 103, 104, 105, 131, 134, 144.

Le Melaiz (Guillaume), *Pap.*, 243 — (Pierre), *Pap.*, 243.

Le Mire (Guillaume), *Enl.*, 63, 238.

Lendormy (Mathurine), 232, 233.

Le Noir (Guillaume), *Libr.*, 164, 177, 188, 189 — (Jacques), 148 — (Philippe), *Libr.*, 45.

Le Normant (Jehan), *Libr.*, 62, 171.

Lepiscié (Cyret), *Libr.*, 159.

Le Prebstre (Marie), 198.

Le Preux (Poncet), *Libr.*, 44.
Lepyat (Madeleine), 89.
Le Roux (François), *Comp. impr.*, 80 — (Jeuffroy), *Libr.*, 80.
Le Roy (Jeanne), 100, 101.
Les Bordes, 44.
Leschaudel (Nicolas), 149.
Lesprillier (Mathieu), *Libr.* et *Rel.*, 174, 221, 256.
Lesueur (Jacques), *Pap.*, 243, 246 — (Jehan), *Impr.* et *Fond.*, 147, 170 — (Michel), *Pap.*, 147, 170 — (Nicolas), 147.
Le Tellier, 45.
Le Tiletain. V. Loys (Jehan).
Lettres à fleurs, à champ d'or, 229 — tournées d'azur et de vermillon, 229.
Leu. V. Leufve.
Leu (Thomas de), Me graveur en taille-douce, 184.
Leudeville, 156.
Leufve (Guillaume de), impr. en taille-douce, 184.
Le Vasseur (Robert), *Libr.*, 55, 119.
L'Hay, 7.
Lhomme (Martin), *Impr.*, 118, 193.
Lhuillier (Pierre), *Impr.*, 184, 185.
Libraires, 1 à 190.
Licy, 161.
Liébault (Jehan), 180, 181, 182, 183 — (Marie), 180.
Liège, 85.
Lignerolles (Comte de), 15.
Lisleret (Roland de), *Apprent. libr.*, 158.
Livernoys (Marie), 106.
Livre dédié à la reyne de Navarre, 122.
Livres divers, 228.
Livres garnis de miroirs, 217 — d'or (bijoux), 162, 201, 245 — servant à mettre glaces, 217.
Livres de chansons, 31 — de Joyeusetez, 203 — d'ornements, 209 — de perspective, 31, 208 — de pourtraictures, 208, 209.
Livres (Inventaires des) — de Jehan Aligret, 138 — de Jehan de Badonvilliers, 24 — de Guillaume Berthelemy, 166 — de Jehanne Charpentier, 253 — de Laurent Drouet, 153 — de Louise Du Bellay, 121 — de Michel Du Vau, 71 — d'Adrien Fournier, 202, 203 — de Jehan Gillebert le jeune, 88 — de Jehan Gillebert (notaire), 88 — de Jehan Hennequin, 32 — de Marie Huault, 162 — de Ponce Jacqueau, 208 — de Pierre Lalemant, 124 — de Martin Le Camus, 150 — de Jacques Le Noir, 148 — de Jehan Liébault, 181 — de Jehanne de Loynes,

159 — de Roland Poussemye, 19 — de François Sedille, 32 — de Jehan Thioust, 72 — de Jehan de Thumery, 58 — de Michel de Vaux, 33.
Lizy-sur-Ourcq, 200.
Loches, 117.
LOMBART (Georges), *Libr.*, 145.
LONGIS (Geneviève), 103 — (Joseph), 84.
Longuesse, 150.
LOTTIN, *passim.*
Louvain, 165.
LOUVAIN (Françoise de), 40, 41, 116, 117, 118, 177 — (Jehan de), 38, 41, 116, 177 — (Nicolas de), *Libr.*, 105, 117, 118, 164, 176, 177, 185.
Louvres-en-Parisis, 82, 90, 128.
LOYNES (Jehanne de), 159.
LOYS (Jehan), Tiletan ou le Tiletain, *Libr.* et *Impr.*, 44.
Lozare. V. *Lozer.*
Lozer, 230, 231.
LUDON (Nicolas), *Pap.*, 242.
LUILLIER (Guillaume), 45.
LUPIERRE (Jehan de), *Libr.*, 42.
LUYNES (Jehanne de), 124.
Lyon, 50, 86, 193, 194.

M

MABILLE (Claude), *Libr.*, 156.
MACÉ (Jacques), *Libr.*, 150 — (Jehan), *Libr.*, 150, 160.
MACHY (Ant. de), 93.
Magny-en-Vexin, 106.
MAHEU (Estienne), *Impr.*, 43, 140 — (Jehan), *Impr.*, 43, 140.
Maintenon, 197.
Maisons. V. Enseignes.
MALHIET (Girard), *Pap.*, 242.
Malmaison [La], 172 — (lès-Espernay), 204.
MALO (Jehanne), 187.
MALOT (Gervais), *Libr.*, 162, 163 — (Pierre), *Libr.*, 120.
MANCELET (Jehan), *Libr.*, 153, 154.
MANGOT (Claude), 113.
Mantes, 111.
MARCHAND (Catherine), 59 — (Guy), *Impr.*, 14, 19, 225 — (Marguerite), 148.
MARCHANT (Bonaventure), *Enl.*, 233 — (Jehan), *Libr. colp.*, 60.
Marché passé entre un imprimeur et un libraire, 39 — entre un auteur et un libraire-imprimeur, 157.
MARCILLAC (François de), 113.
MARCOURT, 27.
MARIAVAL, 120.
MARIE STUART, 203.
MARNEF (Jérôme de), *Libr.*, 62, 171.
MAROLLES (Michel de), 183.

Maroquin jaune marbré, 186.
Marque de Pierre Le Caron, 16 — de Jehan Petit, 18 — de Barthélemy Vérard, 8.
Marques des papiers, 241 — *Broullatz*, 244 — *Carillon*, 244, 245 — *à l'Escripteau*, 244 — *feuillet*, 244 — *Grand Bastart*, 244 — *au Grant Rozier*, 244 — *à la Licorne*, 242 — *longuet*, 244 — *au Petit escu d'Auvergne*, 244 — *au Petit escu fluant*, 244 — *Petit espinglier au Musier*, 244 — *au Pot d'Auvergne*, 244 — *au Pot de Troyes*, 244 — *à la Serpente*, 244.
Marteau à battre, 227 — à battre les livres, 174.
MARTIN le jeune, *Libr.*, 54, 74.
MARTINOT (Gilbert), horloger du Roy, 179.
MASNYER (Robert). V. LE MANGNIER (Robert).
MASSÉ (Jehan), *Libr.*, 159, 160.
MASSEI (Simon), maistre d'hostel de la Reyne, 185.
MASSERÉ (Girard), *Dor.*, 221.
MASSON (Jehan), *Enl.*, 237.
Massy, 153, 230.
Maudétour, 106, 107.
MAUROY (Robert), 20, 21 — (Veuve), 22.
MAURY (Guilbert), *Dor.*, 218.
MAZEROLLE (Fernand), 62.
MEAULX (Jeanne de), 48, 49.
MELERT (Remye), *Libr.*, 107.
MENUET (Jeanne), 119.
MERCYER (Marguerite), 231.
MERLIN (Guillaume), *Libr.*, 128, 143.
Méry, 37, 38.
MESSANCE (Jehan), *Libr.*, 166.
Meudon, 45.
MÉZIÈRE (Julian), *Libr.*, 138.
MICART (Claude), *Libr.*, 145, 177.
MIGNOT (Thomas), *Libr.*, 119.
Miroirs en forme de livres, 215 — à livres, 216.
Mirouer politique (Livre intitulé), 133.
MOISSON (Anne), 173 — (Jehan), *Libr.*, 148, 173, 179 — (Marie), 173 — (Robert), 173.
MOISY (Vincent), *Dor.*, 221.
Molette, 228.
MONDET (Guillaume), *Libr.*, 168.
Montauban (près Vaujour), 210, 211.
MONTAULT (Geneviève), 41.
Montbellier, 220.
Montdidier, 108.
MONTGUICHET (Mlle de), 200.
MONTHOLON (Jacques de), 101 — (Jérôme de), 52.
Montigny, 158 — *[le Chartif]*, 199.
Montivilliers (Vicomté de), 151.
Montlhéry, 23.
Montmagny, 153.
MONTMIRAIL, 24.

Montmorency, 66.
MONTPENSIER (Duc de), 52.
MONTSEL (Claude de), mise à la torture, 175.
Montreuil-sur-Bois, 232, 233.
MOREAU (Claude), *Pap.*, 247 — (Guillaume), *Impr.*, 159 — (Jehan), *Libr.*, 158 — (Jehan), *Pap.*, 229, 247.
MOREL (Frédéric), *Libr.* et *Impr.*, 109, 158, 169.
MOUCHET (Jehan), *Libr.* et *Pap.*, 142.
MOULIN (Nicolas), *Libr.*, 106 — (Dame Philippe de), 182.
Moulin de la Choppinière, 246.
Moulins à huille, 248 — à papier, 241.
Moussy-le-Neuf, 40 — *le-Vieil*, 40.
MOUSTIER (Nicolas), *Libr.*, 161.
MOUTON (Pierre), *Impr.* et *Fond.*, 147, 170.
Mussy, 241, 242.

N

Nanterre, 144.
Navarre (Petit), 166, 178.
NAVE (Jehan), *Pap.*, 248.
Neaufle, 68.
NEPVEU (Joseph), 104.
NICQUET (Jehan), 236 — (Marie), 236, 237.
NIVELLE (Robert), *Libr.*, 176.
NORMENT (Catherine), 136 — (Vincent), *Libr.*, 100, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 193, 255.
NORRY (Marguerite de), 159.
Notaire bibliophile, 200.
Noyon, 187.
NYVÈ (Jehan). V. NYVERD.
NYVERD (Guillaume II), *Libr.*, 71, 72, 198 — (Jacques), *Libr.* et *Impr.*, 11, 73 — (Jehan), *Libr.*, 73.

O

OGEREAU (Guy), graveur de lettres, 118 — (Michel), *Libr.*, 118, 193.
OLIVIER (Alexandre), 63.
Orgues de Sainte-Geneviève-des-Ardents, 80.
Orléans, 39, 46, 47, 48, 130, 138, 193, 194, 225.
Ormesson (autrefois *Amboile*), 48.
Orsay, 229.
Orsines, 45.
Oustils de doreur sur cuir, 217 — d'enlumineur, 226 — de relieur, 226, 227.

P

PACOT. V. PAQUOT.
Palaiseau, 230, 231.
PALLUAU (Jehan), 50 — (Marie), 50, 51.
Paloisel. V. *Palaiseau*.
PAPETIERS, 239 à 249 — (Procès entre), 241.
Papier *broullart*, 229 — *à la Licorne*, 242 — marbré, 186 — réglé à noter, 245. V. Marques des papiers.
Papiers divers, 229, 234.
PAQUOT (Henry) l'aîné, *Libr.*, 17, 55, 56, 78, 94, 95, 96, 98, 99, 102, 104, 165, 174, 218 — son testament, 96 — (Henry) le jeune, *Libr.*, 95, 97, 98 — (Isabeau), 95, 97, 98 — (Jehan), *Libr.*, 95 — (Robine), 95, 97.
PARCHEMINIERS, 239 à 249.
PARIS (Clément), *Libr.*, 141.
PASCOT (Pierre), *Libr. colp.*, 167.
PASCOT. V. PAQUOT.
PASQUIER (Marie), 231, 232.
PASQUOT. V. PAQUOT.
Passion par personnages (La) (petit format), 29.
Patrons servans au métier d'enlumineur, 228.
PAUGET (Denis), *Libr.*, 109.
Peaux de parchemin, 17, 229, 245.
Perreux, 118.
PERROT (Estiennette), 154.
Perpetuons, 17.
PESTEL (Jehan), *Impr.*, 106.
PETIT (Ernest), de Vauce, 3, 4.
PETIT (Anne), 20 — (Catherine), 20 — (Charles), 22, 23 — (Claude), 20 — (Estienne), *Libr.*, 19, 20 — (Gabrielle), 20, 22, 23 — (Guillaume), 22 — (Jehan), *Libr.*, 17, 18, 19, 20, 21, 22 — (marque de), 18 — (Léone), 22, 23 — (Oudin), *Libr.*, 20, 21, 22, 23.
Petite Ligue (La), 44.
PETREMOL (Guillaume), 162 — (Jacques), 161 — (Dlle Philippe), 161.
PICARD (Anne), 12, 58 — (Jehan), 58.
PICOT (Denis), 48, 49 — (Louis), 48 — (Michel), 48.
PICOT (Émile), 4, 49.
Pierre ronde plate (Petite), 228.
PIERREVIVE (Charles de), 197.
PIETREQUIN (Jehan), *Pap.*, 241.
PIGNART (Pierre), 20.
PIGNERON (Mathurin), 11, 56, 121 (et à l'*errata*).
PIGOUCHET (Germaine), 44 — (Philippe), *Libr.*, 44.
PILLON (Germain), 63, 70.
PINSON (Gracien), *Libr.*, 45.
Placards sur les monnaies, 60.

Places — *au Charbon*, 81, 86, 87, 89 — *de Grève*, 81, 86, 87, 170 — *Maubert*, 14, 55, 118 — *aux Veaux*, 232.
Plaly, 37.
Plantin (Jacques), 130.
Planté (Pierre), *Libr.* et *Rel.*, 157.
Platrier (Thomas), maître peintre, 161.
Pointes (expliqué), 93.
Poitiers, 118, 193.
Poly (Georges), *Libr.* et *Rel.*, 153, 255.
Pont de Samoys, 66, 164.
Pontoise, 91, 150.
Ponts — *au Change*, 48, 143 — *aux Meusniers*, 166, 183 — *Nostre-Dame*, 46, 78, 109, 166 — *Saint-Michel*, 51, 86, 89, 90, 100, 101, 249.
Portes — *de Bussy*, 164 — *de Nesles*, 164 — *Saint-Antoine*, 168 — *Saint-Marcel*, 159 — (Boulevard de la), 45 — *Saint-Martin*, 133, 138 — *Saint-Victor*, 20, 115, 147 — *du Temple*, 133, 138.
Portier (Pierre I et II), *Impr.* et *Libr.*, 183.
Port Morin, 68.
Ports — *de l'Escole Saint-Germain-l'Auxerrois*, 186 — *Saint-Bernard*, 61 — *Saint-Laurent*, 66, 69, 70.
Poste du *Bourget*, 200.
Poulain (Jehan), *Apprent. libr.*, 151.
Poussemye (Roland), 19.
Poyvret (Claude), *Apprent. libr.*, 93.
Presles (Jehan de), gouverneur du gros orloge de Paris, 142, 143.
Presses de bois à imprimer, 186 — ferrées, 227 — avec leurs aiz et garnitures à presser, 227 — avec barreau de fer et sommiers, 217 — à rogner, 174.
Preudhomme (Geneviève), 96, 97 — (Marcelle), 55 — (Nicole), 55, 56.
Prevost (Fleury), *Impr.*, 39, 47, 163 — (Guillaume), *Libr.*, 111, 113, 126.
Primaléon de Grèce (Prix de l'impression du), 39.
Prix d'une effigie de condamné, 243 — de l'impression d'un livre, 39, 157.
Prost (Bernard), 17, 19, 20, 117, 141, 147, 148, 149, 153.
Provins, 159.
Puits qui parle (Le), 116.

Q

Quesnel, 108.
Quyneau (Nicolas), 153.

R

Rabache (Loyse), 167.
Rabel (Jean), maître peintre, 184.
Racine (Jehan), 83, 85, 86, 87, 89, 90 — (Marie), 86, 87.
Raoul (Pierre), 6, 10, 13, 14, 56, 121.
Rauslin (Tristan de), 70.
Ravot (Benoist), *Libr.*, 167.
Read, 27.
Rebours (Me Robert), 116.
Rechigny (La tombe de), 110.
Règles de buis, 228 — de fer, 228.
Regnart (Pierre), *Libr.*, 179.
Regnault (Catherine), 222 — (Philbert), 63 — (Pierre), *Impr.*, 124.
Reims, 82.
Relieurs, 251 à 257.
Relieur de livres de MM. de la Chambre des comptes, 256.
Reliures en parchemin vert, 183.
Remy (Jehan), *Libr.*, 185.
Reveloys (Jacques), 63.
Reversé (Amy), 48.
Richard (Emmanuel), *Libr.*, 153 — (Thomas), *Libr.*, 151.
Richer (Claude), *Enl.*, 236, 237 — (Dauphine), 105 — (Jehan), *Libr.*, 186 — (Marie), 235 — (Nicolas), *Enl.*, 236, 237.
Richomme (Laurent), *Dor.*, 221 — (Nicolas), me joueur d'instruments, 221.
Robinot (Gilles), *Libr.*, 75, 104, 127, 138, 144.
Roffet (André), *Libr.*, 79, 99 — (Girarde), 113, 114, 140 — (Nicolas), *Libr.*, 99, 100, 101, 103, 135 — (Pierre), *Libr.*, 60.
Roger (Guillaume), maître potier d'estain, 193 — (Jehan), *Libr. colp.*, 60.
Rogery (Roger de), peintre et valet de chambre du Roy, 248.
Roiffay. V. Roffet.
Roigny (Jehan), *Libr.*, 55, 74.
Rondel (Jehanne), 160.
Roulettes gravées, 217 — à filets, 217.
Roulx (Jehan), *Comp. parch.*, 249.
Roussel (Claude), 23 — (Gaudefroy), 54 — (Nicolas), *Libr.*, 107.
Roussin (Jacques), *Libr.*, 90, 194.
Roux (Claude), *Pap.*, 248 — (Richard), *Impr.*, 46, 47, 59 — (Pierre). V. Raoul (Pierre).
Roville (de). V. Gaultier (Philippe).
Roytin (Jacques), 185.
Ruelle (Catherine), 75, 80, 83,

89, 91, 92 — (Jehan), 55, 75, 76, 77, 80, 90 — (Magdeleine), 76, 77.

Ruelles — *de l'Hostel Dieu dite des Sablons*, 84 — *du Pied de bœuf*, 143.

Rues — *d'Ablon*, 117 — *Alexandre Langlois*, 59, 178 — *des Amandiers*, 171 — *d'Antioche*, 70 — *de l'Arbre sec*, 69 — *des Arcis*, 71 — *des Assys*, 166 — *Aubry Boucher*, 188 — *de la Barillerie*, 101, 163, 186 — *de la Baudroirie*, 238 — *de Bièvre*, 119 — *Boucherie*, 190 — *des Boucheries*, 177 — *Bourg l'Abbé*, 177 — *Bourtibourg*, 150 — *de la Bucherie*, 108, 169 — *de la Calandre*, 120, 182 — *des Canettes*, 103, 119 — *des Carmes*, 60, 61, 63, 118 — *du Chevet S. Landry*, 199 — *Clopin*, 178 — *du Coq*, 125, 225 — *de la Cossonnerie*, 155 — *de la Coutellerie*, 233, 234 — *aux Fèves*, 181 — *des Fossés Saint-Victor*, 20 — *Frementel*. V. *Fromenteau* — *Frepault*, 90, 92, 93, 170 — *Fromenteau* (ou *Fromentel*), 83, 150, 172, 187, 243 — *Galande*, 89 — *Geoffroy Langevin*, 15 — *Geoffroy l'asnier*, 171 — *Gervais Laurent*, 181 — *Glatigny*, 123 — *de la Grand'Truanderye*, 204 — *des Graviliers*, 84 — *Grenier S. Ladre*, 46 — *Guerin Boisseau*, 170 — *de la Haute-Vannerie*, 197, 220 — *de la Huchette*, 106 — *Jehan Beausire*, 179 — *Jehan Pain molet*, 235 — *de Joy*, 68 — *Judas*, 149, 218 — *de la Juyfrie*, 15, 43, 76, 139, 140 — *de la Lanterne*, 183 — *des Lavandières*, 157 — *de la Licorne*, 24, 146, 220, 255 — *des Marets*, 183 — *des Marmouzets*, 123 — *des Mathurins*, 51, 53 — *Mauconseil*, 20, 23 — *de la Mégisserie*, 243 — *des Meurs*, 147 — *Montmartre*, 187 — *du Mont S. Hilaire*, 20, 62, 63, 87, 148, 149, 150, 168, 170, 172, 186, 237 — *du Mont Sainte Geneviève*, 153, 160, 166 — *de la Mortellerie*, 73 — *des Mures*, 147 — *du Murier*, 118, 179 — *Neuve Nostre Dame*, 59, 75, 77, 79, 80, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 96, 98, 99, 103, 104, 105, 131, 133, 134, 136, 148, 163, 173, 174, 255 — *Neuve S. Merry*, 15, 155 — *Neuve S. Paul*, 142 — *des Noyers*, 45 — *des Orties*, 83, 85, 89 — *du Paon*, 59, 171 — *de la Parcheminerie*, 160 — *Pelleterie*, 126, 187, 188 — *de la Petite Boucle-*

rie, 147 — *de Petit Pont*, 248 — *des Postes*, 116 — *de la Poterie*, 68, 69, 200 — *de la Poterne*, 124 — *des Poulies*, 70 — *des Prebstres*, 232 — *du Puits*, 117 — *Quincampoix*, 15 — *des Rats dict des murs*, 232 — *S. Anthoine*, 67 — *S. Benoist*, 145 — *S. Christophe*, 236, 255 — *S. Denis*, 152, 221, 242 — *S. Jacques*, 39, 45, 51, 59, 76, 77, 90, 108, 151, 155, 156, 165, 169, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 184, 185, 255, 257 — *S. Jehan de Beauvais*, 53, 101, 108, 150, 165, 169 — *S. Jehan de Latran*, 144, 145, 150, 152, 176, 183, 186, 237, 246 — *S. Marcel*, 210, 249 — *S. Martin*, 23 — *S. Paul*, 68, 176 — *S. Victor*, 147, 171, 179 — *Sainte Avoye*, 15, 143 — *Sainte Geneviève du Mont*, 148 — *de la Savaterie*, 222 — *des Sept Voyes*, 44, 55, 106, 151, 171, 172, 173, 185 — *de Sorbonne*, 190 — *du Temple (Grand)*, 15 — *de la Tannerie*, 87 — *de la Tisserandérie*, 68, 91, 169 — *de la Tournelle*, 61 — *de la Vannerie*, 219, 236 — *de la Verrerie*, 48, 72, 162, 225, 238 — *de Versailles*, 145, 153 — *de la Vieille Draperie*, 163, 215, 256 — *Vieille du Temple*, 144 — *de la Vieille Tisserandérie*, 66, 87, 125, 200, 203.

Ruette (Antoine), *Rel. du Roy*, 186 — (Macé), *Libr.* et *Rel.*, 186.

Rumigny (Charles de), *Enl.*, 235 — (Pierre de), 235.

S

Sac (Remond), 12, 120, 121.

Saint Arnoul (près Chevreuse), 221.

Saint Aubin en Bretagne, 182.

Saint Denis (Abbaye de), 6 — (Religieux de), 6.

Saint Dizier (à Lyon) (Paroisse), 194.

Saint Germain en Laye, 182.

Saint Germain des Prés, 142, 155, 164, 183, 210, 232, 233.

Saint Marcel, 116.

Saint Martin des Champs (Justiciers de), 171.

Saint Remy en Provence, 84.

Saint Remy de la Vanne en Brie, 247.

Saint Simeon en Brie, 247.

Saint-Spire (Chapitre de), 66.

Sainte-Beuve (Anne de), 148.

Sainte Catherine (Dames de), 152.

Sainte Chapelle du Vivier en Brie, 33.
Sainte Geneviève des Ardents (Fondation à), 79 — (Fabrique de), 78, 96 — (Hôtel presbitéral de), 95 — (Orgues de), 80.
Sainte Hode, 37.
Saintry lès Corbeil, 119.
SALIS (Dominique), *Libr.* et *Rel.*, 186, 257.
SANGLIER (Antoine et Louis), 120.
SANGUIN (Isabelle), 33, 200 — (Jacques), 125 — (Nicolas), 125.
Santeny en Brie, 48, 49.
Sartrouville, 154.
SASIN (Jean), *Libr.*, 4.
SAUX (Comte de), 105.
SAVARD (Jehan), écrivain en livres d'églises, 233.
SAVETIER (Jehan), *Dor.*, 218.
SAVOYS (Jehanne), 171 — (Pierre), *Libr.*, 171.
SEBILLET (Thomas), 113.
SELLIER (Robert), *Libr.*, 174, 175.
Senlis, 168.
Senonches, 134.
Sens, 182, 241.
SERGENT (Catherine), 75, 81 — (Pierre), *Libr.*, 78, 79, 94.
SERTENAS (Catherine), 137, 194 — (Gauchère), 87, 127, 128 — (Guillemette), 127, 128, 144 — (Rose), 132 — (Vincent), *Libr.*, 36, 87, 94, 121, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 141, 193.
SEVESTRE (Pierre), *Impr.*, 177.
Sèvres, 225.
SIFFLAUT (Remy), *Lib.*, 174, 179.
SILVESTRE, 47.
SIMON (Loys), *Comp. enl.*, 236 — (Nicolas), *Pap.*, 120.
SIMONNET (Bernard), *Pap.*, 247 — (Jacques), *Pap.*, 247 — (Jehan), *Pap.*, 247.
SION (Nicolas), *Enl.*, 232, 233.
SIONNEAU (Jehan), *Rel.*, 255.
SONNIUS (Laurent), *Libr.*, 161, 180 — (Michel), 180.
SOUBERON (Claude), *Libr.colp.*, 167.
SOUILLART. V. SOULLART.
SOULLART (Nicolas), *Libr.*, 163, 173.
SPIFAME (Raoul), 15.
Sucy en Brie, 161.
Suzay, 67.
SYVERT (Marguerite), 178.

T

TACHET (Loys), 4, 115.
Tailleur d'anticques (sculpteur en bois), 170.
TANNERYE (Gyrard), *Libr.*, 38 — (Pierre), 38.
Tarare, 50.

TARET (Jehan), 187 — (Macé), *Impr.*, 186.
Tauvery, 164.
Tenailles, 217.
TESTART (Charles), *Libr.* et *Dor.*, 183, 222.
THELLIGNY (Charles de), 199.
Thieux, 70.
THIOUST (Guyon), *Libr.*, 106, 246 — (Jehan), 72.
THOINAN, 45 *et passim*.
THOMAS (Laurent), *Rel.*, 254.
THOU (Augustin de), 113.
THUILLIER (Jean), 55, 97, 98.
THYART (Pierre), *Libr.* et *Rel.*, 44, 253.
Tielt en Gueldre, 44.
TIERCELIN (Thomas), *Apprent. libr.*, 128.
TIGER (Guillaume), *Libr. colp.*, 167.
Tonnerre (Comté de), 182.
TONNERRE (Comtesse de), 182.
TOUCHART (Christophe), *Rel.*, 257 — (Fiacre), *Enl.*, 232.
Tour de Bourry (Maison appelée), 86, 87, 89.
Tournan en Brie, 33.
TOURNEBUS (Adrien), 65, 66, 67, 68, 69, 164, 169 — (Georges), 67 — (Odo de), 69.
TOURNES (Jehan de), *Libr.*, 4, 115, 193.
TOURNIBUS. V. TOURNEBUS.
Tours, 4, 174.
Traité entre un imprimeur et un auteur, 157.
TREMBLAY (Julien), *Libr.*, 145.
TREPPEREL (Jehan I), *Libr.*, 46, 47, 49 — (Jehan II), *Libr.*, 45, 46, 47, 49 — (Macée), 48, 49 — (Pierre), *Libr.*, 39, 45, 46, 47, 48, 193.
TRONCHET (Claude), 102.
TROUDE (Jehanne), 243.
Troyes, 180, 241, 242.
TURNÈBE. V. TOURNEBUS.
TYVERNY (Romain), *Libr.*, *Pap.* et *Rel.*, 69, 169.

U

Ursines. V. *Orsines*.
Usson en Saintonge, 74.
UZÈS (Duc d'), 182 — (Duchesse d'), 182.

V

VACHOT (Jehan), *Libr.*, 70.
VADE (Jehan), *Impr.* et *Fond.*, 175.
VALLET (Estienne), *Libr.*, 163, 172, 173.
Val de Grâce, 93.
VARENCORE (Jehan), *Libr.*, 117.
VASCOSAN (Jehanne), 169 — (Michel), *Libr.*, 107, 108, 109, 158, 169.

VASSELART (Antoinette), 175.
Vaujour, 210, 211.
VAUTRINE (Jehanne), 70.
VAULX (Jacques de), 24 — (Michel de), bibliophile, 24, 33, 199, 200.
Vaulx, 69.
Velizy, 45.
VENDANJOUY (Charlotte), 236, 237.
VENDANZOUY. V. VENDANJOUY.
VÉRARD (Antoine I), *Libr.*, 3, 4, 6, 7, 9, 12, 71, 73, 121 — (Antoine II), *Libr.*, 6, 7, 10 — (Barthélemy), *Libr.*, 7, 8, 9, 10 — (Claude), religieux de Clairvaux, 4, 6 — (Guillaume), religieux de S. Denis, 6 — (Jean-Pierre de), *Libr.*, 3, 4 — (Jeanne), 6, 10, 12 — (Marguerite), 6, 10, 11, 12, 13, 14, 56, 121 — (Marie), 6, 11, 12, 13, 56.
VERGER (Jehanne), 221.
Verrières, 110, 256.
VEZART. V. VERARD.
VIC (Meric de), 165.
Vierville, 161.
VIET (Loys), *Libr.*, 146.
VIGNONVILLE (Mme de), 182.
VILLAIN (Abbé), 14.
Ville d'Avray, 24.
VILLEBOT (Jeanne), 186.
VILLEMAT, VILLEMOT, VILLEMERT. V. VILLEMET.
VILLEMET (Jacques de), *Enl.*, 232, 233, 234, 235, 236, 238 — (Raoulin de), 234.
Villemomble, 70.
Villeneuve le Roy, 220.
Villepreux, 67, 68.
Villeras, 56.
Villeron, 128.
Villers-Cotterets, 237.
Villiers, 65, 67.
VILLIERS (Nicolas de), 63.
Vincennes (Bois de), 233.
VINCENT (Nicolas), *Libr. colp.*, 167.
Vitry, 159.
VOSTRE (Simon), *Libr.*, 17, 72, 94, 95.
VUADE. V. VADE.

Y

YMBERT, 90.
YSONNEAU (Jehan), *Libr.*, 159.

TABLE DES FAC-SIMILE

Pages

Fac-simile du titre du *Repos de Consolacion* (Paris, Antoine Vérard, 1505) 5
Marque de Barthélemy Vérard. 8
Fac-simile du titre du *Livre de la Chasse du grant Seneschal de Normendie* (Paris, Pierre Le Caron). 16
Fac-simile du titre de *La Vie ma dame saincte Catherine de Seine (sic)*. (Paris, Jehan Petit) 18
Fac-simile du titre de *La Confession ꝛ raison de la foy de Maistre Noel Beda*. 26
Fac-simile du titre de *Petit Discours d'un chapitre du livre de Primaleon* (Paris, Vincent Sertenas, 1549). 36
Fac-simile du titre du *Livret intitulé C'est Nostre Dame* (Paris, Jehan André, 1548) 57
Fac-simile du fer des Langelier 112
Fac-simile du titre des *Blasons anatomiques du corps femenin (sic)* (Paris, Charles Langelier, 1543) . . 113

PLANCHES HORS TEXTE

Mule qu'on pense avoir appartenu à Catherine de Médicis ou à Diane de Poitiers (vue de profil) . . 196
Même mule (bout, talon et intérieur). 197

ADDITIONS ET CORRECTIONS

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 22, note 1, ligne 4, lire *Crespin* au lieu de *Crispin*.

Page 32, remplacer la note 2 par la suivante : La *Nouvelle* de Jehan André est un livre de droit canon qui a été très souvent copié et imprimé. V. Hain, *Repertorium bibliographicum*, nos 1065, 1078, 1079, etc., etc.

Page 33, ligne 17 : Il convient d'appeler l'attention sur la similitude des noms de Michel de Vaux, avocat au Parlement, et de Michel Du Vau, commis au greffe de l'élection de Paris. Malgré cette similitude, il est aisé de constater que ce sont bien deux personnages différents, le premier étant décédé avant le 12 août 1558, le second avant le 20 juin 1553.

Page 50, ligne 26, lire *donnent* au lieu de *donne*.

Page 94, ligne 17 : le renvoi à la note 2 devrait être placé à la ligne 19.

Page 99, note 2 : Cette note est erronée ; « *son* compte » s'applique à Michelle Balisson et non à Anthoine Brunet.

Page 108, ligne 34, au lieu de *X. Passavant*, lire *Jehanne de Passavant* dont le prénom et le nom se retrouvent page 169.

Page 121, ligne 12, lire *Pigneron* (comme pp. 11 et 56) au lieu de *Pigeny*.

Page 142, ligne 3, lire *reconnoit* au lieu de *reconnoissent*.

— note 1. Cette note, ayant été rédigée à tort, doit être supprimée.

Page 148, ligne 10, rétablir ainsi le titre : Hilaire, Jehan, et Eustache Le Bouc.

Page 157, note 1. C'est par erreur que l'on a imprimé que Philippe Gaultier dit de Roville avait exercé à Lyon. Il y a eu, en effet, un Roville, imprimant dans cette ville, mais son prénom était Guillaume.

Page 160, note 1. C'est à tort que nous avons dit qu'Olivier de Harsy avait été libraire à Lyon. Les de Harsy qui ont exercé dans cette ville avaient pour prénoms, l'un Denys, l'autre Antoine.

Page 170, ligne 2, lire *Pierau Mouton* au lieu de *Pieran*.

Page 187, ligne 17, lire *Jehan Désengins, marchand*, au lieu de *marchands*.

Page 188, ligne 17, lire *Cordier* au lieu de *cordier*.

Page 204, ligne 23, lire *priser et estimer* au lieu de *prisez et estimez*.

Page 221, ligne 14, lire *Masseré* au lieu de *Massere*.

Page 230, ligne 26, lire *Jehanne Gomet* au lieu de *Anne Gomet*.

Page 231, ligne 6, lire *23 mai* au lieu de *24*.

Page 247, ligne 18, lire *Favyn et Parque* au lieu de *Favyn et Pasque*.

— ligne 26, lire *Charles des Escoutes* au lieu de *Charles des Escoutès*.

Page 248, ligne 11, lire *Philippe Rousseau* au lieu de *Philippe R....*

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 8 DÉCEMBRE 1894

POUR

H. LECLERC ET P. CORNUAU

Successeurs de Techener

219, rue Saint-Honoré, à Paris

PAR

LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

DE

CHATEAUDUN

35-B5564